# Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis juridiques

114e année

25 septembre 1982

No 39

Éditeur officiel
Québec

# Gazette officielle du Québec

## Partie 1
## Avis juridiques

114e année
25 septembre 1982
No 39

### Sommaire

Associations coopératives, Loi sur les ..... 7222
Avis divers ..... 7224
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le ..... 7232
Code de procédure civile ..... 7234
Compagnies, Loi sur les ..... 7201-7236
Compagnies étrangères, Loi sur les ..... 7220
Curatelle publique, Loi sur la ..... 7240
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les ..... 7221
Demande(s) à la Législature ..... 7241
Liquidation des compagnies, Loi sur la ..... 7241
Ministères, Avis concernant les ..... 7242
Pouvoirs spéciaux des corporations, Loi sur les ..... 7271
Régie de l'électricité et du gaz, Loi sur la ..... 7272
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les ..... 7222
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les ..... 7272
Société d'habitation du Québec, Loi sur la ..... 7272
Soumissions, Demandes de ..... 7274
Vente(s) par shérif ..... 7278
Vente(s) pour taxes ..... 7310

Dépôt légal — 1er trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1982

## AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend ses décisions officielles. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

*Contenu:*
La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page sommaire de chaque édition.

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés dans la forme prescrite pour publication à la *Gazette officielle*. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, numéro de téléphone et le nombre de publications requis pour chaque avis.

*Conditions générales:*
Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le vendredi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Dans les cas de publications urgentes (les ventes pour taxes de janvier sont traitées différemment) et des avis comportant des difficultés particulières au plan de la composition ou de la normalisation de la copie, les annonceurs sont priés de prendre arrangement en s'adressant par téléphone au numéro 418-643-5195 ou par écrit à l'adresse ci-dessous. À noter que nous ne pouvons réserver d'espace en vue d'une publication.

Pour les avis de ventes pour taxes devant être publiés deux fois en janvier, les textes doivent être reçus dans les cinq (5) premiers jours ouvrables de l'année pour en assurer la publication selon les exigences de la loi. Après cette date, ils seront retournés aux annonceurs.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés sous forme de mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec »

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les intéressés sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication pour éviter des frais supplémentaires. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être reçues par écrit avant l'heure de tombée.

**Tarif des annonces et abonnements:**

1° Tarif d'abonnement

Le prix de l'abonnement annuel de cette édition est de 45 $ par année.

2° Tarifs spéciaux

L'abonnement annuel ne comprend pas la liste des titulaires de licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction (L.R.Q., c. Q-1).

Ces publications font l'objet d'une vente au numéro séparé à un tarif maximal de 30 $ l'exemplaire.

3° Tarif de vente au numéro séparé

Les numéros séparés de la *Gazette officielle du Québec*, sauf la publication mentionnée au paragraphe 2°, se vendent au prix de 4 $ l'exemplaire.

4° Tarif de publication

*a)* Le tarif de publication est de 0,60 $ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

*b)* Malgré le paragraphe *a*, le tarif de publication des avis de ventes pour taxes, autre que la première parution, est de 0,40 $ la ligne agate.

5° Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 $ les 100 mots.

6° Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 $ la douzaine.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Georges Lapierre
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Toute correspondance concernant les abonnements ou tirés-à-part doit être adressée à:

Direction générale des publications gouvernementales
Service de la diffusion des publications
1283, boul. Charest ouest
Québec G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5150

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

# AVIS JURIDIQUES

## Compagnies (Partie 1) — Loi sur les

### Changement de dénomination sociale (Article 21)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de la dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

| Ancienne dénomination sociale et sa version | Nouvelle dénomination sociale et sa version | Date de constitution en corporation |
|---|---|---|
| ALPHA REFLECTORS CO. LTD. ..... 1105-0085 | RÉFLECTEURS ALPHA LTÉE ..... *ALPHA REFLECTORS LTD.* | 69 04 11 |
| ALTO MACHINERY CORPORATION OF CANADA 1109-8704 | LA CORPORATION DE MACHINES ALTO CANADA *ALTO MACHINERY CORPORATION OF CANADA* | 52 01 22 |
| BROMURES ..... 1856-9533 | VU CENTRE D'ANIMATION ET DE DIFFUSION DE LA PHOTOGRAPHIE, QUÉBEC | 82 04 21 |
| KONDIARONK FISH & GAME CLUB ..... 1259-7928 | D'ALLAIRE CHASSE & PÊCHE ..... | 43 09 16 |
| OUAREAU FISH AND GAME CLUB ..... 1417-3389 | CLUB DE PÊCHE ET DE CHASSE OUAREAU ... | 12 02 21 |
| PLASTISEAL INC. ..... 1117-2244 | PRODUITS PLASTISEAL INC. ..... *PLASTISEAL INC.* | 56 03 06 |
| LES SERVICES D'AIDE À LA FAMILLE JUIVE DE MONTRÉAL *JEWISH FAMILY SERVICES OF MONTRÉAL* 1258-7721 | LES SERVICES SOCIAUX JUIFS À LA FAMILLE DE MONTRÉAL *JEWISH FAMILY SERVICES OF MONTRÉAL* | 43 09 23 |

21213-o

*Le directeur*,
HUBERT GAUDRY.

### Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

| Dénomination sociale | Date de constitution en corporation | Nouvelle adresse du siège social |
|---|---|---|
| ASSOCIATION DES DISTRIBUTEURS EXCLUSIFS DE LIVRES EN LANGUE FRANCAISE A.D.E.L.F. INC. 1627-7956 | 78 06 27 | 350, boulevard Lebeau, Saint-Laurent |
| CONSTRUCTION J.C. COTE LTEE ..... 1504-7095 | 76 08 23 | 426, rue Victoria, Saint-Lambert |

| Dénomination sociale | Date de constitution en corporation | Nouvelle adresse du siège social |
|---|---|---|
| DUVERGAL INC. 1363-1429 | 75 04 29 | 945, chemin Ste-Foy, Québec |
| LES GRUES BEAUCHAMP INC. 1464-1419 | 76 01 13 | 327, rue De Champs, Boucherville |
| IMEREXBRANLY INC. 1363-1411 | 75 04 29 | 945, chemin Ste-Foy, Québec |
| LES INDUSTRIES AWARD (MÉCANIQUES) LTEE 1333-5682 | 72 10 13 | 426, rue Victoria, Saint-Lambert |
| SAM PASCAL INC. 1279-1034 | 72 05 29 | 5720, rue Rembrandt, bureau 903, Côte-Saint-Luc |

21213-o

*Le directeur,*
HUBERT GAUDRY.

## Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

| Dénomination sociale | Date de constitution en corporation | Nouveau nombre d'administrateurs |
|---|---|---|
| APPRÊTEURS DE PRODUITS GRAPHIQUES INC. 1118-8612 | 58 02 03 | 3 |
| AVENUE AUTO LTÉE 1171-1488 | 60 05 13 | 10 |
| BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA CÔTE-NORD 1638-0560 | 79 08 06 | 6 |
| BOUTIQUE CANDIDE INC. 1345-9425 | 73 10 25 | 3 |
| LE CHOEUR DES TROUBADOURS DE MA VALLÉE INC. 1858-3732 | 82 06 11 | 7 |
| COASTLAND CORPORATION 1247-5059 | 65 09 10 | 3 |
| CONSTRUCTION J.C. COTE LTEE 1504-7095 | 76 08 23 | 3 |
| CORPORATION SUPERSEAL 1626-3097 | 78 04 30 | 3 |
| ELDRIGE INC. 1316-2730 | 67 02 03 | 3 |

| Dénomination sociale | Date de constitution en corporation | Nouveau nombre d'administrateurs |
|---|---|---|
| FONDATION ROUSSEAU-FALARDEAU<br>1854-9451 | 82 02 16 | 9 |
| FONDATION WILBROD BHERER<br>1639-3589 | 79 10 11 | 35 |
| JOS FRADET ET FILS, LIMITEE<br>1182-1824 | 53 02 19 | 7 |
| M P ENTERPRISES INC.<br>1257-0362 | 64 06 17 | 3 |
| MONTRAD INC.<br>1276-5632 | 64 09 11 | 4 |

21213-o

*Le directeur*,
HUBERT GAUDRY.

## Dissolution (Article 28)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

| Dénomination sociale | Date de constitution en corporation | Date de dissolution |
|---|---|---|
| ARMDING INC.<br>1116-0645 | 59 07 07 | 82 09 24 |
| BOUTIQUE BAGATELLE INC.<br>1115-6734 | 68 03 15 | 82 09 24 |
| C & G IMPORT CO. LTD.<br>1226-6334 | 71 12 21 | 82 09 18 |
| CINÉMA DE LACHUTE LIMITÉE<br>1135-9908 | 51 03 07 | 82 10 01 |
| COBEFORT INC.<br>1510-2841 | 78 01 18 | 82 09 24 |
| COMBUSTION CHEMICALS COMPANY LTD.<br>1121-0093 | 68 04 25 | 82 09 18 |
| LA COMPAGNIE DU MAUSOLÉE ST-CHARLES INC.<br>1465-8595 | 76 03 26 | 82 09 18 |
| LA COMPAGNIE MINIÈRE CLAUDE LIMITÉE<br>(Libre de responsabilité personnelle)<br>1315-6807 | 72 07 11 | 82 10 01 |

| Dénomination sociale | Date de constitution en corporation | Date de dissolution |
|---|---|---|
| CONSTRUCTION DEVTECH LTÉE<br>1464-0536 | 76 01 05 | 82 09 24 |
| LES CONSTRUCTIONS J.J.C. INC.<br>1365-3837 | 75 05 12 | 82 09 24 |
| LES CONSTRUCTIONS PARSONS & WHITTEMORE (QUÉBEC) LTÉE<br>1349-3416 | 72 09 13 | 82 09 25 |
| CRANG & OSTOGUY INC.<br>1338-0845 | 57 08 01 | 82 09 24 |
| DIOPTREX LTÉE<br>1361-3575 | 75 01 22 | 82 09 24 |
| ENTREPRISES MARITIMES P.G.L. INC.<br>1357-2672 | 74 06 17 | 82 09 25 |
| LES ENTREPRISES MARMIJO INC.<br>1101-1236 | 65 02 24 | 82 09 18 |
| LA FACTORERIE DE TAPIS D.B. LTÉE<br>1370-9563 | 75 01 13 | 82 09 24 |
| THE 4395 BEAUBIEN STREET CORP.<br>1236-9302 | 59 06 09 | 82 09 18 |
| FRAIGER INVESTMENT CORP.<br>1238-2651 | 67 12 13 | 82 09 24 |
| GRANBY SALES LTD.<br>1160-0095 | 56 10 05 | 82 09 18 |
| LES IMMEUBLES NORFER INC.<br>1277-8197 | 70 06 30 | 82 09 18 |
| LES IMMEUBLES PRO-CAN LIMITÉE<br>1280-8598 | 56 11 26 | 82 09 18 |
| PHILIPPE KEABLE INC.<br>1269-6662 | 50 06 23 | 82 09 25 |
| ALFRED LANGLAIS INC.<br>1359-7695 | 74 10 18 | 82 09 18 |
| ALBERT LEROUX AUTO INC.<br>1145-3123 | 66 08 15 | 82 10 01 |
| CLÉMENT LETENDRE INC.<br>1468-1910 | 76 07 02 | 82 09 24 |
| LOCATION O.H. LTÉE<br>1510-5315 | 78 01 27 | 82 09 18 |
| LE MAGASIN VOGUE INC.<br>1267-6292 | 33 06 06 | 82 09 25 |

| Dénomination sociale | Date de constitution en corporation | Date de dissolution |
|---|---|---|
| MARDEN HOLDINGS LTD. ..... 1274-0635 | 63 01 29 | 82 09 25 |
| R. MÉNARD TRANSPORT LTÉE ..... 1275-2457 | 60 08 02 | 82 09 25 |
| MINES & AUTO SUPPLIES LTD. ..... 1177-5269 | 62 04 09 | 82 09 24 |
| MOWHAWK INVESTMENTS LTD. ..... 1276-9634 | 63 05 28 | 82 09 25 |
| EARL NOËL INC. ..... 1255-4192 | 61 06 13 | 82 09 25 |
| PISCINES D.L. INC. ..... 1625-8493 | 78 04 26 | 82 09 25 |
| LES PLACEMENTS BREG INC. ..... 1262-6917 | 60 02 22 | 82 09 25 |
| PLACEMENTS D. & C. INC. ..... 1354-9530 | 74 03 18 | 82 09 24 |
| LES PLACEMENTS P.R.B. INC. ..... 1125-4596 | 58 11 12 | 82 09 18 |
| PRODUITS PARY INC. ..... 1279-0952 | 69 12 16 | 82 09 25 |
| LA QUINCAILLERIE DU VILLAGE INC. ..... 1507-3299 | 77 10 03 | 82 09 17 |
| ROBLIN ENTERPRISES INC. ..... 1152-2851 | 63 11 04 | 82 09 24 |
| SALON DE MARSEILLE INC. ..... 1361-4128 | 75 01 24 | 82 09 18 |
| DAVID SINGER INC. ..... 1274-7697 | 57 11 27 | 82 09 24 |
| SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT CHARLING LTÉE ..... 1245-4229 | 57 03 26 | 82 10 01 |
| STUCAGE CAMDEN INC. ..... 1356-1592 | 74 04 29 | 82 09 24 |
| UNITRAC INC. ..... 1338-3583 | 72 07 17 | 82 09 18 |
| VENDÔME ENTERPRISES INC. ..... 1121-4244 | 63 03 08 | 82 09 24 |

| Dénomination sociale | Date de constitution en corporation | Date de dissolution |
|---|---|---|
| VIDÉO-CONTRÔLE S.P.M. LTÉE<br>1628-3202 | 78 07 14 | 82 09 10 |

21213-o

*Le directeur*,
HUBERT GAUDRY.

## Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante :

| Dénomination sociale | Date de constitution en corporation | Domicile légal |
|---|---|---|
| AGENCE DE PUBLICITE FORTIN INC.<br>1371-0934 | 75 01 24 | 76, place 14e Rue, Laval |
| D. ATWILL-MORIN ET FILS INC.<br>1191-2482 | 69 04 24 | 1749, de Grosbois, Saint-Bruno-de-Montarville |
| LES BOIS H. BOISSE (1967) INC.<br>1136-4544 | 67 01 20 | 7547, rue Dollier, Saint Léonard |
| CENTRE D'ADAPTATION AU TRAVAIL LAURENTIDES-LANAUDIÈRE<br>1843-9208 | 81 03 09 | 858, rue Papineau, Joliette |
| CONFECTION FLEURY INC.<br>1206-7450 | 71 01 25 | 9870, boulevard Parc-Georges, Montréal-Nord |
| LE CONSEIL REGIONAL DE PROMOTION DE LA FEMME DE L'ESTRIE INC.<br>1642-2206 | 80 02 25 | 1199, rue Bienville, Sherbrooke |
| CONSTRUCTION CANVAR LTÉE<br>1462-5628 | 75 10 14 | 5475, rue Paré, bureau 202, Montréal |
| CORPORATION DES CRÉATEURS EN ARTS VISUELS DE LANAUDIÈRE<br>1844-7029 | 81 03 27 | 16, boulevard Curé-Dupont, Saint-Paul |
| LA CORPORATION D'EXPLOITATION PREMIERE, QUEBEC INC.<br>1364-0362 | 75 06 10 | 1001, boulevard de Maisonneuve ouest, Montréal |
| CUIVRE MOBRUN INC.<br>(Libre de responsabilité personnelle)<br>1296-1140 | 56 03 07 | 1981, avenue McGill College, bureau 1100, Montréal |
| LES ENTREPRISES SOMANIC INC.<br>1237-5093 | 63 10 31 | 1200, rue Thibeau, Cap-de-la-Madeleine |

| Dénomination sociale | Date de constitution en corporation | Domicile légal |
|---|---|---|
| FER LAC ST-JOSEPH INC.<br>(Libre de responsabilité personnelle)<br>1269-1267 | 57 02 01 | 1981, avenue McGill College, Montréal |
| MAISON MARCEL INC. .....<br>1109-7987 | 62 03 28 | 455, rue St-Antoine ouest, Montréal |
| MINES DU LAC WAITE INC.<br>(Libre de responsabilité personnelle)<br>1270-8681 | 59 06 25 | 1981, avenue McGill College, bureau 1100, Montréal |
| SOCIETE DE TELEINFORMATIQUE R.T.C. INC. .....<br>1349-7318 | 72 11 14 | 2050, rue Mansfield, bureau 1205, Montréal |
| TRANSPORT M.G.R. LTEE .....<br>1357-1534 | 74 07 31 | 529, rue Jobin, Chicoutimi |

21213-o

*Le directeur*,
HUBERT GAUDRY.

## Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

| Dénomination sociale | Date de constitution en corporation | Date des lettres patentes supplémentaires | Modification |
|---|---|---|---|
| CENTRE D'ADAPTATION AU TRAVAIL LAURENTIDES-LANAUDIÈRE<br>1843-9208 | 81 03 09 | 82 09 03 | De la dénomination sociale:<br>C.T. LAURENTIDES INC. |
| CHAMBLY MARINA INC. .....<br>1244-8106 | 61 07 03 | 81 09 25 | Du capital-actions |
| CLUB OPTIMISTE MASCOUCHE INC. .....<br>1317-3224 | 72 04 27 | 82 09 03 | 1) De la valeur des biens immobiliers;<br>2) des dispositions. |
| DISTRIBUTION JACQUES LAPIERRE INC.<br>1479-9530 | 77 08 01 | 82 08 06 | 1) Du capital-actions;<br>2) des dispositions. |
| ÉGLISE BAPTISTE ÉVANGÉLIQUE DE WINDSOR<br>1626-1869 | 78 07 06 | 82 08 03 | De la dénomination sociale:<br>ÉGLISE BAPTISTE DE WINDSOR |
| LABORATOIRE DERMO-COSMÉTIQUE (1979) INC.<br>1639-6020 | 79 11 13 | 82 08 24 | De la dénomination sociale:<br>LES PROMOTIONS DE LA COTERIE INC. |
| LUKON INC. .....<br>1273-0339 | 59 01 28 | 82 07 21 | Du capital-actions |

| Dénomination sociale | Date de constitution en corporation | Date des lettres patentes supplémentaires | Modification |
|---|---|---|---|
| RÉSEAU PLURI-ARTS ..... 1624-5813 | 78 03 20 | 82 09 02 | Des objets |
| RÉSIDENCE LAVAL-DES-RAPIDES INC. .. 1856-9889 | 82 04 23 | 82 08 25 | 1) Des objets;<br>2) de la valeur des biens immobiliers;<br>3) des dispositions;<br>4) du nombre des administrateurs: 5. |
| TEXTELLE INC. ..... 1840-7379 | 80 12 31 | 82 08 23 | 1) Du siège social:<br>11000, rue St-Denis, Montréal;<br>2) du capital-actions. |

*Le directeur,*
HUBERT GAUDRY.

21213-o

## Lettres patentes supplémentaires (Article 20)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a délivré d'office des lettres patentes supplémentaires changeant la dénomination sociale de la corporation suivante:

| Ancienne dénomination sociale | Nouvelle dénomination sociale | Date de constitution en corporation | Date des lettres patentes supplémentaires |
|---|---|---|---|
| SOCIÉTÉ SPINA-BIFIDA ET HYDROCÉPHALIE, RÉGION DE QUÉBEC 1846-1871 | GROUPE D'AIDE ET D'INFORMATION S.B.H. INC. | 81 05 07 | 82 08 17 |

*Le directeur,*
HUBERT GAUDRY.

21213-o

# Compagnies (Partie 1A) — Loi sur les

## Délivrance d'un certificat de constitution

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

| Dénomination sociale et sa version | Date de constitution en corporation | District judiciaire |
|---|---|---|
| ACCORD ALUMINIUM INC. ..... 1860-8752 | 82 08 31 | Joliette |
| AGENCE DE COURTAGE WILKIE, PAQUETTE & ASSOCIÉS INC. ..... 1860-6392 | 82 08 20 | Laval |

| Dénomination sociale et sa version | Date de constitution en corporation | District judiciaire |
|---|---|---|
| AGENCE DE DISTRIBUTION JACQUES GAGNON INC.<br>1860-8497 | 82 08 27 | Terrebonne |
| LES AGRÈS MARINS NORMAN TAKER INC.<br>*NORMAN TAKER MARINE RIGGING INC.*<br>1860-8182 | 82 08 26 | Gaspé |
| AMUSEMENTS ORLÉANS INC.<br>1860-8703 | 82 08 30 | Québec |
| ARMOTEC INC.<br>1860-2862 | 82 08 06 | Drummond |
| LES ATELIERS DE TÉLÉVISION ABEL ÉLECTRONIQUE INC.<br>1860-8539 | 82 08 27 | Montréal |
| AUBERGE J. PAQUET INC.<br>1860-5204 | 82 08 26 | Saint-François |
| LES AUTOBUS CLAUDE LAVOIE INC.<br>1860-8562 | 82 08 30 | Chicoutimi |
| LES AUTOBUS GARRY LAVOIE INC.<br>1860-8570 | 82 08 30 | Chicoutimi |
| LES BOIS DE ROLETTE INC.<br>1860-8737 | 82 08 30 | Montmagny |
| BOUTIQUE DU CANTON INC.<br>1860-8430 | 82 08 27 | Québec |
| BOUTIQUE TOURLOU LTÉE<br>1860-5352 | 82 08 31 | Québec |
| BOYAU ET RACCORD B.R. INC.<br>1860-8265 | 82 08 26 | Montréal |
| CASSE-CROUTE JOAN INC.<br>1860-8455 | 82 08 27 | Gaspé |
| CENTRE DU CADEAU FASCINATION INC.<br>1860-8588 | 82 08 30 | Laval |
| CLUB DE RACQUETBALL ST-JÉRÔME INC.<br>1860-8281 | 82 08 27 | Terrebonne |
| CONSEIL P.M.O. INC.<br>1860-8679 | 82 08 30 | Roberval |
| DAIGLE ET PÉLISSIER INC.<br>1860-8125 | 82 08 26 | Arthabaska |
| LES DÉMOLITIONS TELEVER INC.<br>1860-5345 | 82 08 31 | Québec |

| Dénomination sociale et sa version | Date de constitution en corporation | District judiciaire |
|---|---|---|
| LES DISTRIBUTEURS DE CARBURANT OQSIVIK INC. ..... *OQSIVIK FUEL DISTRIBUTORS INC.* 1860-8216 | 82 08 26 | Abitibi |
| LES DISTRIBUTRICES VERMETTE (1982) LTÉE ..... 1860-8356 | 82 08 27 | Québec |
| LES ENTREPRISES BRISSETTE & GOULET INC. ..... 1860-8646 | 82 08 30 | Montréal |
| LES ENTREPRISES DAQUET INC. ..... 1860-8190 | 82 08 26 | Joliette |
| LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTIONS GILLES BOURBONNAIS INC. 1860-8547 | 82 08 27 | Montréal |
| LES ENTREPRISES GILBERT BOURQUE INC. ..... 1860-5279 | 82 08 27 | Iberville |
| LES ENTREPRISES LOUISE VERREAULT INC. ..... 1860-5196 | 82 08 26 | Québec |
| ÉPICERIE BERTRAND FORTIN INC. ..... 1860-8414 | 82 08 27 | Chicoutimi |
| ÉQUIPEMENT DE BUREAU ARPIN INC. ..... 1860-8133 | 82 08 26 | Richelieu |
| ÉVA-BERT INC. ..... 1860-5261 | 82 08 27 | Drummond |
| EXCAVATION FORCIER INC. ..... 1860-8224 | 82 08 26 | Richelieu |
| LES EXCAVATIONS GUYCHAR INC. ..... 1860-8596 | 82 08 30 | Joliette |
| FERME FORÊT NOIRE INC. ..... 1860-5394 | 82 08 31 | Bedford |
| GARAGE WILLY INC. ..... 1860-8729 | 82 08 30 | Longueuil |
| RÉJEAN GAUTHIER, ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC. ..... 1860-8638 | 82 08 30 | Saint-Hyacinthe |
| GESTION CLAUDE GIRARD INC. ..... 1860-3944 | 82 08 26 | Terrebonne |
| GESTION PLEIN AIR INC. ..... 1860-8505 | 82 08 27 | Chicoutimi |
| GESTION ROLAND INC. ..... 1860-8406 | 82 08 27 | Kamouraska |

| Dénomination sociale et sa version | Date de constitution en corporation | District judiciaire |
|---|---|---|
| GESTION SAURETTE INC.<br>1860-8232 | 82 08 26 | Bedford |
| LE GROUPE HÔTELIER QUÉBÉCOIS INC.<br>1860-5378 | 82 08 31 | Montréal |
| HÉBERCO LTÉE<br>1860-8141 | 82 08 26 | Beauharnois |
| LES IMMEUBLES PERRICH INC.<br>1860-5295 | 82 08 27 | Québec |
| INVESTISSEMENTS CANDEM INC.<br>1860-8786 | 82 08 27 | Laval |
| LG PLANIFICATIONS INC.<br>1860-8760 | 82 08 31 | Joliette |
| LIBRAIRIE RÉGIONALE (1982) INC.<br>1860-5253 | 82 08 26 | Roberval |
| LOCATION D'AUTOS USAGÉES MORDAV INC.<br>1860-8794 | 82 08 30 | Montréal |
| LE MAÎTRE-BOUCHER DE LA PLACE INC.<br>1860-5337 | 82 08 30 | Québec |
| MEUBLESCO INC.<br>1860-5360 | 82 08 31 | Québec |
| 1860-5246 QUÉBEC INC.<br>1860-5246 | 82 08 26 | Québec |
| 1860-5287 QUÉBEC INC.<br>1860-5287 | 82 08 27 | Québec |
| 1860-5329 QUÉBEC INC.<br>1860-5329 | 82 08 30 | Québec |
| 1860-7176 QUÉBEC INC.<br>1860-7176 | 82 08 27 | Montréal |
| 1860-8109 QUÉBEC INC.<br>1860-8109 | 82 08 26 | Québec |
| 1860-8174 QUÉBEC INC.<br>1860-8174 | 82 08 26 | Montréal |
| 1860-8240 QUÉBEC INC.<br>1860-8240 | 82 08 26 | Terrebonne |
| 1860-8323 QUÉBEC INC.<br>1860-8323 | 82 08 27 | Abitibi |
| 1860-8331 QUÉBEC INC.<br>1860-8331 | 82 08 27 | Abitibi |

| Dénomination sociale et sa version | Date de constitution en corporation | District judiciaire |
|---|---|---|
| 1860-8364 QUÉBEC INC.<br>1860-8364 | 82 08 27 | Trois-Rivières |
| 1860-8372 QUÉBEC INC.<br>1860-8372 | 82 08 27 | Trois-Rivières |
| 1860-8448 QUÉBEC INC.<br>1860-8448 | 82 08 27 | Montréal |
| 1860-8471 QUÉBEC INC.<br>1860-8471 | 82 08 27 | Montréal |
| 1860-8489 QUÉBEC INC.<br>1860-8489 | 82 08 27 | Joliette |
| 1860-8604 QUÉBEC INC.<br>1860-8604 | 82 08 30 | Montréal |
| 1860-8653 QUÉBEC INC.<br>1860-8653 | 82 08 30 | Québec |
| MUSIQUE ÉCLAIR INC.<br>1860-8166 | 82 08 26 | Abitibi |
| JEAN ET CHRISTINE PAQUET INC.<br>1860-8661 | 82 08 30 | Gaspé |
| PÂTISSERIE J.L.B. INC.<br>1860-8117 | 82 08 26 | Québec |
| PAUL LE COSTUMIER INC.<br>1860-8422 | 82 08 27 | Montréal |
| JACQUES O. PAUL-HUS INC.<br>1860-6210 | 82 08 18 | Iberville |
| LES PEINTURES GRONDIN & FRÈRES INC.<br>1860-8513 | 82 08 27 | Beauce |
| LES PLACEMENTS ANDRÉ BORDELEAU INC.<br>1860-8299 | 82 08 27 | Joliette |
| LES PLACEMENTS CÉLINE BORDELEAU INC.<br>1860-8307 | 82 08 27 | Montréal |
| LES PLACEMENTS G.M.L. INC.<br>1860-9008 | 82 08 31 | Québec |
| LES PLACEMENTS GILLES JEAN INC.<br>1860-8778 | 82 08 31 | Gaspé |
| LES PLACEMENTS MARC BORDELEAU INC.<br>1860-8315 | 82 08 27 | Montréal |
| LES RÉCLAMATIONS JULES LAPIERRE INC.<br>1860-8380 | 82 08 27 | Roberval |

| Dénomination sociale et sa version | Date de constitution en corporation | District judiciaire |
|---|---|---|
| RÉPARATIONS TRONIK INC. ..... 1858-8517 | 82 07 01 | Laval |
| RÉSIDENCE LOUIS-HÉMON INC. ..... 1860-8521 | 82 08 27 | Montréal |
| SENACO INC. ..... 1860-8612 | 82 08 30 | Joliette |
| SOCIÉTÉ D'ENTRETIEN D'IMMEUBLES CENTURION INC. ..... 1860-6202 | 82 08 18 | Montréal |
| SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE PARC SAMUEL HOLLAND INC. ..... 1860-5311 | 82 08 30 | Québec |
| LA SOCIÉTÉ SERLI INC. ..... 1860-6566 | 82 08 20 | Montréal |
| TRANSPORT L.B.C. INC. ..... 1860-8463 | 82 08 27 | Rimouski |
| LES TRAVAILLEURS DE VARIPAK INC. ..... 1860-8273 | 82 08 27 | Longueuil |
| VALEXPORT INC. ..... 1860-8158 | 82 08 26 | Beauharnois |

21213-o

*Le directeur,*
HUBERT GAUDRY.

## Délivrance d'un certificat de continuation

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

| Dénomination sociale | Date de constitution en corporation | Date de continuation | Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu |
|---|---|---|---|
| ALIMENTATION J.A. DROLET INC. ..... 1213-1819 | 71 03 12 | 82 08 27 | |
| AVIATION CONSTRUCTION LTÉE (LTD.) 1235-4338 | 59 05 11 | 82 08 27 | CONSTRUCTION AVIATION LTÉE *AVIATION CONSTRUCTION LTD.* |
| BENJAMIN ELECTRIC MANUFACTURING COMPANY OF CANADA LIMITED 1237-9863 | 1929 08 03 | 82 08 31 | INSTALLATIONS BENJAMIN INC. |
| BOUTIQUE SÉLECTION INC. ..... 1628-1701 | 78 07 10 | 82 08 06 | |

| Dénomination sociale | Date de constitution en corporation | Date de continuation | Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu |
|---|---|---|---|
| CENTRE DE RÉCRÉATION BOULEVARD PIE IX INC.<br>1311-6710 | 72 06 01 | 82 08 23 | CENTRE D'AMUSEMENT REPENTIGNY INC. |
| COLMONT INC.<br>1478-2064 | 82 08 30 | 77 08 16 | |
| COMPLEXE JUAN INC.<br>1237-0896 | 68 04 29 | 82 08 26 | |
| LES CONSTRUCTEURS EN TUYAUTERIE S.R.C. LTÉE<br>1625-2512 | 78 04 10 | 82 08 27 | |
| LES COULIS CANADA LTÉE<br>1625-2520 | 78 04 10 | 82 08 27 | |
| DANCON INC.<br>1502-9390 | 76 04 07 | 82 08 27 | |
| DESNA INC.<br>1480-0940 | 77 08 05 | 82 08 30 | |
| D. DUPÉRÉ INC.<br>1157-2351 | 55 09 08 | 82 08 30 | |
| LES ENTREPRISES GA-FON INC.<br>1260-3411 | 70 01 02 | 82 08 30 | |
| JEAN FOURNIER INC.<br>1171-7667 | 64 06 16 | 82 08 26 | |
| G.R.S. INTERNATIONAL INC.<br>1116-5511 | 52 02 11 | 82 08 30 | |
| J.M. GAGNÉ INC.<br>1301-3008 | 72 10 02 | 82 08 30 | |
| GAGNON & GAGNON, NOUVEAUTÉS, INC.<br>1165-1635 | 55 05 03 | 82 08 26 | GAGNON & GAGNON NOUVEAUTÉS INC. |
| WELLIE GAGNON LIMITÉE<br>1123-7450 | 45 07 20 | 82 08 26 | |
| GARAGE SILLERY INC.<br>1364-9694 | 75 07 30 | 82 08 30 | |
| GESTION B. NADEAU INC.<br>1239-4847 | 71 10 12 | 82 08 27 | |
| GESTION P.A.B. INC.<br>1504-9141 | 76 09 09 | 82 08 30 | |
| GESTION S.M.B. INC.<br>1465-2622 | 76 03 02 | 82 08 26 | |

| Dénomination sociale | Date de constitution en corporation | Date de continuation | Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu |
|---|---|---|---|
| GROUPE GUYTÔT (1980) INC. ..... 1367-2894 | 74 02 26 | 82 08 27 | |
| LES IMMEUBLES L'ÉTRIER INC. ..... 1467-4766 | 76 05 31 | 82 08 30 | |
| IMPRIMERIE SHERBROOKE INC. ..... 1161-4708 | 59 02 06 | 82 08 26 | |
| INVESTISSEMENTS STANBUD INC. ..... 1285-0798 | 70 08 28 | 82 08 27 | |
| LEMAY AUTOBUS LTÉE ..... 1186-6167 | 64 01 09 | 82 08 30 | |
| MARCELLE L. INC. ..... 1198-4929 | 59 03 02 | 82 08 26 | |
| MEUBLES J.P.M. GERVAIS INC. ..... 1331-2426 | 73 05 07 | 82 08 26 | |
| OUTILS DE COUPE UNIVERSELLE INC. ... 1344-3775 | 73 09 17 | 82 08 27 | |
| LES PATATES DE L'EST DU QUÉBEC LTÉE 1626-0903 | 78 05 03 | 82 08 27 | LES CUISINES GASPÉSIENNES DE MATANE LTÉE |
| AU PETIT COIN BRETON LTÉE ..... 1154-3006 | 67 03 17 | 82 08 27 | |
| AU PETIT COIN BRETON (STE-FOY) LIMITÉE 1510-1918 | 78 01 16 | 82 08 27 | |
| PHOTO DIX-QUATRE INC. ..... 1507-4321 | 77 10 06 | 82 08 30 | |
| PLACEMENTS GUINDON INC. ..... 1264-6303 | 62 05 28 | 82 08 23 | |
| LES PLACEMENTS LAGOBERT LTÉE ..... 1462-9331 | 75 11 05 | 82 08 30 | |
| LÉANDRE POMERLEAU INC. ..... 1625-9939 | 78 05 01 | 82 08 26 | |
| LES PRODUCTIONS OP INC. ..... 1278-2520 | 66 09 12 | 82 08 31 | |
| P. RIOPEL LTD. ..... 1110-8420 | 57 10 03 | 82 08 30 | P. RIOPEL LTÉE *P. RIOPEL LTD.* |
| SÉDUTEK INC. ..... 1637-1536 | 79 06 18 | 82 06 22 | |

| Dénomination sociale | Date de constitution en corporation | Date de continuation | Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu |
|---|---|---|---|
| LES SERVICES PHOSALAC LTÉE ..... 1348-6030 | 72 09 01 | 82 08 30 | |
| SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA FERME LIMBOUR INC. 1351-3940 | 73 11 28 | 82 08 26 | |
| LES THERMO-GRAVEURS MONARQUE LTÉE 1118-9222 | 59 12 21 | 82 08 27 | |
| TRANSPORT BAIE COMEAU INC. ..... 1171-7253 | 53 04 21 | 82 08 26 | |
| VALGER LTÉE ..... 1154-3188 | 61 04 21 | 82 08 27 | |

21213-o

*Le directeur,*
HUBERT GAUDRY.

## Délivrance d'un certificat de fusion

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

| Dénomination sociale et sa version | Dénomination sociale des compagnies fusionnées | Date de fusion | District judiciaire |
|---|---|---|---|
| COLUMBIA-WERTEK INC. ..... 1860-8869 | INVESTISSEMENTS COLUMBIA-RIVERSHORE LTÉE<br>WERTEK INCORPORATED | 82 08 31 | Montréal |
| LES ENTREPRISES DE NETTOYAGE D'ÉDIFICES LTÉE 1860-9016 | LES ENTREPRISES DE NETTOYAGE D'ÉDIFICES LIMITÉE<br>SERVICE D'ENTRETIEN DE QUÉBEC INC.<br>BRUMARD INC. | 82 08 31 | Québec |
| FRANCNOR INC. ..... 1860-8927 | FRANCNOR INC. .....<br>ÉDIFICE ROUYN LTÉE | 82 09 01 | Rouyn-Noranda |
| L.A.B. (QUÉBEC) INC. ..... 1860-8851 | L.A.B. (QUÉBEC) INC. .....<br>MARCH REALTIES LTD.<br>THUNDERHEAD REALTIES LTD. | 82 08 31 | Longueuil |
| JULES LAVIGNE INC. ..... 1861-2382 | LES SPORTS LAVIGNE INC. .....<br>JULES LAVIGNE INC. | 82 10 01 | Montréal |
| LA MAISON FUNÉRAIRE HARVEY LTÉE 1860-9032 | LA MAISON FUNÉRAIRE HARVEY LTÉE<br>MAISON FUNÉRAIRE FAIDA FORTIN INC. | 82 09 01 | Roberval |

21213-o

*Le directeur,*
HUBERT GAUDRY.

## Délivrance d'un certificat de modification

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

| Dénomination sociale | Date de constitution en corporation | Date de la modification | Modification |
|---|---|---|---|
| AGENCE MUSICALE GUY DROLET LTÉE<br>1852-4629 | 81 11 17 | 82 08 31 | 1) Du capital-actions;<br>2) des dispositions. |
| AGENCES CAYER INC.<br>1860-1013 | 82 08 10 | 82 08 30 | De la dénomination sociale:<br>AGENCES D'ÉLITE INC. |
| AUTOMOBILES J. ROY INC.<br>1849-2934 | 81 08 21 | 82 08 26 | De la dénomination sociale:<br>J. ROY AUTO INC. |
| AUVECO CANADA INC.<br>1840-4780 | 80 11 06 | 82 08 30 | De la dénomination sociale:<br>LES INDUSTRIES GENO INC.<br>*GENO INDUSTRIES INC.* |
| LE BAR-AUX-MAÎTRES INC.<br>1859-0141 | 82 06 18 | 82 08 31 | Du capital-actions |
| BRASSERIE AU TIRE-BOUCHON INC.<br>1844-0008 | 81 03 06 | 82 08 27 | De la dénomination sociale:<br>BRASSERIE AU MOUSTACHU INC. |
| COLMONT INC.<br>1478-2064 | 77 08 16 | 82 08 30 | Du capital-actions |
| CONSTRUCTION TIBO INC.<br>1363-2377 | 75 05 05 | 82 08 26 | Du district: Longueuil |
| LE 2224 ST-LOUIS INC.<br>1855-7249 | 82 03 12 | 82 08 26 | 1) De la dénomination sociale:<br>LES PLACEMENTS VIATEUR BOUCHARD INC.;<br>2) du district: Saint-François. |
| ENTREPRISES TÉLÉ-CAPITALE LTÉE<br>1122-2486 | 61 03 16 | 82 08 27 | Des dispositions |
| FERME MARGIRIC INC.<br>1334-2050 | 73 02 19 | 82 08 30 | Du nombre des administrateurs:<br>minimum 1, maximum 9. |
| M.L. AIR INC.<br>1314-5123 | 70 12 23 | 82 08 30 | 1) Du capital-actions;<br>2) des dispositions. |
| MARCHÉ G. BISSON INC.<br>1860-0478 | 82 07 27 | 82 08 25 | 1) Du capital-actions;<br>2) des dispositions. |
| MARCHÉ J.P. LAFOREST INC.<br>1860-2581 | 82 08 05 | 82 08 25 | 1) Du capital-actions;<br>2) des dispositions. |
| MARTEL ET FORTIER INC.<br>1851-7680 | 81 10 26 | 82 08 30 | Du district: Laval |
| 1858-4383 QUÉBEC INC.<br>1858-4383 | 82 05 28 | 82 08 26 | De la dénomination sociale:<br>APPROVISIONNEMENT DE CHANTIER R.D.H. INC. |

| Dénomination sociale | Date de constitution en corporation | Date de la modification | Modification |
|---|---|---|---|
| 1859-3269 QUÉBEC INC. ..... 1859-3269 | 82 07 02 | 82 08 30 | De la dénomination sociale: LOCATION D'AUTOS B.C. INC. |
| 1859-5520 QUÉBEC INC. ..... 1859-5520 | 82 07 13 | 82 08 30 | De la dénomination sociale: LES LOGIS G.L.S. INC. |
| SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 2020 INC. ..... 1842-6049 | 81 01 16 | 82 08 26 | De la dénomination sociale: SOCIÉTÉ DE GESTION 2020 INC. |
| LA SOCIÉTÉ LESSARD ET FILS INC. ..... 1126-6459 | 64 05 13 | 82 08 26 | Du capital-actions. |

21213-o

*Le directeur,*
HUBERT GAUDRY.

## Compagnies (Partie 3) — Loi sur les

### Lettres patentes

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

| Dénomination sociale et sa version | Date de constitution en corporation | Siège social |
|---|---|---|
| ÀGE D'OR JOIE & LUMIÈRE ..... 1859-4382 | 82 07 07 | Salle paroissiale, rue Principale, Saint-Théophile |
| LES ARTISTES ASSOCIÉS DU QUÉBEC INC. 1860-1922 | 82 08 17 | 114, carré Provence, Neufchâtel |
| ASSOCIATION BASILICATA (QUÉBEC) INC. ..... 1860-1286 | 82 08 06 | Communauté urbaine de Montréal |
| ASSOCIATION DES CADRES DE CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC 1860-3795 | 82 08 23 | 500, St-François-Xavier, Montréal |
| ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES EN SCIENCES INFIRMIÈRES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (AESIUL) 1860-1914 | 82 08 17 | Cité universitaire, Sainte-Foy |
| L'ASSOCIATION DES FEMMES SALVADORIENNES 1859-8920 | 82 08 20 | Montréal |
| L'ASSOCIATION DES MARCHANDS ET PROFESSIONNELS DE LA PETITE ITALIE DE MONTRÉAL INC. 1858-7774 | 82 06 18 | 6896, boulevard St-Laurent, Montréal |

| Dénomination sociale et sa version | Date de constitution en corporation | Siège social |
|---|---|---|
| L'ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE CHÛTE-AUX-OUTARDES<br>1860-3852 | 82 08 23 | 179, rue Jean, Chute-aux-Outardes |
| ASSOCIATION DES PROGRAMMEURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (APL)<br>1860-5733 | 82 08 26 | Pavillon Pouliot, Université Laval, Québec |
| ASSOCIATION SOCIALE ET CULTURELLE QUÉBÉCOISE INC.<br>1860-3860 | 82 08 24 | 805, Sauriol, app. 5, Montréal |
| ASSOCIATION TOURISTIQUE DU LAC BEAUPORT INC.<br>1860-3720 | 82 08 23 | Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport |
| L'ATELIER DE THÉÂTRE ET D'EXPRESSION DE RIMOUSKI (L'ATER)<br>1858-7519 | 82 06 17 | 175, Saint-Joseph ouest, app. 3, Rimouski |
| CENTRE D'AÏKIDO UYESHIBA DE QUÉBEC<br>1856-5770 | 82 03 31 | 715, avenue Monk, app. 5, Québec |
| CLUB DE CHASSE ET PÊCHE DU LAC DULAIN INC.<br>1860-3704 | 82 08 20 | Alma |
| CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE ST-GILLES INC.<br>1860-5725 | 82 08 26 | 1530, rue de l'Aréna, Saint-Gilles |
| CLUB FAMILIAL MAGNUM II INC. .....<br>1857-7148 | 82 07 08 | 2403, Cornwall, Saint-Hubert |
| LE CLUB SOCIAL DES EMPLOYÉS DE PASCAL DE VILLE LASALLE<br>1860-1658 | 82 08 12 | 1819, Dollard, LaSalle |
| CLUB SOCIAL ET SPORTIF DES POMPIERS VOLONTAIRES DE BELLECOMBE<br>1860-3902 | 82 08 24 | Bellecombe |
| CLUB SPORTIF LE BISON INC. .....<br>1860-5543 | 82 08 27 | Saint-René |
| COLLECTIF QUÉBÉCOIS DE L'ÉCOLE MODERNE — PÉDAGOGIE FREINET (C.Q.E.M.)<br>1860-3985 | 82 08 25 | Sainte-Foy |
| COMITÉ DES ACTIVITÉS SOCIALES DU BIC<br>1860-3761 | 82 08 23 | Bic |
| LA DAUPHINELLE .....<br>1859-4218 | 82 07 05 | Montréal |
| FONDATION JONATHAN QUIRION INC. .....<br>1860-1880 | 82 08 17 | Saint-Georges-de-Beauce |

| Dénomination sociale et sa version | Date de constitution en corporation | Siège social |
|---|---|---|
| FONDATION UNIVERSITAIRE MARGUERITE D'YOUVILLE DE VARENNES<br>1859-6999 | 82 07 21 | 175, boulevard Ste-Anne, Varennes |
| GARDERIE « TROIS P'TITS TOURS » .....<br>1857-7791 | 82 05 19 | 5400, boulevard Gouin ouest, hôpital du Sacré-Coeur, Montréal |
| LA GÎTÉE INC. .....<br>1859-8235 | 82 07 23 | Thetford-Mines |
| GROUPE BIBLIQUE DU RICHELIEU INC. .....<br>1860-3928 | 82 08 25 | 6115, Garnier, Saint-Hyacinthe |
| GROUPE D'OBSERVATION ET DE RECHERCHE EN PLEIN AIR DE L'OUTAOUAIS INC.<br>1859-8425 | 82 07 26 | 3, rue Bernier, Hull |
| LES JEUNES ABEILLES .....<br>1859-8870 | 82 08 03 | 667, rue Champlain, Saint-Georges-de-Clarenceville |
| LA MOUVANCE INC. .....<br>1860-1799 | 82 08 16 | 1270, chemin du Plateau, La Baie |
| MOUVEMENT POUR LA SURVIE DES AGRICULTEURS DU QUÉBEC INC.<br>1860-3787 | 82 08 23 | 2135, rang VII, Saint-Cyrille-de-Wendover |
| SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ANSE ST-MICHEL INC.<br>1860-1690 | 82 08 13 | Saint-Michel |

21213-o

*Le directeur,*
HUBERT GAUDRY.

## Compagnies étrangères — Loi sur les

### Changements

Les compagnies étrangères ci-dessous mentionnées donne avis des changements suivants:

| Nom de la compagnie | Date des changements | Changements |
|---|---|---|
| LES ENTREPRISES JIM PATTISON LTÉE .....<br>2131-8126 | 82 08 12 | De l'adresse du bureau principal et de l'agent:<br>Me Claudette Bellemare,<br>1001, boulevard de Maisonneuve ouest, bureau 1400, Montréal |

| Nom de la compagnie | Date des changements | Changements |
|---|---|---|
| A.E. McKENZIE CO. LTD. ..... 1229-6562 | 82 06 28 | 1) Du bureau principal: 1108, rue Berlier (Chomedey), Laval; 2) de l'agent principal: Me André Defoy, 50, Jauron, Repentigny |

21213-o

*Le directeur,*
HUBERT GAUDRY.

## Nouveau permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un nouveau permis a été accordé à la corporation suivante:

| Nom de la compagnie ou sa version | Date du nouveau permis |
|---|---|
| EMBALLAGES BELKIN LTÉE ..... 1195-9731 | 82 08 25 |

21213-o

*Le directeur,*
HUBERT GAUDRY.

# Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

## Amendement

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été amendées à son bureau.

| Raison sociale de la société | Date d'enregistrement | Date d'amendement | Lieu du principal établissement |
|---|---|---|---|
| CAPRI LIMITED PARTNERSHIP, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CAPRI | 81 05 27 | 82 09 09 | 1500 de Maisonneuve ouest, Montréal |
| DEERFIELD LIMITED PARTNERSHIP ..... | 80 10 30 | 82 09 09 | 1500 de Maisonneuve ouest, Montréal |
| EXECUTIVE PLAZA I PARTNERSHIP, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE | 82 01 06 | 82 09 09 | 1500 de Maisonneuve ouest, Montréal |

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,*
CLAUDE LEBEAU.

21230-o

## Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau.

| Raison sociale de la société | Date d'enregistrement | Lieu du principal établissement |
|---|---|---|
| 116784 CANADA, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ..... | 82 09 02 | 3285 du Souvenir, local 1124, Chomedey, Laval |

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,*
CLAUDE LEBEAU.

21230-o

## Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

### Avis de reprise d'existence

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

| Nom | Date de délivrance du certificat | Dispositions particulières |
|---|---|---|
| ACTION DÉTENU DE MONTRÉAL INC. ..... 1625-7503 | 82 08 13 | Aucune |
| L'ASSOCIATION DES PARENTS DES ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE TROIS-RIVIÈRES 1291-5096 | 82 08 31 | Aucune |

*Le directeur,*
HUBERT GAUDRY.

21213-o

## Associations coopératives — Loi sur les

### CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION « LE BOISSEAU » DE ST-CÔME
*(Loi sur les associations coopératives)*

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION « LE BOISSEAU » DE ST-CÔME », dont le siège social est situé à St-Côme, QC, circonscription électorale de Beauce-Sud.

*Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,*
JEAN-MARIE BOUCHARD.

21235-o

### CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION QUÉVILLONNAIS
*(Loi sur les associations coopératives)*

Avis est donné que l'association coopérative « CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION QUÉVILLONNAIS », dont le siège social était situé à Lebel-sur-Quévillon, dans la circonscription électorale d'Abitibi-

Est, a été dissoute le 8 septembre 1982, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,*
21334-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

**CO-OP D'HABITATION LE LAC ST-FRANÇOIS, VALLEYFIELD**
*(Loi sur les associations coopératives)*

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « CO-OP D'HABITATION LE LAC ST-FRANÇOIS, VALLEYFIELD », dont le siège social est situé à Salaberry-de-Valleyfield, QC, circonscription électorale de Beauharnois.

*Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,*
21236-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

**LA COOPÉRATIVE D'ALIMENTATION DU VILLAGE-ERMITAGE (VICTORIAVILLE)**
*(Loi sur les associations coopératives)*

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « LA COOPÉRATIVE D'ALIMENTATION DU VILLAGE-ERMITAGE (VICTORIAVILLE) », dont le siège social est situé à Victoriaville, QC, dans la circonscription électorale d'Arthabaska.

*Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,*
21325-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

**COOPÉRATIVE D'HABITATION « ENTRE-NOUS » DE MONTRÉAL**
*(Loi sur les associations coopératives)*

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « ENTRE-NOUS » DE MONTRÉAL », dont le siège social est situé à Montréal, QC, circonscription électorale de Dorion.

*Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,*
21237-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

**COOPÉRATIVE D'HABITATION FLORALIES (POINTE-AUX-TREMBLES)**
*(Loi sur les associations coopératives)*

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION FLORALIES (POINTE-AUX-TREMBLES) », dont le siège social est situé à Pointe-aux-Trembles, QC, dans la circonscription électorale de Lafontaine.

*Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,*
21326-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

**COOPÉRATIVE D'HABITATION LE PORTAGE (MONTRÉAL-NORD)**
*(Loi sur les associations coopératives)*

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION LE PORTAGE (MONTRÉAL-NORD) », dont le siège social est situé à Montréal-Nord, QC, circonscription électorale de Sauvé.

*Le ministre des Institutions financières et Coopératives,*
21238-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

**COOPÉRATIVE D'HABITATION LES JARDINS (MONTRÉAL)**
*(Loi sur les associations coopératives)*

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION LES JARDINS (MONTRÉAL) », dont le siège social est situé à Montréal, QC, circonscription électorale de Saint-Louis.

*Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,*
21239-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

**COOPÉRATIVE D'HABITATION ST-AUGUSTIN DE MONTRÉAL**
*(Loi sur les associations coopératives)*

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION ST-AUGUSTIN DE MONTRÉAL », dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Saint-Henri.

*Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,*
21327-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

**COOPÉRATIVE D'HABITATION « TOUS ENSEMBLE » DE SAINT-LÉONARD**
*(Loi sur les associations coopératives)*

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « TOUS ENSEMBLE » DE SAINT-LÉONARD », dont le siège social est situé à Saint-Léonard, QC, dans la circonscription électorale de Saint-Léonard.

*Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,*
21328-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

## Avis divers

**Commission scolaire de Montmagny**
*Rachat d'obligations*

Aux détenteurs des obligations de l'émission de trois cent soixante-cinq mille dollars (365 000,00 $) datée du 1er novembre 1969 de l'ex-commission scolaire de St-Pierre de la Rivière-du-Sud faisant partie maintenant de la nouvelle Commission scolaire de Montmagny.

Avis public est, par les présentes, donné que la Commission scolaire de Montmagny a procédé, par tirage au sort, au rachat pour fins d'amortissement le 1er novembre 1982, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à cent pour cent (100 %) de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

*Numéros*

| | | |
|---|---|---|
| V-003 | = | 5 000,00 $ |
| M-240 | = | 1 000,00 |
| M-271 | = | 1 000,00 |
| M-272 | = | 1 000,00 |
| M-289 | = | 1 000,00 |
| D-035 | = | 500,00 |

Les obligations (ou partie de ces obligations) ci-haut mentionnées, rappelées pour rachat, deviendront dues et payables et seront payées en monnaie ayant cours légal au Canada, à toute succursale de la Banque Nationale du Canada dans la province de Québec, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus et dans le cas d'obligations à coupons avec tous les coupons échéant après le 1er novembre 1982 attachés.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement cessera de s'accroître le et après le 1er novembre 1982.

Montmagny, le 10 septembre 1982.

*Le directeur général,*
21215-o ALPHONSE GUILLEMETTE.

**Front Jeunesse Nouveau-Québec**

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, il a accordé des lettres patentes, en date du 27e jour de mai 1982, constituant en corporation sans capital-actions les membres actuels de « Front Jeunesse Nouveau-Québec », déjà constituée en corporation le ou vers le 25 novembre 1981 en vertu de la Loi sur les clubs de récréation (L.R.Q., chap. C-23).

Le montant auquel seront limités les biens immobiliers de la corporation sera de 100 000,00 $.

Le siège social de la corporation sera à Schefferville, district judiciaire de Mingan.

*Le directeur,*
HUBERT GAUDRY.
21213-o 1854-1458

**Ville de Mont-Joli**
*Rachat d'obligations*

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie canadienne de l'émission d'obligations de 367 000 $

datée du 1er novembre 1969 de la ville de Mont-Joli, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Mont-Joli rachètera par anticipation en date du 1er novembre 1982, 16 000 $ de cette émission pour satisfaire à l'amortissement annuel prévu pour l'exercice financier 1982.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Mont-Joli a procédé au tirage au sort des obligations ci-après mentionnées pour rachat par anticipation.

Numéros des obligations à coupons 1 000 $ chacune, rachetables le 1er novembre 1982:
M-163, M-166, M-199, M-201, M-209, M-238, M-240, M-287, M-297, M-306, M-314, M-315, M-320, M-329, M-344, M-363.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 1er novembre 1982.

Ville de Mont-Joli, le 16 septembre 1982.

*Le trésorier*,
JEAN-CHARLES FOURNIER.

Hôtel de ville
40, rue Hôtel-de-Ville
ville de Mont-Joli, QC, G5H 1W8
téléphone: 775-7285, code 418 21343-o

**Ville de Montréal**
*Rachat d'obligations*

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie des États-Unis de l'émission désignée « 5 % Sinking Fund Debentures for Metro Lines Construction, due November 1, 2004 » (ci-après appelées « obligations ») de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement, le 1er novembre 1982, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RE, rachetables le 1er novembre 1982 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 0010 | 25 000 $ | 0196 | 5 000 $ | 0449 | 1 000 $ |
| 0016 | 63 000 | 0232 | 3 000 | 0453 | 580 000 |
| 0017 | 63 000 | 0274 | 15 000 | 0477 | 12 000 |
| 0018 | 25 000 | 0366 | 20 000 | 0479 | 3 000 |
| 0019 | 360 000 | 0373 | 95 000 | 0487 | 15 000 |
| 0026 | 1 000 | 0412 | 65 000 | 0489 | 1 000 |
| 0049 | 1 000 | 0420 | 5 000 | 0492 | 64 000 |
| 0454 | 2 000 | 0436 | 2 000 | 0493 | 4 000 |
| 0060 | 6 000 | 0438 | 12 000 | 0505 | 3 000 |
| 0063 | 12 000 | 0443 | 8 000 | — | |
| 0085 | 6 000 | 0446 | 4 000 | — | |
| 0090 | 8 000 | 0447 | 5 000 | — | |

Numéros des obligations à coupons de 1 000 $ chacune, portant le préfixe E, rachetables le 1er novembre 1982:

| | | |
|---|---|---|
| 375107 | 375145 | 375231 |
| 375128 | 375159 | 375241 |

Les obligations (ou partie de ces obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de Bank of Montreal Trust Company ou de The Royal Bank of Canada Trust Company, Bourough of Manhattan, ville et État de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, et dans le cas d'obligations à coupons, avec tous les coupons échéant après le 1er novembre 1982 attachés.

Les obligations entièrement immatriculées et les obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les obligations entièrement immatriculées représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, à moins d'instructions d'agir différemment.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 1er novembre 1982.

Montréal, le 8 septembre 1982.

Ville de Montréal
*Le directeur des finances,*
FERNAND DENIS, C.A..

21285-o

**Ville de Montréal**
*Rachat d'obligations*

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie des États-Unis de l'émission désignée « 5 % Sinking Fund Debentures for Public Works, due November 1, 1990 » (ci-après appelées « obligations ») de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement, le 1er novembre 1982, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RE, rachetables le 1er novembre 1982 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 3127 | 47 000 $ | 3235 | 12 000 $ | 3243 | 271 000 $ |
| 3128 | 118 000 | 3240 | 14 000 | 3248 | 47 000 |
| 3184 | 2 000 | 3241 | 7 000 | 3252 | 2 000 |
| 3192 | 12 000 | 3242 | 68 000 | | — |

Numéros des obligations à coupons de 1 000 $ chacune, portant le préfixe E, rachetables le 1er novembre 1982: aucun numéro.

Les obligations (ou partie de ces obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de Bank of Montreal Trust Company ou de The Royal Bank of Canada Trust Company, Borough of Manhattan, ville et État de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus.

Les obligations entièrement immatriculées doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les obligations entièrement immatriculées représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, à moins d'instructions d'agir différemment.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 1er novembre 1982.

Montréal, le 8 septembre 1982.

Ville de Montréal
*Le directeur des finances,*
FERNAND DENIS, *c.a.*

21286-o

**Ville de Montréal**

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal propose de se prévaloir de l'article 36 de sa charte qui se lit comme suit:

« 36. Le directeur du service des travaux publics doit faire décrire et enregistrer dans un registre exclusivement tenu à cette fin les rues, ruelles, voies et places publiques en totalité ou en partie acquises par la ville ou ouvertes au public depuis au moins cinq ans. Quant à celles de ces rues, ruelles, voies ou places qui se sont qu'en partie publiques, l'enregistrement et la description ne sont faits que pour cette partie.

À compter de cet enregistrement, ces rues, ruelles, voies et places sont réputées voies publiques.

Les dispositions du présent article s'appliquent également aux territoires annexés.

Les rues, ruelles, voies et places publiques ouvertes au public depuis au moins cinq ans dans les limites de la ville ou de tous territoires annexés à celle-ci deviennent propriété de la ville dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Par résolution du Comité exécutif, la ville approuve le ou les documents donnant la description de toutes rues, ruelles, voies ou places publiques, ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la ville entend se prévaloir des dispositions du présent article.

2. Ces documents doivent être déposés aux archives du service des travaux publics de la ville et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau d'enregistrement de Montréal.

3. Le greffier de la ville doit publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec*, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

*a)* le texte intégral du présent article;

*b)* une description sommaire des rues, ruelles, voies et places publiques dont il s'agit;

*c)* une déclaration à l'effet que la description prévue au paragraphe 1 a été approuvée et déposée suivant les paragraphes 1 et 2.

4. L'avis prévu au paragraphe 3 doit, dans le mois suivant chacune de ses publications à la *Gazette officielle du Québec*, être inséré dans un journal quotidien de langue française et dans un journal quotidien de langue anglaise publiés dans la ville.

Tous droits auxquels des tiers pourraient prétendre quant à la propriété du fonds desdites rues, ruelles, voies et places publiques apparaissant aux documents ainsi déposés sont éteints et prescrits s'ils ne sont exercés par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec* de l'avis ci-dessus prévu.

À l'expiration de ces délais, la ville doit faire enregistrer sur tout terrain dont il s'agit une déclaration notariée constatant l'accomplissement des formalités ci-dessus prévues et cet acte ainsi enregistré constitue une preuve concluante de l'accomplissement de ces formalités. Le régistrateur est tenu d'accepter le dépôt des documents et d'enregistrer la déclaration notariée ci-dessus mentionnée.

Le fait qu'une rue, ruelle, voie ou place publique est décrite et enregistrée au registre prévu au premier alinéa ou est décrite dans les documents et résolutions prévus à l'article 37, fait preuve *prima facie* que cette rue, ruelle, voie ou place publique est ouverte au public depuis plus de cinq ans.

La ville ne peut se prévaloir des dispositions du présent article à l'égard de terrains sur lesquels elle a prélevé quelques taxes au cours des trois années précédentes.

Le présent article s'applique aussi aux rues, ruelles et voies privées mais seulement dans les cas où elles apparaissent au plan officiel comme telles et que leurs propriétaires ont été, à cause de leur caractère, exemptés de taxes municipales foncières durant au moins trois exercices.

Quant aux rues, ruelles, voies publiques et parcs dont la ville est propriétaire mais dont les titres comportent une restriction dans l'usage futur qu'elle veut en faire, la ville peut se libérer de ces restrictions par la procédure qui suit:

*a)* par la publication d'un avis à cet effet dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publiés à Montréal;

*b)* en payant l'indemnité fixée par la cour dans les cas où dans les douze mois de la publication de ces avis, le donateur ou ses ayants droits ou successeurs ont exercé leurs recours; si ces recours ne sont pas exercés dans ce délai de douze mois, la ville est libérée.

Cet avis porte sur certaines rues et ruelles formées des lots suivants du cadastre de la ville de Montréal (quartier Saint-Antoine), division d'enregistrement de Montréal:

1) les lots 86-15 (ruelle), 87-2 (ruelle) et 87-5 (rue) faisant partie de la rue Blake;

2) les lots 87-75 (ruelle) et 87-78 (ruelle) faisant partie de l'avenue Blanchard;

3) les lots 1663-22 (rue), 1668-8 (rue) et 1671-8 (rue) faisant partie de l'avenue Lincoln;

4) le lot 1574-12 (rue) faisant partie de l'avenue Overdale;

5) le lot 469-16 (rue) faisant partie de la rue Paxton;

6) le lot 1715-14 faisant partie de l'avenue Selkirk;

7) les lots 1345-14A (ruelle), 1345-18A (ruelle), 1504-1 (ruelle), 1504-5 (ruelle), 1504-12 (ruelle), 1505-1 (ruelle), 1530-11 (ruelle), 1579-6 (ruelle), 1579-7 (ruelle), 1579-15 (ruelle), 1583-8 (ruelle), 1663-5 (ruelle), 1663-11 (ruelle), 1663-28 (ruelle), 1663-34 (ruelle), 1663-41 (ruelle), 1671-4 (ruelle),

1677-5 (ruelle), 1703-78 (ruelle), 1703-87 (ruelle), 1703-88 (ruelle), 1715-15, 1715-40, 1794-3, 1794-11 (ruelle), 1794-14, 1819-22 (ruelle), 1821-7 (ruelle), 1822A, 1822-7 (ruelle), 1822-14A (ruelle), 1822-33A (ruelle), 1822-34 (ruelle), 1822-52 (ruelle), 1822-69A (ruelle), 1822-70 (ruelle), 1839-7 (passage), 1839-14 (passage), 1839-21 (ruelle), 1841-5 (ruelle), 1841-D-5 (ruelle), 1841-E-4 (ruelle), 1841-H-3 (ruelle) et 1860-GG (ruelle), soit tous des ruelles,

dont la description, telle qu'elle a été préparée par monsieur Denis Sarrazin, arpenteur-géomètre, a été approuvée par le Comité exécutif de la ville de Montréal, le 16 septembre 1981.

Le présent avis est promulgué afin de permettre à la ville de devenir propriétaire des rues et ruelles ci-dessus mentionnées en conformité des dispositions susdites; et le soussigné déclare que la description des lots mentionnés ci-dessus, approuvée par le Comité exécutif, a été déposée aux archives du Service des travaux publics et qu'une copie de cette description, dûment certifiée par monsieur Denis Sarrazin, arpenteur-géomètre, a été déposée le 11 janvier 1982 sous le numéro 3 233 519 au bureau d'enregistrement de Montréal.

Le présent avis est le deuxième que le soussigné doit publier en vertu du paragraphe 3 de l'article 36 de la charte de la ville.

Montréal, le 25 septembre 1982.

*Le greffier adjoint de la ville,*
19573-25-2-o JEAN JACQUES RÉGNIER.

**Ville de Montréal**

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal propose de se prévaloir de l'article 36 de sa charte qui se lit comme suit:

« 36. Le directeur du service des travaux publics doit faire décrire et enregistrer dans un registre exclusivement tenu à cette fin les rues, ruelles, voies et places plubliques en totalité ou en partie acquises par la ville ou ouvertes au public depuis au moins cinq ans. Quant à celles de ces rues, ruelles, voies ou places qui ne sont qu'en partie publiques, l'enregistrement et la description ne sont faits que pour cette partie.

À compter de cet enregistrement, ces rues, ruelles, voies et places sont réputées voies publiques.

Les dispositions du présent article s'appliquent également aux territoires annexés.

Les rues, ruelles, voies et places publiques ouvertes au public depuis au moins cinq ans dans les limites de la ville ou de tous territoires annexés à celle-ci deviennent propriété de la ville dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Par résolution du Comité exécutif, la ville approuve le ou les documents donnant la description de toutes rues, ruelles, voies ou places publiques, ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la ville entend se prévaloir des dispositions du présent article.

2. Ces documents doivent être déposés aux archives du services des travaux publics de la ville et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau d'enregistrement de Montréal.

3. Le greffier de la ville doit publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec*, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

*a)* le texte intégral du présent article;

*b)* une description sommaire des rues, ruelles, voies et places publiques dont il s'agit;

*c)* une déclaration à l'effet que la description prévue au paragraphe 1 a été approuvée et déposée suivant les paragraphes 1 et 2.

4. L'avis prévu au paragraphe 3 doit, dans le mois suivant chacune de ses publications à la *Gazette officielle du Québec*, être inséré dans un journal quotidien de langue française et dans un journal quotidien de langue anglaise publiés dans la ville.

Tous droits auxquels des tiers pourraient prétendre quant à la propriété du fonds desdites rues, ruelles, voies et places publiques apparaissant aux documents ainsi déposés sont éteints et prescrits s'ils ne sont exercés par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec* de l'avis ci-dessus prévu.

À l'expiration de ces délais, la ville doit faire enregistrer sur tout terrain dont il s'agit une déclaration notariée constatant l'accomplissement des formalités ci-dessus prévues et cet acte ainsi enregistré constitue une preuve concluante de l'accomplissement de ces formalités. Le régistrateur est tenu d'accepter le dépôt des documents et d'enregistrer la déclaration notariée ci-dessus mentionnée.

Le fait qu'une rue, ruelle, voie ou place publique est décrite et enregistrée au registre prévu au premier alinéa ou est décrite dans les documents et résolutions prévus à l'article 37, fait preuve *prima facie* que cette rue, ruelle, voie ou place publique est ouverte au public depuis plus de cinq ans.

La ville ne peut se prévaloir des dispositions du présent article à l'égard de terrains sur lesquels elle a prélevé

quelques taxes au cours des trois années précédentes.

Le présent article s'applique aussi aux rues, ruelles et voies privées mais seulement dans les cas où elles apparaissent au plan officiel comme telles et que leurs propriétaires ont été, à cause de leur caractère, exemptés de taxes municipales foncières durant au moins trois exercices.

Quant aux rues, ruelles, voies publiques et parcs dont la ville est propriétaire mais dont les titres comportent une restriction dans l'usage futur qu'elle veut en faire, la ville peut se libérer de ces restrictions par la procédure qui suit:

*a)* par la publication d'un avis à cet effet dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publiés à Montréal;

*b)* en payant l'indemnité fixée par la cour dans les cas où dans les douze mois de la publication de ces avis le donateur ou ses ayants droit ou successeurs ont exercé leurs recours; si ces recours ne sont pas exercés dans ce délai de douze mois, la ville est libérée ».

Cet avis porte sur:

*a)* la place de la Capricieuse formée des lots 27-6 et 27-7 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal;

*b)* la rue Ranger formée du lot 44-572 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal

dont la description, telle qu'elle a été préparée par monsieur Guy Filion, arpenteur-géomètre, a été approuvée par le Comité exécutif de la ville de Montréal, le 1er septembre 1981.

Le présent avis est promulgué afin de permettre à la ville de devenir propriétaire de la place et de la rue ci-dessus mentionnées en conformité des dispositions susdites; et le soussigné déclare que la description des lots mentionnés ci-dessus, approuvée par le Comité exécutif, a été déposée aux archives du Service des travaux publics et qu'une copie de cette description, dûment certifiée par monsieur Guy Filion, arpenteur-géomètre, a été déposée le 11 janvier 1982 sous le numéro 3233518 au bureau d'enregistrement de Montréal.

Le présent avis est le deuxième que le soussigné doit publier en vertu du paragraphe 3 de l'article 36 de la charte de la ville.

Montréal, le 25 septembre 1982.

*Le greffier adjoint de la ville,*
19574-25-2-o JEAN-JACQUES RÉGNIER.

**La paroisse Notre-Dame-de-Fatima**

Avis est donné, conformément à l'article 2 de la Loi sur les fabriques (L.R.Q., chap. F-1), que monseigneur Charles Valois, évêque catholique romain de Saint-Jérôme a, par décret daté du 2 août 1982, démembré une partie du territoire de « La paroisse Notre-Dame-de-Fatima », de ville de Boisbriand, pour l'annexer à « la paroisse Christ-Roi », de ville de Saint-Eustache.

*L'évêque de Saint-Jérôme,*
CHARLES VALOIS.
21213-o 1527-2974

**Municipalité de Pointe-à-la-Croix**
**et**
**Municipalité de Saint-Fidèle-de-Ristigouche**

Avis est, par les présentes, donné que le Conseil de la municipalité de Pointe-à-la-Croix et l'administrateur de la municipalité de Saint-Fidèle-de-Ristigouche ont adopté, à la majorité de leurs membres, le Règlement numéro 82-134 de la municipalité de Pointe-à-la-Croix et l'Ordonnance numéro 30-82 de la municipalité de Saint-Fidèle-de-Ristigouche, autorisant ces municipalités à présenter une requête au gouvernement pour regrouper les municipalités de Pointe-à-la-Croix et créer la nouvelle municipalité de Pointe-à-la-Croix aux conditions suivantes:

*a)* le nom de la nouvelle municipalité est « Municipalité de Pointe-à-la-Croix »;

*b)* le territoire de la nouvelle municipalité est celui déterminé par la description technique et le plan sur toile préparés par monsieur Sévérin Pelletier, arpenteur-géomètre, en date du 8 du mois de juin 1982. La description technique est reproduite à l'annexe A de la présente requête pour en faire partie comme si elle était au long reproduite;

*c)* la nouvelle municipalité est régie par le Code municipal;

*d)* un Conseil provisoire sera en poste jusqu'à la première élection générale. Il sera composé de tous les membres du Conseil de l'ex-municipalité de Pointe-à-la-Croix et de l'administrateur de l'ex-municipalité de Saint-Fidèle-de-Ristigouche. Le maire de l'ancienne municipalité de Pointe-à-la-Croix sera maire du Conseil provisoire;

*e)* la première séance du Conseil provisoire sera tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes. Elle aura lieu à 20 h à la salle de l'hôtel de ville de Pointe-à-la-Croix au 30, rue Chouinard, et sans autre avis de convocation;

*f)* la première élection générale aura lieu le premier dimanche de novembre 1982 si les lettres patentes entrent en vigueur avant le 1er octobre 1982.

Si les lettres patentes entrent en vigueur après le 1er octobre 1982, la première élection générale aura lieu le premier dimanche du troisième mois suivant le mois de l'entrée en vigueur des lettres patentes. Si le troisième mois est le mois de janvier, l'élection générale est reportée au premier dimanche du mois suivant. L'élection subséquente pour le remplacement de trois conseillers aura lieu le premier dimanche de novembre 1983.

La durée du mandat des membres du Conseil sera de deux (2) ans. Les sièges seront numérotés de un (1) à six (6) à compter de la première élection générale;

*g)* le secrétaire-trésorier de l'ex-municipalité de Pointe-à-la-Croix devient le secrétaire-trésorier de la nouvelle municipalité;

*h)* un inventaire sera fait de tous les documents (règlements, procès-verbaux, rôles d'évaluation, photographies, permis de construire, cartes, plans, rapports et autres) produits ou reçus par les anciennes municipalités regroupées sous la direction du secrétaire-trésorier dans les six (6) mois qui suivront la publication des lettres patentes. Toutes les pièces vieilles de moins de cinq (5) ans, nécessaires à la bonne marche de la nouvelle municipalité, y seront conservées;

*i)* les surplus ou (déficits) accumulés au fonds général de chacune des municipalités regroupées au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, constitueront le surplus ou (déficit) accumulé de la nouvelle municipalité;

*j)* tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités regroupées deviendront la propriété de la nouvelle municipalité;

*k)* la nouvelle municipalité succède aux droits, obligations et charges des municipalités intéressées; elle devient, sans reprise d'instance, partie à toute instance, aux lieu et place des municipalités intéressées. Les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles d'évaluation, rôles de perception et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés ou abrogés;

*l)* toute dette qui pourrait survenir à la suite d'une poursuite judiciaire ou d'une transaction pour un ou des actes posés par une des municipalités, est à la charge ou au bénéfice de la nouvelle municipalité;

*m)* la nouvelle municipalité deviendra effective conformément à la loi.

Tout propriétaire ou tout locataire des municipalités concernées peut s'opposer au principe du regroupement ou aux modalités de la requête conjointe dans les trente (30) jours qui suivent la date de la dernière parution à un journal du présent avis et peut faire connaître les motifs de son opposition en s'adressant par écrit à la Commission municipale du Québec, 20, avenue Chauveau, Québec.

On peut prendre connaissance et obtenir copie du texte de la requête conjointe aux secrétariats des municipalités de Pointe-à-la-Croix et de Saint-Fidèle-de-Ristigouche.

*La secrétaire-trésorière de la municipalité de Pointe-à-la-Croix,*
GABY GUIDRY.

**Annexe A**
**Description technique**

Des limites du territoire de la nouvelle municipalité de Pointe-à-la-Croix, dans la municipalité régionale de comté d'Avignon.

Le territoire actuel des municipalités de Pointe-à-la-Croix et de Saint-Fidèle-de-Ristigouche, dans la municipalité régionale de comté d'Avignon, comprenant en référence aux cadastres des cantons d'Assemetquagan, Mann et Ristigouche, les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, rues, routes, emprises de chemin de fer, lacs, rivières, cours d'eau ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du sommet de l'angle nord du canton de Mann; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes: la ligne est du canton de Mann et son prolongement dans la rivière Ristigouche jusqu'à la ligne frontière Québec-Nouveau-Brunswick; ladite ligne frontière en remontant le cours de la rivière Ristigouche jusqu'au prolongement de la ligne séparative des cantons de Mann et de Ristigouche; ledit prolongement et partie de ladite ligne séparative de cantons jusqu'à la ligne médiane de la rivière Kempt est; dans le canton de Ristigouche, la ligne médiane de ladite rivière jusqu'au prolongement de la ligne sud du lot 22 du Premier Rang chemin Kempt; ledit prolongement, ladite ligne et son prolongement jusqu'à la ligne médiane de la rivière Kempt ouest; cette dernière ligne médiane en remontant le cours de la rivière jusqu'au prolongement de la ligne séparative des lots 23 et 24 du Deuxième Rang chemin Kempt; ledit prolongement et ladite ligne séparative de lots; partie de la ligne séparative des Deuxième Rang chemin Kempt et Troisième Rang chemin Kempt jusqu'à la ligne séparative des lots 16 et 17 du Troisième Rang chemin Kempt; ladite ligne séparative de lots; partie de la ligne sud-ouest du Troisième Rang chemin Kempt en allant vers le nord-ouest jusqu'à la ligne séparative des cantons d'Assemetquagan et de Ristigouche; partie de

ladite ligne séparative de cantons en allant vers le nord-est jusqu'à la ligne sud-ouest du rang Ouest du chemin Kempt du canton d'Assemetquagan; dans ce canton, ladite ligne sud-ouest et la ligne nord-ouest du lot 27 de chacun des rangs Ouest du chemin Kempt et Est du chemin Kempt; la ligne nord-est du rang Est du chemin Kempt; partie de la ligne nord-ouest du canton de Ristigouche; enfin, partie de la ligne sud-ouest et la ligne nord-ouest du canton de Mann jusqu'au point de départ;

Lequel territoire comprend une superficie approximative de trois cent quartre-vingt-seize kilomètres carrés (396,0 km²).

Le territoire ainsi décrit est représenté sur le plan préparé par le soussigné en date de ce jour.

Faite et préparée à Matane, le 8 juin 1982, minute no 4344.

SÉVERIN PELLETIER,
21300-o *arpenteur-géomètre.*

**Paroisse de Sainte-Françoise**

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 2 août 1982, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 39-82 intitulé: « Règlement autorisant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Sainte-Françoise, le 23 août 1982.

*Le secrétaire-trésorier,*
21232-o RAOUL MICHAUD.

**Succession Elzéar Simard**

Avis est donné que madame Marie Anne Pedneault, demeurant au 2401, rue Bardy, Québec, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de M. Elzéar Simard, décédé le trente septembre mil neuf cent quatre-vingt, en son vivant demeurant au 2401, rue Bardy, Québec, tel qu'il appert d'un acte reçu devant François Crête, notaire, pratiquant au 809, avenue Royale, Beauport, le 18 août 1982, et dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Québec, le 25 août 1982, sous le numéro 1051273.

Les réclamations devront être adressées au soussigné.

Québec, le 26 août 1982.

*Le procureur,*
21262-o FRANÇOIS CRÊTE, *notaire.*

**Succession Raoul Poulin**

Avis est, par les présentes, donné que Céline Poulin, technicienne de laboratoire, demeurant au 181, rang des Mines à Saint-Augustin, QC, et Diane Poulin, « key punch », demeurant au 10134, rue Meilleur, appartement 20, Montréal, QC, H3L 3K5, héritières de leur père, feu Raoul Poulin, en son vivant journalier, demeurant au 1211, rue Galt ouest à Sherbrooke, QC, J1H 2A5, où il est décédé le 14 juin 1982 sans laisser de testament, ont accepté la succession dudit Raoul Poulin, sous bénéfice d'inventaire au terme des actes exécutés devant Luc Demers, notaire, au 234, rue Dufferin, local 200, Sherbrooke, QC, J1H 4M2, datés du 27 août 1982 et dont copies ont été enregistrées au bureau de la division d'enregistrement de Sherbrooke en date du 31 août 1982 sous les numéros 289193 et 289194.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Luc Demers, le 27 août 1982 sous le numéro 1323 de ses minutes, et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la Loi.

Sherbrooke, le 7 septembre 1982.

*Le procureur,*
21216-o LUC DEMERS, *notaire.*

**Succession Richard Mercier**

Avis est, par les présentes, donné que dame Luice Poisson, serveuse, demeurant à Ham-Nord, comté de Wolfe, province de Québec, tutrice à ses deux filles mineures, soient Annie Mercier et Kathie Mercier, suivant jugement en tutelle prononcé par la Cour supérieure du district d'Arthabaska le 23 août 1982 (dossier: 415-14-00056-821), a accepté la succession de Richard Mercier sous bénéfice d'inventaire pour et au nom de ses deux filles mineures ci-dessus mentionnées, ces dernières étant les seules héritières de leur père, feu Richard Mercier, en son vivant restaurateur, domicilié

au 49, Sainte-Marie, Tingwick, comté d'Arthabaska, province de Québec, décédé à Ham-Nord, comté de Wolfe, province de Québec, le 27 mai 1982 sans laisser de testament.

Cette acceptation sous bénéfice d'inventaire a été reçu devant Jeannot Aubert, notaire, 132, rue Principale, Ham-Nord, comté de Wolfe, province de Québec, en date du 25 août 1982, dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement d'Arthabaska le 27 août 1982 sous le numéro 237021.

Un inventaire des biens du défunt Richard Mercier a été fait devant Jeannot Aubert, notaire, et peut être consulté à son bureau, à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Ham-Nord, le 13 septembre 1982.

*Le procureur*,
21287-o JEANNOT AUBERT, *notaire*.

## Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

### Demandes

**Jacob Abramovitch et Brian Abramovitch**

Prenez avis que Jacob Abramovitch, résidant et domicilié au 131, chemin Argyle, Kirkland, district de Montréal, ainsi que son fils, Brian Abramovitch de la même adresse, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer leurs noms en ceux de Jack Bramly et Brian Bramly, respectivement.

Montréal, le 23 août 1982.

*Le procureur des requérants*,
21257-39-2-o ME LORNE H. MARCHAND.

**Rita Brouillette**

Avis est, par la présente, donné que Rita Brouillette, gérante, demeurant au 9246, rue Joseph-Melançon, ville de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rica Brouillette.

Montréal, le 14 septembre 1982.

*La requérante*,
21283-39-2-o RITA BROUILLETTE.

**Réjeanne Caissy**

Avis est, par la présente, donné que Réjeanne Caissy, domiciliée et résidant au 8980, Copernic, Saint-Léonard, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sophie Caissy.

Laval, le 24 août 1982.

*Les procureurs de la requérante*,
CÔTÉ, TALBOT,
21137-38-2-o SIMARD & ASSOCIÉS.

**Marialle Defoy**

Avis est, par la présente, donné que Marialle Defoy, domiciliée et résidant au 296, rue Beaucage, Vanier, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénom en celui de Marielle.

Vanier, le 31 août 1982.

*La requérante*,
21119-38-2-o MARIALLE DEFOY.

**Joseph Théophile (dit Roger) Duval**

Avis est donné que Joseph Théophile (dit Roger) Duval, menuisier, domicilié au 2845, rue Dumas, Québec, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant que son prénom devienne officiellement celui de Roger qu'il a toujours porté et sous lequel il est connu depuis sa naissance.

Québec, le 8 septembre 1982.

*Le requérant*,
21152-38-2-o ROGER DUVAL.

**Marie Lise Duval**

Avis est donné que Marie Lise Duval, infirmière, domiciliée au 1177, rang du Nord, Saint-Raymond, comté de Portneuf, district de Portneuf, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant que son prénom devienne officiellement celui de Lisette qu'elle a toujours porté et sous lequel elle est connue depuis sa naissance.

Saint-Raymond, le 8 septembre 1982.

*La requérante*,
21153-38-2-o LISETTE DUVAL.

**Joseph Carmelo Ferrara**

Avis est donné que Joseph Carmelo Ferrara, plombier, domicilié au 1470, rue Lépine à Saint-Laurent, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Carmelo Ferraro.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de la requête sont Charlotte Louisa Fret Ferrara dite Ferraro, épouse du requérant, et leurs enfants Josy et Nancy, tous trois domiciliés à la même adresse que le requérant.

Saint-Laurent, le 26 août 1982.

*Le procureur du requérant,*
21142-38-2-o JEAN PAUL DUTRISAC, *notaire.*

**Marie Ozilda Gagné**

Avis est donné que Marie Ozilda Gagné, domiciliée rue Claude, R. R. 2, Drummondville, district de Drummond, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Rosita Gagné.

Drummondville, le 10 septembre 1982.

*Les procureurs de la requérante,*
BOLDUC, LEDUC, MARTIN ET
21258-39-2-o BERGERON.

**Marie Simone Carmen Lise Gaudreau**

Avis est donné que Marie Simone Carmen Lise Gaudreau, domiciliée au 2495, 4e Avenue, appartement 6, Québec, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Simone Carmen Lise Goudreault.

Québec, le 24 août 1982.

*Les procureurs de la requérante,*
21331-39-2-o PICARD, MARINEAU & ASSELIN.

**Ewald Gousse**

Avis est, par les présentes, donné que Ewald Gousse, étudiant, domicilié et résidant au 1020, de Salaberry, appartement 16, Nouveau Bordeaux, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui d'Alexandre Gousse.

Saint-Laurent, le 10 août 1982.

*Les procureurs du requérant,*
21154-38-2-o DESCOTEAUX, JARRY, HÉBERT.

**Joseph Siméon Sylvain**

Avis est donné que Joseph Siméon Sylvain, domicilié au 3485, 3e Rang est à Sainte-Croix de Lotbinière, district de Québec, célibataire, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Simon Sylvain.

Québec, le 26 juillet 1982.

*Les procureurs du requérant,*
21178-38-2-o PICARD, MARINEAU & ASSELIN.

**Argyro Loula Kefalopoulos**

Avis est donné que Argyro Loula Kefalopoulos, ménagère, domiciliée au 6245, rue de Marseille, appartement 1, ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Loula Kay.

Montréal, le 16 août 1982.

*Les procureurs de la requérante,*
21322-39-2-o GAUTHIER ET CLOUTIER, *avocats.*

**Marie Laurentine Maheu**

Avis est donné que dame Marie Laurentine Maheu, domiciliée au 383, avenue Sainte-Brigitte, Sainte-Brigitte-de-Laval, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Léontine Goudreau.

Aucune autre personne ne verra son nom changé à la suite de cette requête.

Beauport, le 14 septembre 1982.

*Le procureur de la requérante,*
21284-39-2-o MARC GARON.

**Fernande Martineau**

Avis est donné que Fernande Martineau, demeurant au 226, chemin des Vingt, Saint-Basile-le-Grand, QC,

s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son prénom en celui d'Isabelle.

Saint-Basile-le-Grand, le 28 août 1982.

*La requérante,*
21120-38-2-o FERNANDE MARTINEAU.

**Solange Mimeault Beaulieu**

Avis est, par les présentes, donné que Solange Mimeault Beaulieu, commerçante, résidant au 1800, rue Saint-Jean, Mascouche, QC, J0N 1C0, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Solange Dupuis.

Aucune autre personne ne sera affectée par ce changement.

Mascouche, le 17 août 1982.

*La requérante,*
21181-38-2-o SOLANGE DUPUIS.

**Chaim Mlynarsewski**

Avis est, par les présentes, donné que Chaim Mlynarsewski, domicilié au 4751, Grosvenor dans la ville de Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Henry Milner.

Montréal, le 19 juillet 1982.

*Le procureur de requérant,*
21138-38-2-o MILTON L. KLEIN.

**Émilienne Provencher**

Avis est donné que Émilienne Provencher, gérante, domiciliée au 784 de l'avenue Larivière à Rouyn, district de Rouyn-Noranda, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Mimi Provencher.

Rouyn, le 2 septembre 1982.

*Le procureur de la requérante,*
21320-39-2-o FRANCINE SÉGUIN.

**Marie Savard**

Prenez avis que Marie Savard, domiciliée et résidant au 666, Saint-Bernard, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Dumais.

Québec, le 16 septembre 1982.

*La requérante,*
21321-39-2-o MARIE SAVARD.

**Sidney Sheratzky**

Avis est, par la présente, donné que Sidney Sheratzky, homme d'affaires, domicilié et résidant au 5622, Randall, cité de Côte-Saint-Luc, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Sidney Shatsky.

Montréal, le 17 août 1982.

*Le procureur du requérant,*
21139-38-2-o PHILIP E. FINE.

**Alain Villemaire**

Avis est donné que Alain Villemaire, portier, domicilié au numéro 2605, Aubert à Brossard, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alain Laurin.

La personne dont le nom peut être changé à la suite de la requête est dame Lynn Comtois Villemaire dite Laurin, épouse du requérant, domiciliée à la même adresse que le requérant.

Saint-Benoît (Mirabel), le 12 août 1982.

*Le procureur du requérant,*
21121-38-2-o DANIELLE LAFLEUR, *notaire.*

## Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-007452-800

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre GILLES NOËL, 4399, rue Berri, Montréal, défendeur.

*Assignation*

Ordre est donné à Gilles Noël, partie défenderesse de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30)

jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 7 septembre 1982.

*Le greffier adjoint,*
21230-o MARIE BELZILE.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-008031-819

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JACQUES DOYON, 301, carré Saint-Louis, appartement 1, Montréal, défendeur.

*Assignation*

Ordre est donné à Jacques Doyon, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 7 septembre 1982.

*Le greffier adjoint,*
21230-o MARIE BELZILE.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-007571-823

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JEAN-JACQUES ROUSSEAU, 346, rue Saint-Edmond, Coaticook, QC, défendeur.

*Assignation*

Ordre est donné à Jean-Jacques Rousseau, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 7 septembre 1982.

*Le greffier adjoint,*
21230-o MARIE BELZILE.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-010694-810

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JOCELYN DESCHÊNES, autrefois de 206, Léo, appartement 1, Longueuil, QC, défendeur.

*Assignation*

Ordre est donné à Jocelyn Deschênes, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la défenderesse.

Québec, le 1er septembre 1982.

*Le greffier adjoint,*
21230-o MARIE BELZILE.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-000736-829

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JOYCE TERRY SMILEY TIERNEY, autrefois du 4595, Saint-Ignatius à Montréal, défendeur.

*Assignation*

Ordre est donné à Joyce Terry Smiley Tierney, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 1er septembre 1982.

*Le greffier adjoint,*
21230-o MARIE BELZILE.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-004186-815

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre NORMAND BELISLE, 30, de la Fabrique, Chicoutimi, QC, défendeur.

*Assignation*

Ordre est donné à Normand Belisle, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la défenderesse.

Québec, le 7 septembre 1982.

*Le greffier adjoint*,
21230-o MARIE BELZILE.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-010853-812

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre SERGE BLANCHET, autrefois du 4121, Sainte-Catherine est à Montréal, défendeur.

*Assignation*

Ordre est donné à Serge Blanchet, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la défenderesse.

Québec, le 1er septembre 1982.

*Le greffier adjoint*,
21230-o MARIE BELZILE.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-002199-816

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre THÉODOROS FORTIS, 7705, de l'Acadie, appartement 1605 à Montréal, défendeur.

*Assignation*

Ordre est donné à Théodoros Fortis, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 7 septembre 1982.

*Le greffier adjoint*,
21230-o MARIE BELZILE.

## Compagnies — Loi sur les

### Demandes de dissolution

**ATELIER DE PLANIFICATION EN LOISIRS A.P.L. INC.**

Avis est, par les présentes, donné que « ATELIER DE PLANIFICATION EN LOISIRS A.P.L. INC. », compagnie dûment incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social en la ville de Québec, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 septembre 1982.

*Les procureurs de la compagnie*,
DESJARDINS, DUCHARME,
21288-o DESJARDINS & BOURQUE.

**LE BOEUF ST. NORBERT INC.**

Avis est, par les présentes, donné que « LE BOEUF ST. NORBERT INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 septembre 1982.

*Le procureur de la compagnie*,
21231-o JACK B. BOBROVE, C.R.

**CERAMIC DENTAL LABORATORIES LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « CERAMIC DENTAL LABORATORIES LTD. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 septembre 1982.

*Les procureurs de la compagnie*,
21289-o ROBINSON, CUTLER & ASSOCIÉS.

**CHEZ ÈVE INC.**

Prenez avis que la compagnie « CHEZ ÈVE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Rimouski, le 3 septembre 1982.

*Les procureurs de la compagnie,*
21330-o GENDREAU, PELLETIER & ASSOCIÉS.

**CONSTRUCTION LUCIEN BRISSON INC.**

Prenez avis que la compagnie « CONSTRUCTION LUCIEN BRISSON INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

*Le secrétaire de la compagnie,*
21344-o DENIS ROY.

**CORPORATION DE GESTION ORTHO ORTHO MANAGEMENT CORPORATION**

Avis est donné que la compagnie « CORPORATION DE GESTION ORTHO — ORTHO MANAGEMENT CORPORATION », constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, QC, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 septembre 1982.

*Les procureurs de la compagnie,*
21240-o KAUFMAN, RESPITZ.

**CÔTÉ, DUVIEUSART & ASSOCIÉS LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que « CÔTÉ, DUVIEUSART & ASSOCIÉS LTÉE », compagnie dûment incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social en la ville de Sainte-Foy, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 septembre 1982.

*Les procureurs de la compagnie,*
DESJARDINS, DUCHARME,
21290-o DESJARDINS & BOURQUE.

**CRÉATIONS NUGGET INC.**

Prenez avis que « CRÉATIONS NUGGET INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 septembre 1982.

*Les procureurs de la compagnie,*
MEYEROVITCH, GOLDSTEIN,
21291-o FLANZ & FISHMAN.

**LES ENTREPRISES CASCADE INC.**

Avis est donné que la compagnie « LES ENTREPRISES CASCADE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Shawinigan, le 30 août 1982.

*La secrétaire,*
21217-o MLLE ALINE LEMIRE.

**AU FOYER VIVANT DE ST-ESPRIT INC.**

Prenez avis que la compagnie « AU FOYER VIVANT DE ST-ESPRIT INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 30 août 1982.

*Le procureur de la compagnie,*
21329-o MICHEL JOBIN.

**GENE VENNE LTÉE**

Avis, est par la présente, donné que « GENE VENNE LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Chomedey, le 10 septembre 1982.

*Pour la compagnie,*
21263-o ROGER LESSARD.

**GESTION DE BUREAU CLANIFRANC INC.**

Prenez avis que la compagnie « GESTION DE BUREAU CLANIFRANC INC. » demandera au ministre

des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Mascouche, le 24 août 1982.

*Le procureur de la compagnie,*
21267-o PIERRE-ÉMILE LAROSE, *notaire.*

**LE GROUPE C.T.F. LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que « LE GROUPE C.T.F. LTÉE », compagnie dûment incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social en la ville de Québec, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 septembre 1982.

*Les procureurs de la compagnie,*
DESJARDINS, DUCHARME,
21292-o DESJARDINS & BOURQUE.

**GROUPE D'ACTIVITÉS SOCIALES FLEURS DE LYS**

Prenez avis que la corporation « GROUPE D'ACTIVITÉS SOCIALES FLEURS DE LYS » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Outremont, le 31 août 1982.

*Le procureur de la compagnie,*
21293-o DORIS RENAUD.

**LE GROUPE RENAISSANCE INC.**

Prenez avis que la compagnie « LE GROUPE RENAISSANCE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Shawinigan, le 1er septembre 1982.

*Le procureur de la compagnie,*
21218-o ME JEAN GOBEIL.

**H. & H. ENTERPRISES LTD.**

Avis est, par la présente, donné que « H. & H. ENTERPRISES LTD. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Dorion, QC, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Beaconsfield, le 19 juillet 1982.

*La secrétaire,*
21219-o DOROTHY WILLIAMS.

**IMMEUBLES A.J.R.P. INC.**

Avis est donné que la compagnie « IMMEUBLES A.J.R.P. INC. », constituée le 18 juin 1976 par lettres patentes émises en vertu de la Loi sur les compagnies, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 9 septembre 1982.

*Les procureurs de la compagnie,*
21268-o LÉTOURNEAU & STEIN, *avocats.*

**LES IMMEUBLES BROSSEAU INC.**

Prenez avis que la compagnie « LES IMMEUBLES BROSSEAU INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 31 août 1982.

*Le procureur de la compagnie,*
21220-o ME ALAIN FALARDEAU.

**LES IMMEUBLES QUENNEVILLE LTÉE**

Prenez avis que la compagnie « LES IMMEUBLES QUENNEVILLE LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 26 août 1982.

*Le procureur de la compagnie,*
21259-o MAURIL TREMBLAY.

**LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ZÉLAR LTÉE**

Prenez avis que la compagnie « LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ZÉLAR LTÉE » demandera

au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1er septembre 1982.

*Les procureurs de la compagnie,*
21294-o SMITH, LUSSIER ET SAINT-MARTIN.

**JOURNAL DES MARCHANDS UNIS DES DEUX RIVES INC.**

Prenez avis que la compagnie « JOURNAL DES MARCHANDS UNIS DES DEUX RIVES INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 septembre 1981.

*Les procureurs de la compagnie,*
L'HEUREUX, GAMACHE, BUREAU,
21301-o DONATI ET ASSOCIÉS.

**LOCATION ADANAC INC.**

Avis est, par la présente, donné que la compagnie « LOCATION ADANAC INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1er septembre 1982.

*Le président,*
21295-o ROBERT LEGROS.

**PAUL McISAAC INC.**

Prenez avis que la compagnie « PAUL McISAAC INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 septembre 1982.

*Les procureurs de la compagnie,*
L'HEUREUX, GAMACHE, BUREAU, DONATI
21241-o ET ASSOCIÉS.

**P.R. EXPRESS INC.**

Avis est, par la présente, donné que la compagnie « P.R. EXPRESS INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1er septembre 1982.

*Le président,*
21296-o ROBERT LEGROS.

**LES PRODUITS G.G.D. INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « LES PRODUITS G.G.D. INC. », incorporée en date du 9 novembre 1978, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Jonquière, le 9 septembre 1982.

*La présidente,*
21221-o MME NICOLE DESBIENS.

**PULSION INC.**

Prenez avis que la compagnie « PULSION INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Rougemont, le 13 septembre 1981.

*Le procureur de la compagnie,*
21302-o NORMAND RATTI, *avocat.*

**REXFISHER INC.**

Prenez avis que « REXFISHER INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 septembre 1982.

*Les procureurs de la compagnie,*
MEYEROVITCH, GOLDSTEIN, FLANZ
21297-o & FISHMAN.

**CLERMONT ROUSSEAU, ENTREPRENEUR PLOMBIER INC**

Prenez avis, que la compagnie « CLERMONT ROUSSEAU, ENTREPRENEUR PLOMBIER INC » deman-

dera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Breakeyville, le 9 septembre 1982.

*Le président,*
21233-o CLERMONT ROUSSEAU.

**SAMDRO INC.**

Avis est donné que la compagnie « SAMDRO INC. », constituée d'après la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans le district de Québec, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 10 septembre 1982.

*Les procureurs de la compagnie,*
21242-o RIVARD, HICKSON.

**SAUCIER, BELLEAU & ASSOCIÉS LIMITÉE**

Avis est donné que la compagnie « SAUCIER, BELLEAU & ASSOCIÉS LIMITÉE, constituée d'après la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans le district de Québec, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 10 septembre 1982.

*Les procureurs de la compagnie,*
21243-o RIVARD, HICKSON.

**SHERBROOKE MARINA INC.**

Avis est, par les présentes, donné que « SHERBROOKE MARINA INC. », corporation constituée selon la Loi sur les compagnies, ayant son siège social et son bureau principal dans la ville de Sherbrooke, district de Saint-François, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 31 juillet 1982.

*Les procureurs de la compagnie,*
21264-o CRÉPEAU, FREDETTE, GAUVREAU.

**SOCAN INC.**

Prenez avis que la compagnie « SOCAN INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 septembre 1982.

*Les procureurs de la compagnie,*
21244-o MARTINEAU, WALKER.

**SOCIÉTÉ DE GESTION DE LACHUTE INC.**

Prenez avis que la compagnie « SOCIÉTÉ DE GESTION DE LACHUTE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Lachute, le 30 août 1982.

*Le procureur de la compagnie,*
21265-o JEAN-CLAUDE PAQUIN, *avocat.*

**VENTILATION C.A.S. (MAURICIE) INC.**

Prenez avis que la compagnie « VENTILATION C.A.S. (MAURICIE) INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Grand-Mère, le 18 août 1982.

*Le président,*
21269-o CLAUDE ST-ONGE.

## Curatelle publique — Loi sur la

**Succession Marie-Andrée Delaplante**

Succession de Delaplante, Marie-Andrée, en son vivant du 460, rue Laval, appartement 4, Chomedey, Laval, décédée le 19 juillet 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

21251-o

**Succession Lionel Godbout**

Succession de Godbout, Lionel, en son vivant du 3632, rue Saint-Denis, appartement 6, Montréal, décédé le 21 mai 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 21260-o

**Succession Maurice Waite**

Succession de Waite, Maurice, en son vivant du 445, rue Fortin, Sherbrooke, décédé le 28 février 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 21323-o

## Demande(s) à la Législature

**Succession C. S. Campbell**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie Trust Royal, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 1122, chemin Saint-Louis, Sillery, dépose un projet de loi au secrétariat des commissions de l'Assemblée nationale du Québec, ayant pour objet d'autoriser l'exécuteur testamentaire à investir sur tous les marchés boursiers et non plus sur celui de New York uniquement.

Québec, le 26 août 1982.

*Les procureurs des pétionnaires*,
LAZAROVITZ, CANNON, LEMELIN & ROURKE.
20984-36-4-o

## Liquidation des compagnies — Loi sur la

**Cardinal Insurance Company**

Soyez avisés que, le 30 juillet 1982, à la requête du ministre de la Justice du Canada, le juge John G. M. White de la Cour suprême de l'Ontario ordonnait, par décret, au directeur des Assurances, de prendre la direction de Cardinal Insurance Company et de procéder à la mise en liquidation, conformément aux termes de la Loi sur les liquidations. Conformément au sous-article (3) de l'article 91.3 de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, le directeur des Assurances a nommé Price Waterhouse Limitée, en qualité de syndic de liquidation de Cardinal Insurance Company (« Cardinal »). Cardinal a déposé une demande de permission d'appel de l'ordre de mise en liquidation. L'ordre de mise en liquidation restera en vigueur tant que la cour n'aura pas autorisé l'appel.

Et de plus, soyez avisés que, le soussigné, conformément à l'article 169 de la Loi sur la liquidation, entend déposer auprès du Service des assurances, au plus tôt dans les trente (30) jours de la date de cette publication, un état de toutes les personnes considérées, à la lecture des livres et dossiers de Cardinal, comme créancières de Cardinal ou ayants droit en vertu d'une police quelconque de Cardinal. Un tel état indiquera le montant pour lequel chaque personne citée est inscrite au nombre des créanciers ou ayants droit et chacune desdites personnes sera considérée comme telle, et sera en droit en sa qualité d'ayant droit ou de créancière, de réclamer le montant ainsi constaté sans avoir à déposer de plainte, avis ou action en justice.

Toutes les demandes de règlement en vertu des polices de Cardinal, pas encore présentées, doivent être soumises à nos bureaux, par écrit, immédiatement.

*L'agent pour le directeur des Assurances*,
PRICE WATERHOUSE LIMITÉE.
Box 51, Toronto-Dominion Center
Toronto, Ontario
M5K 1G1

21298-o

# Ministères — Avis concernant les

## Énergie et Ressources

### *Cadastres*

**Canton de Chatham**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 657-90 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 août 1982.

Remplacer: une partie des lots 657-3 et 657-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 août 1982.

Cadastre: Chatham, canton de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: canton de Chatham

Québec, le 30 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 249164

**Paroisse de Chicoutimi**

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie des lots 4-39 et 4-50, rang IX S.O.C.S., en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1982.

Cadastre: Chicoutimi, paroisse de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: la ville de Chicoutimi

Québec, le 3 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 248499

**Paroisse de Chicoutimi**

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 6A-97 à 6A-111, rang IX S.O.C.S., en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1982.

Cadastre: Chicoutimi, paroisse de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: la ville de Chicoutimi

Québec, le 3 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 248583

**Village de Côte-Saint-Louis**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 374 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1982.

Remplacer: le lot 8-422 et une partie du lot 8 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1982.

Cadastre: Côte-Saint-Louis, village de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 092973

**Village de Coteau-Landing**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 76-18 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Remplacer: les lots 76-1 à 76-7, 76-10 à 76-17 et une partie des lots 76-8 et 76-9 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Annuler: la partie restante du lot 76-8 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Cadastre: Coteau-Landing, village de
Division d'enregistrement: Soulanges
Municipalité: village de Coteau-Landing

Québec, le 30 juillet 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 092580

**Canton de De Monts**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 180 (Baie-Trinité-Est) en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 août 1982.

Remplacer: une partie des lots 31-a-1, 31-b-1 et 169 (Baie-Trinité-Est) en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 août 1982.

Cadastre: De Monts, canton de
Division d'enregistrement: Saguenay
Municipalité: village de Baie-Trinité

Québec, le 30 août 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 248929

**Canton de Grandison**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 48, rang II, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Remplacer: le lot 34-26 et une partie du lot 34, rang II, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Cadastre: Grandison, canton de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Mont-Tremblant

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 093008

**Canton de Grantham**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 126-284 du rang II, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 août 1982.

Remplacer: les lots 126-205 et 126-206, rang II, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 août 1982.

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 1er septembre 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 248858

**Paroisse de l'Île-Bizard**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 98-74 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1982.

Remplacer: une partie des lots 98-43-1, 98-43-2, 98-43 et 98-44 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1982.

Cadastre: Île-Bizard, paroisse de l'
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 092765

**Paroisse de Lachenaie**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 282-514 à 282-528 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1982.

Remplacer: les lots 282-364 à 282-367 et 282-506 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1982.

Cadastre: Lachenaie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Lachenaie

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 093095

**Paroisse de Lachenaie**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 282-507 à 282-511 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1982.

Remplacer: une partie des lots 282-141 à 282-144 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1982.

Cadastre: Lachenaie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Lachenaie

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 093094

**Paroisse de Lachenaie**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 282-530 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1982.

Ajouter: le lot 282-529 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil don le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1982.

Remplacer: deux parties du lot 282-138 et une partie des lots 282-137 et 282-139 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1982.

Cadastre: Lachenaie, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Lachenaie

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 092862

**Village de Lauzon**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1213 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Annuler: les lots 131-8, 135-2, 136-2, 137-2, 138, 142 à 145, 146-2, 147-2, 148-2, 149-2, 159-2, 160 à 174, 196, 197 à 202, 1144 à 1147, 1162 et une partie des lots 131-21, 135 à 137, 146 à 149, 159 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Cadastre: Lauzon, village de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Lauzon

Québec, le 30 juillet 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 246702

**Canton de Letellier**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 227, rang I, village des Sept-Îles, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 août 1982.

Remplacer: la partie restante des lots 13-B-1 et 13-B-2, rang I, village des Sept-Îles, et une partie du lot 12-C, rang I, village des Sept-Îles, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 août 1982.

Cadastre: Letellier, canton de
Division d'enregistrement: Sept-Îles
Municipalité: la ville de Sept-Îles

Québec, le 2 septembre 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 249000

**Ville de Lévis (quartier Notre-Dame)**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1396 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Remplacer: les lots 1294-13-8, 1294-14, 1294-15-1, 1294-15, 1294-16-3 et une partie des lots 1294-13, 1294-16, 1294 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Cadastre: Lévis, ville de (quartier Notre-Dame)
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Lévis

Québec, le 30 juillet 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 245635

**Ville de Lévis (quartier Notre-Dame)**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1398 à 1402 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Remplacer: les lots 573, 574, 578-3, 583-2, 586-2, 590, 593-4, 595-1, 1388 et une partie des lots 575, 576-2, 578-1, 593-6, 594-1, 576, 578, 583, 586, 593, 594, 595 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Cadastre: Lévis, ville de (quartier Notre-Dame)
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Lévis

Québec, le 30 juillet 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 246708

**Ville de Lévis (quartier Notre-Dame)**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1397 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Remplacer: les lots 1395-3, 1395-4 et une partie des lots 1395-1 et 1395 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Cadastre: Lévis, ville de (quartier Notre-Dame)
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Lévis

Québec, le 30 juillet 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 247296

**Paroisse de Longue-Pointe**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 420-686 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Remplacer: les lots 420-255 et 420-256 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville d'Anjou

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 093001

**Village de Longueuil**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 428 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Remplacer: une partie du lot 212 et la partie restante du lot 213 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Cadastre: Longueuil, village de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 2 août 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 247823

**Village de Longueuil**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 427 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Remplacer: le lot 378-2 et une partie du lot 378 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Cadastre: Longueuil, village de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 30 juillet 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 246921

**Village de Longueuil**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 424 à 426 en vertu des dispositions des articles 2174*b* du Code civil et 7 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1) dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Remplacer: le lot 91 et une partie des lots 69, 82, 101-1, 101, 103 à 105, 106-1-1, 106-1, 106-12, 106-14, 106, 108, 109-1, 109, 110, 111, 113, 210, 305, 314-2, 314-3, 314, 318, 320, 327, 348-1, 348-7-1, 348-7, 348-16-1, 348-16, 348-24, 348-38, 348-49, 348-50, et la partie restante des lots 70, 74-1, 74-2, 74, 82-18, 82-22, 82-23, 88, 89-1, 89, 90, 92 à 96, 107-10-1, 307 à 309, 315 à 317, 319, 321, 107-10, deux parties du lot 107 et six parties du lot 348 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Cadastre: Longueuil, village de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 1er septembre 1982.

*Pour le sous-ministre*,
21214-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

**Village de Mégantic**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2457 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1982.

Remplacer: une partie des lots 2053, 2054, 2055, 2056 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1982.

Cadastre: Mégantic, village de
Division d'enregistrement: Frontenac
Municipalité: la ville de Lac-Mégantic

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 248693

**Cité de Montréal (quartier Est)**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 194 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1982.

Remplacer: une partie des lots 58 et 63 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1982.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Est)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 092560

**Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1639-81 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 août 1982.

Remplacer: une partie des lots 1639-69 à 1639-74 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 août 1982.

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 août 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 092256

**Municipalité de la paroisse de Montréal**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4935 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1982.

Remplacer: le lot 35-353 et une partie des lots 35-354 et 35 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1982.

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville d'Outremont

Québec, le 18 août 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 092971

**Municipalité de la paroisse de Montréal**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 4939 et 4940 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1982.

Remplacer: les lots 214-167, 214-168 et une partie du lot 214 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1982.

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Westmount

Québec, le 18 août 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 093172

**Ville de Noranda**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2392 à 2397 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 août 1982.

Remplacer: le lot 2354 et une partie du lot 2167-1, 2167 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 août 1982.

Cadastre: Noranda, ville de
Division d'enregistrement: Rouyn-Noranda
Municipalité: la cité de Rouyn

Québec, le 31 août 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 248762

**Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 155-121 et 155-122 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 juillet 1982.

Remplacer: les lots 155-37-1, 155-37-2 et 155-37 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 juillet 1982.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 2 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 092737

**Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 155-119 et 155-120 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 juillet 1982.

Remplacer: les lots 155-115, 155-116, 155-32-2 et une partie du lot 155-32 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 juillet 1982.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 2 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 092677

**Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

146-86 à 146-88, en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1982.

Ajouter: les lots 151-88 à 151-90 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1982.

Remplacer: les lots 146-69, 146-70, 151-62 à 151-64 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 août 1982.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 20 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 092828

**Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 35-5-211 et 35-5-212 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1982.

Remplacer: les lots 35-5-196 et 35-5-197 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1982.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 093068

**Paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1139-36 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 août 1982.

Remplacer: le lot 1139-1, 1139-2, 1139-1-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 août 1982.

Cadastre: Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Hyacinthe
Municipalité: la paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin

Québec, le 30 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 248977

**Canton d'Onslow**

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 17a-4, rang IV, en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1982.

Cadastre: Onslow, canton d'
Division d'enregistrement: Pontiac
Municipalité: Pontiac

Québec, le 2 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 248520

**Canton d'Orford**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1136 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Remplacer: une partie des lots 111, 111-23 et 111-23-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 4 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 248589

**Canton d'Orford**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 166-147 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1982.

Remplacer: les lots 166-10, 166-11 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1982.

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: Rock-Forest

Québec, le 4 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 248344

**Municipalité de Pabos**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 79A-37-24, 79A-37-25, 79B-2-12, rang I, en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juillet 1982.

Remplacer: une partie des lots 79A-37-9, 79A-37-10, 79A-37-18, 79B-2-2, 79B-2-10, rang I, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juillet 1982.

Cadastre: Pabos, municipalité de
Division d'enregistrement: Gaspé
Municipalité: la ville de Chandler

Québec, le 30 juillet 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 247547

**Paroisse de Pointe-aux-Trembles**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 109-1016 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1982.

Remplacer: les lots 109-341 à 109-343 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1982.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pointe-aux-Trembles
(maintenant ville de Montréal)

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 092995

**Paroisse de Pointe-aux-Trembles**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 199-1064 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1982.

Remplacer: les lots 199-203 et 199-204 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1982.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pointe-aux-Trembles
(maintenant ville de Montréal)

Québec, le 18 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 093229

**Paroisse de Pointe-aux-Trembles**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 199-1063 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1982.

Remplacer: les lots 199-281 à 199-284 et une partie du lot 199-285 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1982.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pointe-aux-Trembles
(maintenant ville de Montréal)

Québec, le 18 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 093248

**Paroisse de Pointe-aux-Trembles**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 206-2014 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Remplacer: les lots 206-313 à 206-316 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pointe-aux-Trembles
(maintenant ville de Montréal)

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 092974

**Paroisse de Pointe-aux-Trembles**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 226-697 à 226-732 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Remplacer: les lots 226-601 à 226-625 et 226-648 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pointe-aux-Trembles

Québec, le 30 juillet 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 092860

**Municipalité de Rivière-au-Tonnerre**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 469 à 476, rivière Chaloupe, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Remplacer: le lot 256-3 et une partie des lots 255 et 256-2, rivière Chaloupe, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Cadastre: Rivière-au-Tonnerre, municipalité de
Division d'enregistrement: Sept-Îles
Municipalité: Rivière-au-Tonnerre

Québec, le 2 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 248030

**Paroisse de Rivière-des-Prairies**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 183 à 186 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1982.

Remplacer: une partie du lot 165 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 août 1982.

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 092864

**Paroisse de Rivière-des-Prairies**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 187 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1982.

Remplacer: le lot 135-161 et une partie du lot 135 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1982.

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 093218

**Canton de Rouyn**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 9a-26 et 9a-27, rang VII nord, en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 août 1982.

Ajouter: les lots 9a-24, 9a-25, rang VII nord, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 août 1982.

Remplacer: une partie du lot 9a-1, rang VII nord, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 août 1982.

Cadastre: Rouyn, canton de
Division d'enregistrement: Rouyn-Noranda
Municipalité: la cité de Rouyn

Québec, le 9 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 248766

**Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 12-74 et 12-75, rang I, canton de Morin, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1982.

Remplacer: les lots 12-16 et 12-52 et une partie du lot 12-15, rang I, canton de Morin, en vertu des disposi-

tions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1982.

Cadastre: Sainte-Adèle-d'Abercrombie, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Adèle

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 092963

**Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 6A-109, rang III, canton de Morin, en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Remplacer: les lots 6A-24 et 6A-25, rang III, canton de Morin, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Cadastre: Sainte-Adèle-d'Abercrombie, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Adèle

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 092775

**Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 60, rang III, canton de Beresford, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1982.

Remplacer: une partie des lots 2B et 3, rang III, canton de Beresford, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1982.

Cadastre: Sainte-Agathe-des-Monts, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: village de Sainte-Agathe-Sud

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 091792

**Paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 43-11 et 43-12 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1982.

Remplacer: deux parties des lots 43-3, 43-5 et une partie du lot 43-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Lavaltrie, paroisse de
Division d'enregistrement: Berthier
Municipalité: village de Lavaltrie

Québec, le 3 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 246100

**Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 208-1022 à 208-1024 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juillet 1982.

Remplacer: les lots 208-1016, 208-1017 et de la partie restante du lot 208-972 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 30 juillet 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 247718

**Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 208-1020, 208-1021, 209-1037, 209-1038 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 juillet 1982.

Remplacer: les lots 208-936, 209-900 et de la partie restante des lots 208-974, 209-978 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 30 juillet 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 247719

**Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 148-476 et 148-477 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1982.

Remplacer: les lots 148-220-11, 148-220-12, 148-242 à 148-245 et une partie du lot 148-220 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 4 août 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 248153

**Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 209-1033 à 209-1036 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juillet 1982.

Remplacer: une partie des lots 209-887, 209-896, 209-901 et la partie restante des lots 209-886, 209-888, 209-889, 209-938, 209-965 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 21 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 30 juillet 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 247668

**Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 210-451 à 210-460, 211-254 à 211-256 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1982.

Remplacer: les lots 210-342 à 210-349, 210-354 à 210-357, 211-195 à 211-198 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 août 1982.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 18 août 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 248299

**Paroisse de Saint-Athanase**

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 196-9 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1982.

Cadastre: Saint-Athanase, paroisse de
Division d'enregistrement: Iberville
Municipalité: la paroisse de Saint-Athanase

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 247497

**Paroisse de Saint-Bruno**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 406-521 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1982.

Remplacer: les lots 406-146, 406-147 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 20 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Bruno, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Basile-le-Grand

Québec, le 30 juillet 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 248195

**Paroisse de Saint-Charles-Borromée**

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 223-253 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 août 1982.

Cadastre: Saint-Charles-Borromée, paroisse de
Division d'enregistrement: Joliette
Municipalité: la ville de Joliette

Québec, le 30 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 249242

**Paroisse de Saint-Éphrem-d'Upton**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 265-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Remplacer: une partie du lot 265-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Éphrem-d'Upton, paroisse de
Division d'enregistrement: Bagot
Municipalité: la paroisse de Saint-Éphrem-d'Upton

Québec, le 30 juillet 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 246769

**Paroisse de Saint-Éphrem-d'Upton**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 265-3, 270-6 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Remplacer: une partie des lots 265-1, 270-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Éphrem-d'Upton, paroisse de
Division d'enregistrement: Bagot
Municipalité: la paroisse de Saint-Éphrem-d'Upton

Québec, le 30 juillet 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 246770

**Paroisse de Saint-Éphrem-d'Upton**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 270-2 à 270-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Remplacer: une partie du lot 270-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Éphrem-d'Upton, paroisse de
Division d'enregistrement: Bagot
Municipalité: la paroisse de Saint-Éphrem-d'Upton

Québec, le 30 juillet 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 246771

**Paroisse de Saint-Eustache**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 26-207 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1982.

Remplacer: les lots 26-99 et 26-100 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 2 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 092913

**Paroisse de Saint-Eustache**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 292-253 et 292-254 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 août 1982.

Remplacer: les lots 292-202, 292-211 à 292-214, une partie des lots 292-203, 292-204 et la partie restante du lot 292-205 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 août 1982.

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 30 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 092668

**Paroisse de Saint-Eustache**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 292-255 à 292-258 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 août 1982.

Remplacer: les lots 292-166 et 292-167 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 août 1982.

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 30 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 093106

**Paroisse de Saint-Eustache**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 30-406 et 30-407 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 juillet 1982.

Remplacer: le lot 30-262 et une partie du lot 30-263 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 4 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 092807

**Paroisse de Saint-Eustache**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 156-312 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Remplacer: le lot 156-163 et une partie des lots 156-162 et 156-164 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Québec, le 30 juillet 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 092598

**Paroisse de Saint-Eustache**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 292-252 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 août 1982.

Ajouter: le lot 292-251 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 août 1982.

Remplacer: le lot 292-200 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 août 1982.

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 30 août 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 092612

**Paroisse de Saint-Eustache**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 69-144 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 juillet 1982.

Remplacer: une partie du lot 69-98 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Deux-Montagnes

Québec, le 4 août 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 092986

**Paroisse de Saint-Eustache**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 108-104 et 108-105 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 juillet 1982.

Remplacer: les lots 108-72, 108-73-2 et une partie du lot 108-73 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Deux-Montagnes

Québec, le 4 août 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 092606

**Paroisse de Saint-Féréol**

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 372-3 et 372-12 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Féréol, paroisse de
Division d'enregistrement: Montmorency
Municipalité: Saint-Ferréol-les-Neiges

Québec, le 2 août 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 248507

**Paroisse de Saint-François-de-Sales**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 13-902 à 13-917 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1982.

Remplacer: les lots 13-870 à 13-887 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1982.

Cadastre: Saint-François-de-Sales, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 6 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 093221

**Paroisse de Sainte-Geneviève**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 192-263 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 août 1982.

Remplacer: les lots 192-11 et 192-12 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 août 1982.

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 18 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 093064

**Paroisse de Sainte-Geneviève**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 128-71 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Remplacer: le lot 128-49 et une partie du lot 128-53 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 093065

**Paroisse de Sainte-Geneviève**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 309-124 et 309-125 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Ajouter: les lots 309-105 à 309-123 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Remplacer: les lots 309-85 à 309-104 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Dollard-des-Ormeaux

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 092899

**Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 442-210 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 août 1982.

Remplacer: une partie du lot 442-70 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 août 1982.

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Mascouche

Québec, le 1er septembre 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 093067

**Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 941-140 et 941-141 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1982.

Remplacer: les lots 941-81 à 941-84 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1982.

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de La Plaine

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 092526

**Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 202-17 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 juillet 1982.

Remplacer: une partie du lot 202-13 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 juillet 1982.

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de l'Île-Perrot

Québec, le 4 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 093009

**Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 219-577 à 219-579 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1982.

Remplacer: les lots 219-275 à 219-277 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1982.

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de l'Île-Perrot

Québec, le 9 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 093157

**Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 219-576 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 juillet 1982.

Remplacer: les lots 219-49 et 219-339 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 juillet 1982.

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de l'Île-Perrot

Québec, le 4 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 092897

**Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 226-110 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 août 1982.

Remplacer: une partie des lots 226-8 à 226-11 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 août 1982.

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de l'Île-Perrot

Québec, le 2 septembre 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 093010

**Paroisse de Saint-Jérôme**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 348-42 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1982.

Remplacer: le lot 348-29 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: Prévost

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 091616

**Paroisse de Saint-Jérôme**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 532-74 et 532-75 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1982.

Remplacer: les lots 532-14 à 532-16 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1982.

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Bellefeuille

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 091790

**Paroisse de Saint-Jérôme**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 200-269 à 200-272 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1982.

Remplacer: les lots 200-165 à 200-168 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1982.

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Saint-Antoine

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 093057

**Paroisse de Saint-Jérôme**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 197-40 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Remplacer: le lot 197-31 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Saint-Antoine

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 092847

**Paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly**

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: la partie restante du lot 336-2 et 336-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 août 1982.

Cadastre: Saint-Joseph-de-Chambly, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Carignan

Québec, le 2 septembre 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 248046

**Paroisse de Saint-Joseph-des-Cèdres**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 255-73 et 255-74 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 août 1982.

Remplacer: le lot 255-52 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 août 1982.

Cadastre: Saint-Joseph-des-Cèdres, paroisse de
Division d'enregistrement: Soulanges
Municipalité: la paroisse de Saint-Joseph-de-Soulanges

Québec, le 1er septembre 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 093061

**Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 459-76 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1982.

Remplacer: une partie du lot 459-59 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1982.

Cadastre: Saint-Louis-de-Terrebonne, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 093050

**Paroisse de Saint-Luc**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 70-23 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1982.

Remplacer: le lot 70-13 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1982.

Cadastre: Saint-Luc, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Luc

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 247765

**Paroisse de Sainte-Marie**

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 73-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1982.

Cadastre: Sainte-Marie, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauce
Municipalité: la ville de Sainte-Marie

Québec, le 4 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 248871

**Paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir**

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 293-1, 293-4, 293-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1982.

Cadastre: Sainte-Marie-de-Monnoir, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 248703

**Paroisse de Saint-Martin**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 334-341 et 334-342 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1982.

Remplacer: le lot 334-316 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1982.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 9 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 093049

**Paroisse de Saint-Martin**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 339-1-49 et 339-1-50 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1982.

Ajouter: le lot 339-1-51 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1982.

Remplacer: une partie du lot 339-1-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 3 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 092762

**Paroisse de Saint-Martin**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 40-618 et 40-619 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Remplacer: le lot 40-616 et une partie du lot 40-455 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 3 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 092816

**Paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1960-5 et 1960-6 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 août 1982.

Remplacer: le lot 1960-3 et la partie restante des lots 1960-1-1, 1960-1-2, 1960-1-3 et 1960-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 août 1982.

Cadastre: Saint-Michel-de-Vaudreuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville d'Hudson

Québec, le 2 septembre 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 093047

**Paroisse de Sainte-Rose**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 116-268 à 116-278 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1982.

Remplacer: le lot 116-40, une partie des lots 116-17, 116-19 à 116-22, 116-41 à 116-44 et la partie restante des lots 116-39 et 116-89, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1982.

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 3 août 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 092895

**Paroisse de Sainte-Rose**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 94-41 et 94-43 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1982.

Remplacer: deux parties des lots 94-35 et 94-36 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1982.

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 6 août 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 092669

**Paroisse de Sainte-Rose**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 116-279 à 116-281 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1982.

Remplacer: une partie du lot 116-97 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1982.

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 3 août 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 092894

**Paroisse de Saint-Sulpice**

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 141-14 à 141-16, 141-18 à 141-23 et 141-74 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 août 1982.

Cadastre: Saint-Sulpice, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de Saint-Sulpice

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 093084

**Village de Sainte-Thérèse**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 20-12 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Remplacer: le lot 20-4 et une partie du lot 20-3 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 juillet 1982.

Cadastre: Sainte-Thérèse, village de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Thérèse

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 092841

**Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 80-253 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1982.

Remplacer: une partie des lots 80-1 et 80-239 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 juillet 1982.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Thérèse

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 092767

**Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 552-41 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1982.

Remplacer: les lots 552-1 et 552-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1982.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Thérèse

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

**21214-o** 092840

**Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 349-156 et 349-168 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Ajouter: les lots 349-157 à 349-167 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Remplacer: une partie du lot 349-9 et la partie restante du lot 349-29 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Vincent-de-Paul, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 3 août 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 091147

**Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 349-169 et 349-170 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Remplacer: le lot 349-146 et la partie restante du lot 349-100 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Vincent-de-Paul, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 3 août 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 092505

**Paroisse de Saint-Zotique**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 767-224 et 768-153 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Remplacer: les lots 767-89, 767-90, 768-85 et 768-86 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 juillet 1982.

Cadastre: Saint-Zotique, paroisse de
Division d'enregistrement: Soulanges
Municipalité: village de Saint-Zotique

Québec, le 30 juillet 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 092834

**Paroisse de Saint-Zotique**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 948 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1982.

Remplacer: une partie des lots 637, 638, et 640 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1982.

Cadastre: Saint-Zotique, paroisse de
Division d'enregistrement: Soulanges
Municipalité: village de Saint-Zotique

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 091933

**Paroisse de Sault-au-Récollet**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 611 à 614 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1982.

Remplacer: les lots 126-1008 à 126-1011 et une partie du lot 126 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 août 1982.

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 093140

**Paroisse de Sault-au-Récollet**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 572 à 604 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 août 1982.

Remplacer: une partie des lots 332-3, 332-7 et 332 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 août 1982.

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 18 août 1982.

*Pour le sous-ministre,*
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 092981

**Paroisse de Sault-au-Récollet**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 247-190 et 247-191 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1982.

Remplacer: le lot 247-168 et une partie du lot 247-169 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 juillet 1982.

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 5 août 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 093025

**Ville de Sherbrooke (quartier Sud)**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1469-21 en vertu des dispositions des articles 2175 et 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 juillet 1982.

Remplacer: une partie du lot 1469-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 30 juillet 1982.

Cadastre: Sherbrooke, ville de (quartier Sud)
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 4 août 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 248672

**Canton de Simard**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 31-38 et 32-244, rang IV, en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1982.

Remplacer: une partie des lots 31-1 et 32-1, rang IV, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 août 1982.

Cadastre: Simard, canton de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: Shipshaw

Québec, le 3 août 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 248418

**Seigneurie de Terre-Ferme-de-Mingan**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 213, rivière St-Jean, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 août 1982.

Remplacer: le lot 122-1 et une partie du lot 121, rivière St-Jean, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 août 1982.

Cadastre: Terre-Ferme-de-Mingan, seigneurie de
Division d'enregistrement: Sept-Îles
Municipalité: Rivière-Saint-Jean

Québec, le 2 septembre 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 248476

**Cité de Trois-Rivières**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2491 et 2492 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1982.

Remplacer: les lots 660-3, 678-1, une partie des lots 660 et 678 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 août 1982.

Cadastre: Trois-Rivières, cité de
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: la ville de Trois-Rivières

Québec, le 9 août 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
21214-o 245402

**Canton de Wickham**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 106-260 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1982.

Remplacer: une partie des lots 106-93, 106-212 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 août 1982.

Cadastre: Wickham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 4 août 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 248769

**Canton de Wickham**

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 243-147 à 243-149, rang IV, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 août 1982.

Remplacer: le lot 243-32, rang IV, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 31 août 1982.

Cadastre: Wickham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 1er septembre 1982.

*Pour le sous-ministre*,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

21214-o 249413

**Finances**

# Gouvernement du Québec

*Revenus et dépenses*
*Année financière terminée*
*le 31 mars 1982*

*Dette publique*
*au 31 mars 1982*

*REVENUS ET DÉPENSES*
Année financière terminée le 31 mars 1982
(MILLIERS $)

**REVENUS**

| | | |
|---|---|---|
| **Impôts sur le revenu et les biens** | | |
| Impôt sur le revenu des particuliers | 6 053 121 | |
| Contributions des employeurs au fonds des services de santé | 1 275 031 | |
| Impôt des sociétés | 1 010 474 | |
| Droits de successions | 37 777 | |
| | | 8 376 403 |
| **Taxes à la consommation** | | |
| Ventes au détail | 1 771 300 | |
| Carburants | 826 934 | |
| Tabacs | 228 557 | |
| Repas et hôtellerie | 236 593 | |
| Autres | 79 200 | |
| | | 3 142 584 |
| **Droits et permis** | | |
| Véhicules automobiles | 224 724 | |
| Boissons alcooliques | 62 810 | |
| Ressources naturelles | 143 205 | |
| Pari mutuel | 33 295 | |
| Autres | 51 920 | |
| | | 515 954 |
| **Revenus divers** | | |
| Ventes de biens et services | 143 653 | |
| Intérêts | 249 434 | |
| Amendes, confiscations et recouvrements | 90 168 | |
| | | 483 255 |
| **Transferts des sociétés d'État** | | |
| Société des alcools du Québec | 225 000 | |
| Société des loteries et courses du Québec | 150 000 | |
| Hydro-Québec | 6 900 | |
| | | 381 900 |
| **TOTAL DES REVENUS AUTONOMES** | | 12 900 096 |
| **Transferts du Gouvernement du Canada** | | |
| Péréquation | 2 317 823 | |
| Autres transferts liés aux accords fiscaux | 1 225 826 | |
| Contributions aux programmes de bien-être | 663 675 | |
| Autres programmes | 364 154 | |
| **TOTAL DES TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT DU CANADA** | | 4 571 478 |
| **TOTAL DES REVENUS** | | 17 471 574 |

**DÉPENSES**

| | |
|---|---|
| Affaires culturelles | 108 220 |
| Affaires intergouvernementales | 44 776 |
| Affaires municipales | 410 724 |
| Affaires sociales | 4 759 535 |
| Agriculture, Pêcheries et Alimentation | 373 932 |
| Assemblée nationale | 41 859 |
| Communautés culturelles et Immigration | 21 270 |
| Communications | 139 471 |
| Conseil exécutif | 296 633 |
| Conseil du trésor | 7 299 |
| Éducation | 5 914 117 |
| Énergie et Ressources | 254 565 |
| Environnement | 89 837 |
| Finances | 1 713 852 |
| Fonction publique | 691 382 |
| Habitation et Protection du consommateur | 597 |
| Industrie, Commerce et Tourisme | 149 816 |
| Institutions financières et Coopératives | 17 289 |
| Justice | 560 705 |
| Loisir, Chasse et Pêche | 191 619 |
| Régie de l'assurance-maladie du Québec | 1 173 436 |
| Revenu | 200 789 |
| Transports | 1 360 945 |
| Travail, Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu | 1 557 930 |
| Travaux publics et Approvisionnement | 279 209 |
| **Total des dépenses** | 20 359 807 |

**SOMMAIRE**

| | |
|---|---|
| Revenus | 17 471 574 |
| Dépenses | 20 359 807 |
| Déficit des opérations budgétaires | 2 888 233 |

*DETTE PUBLIQUE*
*au 31 mars 1982*
(MILLIERS $)

| | |
|---|---|
| Bons du trésor | 1 010 000 |
| Obligations | |
| Négociables | 10 157 627 |
| Fonds d'amortissement | 111 532 |
| | 10 046 095 |
| Remboursables à demande | |
| Obligations d'épargne du Québec | 975 915 |
| Non négociables | |
| Gouvernement du Canada | 316 737 |
| | 11 338 747 |
| Autres emprunts | 1 487 422 |
| Total | 13 836 169 |

La dette publique est remboursable comme suit:

| | |
|---|---|
| En monnaie du Canada | 10 286 185 |
| En monnaie étrangère-équivalent canadien aux dates de réalisation des emprunts et d'acceptation des dettes: | |
| En monnaie des États-Unis | 2 489 911 |
| En monnaie de la République fédérale d'Allemagne | 457 431 |
| En monnaie de la France | 17 306 |
| En monnaie du Japon | 366 753 |
| En monnaie de la Suisse | 65 385 |
| En monnaie du Royaume-Uni | 76 755 |
| En unités de compte européennes | 76 443 |
| Total | 13 836 169 |

Note: Ces états, publiés conformément aux lois refondues du Québec, chapitre A-6, article 11, ont été dressés selon les conventions comptables du Gouvernement. Des postes de ces états seront expliqués davantage dans les notes complémentaires aux états financiers qui apparaîtront dans les comptes publics de l'année 1981-1982.

Québec, le 20 septembre 1982.

*Le contrôleur des finances,*
GUY LANGLOIS, C.A.

*Le sous-ministre des Finances,*
MICHEL CARON.

21347-o

## Institutions financières et Coopératives

### *Assurances — Loi sur les*

**La Compagnie d'assurance l'anglais-américaine Ltée**
(dénomination sociale française utilisée par **English & American Insurance Company Limited**)
*Modification de permis*

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de La Compagnie d'assurance l'anglais-américaine Ltée (dénomination sociale française utilisée par English & American Insurance Company Limited) est modifié, l'autorisant désormais à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

— Automobile
— Aviation
— Biens
— Maritime

La compagnie a été relevée de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32).

Le siège social de la compagnie est situé au 38-40, Trinity Square, Tower House, London EC3N 4HR, England, et son bureau principal au Québec est situé au bureau 700, place Ville-Marie, édifice Banque Royale, Montréal, QC, H3B 1Z7.

Donné à Québec, le 10 septembre 1982, ministère des Institutions financières et Coopératives.

*Le surintendant des assurances,*
21213-o JACQUES M. ROY.

**La Protection, compagnie d'assurance mutuelle**
(dénomination sociale française utilisée par **Protection Mutual Insurance Company**)
*Modification de permis*

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de La Protection, compagnie d'assurance mutuelle (dénomination sociale française utilisée par Protection Mutual Insurance Company) est modifié, l'autorisant désormais à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

— Biens
— Bris des machines
— Responsabilité

La compagnie a été relevée de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32).

Le siège social de la compagnie est situé au 300, South Northwest Highway, Park Ridge, Illinois 60068, U.S.A., et son bureau principal au Québec est situé au 625, avenue Président-Kennedy, bureau 305, Montréal, QC, H3A 1L5.

Donné à Québec, le 10 septembre 1982, ministère des Institutions financières et Coopératives.

*Le surintendant des assurances,*
21213-o JACQUES M. ROY.

**L'Équitable, compagnie d'assurances générales**
*Modification de permis*

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de L'Équitable, compagnie d'assurances générales est modifié, l'autorisant désormais à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

— Automobile
— Biens
— Bris des machines
— Garantie
— Responsabilité
— Maritime

La compagnie a été relevée de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32).

Le siège social de la compagnie est situé au 200, rue Saint-Jacques, Montréal, QC, H2Y 1M2.

Donné à Québec, le 10 septembre 1982, ministère des Institutions financières et Coopératives.

*Le surintendant des assurances,*
21213-o JACQUES M. ROY.

## Transports

### Compagnie de gestion de Matane Inc. (COGEMA)

Prenez avis que la Compagnie de gestion de Matane Inc. (COGEMA) s'est adressée au ministre des Transports en date du 6 août 1982 (requête no 16), afin de faire modifier son tarif COGEMA no F. 300, de la façon qui suit:

Publication d'un taux sur le gaz, pétrole liquéfié de 7,96 $ par tonne de 2 000 livres de Matane à Baie-Comeau, pesanteur minimale de 120 000 livres, publié à l'item 08 du tarif COGEMA no F. 300.

Prenez également avis que toute personne désirant intervenir ou s'opposer à la présente demande de modification devra le faire dans un délai de dix (10) jours de la publication du présent avis en s'adressant au ministère des Transports du Québec, direction du transport terrestre des marchandises, place Hauteville, 22e étage, 700, boulevard Saint-Cyrille est, Québec, QC, G1R 5H1.

Québec, le 13 septembre 1982. 21299-o

## Pouvoirs spéciaux des corporations — Loi sur les

### Changement de dénomination sociale (Article 2)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de la dénomination sociale de la corporation suivante:

| Ancienne dénomination sociale et sa version | Nouvelle dénomination sociale et sa version | Date de constitution en corporation |
|---|---|---|
| SHERBROOKE RAILWAY AND POWER COMPANY 1280-6246 | COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET D'ÉLECTRICITÉ DE SHERBROOKE LTÉE *SHERBROOKE RAILWAY AND POWER COMPANY* | 1910 01 01 |

*Le directeur,*
21213-o HUBERT GAUDRY.

## Régie de l'électricité et du gaz — Loi sur la

### LE GAZ PROVINCIAL DU NORD DE QUÉBEC LTÉE

*Augmentation de taux*

Avis est, par la présente, donné que « LE GAZ PROVINCIAL DU NORD DE QUÉBEC LTÉE », distributeur de gaz aux termes de la Loi sur la Régie de l'électricité et du gaz (L.R.Q., chap. R-6) a, par sa requête R-2893-82 du 17 août 1982, produite le 23 août 1982, demandé à la Régie de l'électricité et du gaz:

« D'APPROUVER l'augmentation totale de 1 094-723,00 $, soit un montant de 1 086 239,00 $ pour la taxe supplémentaire de la requérante et de 8 484,00 $ pour les redevances;

D'APPROUVER les nouveaux taux résultant de cette augmentation selon le mode de répartition proposé par la requérante;

D'ORDONNER la mise en vigueur des nouveaux taux tels que proposés par la requérante, le tout conformément aux principes de l'Ordonnance G-190. »

Avis est de plus donné qu'une Ordonnance provisoire portant le numéro G-302 a été émise par la Régie le 9 septembre 1982, autorisant la majoration, telle que demandée par la requérante et que la Régie statuera de façon finale sur ladite requête après l'expiration du délai ci-dessous mentionné s'il n'y a aucune représentation, ni intervention ou après audition, si nécessaire.

Toute personne désirant faire des représentations au sujet de la présente requête peut les faire parvenir par écrit au soussigné dans un délai de dix (10) jours de la publication du présent avis.

Toute personne désirant intervenir dans la présente requête doit le faire par écrit en déclarant son intérêt et en exposant sommairement les motifs de son intervention qui doit être signifiée à la requérante dans le même délai de dix (10) jours de la publication du présent avis, et déposée à la Régie avec preuve de signification.

Copie de la présente requête peut être obtenue en s'adressant au soussigné.

Le 10 septembre 1982.

Régie de l'électricité et du gaz,
*Le secrétaire*,
MARC B. BOISSONNAULT,
C.A., ADM., A.

2100, rue Drummond, 3e étage
Montréal, QC
H3G 1X1

21324-o

## Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

### CENTRE D'ACCUEIL DRAPEAU

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de l'article 66 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires à la corporation « CENTRE D'ACCUEIL DRAPEAU », en date du 27 août 1982, modifiant les lettres patentes émises le 17 mai 1978, en ajoutant au deuxième alinéa de la deuxième page, la catégorie suivante: « Centre hospitalier de soins prolongés ».

*Le ministre des Institutions financières et Coopératives*,
JACQUES PARIZEAU.

21213-o 1626-0382

### L'HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DU PONTIAC INC. THE PONTIAC COMMUNITY HOSPITAL, INC.

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires à la corporation « THE PONTIAC COMMUNITY HOSPITAL, INC. », en date du 3 août 1982, modifiant les lettres patentes émises le 25 juillet 1939, changeant sa dénomination sociale en celle de « L'HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DU PONTIAC INC. — THE PONTIAC COMMUNITY HOSPITAL, INC. ».

*Le directeur*,
HUBERT GAUDRY.

21213-o 1248-1776

## Société d'habitation du Québec — Loi sur la

### Office municipal d'habitation de Lac-Mégantic

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré à l'Office municipal d'habitation de Lac-Mégantic, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes supplémentaires, en date du 30 juillet 1982, modifiant les règles qui le régissent

pour l'exercice de ses pouvoirs et la désignation de ses membres.

Société d'habitation du Québec,
*Le secrétaire*,
21270-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

**Office municipal d'habitation de Roquemaure**

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 30 juillet 1982, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Alphonse Pinard, agriculteur, Roquemaure, QC, monsieur Antoine Lacasse, retraité, Roquemaure, QC, madame Aline Plourde, ménagère, Roquemaure, QC, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Roquemaure, dans le district judiciaire d'Abitibi.

Société d'habitation du Québec,
*Le secrétaire*,
21271-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

**Office municipal d'habitation de Saint-Séverin**

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 30 juillet 1982, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Claude Carignan, agriculteur, 661, rang Côte-Saint-Paul, Saint-Séverin-de-Proulxville, QC, monsieur Onil Bordeleau, classificateur, 351, rue Saint-Thomas, Saint-Séverin-de-Proulxville, QC, monsieur Marcel A. Veillette, agriculteur, 430, Petite-Rivière nord, Saint-Séverin-de-Proulxville, QC, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Séverin, dans le district judiciaire de Saint-Maurice.

Société d'habitation du Québec,
*Le secrétaire*,
21272-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

**Office municipal d'habitation Saint-Alexis-des-Monts**

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 30 juillet 1982, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Jean-Paul Diamond, assureur-vie, 881, Rivière-aux-Écorces, Saint-Alexis-des-Monts, QC, monsieur Roger Landry, directeur d'école, 81, Francis, Saint-Alexis-des-Monts, QC, monsieur Bernard Gélinas, secrétaire-trésorier, 290, Saint-Olivier, Saint-Alexis-des-Monts, QC, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, dans le district judiciaire de Saint-Maurice.

Société d'habitation du Québec,
*Le secrétaire*,
21273-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

**Office municipal d'habitation Saint-Liguori**

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 30 juillet 1982, constituant en corporation sans but lucratif: monsieur Normand Perreault, journalier, 291, rue Héroux, Saint-Liguori, QC, monsieur Michel Émard, administrateur, 1230, rang Lépine, Saint-Liguori, QC, monsieur Guy Lépine, cultivateur, 1341, rang Double, Saint-Liguori, QC, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Liguori, dans le district judiciaire de Joliette.

Société d'habitation du Québec,
*Le secrétaire*,
21274-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

**Office municipal d'habitation Saint-Siméon**

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du 30 juillet 1982, constituant en corporation sans but lucratif: mon-

sieur Michel Poirier A., journalier, rang 2, Saint-Siméon, QC, G0C 3A0, monsieur Lionel Bujold L., vendeur, Saint-Siméon, QC, G0C 3A0, monsieur Napoléon Bourdages, menuisier, Saint-Siméon, QC, G0C 3A0, pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Siméon, dans le distrit judiciaire de Bonaventure.

Société d'habitation du Québec,
*Le secrétaire*,
21275-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

## Soumissions — Demandes de

**Ville de Châteauguay**
(Châteauguay)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Châteauguay » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 3 800 000 $ d'obligations de la ville de Châteauguay datées du 1er novembre 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 14 % ni supérieur à 16 % payable semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mercredi 13 octobre 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er novembre 1982.

Tableau d'amortissement — 3 800 000 $

| Année | Capital |
|---|---|
| 1er novembre 1983 | 217 000 $ |
| 1er novembre 1984 | 241 000 |
| 1er novembre 1985 | 272 000 |
| 1er novembre 1986 | 306 000 |
| 1er novembre 1987 | 347 000 |
| 1er novembre 1988 | 370 000 |
| 1er novembre 1989 | 420 000 |
| 1er novembre 1990 | 475 000 |
| 1er novembre 1991 | 536 000 |
| 1er novembre 1992 | 616 000 |

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Châteauguay s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er novembre 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 1 474 000 $; 916 — 13 500 $ voirie; E-200 (E-211) — 13 000 $ bord. pavage, trottoirs; E-302 — 422 300 $ hon. prof.; E-312 — 19 500 $ pav. trottoirs; E-328 — 53 000 $ amél. station de pomp.; E-338 — 276 000 $ ég.; E-351 — 800 000 $ fonds de roulement; E-353 — 40 000 $ acq. de terrains; E-360 — 30 000 $ aq. ég.; E-363 — 42 000 $ bord., pavage; E-369 — 18 700 $ réf. de fossés, pavage; E-379 — 44 500 $ ach. de terrains; E-383 — 21 000 $ aq. ég. voirie etc.; E-384 — 158 000 $ canal. de fossés, pavage; E-389 — 125 000 $ tr. d'amén. au poste de police; E-391 — 30 000 $ tr. raccord. d'égout, aq.; E-396 — 86 500 $ pavage; E-398 — 300 000 $ fonds de roulement; E-399 — 188 000 $ amén. de parcs, acq. de terrains; E-400 — 60 000 $ aqueduc; E-405 — 85 000 $ égout.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mercredi 13 octobre 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 13 octobre 1982 à 20 h, à la salle du Conseil, 55, boulevard Maple, ville de Châteauguay, comté de Châteauguay, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Châtauguay, comté de Châteauguay, le 14 septembre 1982.

*Le greffier*,
SERGE ALLEN, *avocat*,

Hôtel de ville
5, boul. d'Youville
ville de Châteauguay
comté de Châteauguay, QC, J6J 2P8
téléphone: 692-6701, code 514 21276-o

**Ville de Lachine**

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Lachine » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 5 080 000 $ d'obligations de la ville de Lachine datées du 1er novembre 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 14 % ni supérieur à 16 % payable semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 12 octobre 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er novembre 1982.

Tableau d'amortissement — 5 080 000 $

| Année | Capital |
|---|---|
| 1er novembre 1983 | 159 000 $ |
| 1er novembre 1984 | 176 000 |
| 1er novembre 1985 | 198 000 |
| 1er novembre 1986 | 221 000 |
| 1er novembre 1987 | 247 000 |
| 1er novembre 1987 | 4 079 000 (à renouveler) |

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Lachine s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er novembre 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 881 000 $; 2237 — 986 000 $; 2238 — 025 000 $ rén. d'inf. et conf. de rues; E-2254 — 55 000 $ inst. d'abris d'autobus; E-2260 — 455 000 $ amén. des ateliers mun.; E-2262 — 80 000 $ aq. égouts; E-2263 — 95 000 $ voirie; E-2265 — 375 000 $ réam. d'une rue; E-2268 — 475 000 $ ach. d'équipement; E-2272 — 370 000 $ ach. camion-incendie; E-2273 — 30 000 $ const. de trottoirs; E-2276 — 135 000 $ aménag. d'un stationnement; E-2283 — 118 000 $ achat d'équipement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 12 octobre 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 12 octobre 1982 à 20 h, à l'hôtel de ville, 1800, boulevard Saint-Joseph, ville de Lachine, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Lachine, le 13 septembre 1982.

*Le greffier*,
PAUL RÉMILLARD.

Hôtel de ville
1800, boul. Saint-Joseph
ville de Lachine
Québec, H8S 2N4
téléphone: 637-4411, code 514 21277-o

**Paroisse de Sainte-Hélène-de-Breakeyville**
(Beauce-Nord)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la paroisse de Sainte-Hélène-de-Breakeyville » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 000 000 $ d'obligations de la paroisse de Sainte-Hélène-de-Breakeyville datées du 1er novembre 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur

à 14 % ni supérieur à 16 % payable semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 12 octobre 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er novembre 1982.

Tableau d'amortissement — 2 000 000 $

| Année | Capital |
|---|---|
| 1er novembre 1983 | 77 000 $ |
| 1er novembre 1984 | 88 000 |
| 1er novembre 1985 | 100 000 |
| 1er novembre 1986 | 114 000 |
| 1er novembre 1987 | 131 000 |
| 1er novembre 1987 | 1 490 000 (à renouveler) |

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la caisse populaire de Sainte-Hélène-de-Breakeyville, ou à la Caisse Centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Sainte-Hélène-de-Breakeyville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er novembre 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 134 — 2 000 000 $ aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 12 octobre 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 12 octobre 1982 à 19h30, à la salle municipale, 67, rue Sainte-Hélène, paroisse de Sainte-Hélène-de-Breakeyville, comté de Beauce-Nord, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Sainte-Hélène-de-Breakeyville, comté de Beauce-Nord, le 14 septembre 1982.

*Le secrétaire-trésorier*,
JEAN-GUY BRASSARD.

67, rue Sainte-Hélène
paroisse de Sainte-Hélène-de-Breakeyville
comté de Beauce-Nord, QC, G0S 1E0
téléphone: 832-0356, code 418 21278-o

**Paroisse de Saint-Louis-de-Pintendre**
(Beauce-Nord)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-Louis-de-Pintendre » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 428 000 $ d'obligations de la paroisse de Saint-Louis-de-Pintendre datées du 1er novembre 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 14 % ni supérieur à 16 % payable semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 12 octobre 1982.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er novembre 1982.

Tableau d'amortissement — 428 000 $

| Année | Capital |
|---|---|
| 1er novembre 1983 | 22 000 $ |
| 1er novembre 1984 | 25 000 |
| 1er novembre 1985 | 30 000 |
| 1er novembre 1986 | 33 000 |
| 1er novembre 1987 | 38 000 |
| 1er novembre 1987 | 280 000 (à renouveler) |

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la caisse populaire Desjardins de Pintendre, ou à la Caisse Centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Saint-Louis-de-Pintendre s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er novembre 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 104 — 18 000 $; 147(151) — 37 200 $; 148(152) — 59 300 $ renouvellements d'emprunt; 276 — 48 000 $ aqueduc, égouts, etc.; 277 — 265 500 $ const. d'un bureau et garage municipal.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 12 octobre 1982.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 12 octobre 1982 à 20 h, à l'école Les Moussaillons, 809, chemin Pintendre, paroisse de Saint-Louis-de-Pintendre, comté de Beauce-Nord, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-Louis-de-Pintendre, comté de Beauce-Nord, le 14 septembre 1982.

*Le secrétaire-trésorier*,
HERVÉ TREMBLAY.

Bureau municipal
756, chemin Pintendre
paroisse de Saint-Louis-de-Pintendre
comté de Beauce-Nord, QC, G0R 2R0
téléphone: 833-1300, code 418 21279-o

**Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac**
(Deux-Montagnes)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Eugène McClish, secrétaire-trésorier, à l'hôtel de ville, 3000, chemin Oka, ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, comté de Deux-Montagnes, QC, jusqu'à 20 h, le mercredi 13 octobre 1982, pour l'achat de 417 000 $ d'obligations de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac datées du 1er novembre 1982 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 14 % ni supérieur à 16 % payable semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er novembre 1982.

Tableau d'amortissement — 417 000 $

| Année | Capital |
|---|---|
| 1er novembre 1983 ..... | 8 000 $ |
| 1er novembre 1984 ..... | 10 000 |
| 1er novembre 1985 ..... | 11 000 |
| 1er novembre 1986 ..... | 12 000 |
| 1er novembre 1987 ..... | 14 000 |
| 1er novembre 1987 ..... | 362 000 (à renouveler) |

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er novembre 1982, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 263-1 — 37 000 $ voirie; 273 — 9 000 $ rue, pavage, fossés; 281-1 — 41 000 $ drainage, pavage, fondation de rue; 285 — 70 000 $ aqueduc; 288 — 80 000 $ égout; 292 — 180 000 $ honoraires professionnels.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 h, le mercredi 13 octobre 1982 à l'hôtel de ville, 3000, chemin Oka, ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, comté de Deux-Montagnes, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, comté de Deux-Montagnes, le 13 septembre 1982.

*Le secrétaire-trésorier,*
EUGÈNE MCCLISH.

Hôtel de ville
3000, chemin Oka
ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
comté de Deux-Montagnes, QC, J0N 1P0
téléphone: 472-7310, code 514 21280-o

## Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

### Bedford

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
Nos 755-05-000019-819
455-18-000020-824

ÉMILE GOSSELIN, résidant et domicilié à Saint-Alexandre, district d'Iberville, partie demanderesse, contre JEAN-GUY TRÉPANIER, domicilié à Frelighsburg, comté de Missisquoi, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Missisquoi, mis en cause.

Désignation:

Un certain morceau de terrain situé dans la municipalité de la paroisse de Frelighsburg, comté de Missisquoi, dite province, désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Armand-Est, sous partie du lot numéro trois cent quatre-vingt-six (ptie no 386) plus particulièrement décrit comme suit: commençant à un point A, étant l'intersection de ligne est du chemin public (tel qu'actuellement élargi), avec la ligne sud du lot numéro 386; de là, vers le nord, suivant la limite est du chemin public (tel qu'actuellement élargi), suivant une courbe de 1 195,27 pieds de rayon, une distance de deux cent quinze pieds et quatre-vingt-six centièmes (215,86 pi) jusqu'à un point B; de là, vers le nord, azimut 17°02'59, une distance de cent huit pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes (108,98 pi) jusqu'à un point C; de là, vers le nord, azimut 18°07'29, une distance de quatre-vingt-cinq pieds et seize centièmes (85,16 pi) jusqu'à un point D appelé point de départ; de là, vers l'est, azimut 111°54'55, une distance de quatre cents pieds (400,0 pi) jusqu'à un point 1; de là, vers le sud, azimut 206°55'35, une distance de quatre cent vingt pieds (420,0 pi) jusqu'à un point H; de là, vers le nord-est, azimut 45°57'42, une distance de quatre cent cinquante-huit pieds et quinze centièmes (458,15 pi) jusqu'à un point G; de là, vers le nord, azimut 18°07'29, une distance de cent trente pieds (130,0 pi) jusqu'à un point F; de là, vers l'ouest, azimut 291°54'55, une distance de cinq cent cinquante pieds (550,0 pi) jusqu'à un point E situé sur la ligne est du chemin public (tel qu'actuellement établi); de là, vers le sud, suivant la limite est du chemin public (tel qu'actuellement élargi), azimut 198°07'29, une distance de cent trente pieds (130,0 pi) jusqu'au point de départ D.

Cette partie du lot numéro 386, ci-dessus décrite est bornée comme suit: à l'ouest par le chemin public (tel qu'actuellement élargi) et par une autre partie dudit lot numéro 386; au nord par une autre partie dudit lot numéro 386; à l'est par une autre partie dudit lot numéro 386; au sud et au sud-est par une autre partie dudit lot numéro 386. Contenant en superficie deux acres et trente-cinq centièmes d'acre (2,35 acres), mesures anglaises, sans bâtisse.

Le tout conformément à une description technique en date du 5 mai 1980 et démontré sur le plan en date du premier mai, mil neuf cent quatre-vingt; cettedite description technique et cedit plan ayant été préparés par M. Guy Migué, arpenteur-géomètre, et portant le no 8479 de ses dossiers.

La mise à prix est fixée à 640,00 $, soit le quart de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif d'évaluation établi pour ce rôle, soit 2,56, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi, Bedford, province de Québec, le

VINGT-QUATRIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif*,
P.-É. BÉLISLE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 14 septembre 1982. 21332-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
Nos 455-05-000263-78
455-18-000023-82

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la ville d'Ottawa, province d'Ontario, avec un bureau dans le district de Montréal, partie demanderesse, contre LE CHÂTEAUNEUF BOISÉ INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Laval, district de Montréal, avec bureau à Cowansville, district de Bedford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Missisquoi à Bedford, district de Bedford, mis en cause, et GRAND PRIX CONSTRUCTION LTÉE, corps politique dûment incorporé, ayant un bureau au 1, place Ville-Marie, local 3635, ville et district de Montréal, province de Québec, défenderesse en reprise d'instance.

Une pièce de terre, connu et désigné comme étant composée:

*a)* du lot numéro cent quatre-vingt-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-six (436-188) du cadastre officiel du canton de Dunham, division d'enregistrement de Missisquoi;

*b)* du lot numéro cent quatre-vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-six (436-189) dudit cadastre;

*c)* du lot numéro cent quatre-vingt-dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-six (436-190) dudit cadastre;

*d)* du lot numéro cent quatre-vingt-dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-six (436-198) dudit cadastre;

*e)* du lot numéro cent quatre-vingt-onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-six (436-191) dudit cadastre;

*f)* du lot numéro deux cent deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-six (436-202) dudit cadastre;

*g)* du lot numéro deux cent trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-six (436-203) dudit cadastre;

*h)* du lot numéro deux cent quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-six (436-204) dudit cadastre;

*i)* de partie du lot numéro deux cent cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-six (436-205 ptie) dudit cadastre, bornée comme suit: au nord-ouest par le lot numéro deux cent quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-six (436-204); au nord-est par le lot numéro deux cent six de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-six (436-206); au sud-est par une autre partie dudit lot numéro deux cent cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-six (436-205 ptie); au sud-ouest par la rue Orléans, mesurant vingt-cinq pieds et trente-neuf centièmes (25,39 pi) de largeur sur soixante-quinze pieds (75 pi) de profondeur; et contenant en superficie mille neuf cent quatre pieds carrés et vingt-cinq centièmes (1 904,25 pi$^2$), mesures anglaises.

*j)* de partie du lot numéro deux cent six de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-six (436-206 ptie) dudit cadastre, bornée comme suit: au nord-ouest par le lot numéro deux cent trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-six (436-203); au nord-est par une autre partie dudit lot numéro deux cent six de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-six (436-206 ptie); au sud-ouest par le lot numéro deux cent cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-six (436-205). Mesurant vingt-cinq pieds (25 pi) dans sa ligne nord-ouest, trente-cinq pieds et soixante-trois centièmes (35,63 pi) dans sa ligne nord-est, et vingt-cinq pieds et trente-neuf centièmes (25,39 pi) dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie trois cent dix-sept pieds carrés et quatre dixièmes (317,4 pi$^2$), mesures anglaises;

*k)* du lot numéro cent quatre-vingt-douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-six (436-192) dudit cadastre;

*l)* du lot numéro cent quatre-vingt-treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-six (436-193) dudit cadastre;

*m)* du lot numéro cent quatre-vingt-quatorze, de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-six (436-194) dudit cadastre;

Avec quatre (4) bâtisses de seize (16) logis chacune dessus érigées, circonstances et dépendances, et portant les numéros d'immeubles 110, 114, 118, 122, Orléans.

La mise à prix est fixée à 207 958,50 $, soit le quart de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif d'évaluation établi pour ce rôle (1,11), que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi à Bedford, province de Québec, le DIX-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif,*
P.-É. BÉLISLE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 14 septembre 1982. 21318-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
Nos 455-05-000262-78
455-18-000022-82

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la ville d'Ottawa, province d'Ontario, avec un bureau dans le district de Montréal, partie demanderesse, contre LE CHÂTEAUNEUF BOISÉ INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Laval, district de Montréal, avec bureau à Cowansville, district de Bedford, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Missisquoi à Bedford, district de Bedford, mis en cause, et GRAND PRIX CONSTRUCTION LTÉE, corps politique dûment incorporé, ayant un bureau au 1, place Ville-Marie, local 3635, ville et district de Montréal, province de Québec, défenderesse en reprise d'instance.

*a)* « Une série d'emplacements connus et désignés comme étant les lots numéros cent quatre-vingt-sept, cent quatre-vingt-six, cent quatre-vingt-cinq, cent quatre-vingt-quatre, cent quatre-vingt-trois, deux cent, cent quatre-vingt-dix-neuf, cent quatre-vingt-deux, cent quatre-vingt-quinze, cent quatre-vingt-un, cent quatre-vingt, cent quatre-vingt-dix-sept, deux cent un, cent soixante-dix-neuf, deux cent dix, deux cent neuf, deux cent huit, deux cent sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-six (436-187, 186, 185, 184, 183, 200, 199, 182, 195, 181, 180, 197, 201, 179, 210, 209, 208, 207) du cadastre officiel du canton de Dunham, division d'enregistrement de Missisquoi.

*b)* Un emplacement vacant connu et désigné comme étant partie du lot numéro deux cent cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-six (436-205 ptie) dudit cadastre, borné comme suit: au sud-est par la rue des Bouleaux; au sud par la rue des Bouleaux (courbe de 20 pieds de rayon); au sud-ouest par la rue Orléans; au nord-ouest par une autre partie du lot numéro deux cent cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-six (436-205 ptie); au nord-est par le lot numéro deux cent six de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-six (436-206) dudit cadastre; mesurant cinquante-cinq pieds (55 pi) dans sa ligne sud-est; trente et un pieds et quarante-deux centièmes (31,42 pi) dans sa ligne sud; soixante-dix-neuf pieds et soixante et un centièmes (79,61 pi) dans sa ligne sud-ouest; soixante-quinze pieds (75 pi) dans sa ligne nord-ouest; et quatre-vingt-dix-neuf pieds et soixante et un centièmes (99,61 pi) dans sa ligne nord-est; contenant en superficie sept mille trois cent quatre-vingt-quatre pieds carrés et soixante-quinze centièmes (7 384,75 pi²), mesures anglaises.

*c)* Un emplacement vacant connu et désigné comme étant partie du lot numéro deux cent six de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-six (436-206 ptie) dudit cadastre, borné comme suit: au sud-est par la rue des Bouleaux; au sud-ouest par le lot numéro deux cent cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-six (436-205) dudit cadastre et par partie dudit lot numéro deux cent six de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-six (436-206 ptie); au nord-ouest par les lots numéros deux cent deux et deux cent trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-six (436-202, 203) dudit cadastre; au nord-est par le lot numéro deux cent sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-six (436-207) dudit cadastre; mesurant quatre-vingts pieds (80 pi) dans sa ligne sud-est; quatre-vingt-dix-neuf pieds et soixante et un centièmes (99,61 pi) et trente-cinq pieds et soixante centièmes (35,63 pi) dans ses lignes sud-ouest; cinquante-cinq pieds (55 pi) dans sa ligne nord-ouest; et cent vingt-cinq pieds (125 pi) dans sa ligne nord-est; contenant en superficie neuf mille six cent quatre-vingt-deux pieds carrés et six dixièmes (9 682,6 pi²), mesures anglaises.

Avec six (6) bâtisses dessus érigées, comprenant un total de quatre-vingt-seize (96) unités de logements ».

La mise à prix est fixée à 320 179,50 $, soit le quart de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif d'évaluation établi pour ce rôle (1,11), que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi à Bedford, province de Québec, le

DIX-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif,*
P.-É. BÉLISLE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 14 septembre 1982. 21319-o

## Chicoutimi

*Fieri Facias*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
C.S.C. 150-05-000136-82
S. 150-18-000045-82

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 475, rue des Champs-Élysées, ville et district de Chicoutimi, demanderesse, contre G.E. RUELLAND & FILS LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 96, rue Jacques-Cartier est, ville et district de Chicoutimi, et BENOÎT RUELLAND, domicilié et résidant au 814, rue Chaperon, ville et district de Chicoutimi, et LAVAL RUELLAND, domicilié et résidant au 814, rue Chaperon, ville et district de Chicoutimi, défendeurs, et MARCEL DUFOUR, en sa qualité de régistrateur du bureau d'enregistrement de la division de Chicoutimi dit district, mis en cause.

« Un terrain faisant partie des lots numéros trois cent soixante-deux et trois cent soixante-trois (nos 362 et 363) au cadastre officiel de la ville de Chicoutimi, mesurant cinquante-six pieds (56 pi) de largeur de l'est à l'ouest sur quatre-vingt-trois pieds et deux dixièmes (83,2 pi) dans sa ligne ouest, et quatre-vingt-trois pieds et soixante-cinq centièmes (83,65 pi) dans sa ligne est, borné au nord au terrain réservé pour la rue Jacques-Cartier, à l'ouest à l'avenue Morin, au sud au terrain de Marcel Roy ou représentants, et à l'est encore au terrain de Marcel Roy ou représentants; avec bâtisses, circonstances et dépendances.

Sous réserve qu'une lisière de terrain de six pieds (6 pi) de largeur située du côté est du terrain susdécrit serve de chemin mitoyen, avec une lisière de terrain de la même largeur située du côté ouest du terrain de M. Marcel Roy ou représentants, à l'usage commun de leurs propriétés respectives, et sous réserve également d'un chemin mitoyen établi entre les propriétés de G.E. Ruelland & Fils Ltée et Marcel Roy dans un acte de vente consenti par ladite compagnie audit M. Marcel Roy, suivant acte reçu en minute par le notaire Émile Gagnon, le trois juillet mil neuf cent cinquante-huit, no 14293 et enregistré à Chicoutimi le 23 juillet 1958, sous le no 147363. »

Le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication suivant l'article 688*a* C.P.C., soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 50 670,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi au 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le VINGT-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*
GABRIELLE L'ESPÉRANCE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 30 août 1982. 21222-o

*Fieri Facias*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
C.S.C. 150-05-000498-826
S. 150-18-000046-826

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE JONQUIÈRE, 343, rue Saint-Dominique, Jonquière, demanderesse, contre LIONEL LALANCETTE, 241, de la Bretagne, Jonquière, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chicoutimi, mis en cause.

« Un lopin de terre de figure irrégulière, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Jonquière comme faisant partie du lot numéro vingt-sept (ptie lot no 27) dans le rang Quatre (rg IV) dudit canton; lequel terrain est borné au nord par une partie du lot numéro 27, à l'est, au sud et à l'ouest par d'autres parties du lot no 27, qui sont des rues futures;

Ce terrain peut être plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est situé à cinquante pieds (50,0 pi) à l'est de la limite est du lot 26-B-36 et à quatorze pieds et cinquante-neuf centièmes (14,59 pi) au nord de la limite sud du lot 26-B-36 dudit point A, se dirigeant vers le nord selon une ligne parallèle à la limite est du lot 26-B-36 et distante de cinquante pieds (50,0 pi) de cette dernière, une distance de deux cent neuf pieds (209,0 pi) jusqu'au point B; dudit point B, faisant un angle intérieur de 90°00′ par rapport à la ligne AB, se dirigeant vers l'est, une distance de trois cent cinquante pieds (350,0 pi) jusqu'au point C; dudit point C, faisant un angle intérieur de 90°00′ par

rapport à la ligne BC, se dirigeant vers le sud en suivant la limite ouest de la rue future, une distance de deux cent neuf pieds (209,0 pi) jusqu'au point D; dudit point D, se dirigeant vers le sud-ouest en faisant un arc de cercle de trente-neuf pieds et vingt-sept centièmes (39,27 pi) selon un rayon de vingt-cinq pieds (25,0 pi) jusqu'au point E; dudit point E, se dirigeant vers l'ouest selon un ligne parallèle à la ligne BC, en suivant la limite nord d'une rue future, une distance de trois cents pieds (300 pi), jusqu'au point F; dudit point F, se dirigeant vers le nord-ouest en faisant un arc de cercle de trente-neuf pieds et vingt-sept centièmes (39,27 pi), selon un rayon de vingt-cinq pieds (25,0 pi), jusqu'au point A, soit le point de départ.

Toutes les mesures citées plus haut sont anglaises.

Contenant en superficie quatre-vingt-un mille six cent trente-deux pieds carrés (81 632 pi²), mesures anglaises.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C. au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des finances, est fixé à 123 912,78 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le DIXIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint*,
GABRIELLE L'ESPÉRANCE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 9 septembre 1982. 21252-o

*Fieri Facias*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
C.S.C. 150-05-000545-825
S. 150-18-000049-820

SERVICES FINANCIERS AVCO QUÉBEC LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 273, rue Saint-Dominique, Jonquière, district de Chicoutimi, demanderesse, contre LUCIE BOUCHARD, domiciliée et résidant à no 2, canton de Bégin, district de Chicoutimi, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chicoutimi, ayant son bureau principal au 326, rue des Saguenéens, ville et district de Chicoutimi, mis en cause.

« Un lopin de terre ou emplacement connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Bégin comme formant partie du lot numéro trente-trois-B (ptie no 33-B) dans le rang Trois (rg III) dudit canton, lequel terrain mesure cent pieds (100 pi) de largeur du sud au nord, sur cent pieds (100 pi) de profondeur de l'est à l'ouest et est borné vers l'est par une rue nouvelle maintenant connue sous le nom de rue Duquette, vers le nord par une partie résidentielle dudit lot numéro trente-trois-B (ptie no 33-B, dont il forme partie, étant le terrain vendu, le quatre avril mil neuf cent soixante-sept, par monsieur Paul Duquette à monsieur Marcel Lemieux, vers l'ouest et le sud par une partie résiduelle dudit lot numéro trente-trois-B (ptie rés. no 33-B), dont il forme partie, propriété de monsieur Paul Duquette.

Le tout avec bâtisse y érigée, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C. au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des finances, est fixé à 5 157,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le ONZIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint*,
GABRIELLE L'ESPÉRANCE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 9 septembre 1982. 21253-o

## Drummond

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
Nos 405-05-000196-824
405-18-000045-82

LA CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DRUMMOND, corporation régie par la Loi sur les caisses d'entraide économique, ayant un bureau au 905, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, district de Drummond, partie demanderesse, contre REYNALD SAUVAGEAU, domicilié et résidant au 1, boulevard Jean-de-Brébeuf, Saint-Germain-de-Grantham, QC, district de Drummond, partie défenderesse.

« Un immeuble situé dans la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Grantham, sous le numéro un de la subdivision du lot numéro huit cent quatre-vingt-seize (896-1, Grantham).

Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 8 991,40 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le MARDI DEUXIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*
STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 8 septembre 1982. 21223-o

## Hull

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000320-80

BANQUE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 1381, rue Woodroffe à Ottawa, province d'Ontario, partie demanderesse, et DAVID INGLIS, domicilié et résidant à R.R. 1, Aylmer, QC, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant les lots soixante-deux et soixante-trois (62 et 63) de la subdivision officielle du lot VINGT-SEPT B (27B), rang Trois (rg III) du canton de Hull. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de cinq mille cinq cent cinq dollars et cinquante centins (5 505,50 $). Ce montant minimal, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 9 septembre 1982. 21281-o

## Joliette

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 500-05-014420-804

BANQUE DE MONTRÉAL, corps politique dûment incorporé selon la loi, ayant son siège social et son bureau principal en les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre SEYMOUR SYDNEY GLICKMAN, domicilié au 821, avenue Pratt, Outremont, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un certain emplacement situé dans la municipalité de Saint-Donat, dans le comté de Montcalm, composé comme suit:

*a)* Du lot numéro deux de la resubdivision du lot numéro un de la subdivision du lot numéro quarante et un (41-1-2), rang III, canton de Lussier, mesurant deux cents pieds (200 pi) dans sa ligne sud-est ou ligne de front, le long du lac Archambault, cette mesure étant prise à la marque de la ligne des hautes eaux, cent quatre-vingt-neuf pieds (189 pi) dans sa ligne sud-ouest, trente-deux pieds dans sa ligne ouest, et cent soixante-quatorze pieds et deux dixièmes de pied (174,2 pi) dans sa ligne nord-ouest, et cent cinquante-cinq pieds (155 pi) dans sa ligne nord-est, ayant une superficie de trente-cinq mille sept cent trente pieds carrés (35 730 pi²); et

*b)* Du lot numéro un de la resubdivision du lot numéro un de la subdivision du lot numéro quarante-deux (42-1-1) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant

ledit lot, lequel est de figure triangulaire, cent soixante-quatorze pieds et cinq dixièmes de pied (174,5 pi) dans sa ligne ouest, quatre-vingt-cinq pieds et un dixième de pied (85,1 pi) dans sa ligne nord-est et cent soixante-quatorze pieds et deux dixièmes de pied (174,2 pi) dans sa ligne sud-est, et ayant une superficie de sept mille cent quatre-vingts pieds carrés (7 180 pi²).

À distraire dudit emplacement, les parties suivantes:

*a)* Une partie du lot numéro deux de la resubdivision du lot numéro un dudit lot numéro quarante et un (41-1-ptie 2), de figure triangulaire, et bornée vers le nord-ouest par une partie du lot 42-1-1 ci-après décrite, vers le nord-est par partie du lot 41-1-3 dudit cadastre, et vers le sud par le résidu dudit lot 41-1-2, et mesurant, ladite partie, vingt-six pieds et sept dixièmes de pied (26,7 pi) dans sa ligne nord-ouest, trente-cinq pieds et un dixième de pied (35,1 pi) dans sa ligne nord-est, et quarante-neuf pieds (49 pi) dans sa ligne sud, et ayant une superficie de quatre cent cinquante-quatre pieds et quatre dixièmes de pied (454,4 pi); et

*b)* Une partie du lot numéro un de la resubdivision du lot numéro un dudit lot numéro quarante-deux (42-1-ptie 1), de figure irrégulière, décrite comme suit: partant à un point A situé à l'intersection des lignes ouest et nord-est dudit lot 42-1-1, alors dans une direction sud-est le long de la ligne de division des lots 42-1-1 et 42-1-2, pour une distance de quatre-vingt-cinq pieds et un dixième de pied (85,1 pi) jusqu'au point B, alors dans une direction sud-ouest le long de la ligne de division entre les lots 41-1-2 et 42-1-1, pour une distance de vingt-six pieds et sept dixièmes de pied (26,7 pi) jusqu'au point C, alors dans une direction ouest sur le prolongement de la ligne sud de partie dudit lot 41-1-2 ci-dessus décrite, pour une distance de vingt-trois pieds et quatre dixièmes de pied (23,4 pi), jusqu'au point D, alors tournant à un angle de soixante et un degrés et vingt-huit minutes (61°28″) à la droite, et dans une direction nord-ouest, pour une distance de trente pieds et quinze centièmes de pied (30,15 pi) jusqu'au point E, alors dans une direction nord-ouest et à un angle de vingt et un degrés et vingt-huit minutes (21°28″) à gauche, pour une distance de vingt-sept pieds et cinq dixièmes de pied (27,5 pi) jusqu'au point F, alors suivant la ligne est du chemin public pour une distance de vingt pieds et un dixième de pied (20,1 pi) jusqu'au point de départ, et ayant une superficie de deux mille cent soixante-trois pieds carrés (2 163 pi²), bornée comme suit: vers le nord-est par le lot 42-1-2, vers le sud-est par partie ci-dessus décrite dudit lot 41-1-2, vers le sud et le sud-ouest par le résidu dudit lot 42-1-1, et vers l'ouest par le chemin public (42-ptie 1).

Lesdites parties exclues sont mieux décrites dans une description technique et sur un plan préparés par Roger Chartrand, arpenteur-géomètre, le 17 août 1967.

Les mesures ci-dessus mentionnées, sont mesures anglaises et plus ou moins.

Avec bâtisses dessus érigées et leur contenu.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 19 320,25 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532 de la rue Albert à Sainte-Julienne, le MERCREDI VINGT-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 9 septembre 1982. 21254-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 500-05-018404-812

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, S.R.C. 1970, chap. B-1, art. 100) avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre JEAN-GUY CARRIER, résidant et domicilié au 3960, croissant Bazin à Brossard, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

Un emplacement composé de:

*a)* Une partie du lot numéro trois cent soixante-six (P. 366) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Damien-de-Brandon, division d'enregistrement de Berthier, situé au sud-est de la rivière Noire, mesurant deux arpents et demi de largeur sur une profondeur de trois cent soixante pieds dans sa ligne nord-est et de cent huit pieds dans sa ligne sud-ouest, le tout mesures

anglaises et plus ou moins, et borné comme suit: à un bout vers le nord-ouest par la rivière Noire qui a un parcours irrégulier à cet endroit, à l'autre bout vers le sud-est par une autre partie dudit lot no 366 appartenant à M. Henri Richard ou représentants, d'un côté vers le nord-est par le lot no 365 dudit cadastre (appartenant à Joseph Dandonneau ou représentants) et de l'autre côté vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot no 366 appartenant à M. Lépine ou représentants.

Avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, notamment un chalet portant le numéro 85, rue Pierre, 13e Rang, en ladite paroisse de Saint-Damien-de-Brandon, de même que tout le contenu en meubles meublants et effets mobiliers dudit chalet.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes inhérentes dudit immeuble, notamment la servitude de passage sur une partie dudit lot no 366 située au nord-ouest de la rivière Noire et créée aux termes de l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Berthier sous le numéro 103530.

*b)* Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot numéro trois cent soixante-six (P. 366) du cadastre officiel susdit, située au nord-ouest de la rivière Noire et faisant face à la partie en premier lieu ci-dessus décrite, mesurant trente pieds de largeur dans ses lignes sud-est et nord-ouest sur cent pieds de profondeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est, mesures anglaises et plus ou moins, bornée comme suit: à un bout vers le sud-est par ladite rivière Noire, à l'autre bout vers le nord-ouest par autre partie dudit lot no 366 appartenant à M. Paul Primeau, d'un côté vers le nord-est par autre partie dudit not no 366 appartenant à Micheline Primeau Baillargeon, et de l'autre côté vers le sud-ouest par un chemin privé de passage situé sur une autre partie dudit lot no 366.

La ligne nord-ouest de cettedite partie de terrain est située à une distance de vingt pieds anglais de la ligne nord-est d'une autre partie dudit lot no 366 appartenant à M. Robert Roussel.

Tel que le tout se trouve présentement que l'acquéreur déclare bien connaître pour l'avoir vu et visité, en être satisfait et l'accepte tel que vu. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 4 375,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain à Berthierville, le VENDREDI VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à ONZE heures.

*Le shérif ajoint,*
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 9 septembre 1982. 21246-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000719-818

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal à Montréal, étant aux droits de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada par la fusion de ces deux dernières, telle qu'approuvée par le gouverneur en Conseil en date du 1er novembre 1979 suivant arrêté C.P. 1979-2921, le tout en conformité de la Loi sur les banques, partie demanderesse, contre FRANÇOIS DODON, domicilié et demeurant au 125, rue Casino, Lac-Rond à Saint-Calixte, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un emplacement situé à Saint-Calixte, composé comme suit: une partie du lot numéro quatorze B (ptie no 14 B), rang V, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Kilkenny, division d'enregistrement de Montcalm. De figure irrégulière, mesurant quatre cent soixante-dix pieds et trente-deux centièmes de pied (470,32 pi), cent quarante-six pieds et trente-cinq centièmes de pied (146,35 pi), quatre-vingt-deux pieds et quatre-vingt-seize centièmes de pied (82,96 pi) et deux cent trente-sept pieds et deux centièmes de pied (237,02 pi) dans ses lignes nord-ouest; neuf pieds et trente-deux centièmes de pieds (9,32 pi), quatre-vingt-sept pieds et vingt-cinq centièmes de pied (87,25 pi) et quatre-vingt-quatorze pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes de pied (94,98 pi) dans ses lignes est; cent seize pieds et trois dixièmes de pied (116,3 pi) et cent soixante et onze pieds et deux dixièmes de pied (171,2 pi) dans ses lignes nord-est; cinquante-deux pieds et quarante-neuf centièmes de pied (52,49 pi) et cent cinquante-neuf pieds et trente-deux centièmes de pieds (159,32 pi) dans d'autres lignes est; cinq cent trente-cinq pieds et quarante-neuf centièmes de pied (535,49 pi) dans sa ligne sud-est et cinq cent soixante-quinze pieds et cinq dixièmes de pied (575,5 pi) dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie quatre cent sept mille cent six pieds carrés (407 106 $pi^2$), mesures anglaises. Bornée comme suit: vers le nord-ouest par une partie du lot 14

B, vers le nord-est et l'est par des parties du lot 14 B, vers le sud-est par une partie du lot 14 B, et vers le sud-ouest par une partie du lot 14 B. Avec une maison dessus érigée portant le no d'immeuble 1705, rang 5 à Saint-Calixte. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble.

L'emplacement présentement décrit sera incessamment connu comme étant le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatorze B (no 14 B-1), rang V, canton de Kilkenny. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 13 910,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532 de la rue Albert à Sainte-Julienne, le MERCREDI VINGT-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 9 septembre 1982. 21247-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000547-805

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans la ville de Montréal, et un bureau au 37, place Bourget sud en les cité et district de Joliette, partie demanderesse, étant aux droits de la Banque Canadienne Nationale du Canada et de la Banque Provinciale du Canada par la fusion de ces deux dernières, telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil en date du 1er novembre 1979 suivant l'arrêté 1979-2921, le tout en conformité de la Loi sur les banques, contre LES ENTREPRISES GIULIANO & FILS LTÉE, d'adresse inconnue, et JEAN-PIERRE GIULIANO, résidant et domicilié au 123, rue Saint-Jacques à Saint-Michel-des-Saints, district de Joliette, et MARIO GIULIANO, résidant et domicilié à rang Saint-Joseph en la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, comté de Berthier, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

Désignation:

Divers emplacements situés en la municipalité de la paroisse de Saint-Michel-des-Saints, comté de Berthier, connus et désignés comme étant composés des lots suivants, à savoir:

1. D'une partie du lot numéro vingt-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-huit A (28A-P. 28) dans le rang C aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Brassard, division d'enregistrement de Berthier, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur en front sur une profondeur de quarante-cinq (45 pi), mesures anglaises, et bornée comme suit: en front, au sud-est, par le lot 28A-P. 28 appartenant à M. Guy Sénécal, d'un côté, au sud-ouest, par le lot 29A-P. 85 à M. Guy Richard, et de l'autre côté, au nord-est, par le lot 28A-P. 29 à M. Guy Richard, et à l'arrière, au nord-ouest, par partie du lot 28A non subdivisée appartenant à M. Guy Richard.

2. D'une partie du lot numéro vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-huit A (28A-P. 29) aux susdits rang, plan et livre de renvoi officiels; mesurant dix pieds (10 pi) sur une première largeur en front en direction nord-ouest, puis revenant en direction sud-est dans un angle de quatre-vingt-dix (90°) degrés, sur une profondeur de dix pieds (10 pi), et de là, se dirigeant vers le nord-ouest, sur une autre largeur de quarante pieds (40 pi); mesurant de plus quarante-cinq pieds (45 pi) de profondeur du côté sud-ouest et cinquante-cinq pieds (55 pi) de profondeur du côté nord-est et cinquante pieds (50 pi) de largeur à l'arrière au nord-ouest et bornée comme suit: en front, au sud-est, par les lots 28A-P. 29 appartenant en partie à M. Guy Sénécal et M. Robert Brabant, d'un côté, au sud-ouest, par le lot 28A-P. 28 appartenant à M. Guy Richard, de l'autre côté, au nord-est, par le lot 28A-P. 30 appartenant à M. Guy Richard, et à l'arrière, au nord-ouest, par autres parties de 28A non subdivisées appartenant à M. Guy Richard.

3. D'une partie du lot numéro trente de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-huit A (28A-P. 30) aux susdits rang, plan et livre de renvoi officiels: mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur en front sur une profondeur de cinquante-cinq pieds (55 pi), mesures anglaises, et bornée comme suit: en front, au sud-est, par les lots 28A-P. 30 appartenant en partie à M. Robert Brabant ou représentants et à M. René Cossette, d'un côté, au sud-ouest, par le lot 28A-P. 29 appartenant à M. Guy Richard, de l'autre côté, au nord-est, par le lot 28A-P. 31 appartenant à M. Guy Richard, et à l'arrière, au nord-ouest, par autres parties du lot 28A non subdivisées appartenant à M. Guy Richard.

4. D'une partie du lot numéro trente et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-huit A (28A-P. 31) aux susdits rang, plan et livre de renvoi officiels; mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur en front sur une profondeur de cinquante-cinq pieds (55 pi), mesures anglaises, et bornée comme suit: en front, au sud-est, par les lots 28A-P. 31 appartenant en partie à M. Robert Cossette et en partie à M. Michel Daigneault, d'un côté, au sud-ouest, par le lot 28A-P. 30 appartenant à M. Guy Richard, de l'autre côté, au nord-est, par le lot 28A-P. 32 à M. Guy Richard, et à l'arrière, au nord-ouest, par autres parties de 28A non subdivisées appartenant à M. Guy Richard.

5. D'une partie du lot numéro trente-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-huit A (28A-P. 32) aux susdits rang, plan et livre de renvoi officiels; mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur en front, au sud-est, sur une profondeur de cinquante-cinq pieds (55 pi), mesures anglaises, et bornée comme suit: en front, au sud-est, par les lots 28A-P. 32 appartenant en partie à M. Michel Daigneault et en partie à M. Gilles Plouffe, d'un côté, au sud-ouest, par le lot 28A-P. 31 appartenant à M. Guy Richard, de l'autre côté, au nord-est, par le lot 28A-P. 33 appartenant à M. Guy Richard, et à l'arrière, au nord-ouest, par autres parties du lot 28A non subdivisées appartenant à M. Guy Richard.

6. D'une partie du lot numéro trente-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-huit A (28A-P. 33) aux susdits rang, plan et livre de renvoi officiels, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur en front sur une profondeur de cinquante-cinq pieds (55 pi), mesures anglaises, et bornée comme suit: en front, au sud-est, par le lot 28A-P. 33 appartenant à M. Gilles Plouffe, d'un côté, au sud-ouest, par le lot 28A-P. 32 appartenant à M. Guy Richard, de l'autre côté, au nord-est, par le lot 28A-P. 34 appartenant à M. Guy Richard, et à l'arrière, au nord-ouest, par autres parties du lot 28A non subdivisées appartenant à M. Guy Richard.

7. D'une partie du lot numéro trente-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-huit A (28A-P. 34) aux susdits rang, plan et livre de renvoi officiels, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur, en front, sur une profondeur de cinquante-cinq pieds (55 pi), mesures anglaises, et bornée comme suit: en front, au sud-est, par le lot 28A-P. 34 appartenant à M. Jean-Claude Touchette, d'un côté, au sud-ouest, par le lot 28A-P. 33 appartenant à M. Guy Richard, de l'autre côté, au nord-est, par le lot 28A-P. 35 appartenant à M. Guy Richard, et à l'arrière, au nord-ouest, par autres parties de 28A non subdivisées appartenant à M. Guy Richard.

8. D'une partie du lot numéro trente-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-huit A (28A-P. 35) aux susdits rang, plan et livre de renvoi officiels; mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur, en front, sur une profondeur de cinquante-cinq pieds (55 pi), mesures anglaises, et bornée comme suit: en front, au sud-est, par les lots 28A-P. 35 appartenant en prtie à M. Jean-Claude Touchette et en partie à M. Guy Richard, d'un côté, au sud-ouest, par le lot 28A-P. 34 à M. Guy Richard, de l'autre côté, au nord-est, par le lot 28A-36 à M. Guy Richard, et à l'arrière, au nord-ouest, par autres parties du lot 28A non subdivisées appartenant à M. Guy Richard.

9. D'une partie du lot numéro trente-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-huit A (28A-P. 35) aux susdits rang, plan et lire de renvoi officiels; mesurant quinze pieds (15 pi) de largeur, en front, sur une profondeur de cent vingt pieds (120 pi), mesures anglaises, et bornée comme suit: en front, au sud-est, par le lot 28A-27 (rue Laforest), d'un côté, au sud-ouest, par le lot 28A-P. 35 appartenant à M. Jean-Claude Touchette, de l'autre côté, au nord-est, par le lot 28A-P. 35 à M. Guy Richard et à l'arrière, au nord-ouest, par le lot 28A-P. 35 à M. Guy Richard.

10. Le lot numéro trente-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-huit A (28A-36) aux susdits rang, plan et livre de renvoi officiels.

11. D'une partie du lot numéro trente-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-huit A (28A-P. 37) aux susdits rang, plan et livre de renvoi officiels; mesurant cinquante-cinq pieds (55 pi) de largeur, en front, sur une profondeur de cent quinze pieds (115 pi), mesures anglaises, et bornée comme suit: en front au nord-est, par le lot 28A-39 (rue Ménard), d'un côté, au sud-est, par le lot 28A-P. 38 à M. Guy Richard, de l'autre côté, au nord-ouest, par le lot 28A-36, et à l'arrière, au sud-ouest, par le lot 28A-P. 37 à M. Guy Richard.

12. Des lots numéros quatre-vingt-onze, quatre-vingt-douze, quatre-vingt-treize, quatre-vingt-quatorze, quatre-vingt-seize, quatre-vingt-dix-sept, quatre-vingt-dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-neuf A (29A-91, -91, -92, -93, -94, -96, -97, -98) aux susdits rang, plan et livre de renvoi officiels.

13. D'une partie du lot numéro vingt-neuf A (ptie 29A) aux susdits rang, plan et livre de renvoi officiels; mesurant quatre cent soixante-quatre pieds (464 pi) de profondeur sur une largeur de cent pieds (100 pi) dans la ligne séparative du terrain appartenant à M. Michel R. Éthier, le tout mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: à un bout par le terrain étant partie dudit résidu du lot 29A à M. Michel R. Éthier, à l'autre bout par une autre partie dudit résidu restant la propriété de dame Laure Beauséjour ou représentants et étant

la projection de la rue Durand sur toute la largeur de cette dernière, soit environ soixante-six pieds (66 pi), d'un côté, vers l'ouest, par la projection d'une rue étant partie du lot 29A, et de l'autre côté, vers l'est, par le lot 29A-98 sur une longueur de quatorze pieds (14 pi), et ensuite par la largeur des lots 29A-89, -90, -91, -92, -94 et par toute la profondeur du lot 29A-86; tel que le tout se trouve actuellement.

14. D'une partie du lot numéro vingt-neuf A (ptie 29A) aux susdits rang, plan et livre de renvoi officiels, mesurant cent cinquante pieds (150 pi) de profondeur sur une largeur de cent pieds (100 pi), mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: à un bout, vers le sud, par une partie dudit lot 29A étant une largeur de soixante-six pieds (66 pi) environ et étant la projection de la rue Durand, ladite partie étant la propriété de dame Laure Beauséjour ou représentants, à l'autre bout, vers le nord, par la ligne de division des lots 29A et 28A, d'un côté par le lot 29A-85 et de l'autre côté, vers l'ouest, par partie dudit résidu restant à dame Laure Beauséjour ou représentants et étant la projection d'une rue future; tel que le tout se trouve présentement.

15. D'une partie du lot numéro vingt-sept B (ptie 27B) aux susdits rang, plan et livre de renvoi officiels, mesurant cinquante-cinq pieds (55 pi) de profondeur sur une largeur de cent pieds (100 pi), mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: à un bout, vers le sud, par la ligne séparative des lots 27B et 28A, à l'autre bout, vers le nord, par partie dudit résidu du lot 27B restant à M. Victorien Laforest ou représentants et étant la projection d'une rue (rue Provost, lot 27B-13), d'un côté par le résidu dudit lot restant la propriété de M. Victorien Laforest ou représentants, et de l'autre côté par le lot 27B-12, tel que le tout se trouve actuellement.

16. D'une partie du lot numéro vingt-sept B (ptie 27B) aux susdits rang, plan et livre de renvoi officiels; mesurant cent soixante et un pieds (161 pi) de profondeur sur une largeur de cent pieds (100 pi), mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: à un bout, vers le nord, par la ligne de division des lots 27A et 27B, à l'autre bout, vers le sud, par la projection de la rue Provost, d'un côté par le lot 27B-22, de l'autre côté par le résidu dudit lot restant à M. Victorien Laforest ou représentants et étant la projection d'une rue future, tel que le tout se trouve présentement.

17. D'une partie du lot numéro vingt-huit A (ptie 28A) aux susdits rang, plan et livre de renvoi officiels, mesurant cinq cent quarante-cinq pieds (545 pi) de profondeur sur une largeur de cent pieds (100 pi), le tout mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: à un bout par la ligne de division des lots 28A et 29A, à l'autre bout par la projection de la rue Ménard d'une largeur d'environ soixante-six pieds (66 pi) restant la propriété de M. Victorien Laforest ou représentants, d'un côté, vers l'est, par la largeur des lots 28A, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35 et la profondeur du lot 8A-P. 36, de l'autre côté par le résidu dudit lot 28A restant à M. Victorien Laforest ou représentants et étant la projection d'une rue future.

18. D'une partie du lot numéro vingt-huit A (ptie 28A) aux susdits rang, plan et livre de renvoi officiels; mesurant deux cent quarante-cinq pieds (245 pi) de profondeur sur une largeur de cent pieds (100 pi), mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: à un bout par la projection de la rue Ménard, partie restant à M. Victorien Laforest ou représentants, à l'autre bout par la ligne de division des lots 28A et 27B, d'un côté par la profondeur des lots 28A-52 et 28A-55, et de l'autre côté par le résidu du lot 28A restant à M. Victorien Laforest ou représentants et étant la projection d'une rue future; tel que le tout se trouve présentement.

19. Des lots numéros quatre-vingt-six, quatre-vingt-sept et quatre-vingt-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-neuf A (29A-86, -87, -88) aux susdits rang, plan et livre de renvoi officiels.

20. D'une partie du lot numéro quatre-vingt-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-neuf A (29A-P. 83) aux susdits rang, plan et livre de renvoi officiels, mesurant soixante-cinq pieds (65 pi) de largeur en front, sur une profondeur de cent vingt pieds (120 pi), mesures anglaises, et bornée comme suit: en front, au sud-ouest, par le lot 29A-14 (rue Durand), d'un côté, au nord-ouest, par le lot 29A-P. 84 appartenant à M. Guy Richard, à l'arrière, au nord-est, par le lot 29A-P. 83 appartenant à M. Guy Sénécal.

21. D'une partie du lot numéro quatre-vingt-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-neuf A (29A-P. 84) aux susdits rang, plan et livre de renvoi officiels; mesurant cinquante-cinq pieds (55 pi) de largeur, en front, sur une profondeur de cent vingt pieds (120 pi), mesures anglaises, et bornée comme suit: en front, au sud-ouest, par le lot 29A-14 (rue Durand), d'un côté, au sud-est, par le lot 29A-P. 83, de l'autre côté, au nord-ouest, par le lot 29A-P. 85, et à l'arrière, au nord-est, par le lot 29A-P. 84 appartenant à M. Guy Sénécal.

22. D'une partie du lot numéro quatre-vingt-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-neuf A (29A-P. 85) aux susdits rang, plan et livre de renvoi officiels; mesurant cinquante-cinq pieds (55 pi) de largeur, en front, sur une première profondeur de cent vingt pieds (120 pi) du côté sud-est, puis de là tournant à un angle de quatre-vingt-dix degrés (90°) vers le nord-est sur une largeur de dix pieds (10 pi),

puis de là tournant à un angle de quatre-vingt-dix degrés (90°) en direction nord-ouest sur une deuxième profondeur de trente pieds (30 pi), sur une profondeur de cent cinquante pieds (150 pi) du côté nord-ouest et quarante-cinq pieds (45 pi) de largeur à l'arrière au nord-est, et bornée comme suit: en front, au sud-ouest, par le lot 29A-14 (rue Durand), d'un côté, au sud-est, par le lot 29A-84, de l'autre côté, au nord-ouest, par autres parties de 29A non subdivisées.

23. Les lots numéros cinquante-deux, cinquante-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-huit A (28A-52, -55) aux susdits rang, plan et livre de renvoi officiels.

24. Les lots numéros, douze, vingt et un, vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-sept B (27B-12, -21, -22) aux susdits rang, plan et livre de renvoi officiels.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 16 029,00 $ représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain à Berthierville, le VENDREDI VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint*,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 10 septembre 1982. 21255-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 500-12-010 647-70

JOHANNA MARIA DE HASS, domiciliée et résidant au 151, Précieux-Sang, ville et district de Joliette, partie demanderesse, contre GÉRALD ROULEAU, n'ayant plus de bureau ou domicile connu dans la province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

Désignation:

« Un terrain situé en la municipalité de Notre-Dame-des-Prairies connu et désigné comme étant le lot originaire numéro cent quatre (no 104) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-Borromée, division d'enregistrement de Joliette. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 7 569,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577 de la rue Notre-Dame à Joliette, le LUNDI VINGT-SIXIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint*,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 9 septembre 1982. 21346-o

## Mingan

Bref d'exécution *de Terris et de Bonis*
Canada — Province de Québec
Cour municipale — District de Mingan
No C.M.C. 2637
S. 650-18-000017-826

LA VILLE DE SEPT-ÎLES, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Sept-Îles, 546, avenue Dequen, district de Mingan, demanderesse, contre FONDS NORDIC LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 500, rue Brochu à Sept-Îles, QC, défenderesse.

Description:

*a)* Un immeuble connu et désigné comme étant le lot vingt-huit-A-trois-un (28-A-3-1), du rang Un (1), village des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier.

*b)* Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot vingt-huit-A-trois-deux (ptie 28-A-3-2), du

rang Un (1), village des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier, mesurant, dix pieds (10 pi) et soixante-dix pieds (70 pi) au nord-est, cent quarante-cinq pieds (145 pi) et soixante-quinze pieds (75 pi) au sud-est, quatre-vingt-un pieds et deux dixièmes (81,2 pi) au sud-ouest et deux cent quinze pieds et neuf dixièmes (215,9 pi) au nord-ouest et plus spécialement borné comme suit: au nord-est par l'avenue Brochu et le lot 28-A-3-1-, au sud-est par le lot 28-A-3-1 et par la partie du lot 28-A-4 appartenant à « Les Fonds Nordic Ltée, » au sud-ouest par la partie restante du lot 28-A-3-2, maintenant la place du Commerce, et au nord-ouest par les lots 28-B et 28-A-2, tous du susdit cadastre.

Aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Letellier avec bâtisses ci-dessus construites et dépendances.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 67 500,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,12.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Sept-Îles, le ONZIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à ONZE heures.

Sept-Îles, le 7 septembre 1982.

*L'officier du shérif,*
JEAN TRUCHON.

Truchon & Truchon, huissiers
724, Bourgeois, local 2
Sept-Îles, QC
Tél.: 962-4966 21224-o

## Montréal

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-002588-817

BANQUE DE MONTRÉAL MASTER CHARGE, demanderesse, contre FANI PERATIKOS, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Un emplacement ayant front sur la rue Wiseman en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant la partie nord-ouest du lot numéro trois cent quarante-sept de la subdivision officielle du lot originaire six cent trente-six (636-ptie N.-O. 347) aux plan et livre de renvoi de la paroisse de Saint-Laurent, suivant l'état des lieux, vingt-cinq pieds et quinze centièmes de pied de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-quatre pieds et soixante-deux centièmes de pied dans la ligne nord-ouest et de quatre-vingt-quatre pieds et cinquante-six centièmes de pied dans sa ligne sud-est et bornée comme suit: par la rue Wiseman, en arrière par une ruelle commune, d'un côté, au nord-ouest, par le lot 636-384, et de l'autre côté par le résidu dudit lot 636-347.

Avec bâtisses dessus érigées portant les numéros 7729 et 7731, rue Wiseman, et dont les murs latéraux sont mitoyens.

Ainsi que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 14 110,88 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à QUINZE heures.

*Le shérif adjoint,*
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 septembre 1982. 21303-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-002676-821

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, demanderesse, contre PAUL CYR et JEAN MARC LACOURSIÈRE, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Un emplacement ayant front sur la rue Rhéaume en la ville d'Anjou, connu et désigné sous les numéros cent neuf et cent dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent vingt (420-109 et 110) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de la Longue-Pointe, mesurant soixante pieds de largeur par soixante-dix pieds et profondeur, mesures anglaises et plus ou moins.

Avec bâtisses dessus érigées, portant le numéro d'immeuble 7720 de ladite rue Rhéaume en la ville d'Anjou.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées auxdits emplacements, sans exception ni réserve d'aucune sorte.

La mise à prix est fixée à 23 000,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à ONZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint*,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 août 1982. 21304-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-004771-828

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, demanderesse, contre JEAN MARTIN et ALAIN TREMBLAY, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montréal, mis en cause.

L'immeuble du défendeur Alain Tremblay:

Un emplacement situé à Montréal, avenue des Érables, et composé:

*a)* du lot numéro deux de la subdivision du lot numéro douze cent soixante-douze (1272-2) sur les plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, mesurant vingt pieds et six pouces de largeur sur quatre-vingt-quinze pieds de profondeur, et

*b)* d'une lisière de terre faisant partie du lot numéro trois de ladite subdivision du lot numéro douze cent soixante-douze (1272-ptie 3) desdits plan et livre de renvoi officiels; ladite lisière de terre mesurant deux pieds de largeur sur treize pieds de longueur et étant bornée au nord-ouest par une partie de ladite subdivision numéro deux (1272-2) sus-désignée; au nord-est par une partie de la subdivision numéro un dudit lot numéro douze cent soixante-douze (1271-1) desdits plan et livre de renvoi officiels, et au sud-est et au sud-ouest par le résidu dudit lot numéro trois (1272-3); et

*c)* d'une lisière de terre faisant partie du lot numéro un de la subdivision du lot numéro douze cent soixante-douze (1272-ptie 1) des plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie à Montréal, ladite lisière de terre mesurant vingt-deux pieds et six pouces de largeur sur cinq pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et étant bornée au nord-ouest par le lot numéro 1271-1, au sud-ouest par ledit lot numéro 1272-2 et par une partie du lot numéro 1272-3, et au nord-est par une ruelle étant le lot numéro 1299-28, tous des plans et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie à Montréal, avec toute construction dessus érigée étant l'arrière d'un garage dont la plus grande partie est bâtie sur l'arrière du lot numéro 1272-2 desdits plan et livre de renvoi officiels.

Toutes les dimensions ci-dessus sont à la mesure anglaise et plus ou moins.

Avec toutes les constructions dessus érigées et notamment celles portant les numéros 4091, 4093 et 4095, des Érables, circonstances et dépendances.

Avec et sujet à tous droits et servitudes s'y rattachant et notamment avec les servitudes mutuelles et réciproques de vue et autres sur et en faveur dudit lot numéro 1272-2 desdits plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, sur et en faveur du lot numéro trois dudit lot numéro douze cent soixante-douze (1272-3) desdits plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Marie, telles qu'établies dans un acte de servitudes intervenu entre Rocco Francesco Aloi et dame Françoise Poire-Gendron devant le notaire Antonio Giroux, le vingt octobre mil neuf cent cinquante-neuf (1959) dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1437143.

La mise à prix est fixée à 6 382,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le

VINGT-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint*,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 août 1982. 21305-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-005945-801

BANQUE NATIONALE DU CANADA, partie demanderesse, contre MAURICE CARPENTIER et GAÉTANE DURAND-CARPENTIER, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

L'immeuble de la partie défenderesse, Gaétane Durand-Carpentier, ci-après décrit:

« Un emplacement situé en la ville de Saint-Hubert, ayant front sur la rue York, connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly, comme étant les lots numéros trois cent vingt et un et trois cent vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent dix-huit (118-321 et 322).

Tel que le tout se trouve présentement, circonstances et dépendances, notamment avec la maison dessus érigée portant le numéro d'immeuble 3975 de ladite rue York, sans exception de la part du débiteur.

Avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, y attachées. »

La mise à prix est fixée à 13 513,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le VINGT-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à ONZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint*,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 septembre 1982. 21306-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-009105-824

BANQUE NATIONALE DU CANADA, partie demanderesse, contre JEAN-GUY DAOUST, ès qualités de syndic à la faillite de PAUL-ÉMILE CORMIER, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Laprairie, mis en cause.

Les biens immeubles du défendeur Paul-Émile Cormier et notamment l'immeuble ci-après décrit, savoir:

« Un emplacement situé à Saint-Constant, ayant front sur la rue Pont-Briand, connu et désigné sous le numéro cent quatre-vingt-dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quarante-neuf (249-190) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Constant division d'enregistrement de Laprairie. Avec une maison dessus érigée portant le numéro d'immeuble 101 de ladite rue Pont-Briand, circonstances et dépendances. Tel que le tout est actuellement, sans exception ni réserve, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 10 152,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, QC, le DEUXIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à QUINZE heures.

*Le shérif adjoint*,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 13 septembre 1982. 21307-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-005375-819

RAYMOND BRODEUR INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 7401, rue Saint-André à Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre KATERI HOLDING INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal

au 250, boulevard Saint-Joseph est, local 100, Montréal dit district, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement situé en la municipalité de la ville de Montréal, connu et désigné comme étant les lots numéros quatre cent soixante-quinze, quatre cent soixante-seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-douze (172-475 et 476) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-de-la-Visitation, division d'enregistrement de Montréal. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro domiciliaire 2835, de la rue Laurier est, ville de Montréal, province de Québec. »

La mise à prix est fixée à 43 192,88 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DEUXIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint*,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 septembre 1982. 21308-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-008295-824

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE BROSSARD, demanderesse, conre LUC HAINAULT, défendeur, et BERNARD DALLAIRE et NORMAND MARTIN, codéfendeurs, et JEAN-PIERRE CHATIGNY, en sa qualité de syndic à la faillite de LUC HAINAULT, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Papineau, en la ville de Longueuil, composé des subdivisions numéro mille deux cent un et mille deux cent deux du lot originaire numéro cent quarante-cinq (145-1201 et 1202) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, division d'enregistrement de Chambly. Avec maison y érigée, portant le numéro 2700, rue Papineau, en la ville de Longueuil, circonstances et dépendances.

Un emplacement ayant front sur la rue Papineau, en la ville de Longueuil, composé des subdivisions numéro mille deux cent trois et mille deux cent quatre du lot originaire numéro cent quarante-cinq (145-1203 et 1204) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, dans le comté de Chambly. Avec maison y érigée, circonstances et dépendances portant le numéro d'immeuble 2792 de la rue Papineau, ville de Longueuil. Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 20 090,18 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le VINGT-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint*,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 septembre 1982 21309-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-007274-820

CAISSE POPULAIRE SAINT-STANISLAS DE MONTRÉAL, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 1350, Gilford, ville et district de Montréal, demanderesse, contre JACQUES DAGENAIS, résidant et domicilié au 6032, Waverly, ville et district de Montréal, défendeur, et PFEIFFER & PFEIFFER INC., syndic, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2015, Drummond, bureau 905, ville et district de Montréal, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montréal, mis en cause.

Les immeubles ci-après décrits appartenant au défendeur:

« Un emplacement ayant front sur la rue Waverley en la ville de Montréal, mesurant vingt-cinq pieds de largeur par une profondeur de quatre-vingt-huit pieds, mesures anglaises et plus ou moins, connu et désigné comme étant la partie nord-ouest du lot numéro huit cent quarante-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro onze (11-ptie N.-O. 845) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-Saint-Louis, borné: en front par ladite rue Waverley, en arrière par une ruelle, d'un côté, vers le nord-ouest, par le lot numéro 11-846 dudit cadastre, et de l'autre côté, vers le sud-est, par le résidu dudit lot numéro 11-845 dudit cadastre.

Avec la bâtisse érigée portant le numéro d'immeuble 6132 de ladite rue Waverley, Montréal.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 3 607,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint*,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 septembre 1982. 21310-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-002791-828

LA CAISSE POPULAIRE SAINT-STANISLAS DE MONTRÉAL, demanderesse, contre LAURENT TREMBLAY, défendeur, et EUSÈBE GEMME et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Désignation

« Un emplacement ayant front sur la rue Charlevoix, en la ville de Montréal et sur la rue Grand-Trunk, composé:

*a)* d'une partie du lot numéro deux mille six cent trente-neuf (ptie 2639) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, de forme triangulaire, mesurant environ trois pieds et demi en front sur la rue Charlevoix et treize pieds et cinquante-deux centièmes de pied de profondeur sur chacun des côtés du triangle, bornée au nord-est par la rue Charlevoix, au nord-ouest par le résidu dudit lot numéro 2639 et au sud-est par la partie ci-après décrite du lot numéro 2640 dudit cadastre;

*b)* d'une partie du lot numéro deux mille six cent quarante (ptie 2640) dudit cadastre, étant la majeure partie du lot, mesurant cinquante-six pieds sur la rue Charlevoix dans la ligne nord-est, treize pieds et cinquante-deux centièmes de pied et soixante-dix-neuf pieds et trente-huit centièmes de pied dans sa ligne nord-ouest, trente-neuf pieds et deux dixièmes de pied dans sa ligne sud-ouest et cent huit pieds et sept dixièmes de pied dans sa ligne sud-est, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée en front au nord-est par la rue Charlevoix, en arrière au sud-ouest par le lot 2638, d'un côté au nord-ouest par le résidu dudit lot numéro 2640 et par partie du lot numéro 2639 ci-haut décrite et de l'autre côté au sud-est par le lot numéro 2641 ci-après décrit;

*c)* du lot numéro deux mille six cent quarante et un (2641) dudit cadastre.

Avec toutes constructions y érigées portant les numéros 01102 à 01120 de la rue Charlevoix, et 2601 à 2635 de la rue Grand-Trunk, circonstances et dépendances, et avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, légales et constituées attachées audit immeuble et notamment sujet à une servitude active ou droit de tolérance consentie par la ville de Montréal, par acte passé le 16 décembre 1968, devant Normand Latreille, notaire, et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2111011. »

La mise à prix est fixée à 18 870,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le

VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à ONZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint*,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 septembre 1982. 21311-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-004458-822

CONSTRUCTION ST-PAUL LTÉE, demanderesse, contre LES AMÉNAGEMENTS DINBEC INC., défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil comme étant composé de la subdivision numéro trois cent soixante-six du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-366). »

La mise à prix est fixée à 11 510,27 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le VINGT-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint*,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 septembre 1982. 21312-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-010245-809

MONTRÉAL THROWING CO. LTD., demanderesse, contre SUCCESSFUL CRÉATIONS (CANADA) INC., défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement donnant sur le boulevard Saint-Vital, dans la ville de Montréal-Nord, et comportant:

*a)* la redivision numéro six cent trente-quatre du lot originaire numéro quatre-vingt-deux (82-634) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Sault-au-Récollet, mesurant cinquante-cinq pieds (55 pi) de largeur sur cent soixante-dix pieds (170 pi) de profondeur.

*b)* la redivision six cent trente-cinq du lot originaire numéro quatre-vingt-deux (82-635) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Sault-au-Récollet, mesurant cinquante-cinq pieds (55 pi) de largeur sur cent soixante-dix pieds (170 pi) de profondeur.

*c)* la demie nord-ouest de la subdivision cinq cent soixante-neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-deux (82-½ N.-O. 569) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Sault-au-Récollet, mesurant douze pieds six pouces (12 pi 6 po) de largeur sur quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de profondeur, et bornée comme suit: à l'avant, au sud-ouest, par le boulevard Saint-Vital; à l'arrière, au nord-est, par une partie du lot 82-596; d'un côté, au nord-ouest, par le lot numéro 83-635 ci-dessus décrit; et de l'autre côté, au sud-est, par le reste du lot 82-659 du même cadastre.

Avec le bâtiment y érigé, portant le numéro 9961 du boulevard Saint-Vital.

Il existe à la charge de l'immeuble des servitudes de passage et d'interdiction de construire, le tout tel qu'il est décrit plus amplement dans l'acte de vente enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1764960.

En l'état où l'immeuble se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachés, avec toutes les servitudes apparentes ou non apparentes, actives ou passives, existant à son profit ou à sa charge, le tout sans réserve de quelque sorte que ce soit. »

La mise à prix est fixée à 89 910,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le

ONZIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint*,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 25 août 1982. 21345-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 05-007828-815

PROVENCHER CONSTRUCTION INC., demanderesse, contre JEAN FORGUES, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR au bureau d'enregistrement de Chambly, mis en cause ès qualités.

Désignation:

« Un emplacement situé à Saint-Hubert, ayant front sur la rue Holmes, connu et désigné comme étant le lot numéro deux de la subdivision du lot numéro quatre de la resubdivision officielle du lot originaire numéro deux cent six (206-4-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil.

Avec une maison dessus construite, portant le numéro d'immeuble 1847, Holmes.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 11 198,25 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le VINGT-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint*,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 août 1982. 21313-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-12-096910-801

BETTY SALACIAK (BETTY SCERBA), requérante, contre RICHARD SALACIAK, intimé, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Laprairie, mis en cause.

La moitié indivise de l'immeuble appartenant à l'intimé Richard Salaciak, lequel immeuble est désigné comme suit:

« Un emplacement ayant front sur la rue comme étant le lot numéro quarante-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-cinq (135-48) des plan et livre de renvoi de la paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine, division d'enregistrement de Laprairie.

Avec toutes les bâtisses dessus y érigées et notamment celle portant le numéro 2640 de la rue Bernini Crescent, Brossard.

Avec et sujet à une servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec enregistrée à Laprairie sous les numéros 75663 et 77250.

Sujet à l'obligation d'acquitter toutes sommes dues à la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, aux termes d'un acte de prêt par ladite banque reçu devant le notaire soussigné le 14 juillet 1976 et enregistré à Laprairie sous le no 136753.

Ledit prêt étant originalement au montant de vingt sept mille dollars (27 000,00 $) deviendra dû et exigible le dernier jour du mois d'avril mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982) et porte intérêt au taux de seize pour cent (16 %) l'an et par la suite renouvelé et prolongé jusqu'au 30 avril 1983.

Sujet à l'obligation d'acquitter toutes sommes dues à la Banque de Montréal, (6795, ch. Côte-des-Neiges, Montréal) aux termes d'un acte de garantie collatérale reçu devant J. Blond, notaire, le 14 avril 1977 et enregistré à Laprairie sous le numéro 143711.

Ladite garantie hypothécaire étant pour un montant original de vingt-cinq mille dollars (25 000,00 $), porte intérêt au taux de douze pour cent (12 %) l'an et est payable à demande.

Sujet à une hypothèque légale envers la Couronne aux droits de la province de Québec d'une somme totale de quinze mille deux cent soixante-dix dollars et treize cents (15 270,13 $) portant intérêt, quant au capital, au taux prescrit par la Loi sur le ministère du revenu (article 28), enregistrée à Laprairie le 13 mars 1980 sous le numéro 173443.

La mise à prix est fixée à 7 950,00 $, soit la moitié de 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, QC, le DEUXIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint*,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 septembre 1982. 21314-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-004052-823

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, demanderesse, contre COOPÉRATIVE D'HABITATION COMMUNAUTAIRE (CENTRE SUD MONTRÉAL), défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un certain emplacement, ayant front sur la rue Mentana à Montréal, étant connu et désigné comme la subdivision numéro seize du lot originaire mille deux cent onze (1211-16) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques. Avec bâtisse y érigée portant les numéros 3719, 3721, 3723 de la rue Mentana à Montréal. Avec droit de passage en commun avec les autres ayants droit, en arrière dudit emplacement.

Ainsi que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 18 856,12 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint*,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 septembre 1982. 21315-o

## Pontiac

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Pontiac
No 500-02-046083-817
S. 00010-82

LAURENTIDE ACCEPTANCE CORP. LTD, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 201, rue Saint-Jacques, ville et district de Montréal, province de Québec, demanderesse, contre MARCEL TURPIN et THÉRÈSE TURPIN, tous deux domiciliés et résidant au rang 2, Lac-Cayamant, district de Pontiac, défendeurs.

Désignation:

« Tous les droits, titres et intérêts que le vendeur a ou peut avoir dans la partie du lot trente-six B (36-B), rang Deux (rg 2), canton de Church, mesurant cent pieds de façade en front sur le chemin public, la même chose à l'arrière, par deux cent trente-trois pieds (233 pi) de profondeur. Ladite partie de terrain est bornée au nord par un chemin privé, propriété du vendeur, à l'est par un chemin public, au sud et à l'ouest par le résidu du lot trente-six B (36-B), rang 2 (rg 2), canton de Church, propriété du vendeur.

Avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou non apparentes pouvant affecter ledit immeuble. Avec bâtisses y dessus construites. »

La mise à prix est fixée à 3 120,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Pontiac, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Campbell's-Bay, rue John, Campbell's-Bay, QC, le NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à ONZE heures.

*Le shérif,*
GILLES E. PELLETIER.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Campbell's-Bay, le 9 septembre 1982. 21261-o

## Québec

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002959-810
S. 0208-82

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 243, boulevard l'Ormière, Neufchâtel, Québec, QC, demanderesse, contre JOHN P. BUZETTI, en sa qualité de syndic à la faillite de Les Constructions J.M. Gagnon Inc., 621, boulevard Charest est, Québec, district de Québec, QC, défendeur.

La subdivision huit du lot originaire cinq cent vingt-cinq (525-8) et la subdivision six du lot originaire cinq cent vingt-six (526-6) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

La mise à prix est fixée à deux mille sept cent soixante-quatorze dollars et cinq cents (2 774,05 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIXIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à DIX heures TRENTE.

La subdivision sept du lot originaire cinq cent vingt-six (526-7) et la subdivision cinq du lot originaire numéro cinq cent vingt-sept (527-5) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

La mise à prix est fixée à deux mille six cent quatre-vingt-neuf dollars et cinquante-sept cents (2 689,57 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIXIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à ONZE heures.

La subdivision six du lot originaire cinq cent vingt-sept (527-6) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

La mise à prix est fixée à deux mille sept cent cinquante-sept dollars et soixante-dix cents (2 757,70 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIXIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à ONZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 25 septembre 1982. 21335-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000628-821
S-0249-82

CAISSE POPULAIRE DE CAP-ROUGE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 1111, boulevard de la Chaudière, Cap-Rouge, QC, district de Québec, demanderesse, contre HAROLD BERNIER, domicilié et résidant au 4468, promenade des Soeurs, Cap-Rouge, QC, district de Québec, défendeur.

*a)* Un immeuble connu et désigné au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Jean-Chrysostome, division d'enregistrement de Lévis, comme étant la subdivision cinquante et un du lot originaire numéro trois cent vingt-cinq (325-51). Le tout sans bâtisse et étant situé dans la municipalité de Breakeyville et contenant en superficie huit mille six cent cinquante-cinq pieds carrés (8 655 pi²), mesures anglaises.

La mise à prix est fixée à mille trois cent vingt dollars (1 320,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra ver-

ser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 25 septembre 1982. 21336-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002440-811
S. 6886

CAISSE POPULAIRE DE CHARLESBOURG, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 155, 76e Rue est, Charlesbourg, district de Québec, demanderesse, contre RÉAL GAGNÉ, domicilié et résidant au 410, route Garnier, L'Ascension, district de Roberval, et CLAUDE BÉCOTTE, domicilié et résidant au 3167, rue Marsolet, Sainte-Foy, district de Québec, défendeurs.

1. La subdivision neuf du lot originaire quatre-vingt-onze (91-9) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, division d'enregistrement de Québec, contenant en superficie dix mille huit cent six pieds carrés (10 806 pi²).

2. La subdivision dix du lot originaire quatre-vingt-onze (91-10) du susdit cadastre, contenant en superficie vingt mille deux cent vingt-trois pieds carrés (20 223 pi²), mesures anglaises.

3. La subdivision dix-sept du lot originaire quatre-vingt-onze (91-17) du susdit cadastre, contenant en superficie quinze mille quatre-vingt-cinq pieds carrés et sept dixièmes (15 085,7 pi²), mesures anglaises.

4. La subdivision dix-huit du lot originaire quatre-vingt-onze (91-18) du susdit cadastre, contenant en superficie quinze mille quarante-deux pieds carrés (15 042 pi²).

5. La subdivision dix-neuf du lot originaire quatre-vingt-onze (91-19) du susdit cadastre, contenant en superficie quinze mille quarante-deux pieds carrés (15 042 pi²).

6. La subdivision vingt du lot originaire quatre-vingt-onze (91-20) du susdit cadastre, contenant en superficie quinze mille quarante-deux pieds carrés (15 042 pi²).

7. La subdivision vingt et un du lot originaire quatre-vingt-onze (91-21) du susdit cadastre, contenant en superficie quinze mille soixante-six pieds carrés et deux dixièmes (15 066,2 pi²).

8. La subdivision vingt-trois du lot originaire quatre-vingt-onze (91-23) du susdit cadastre, contenant en superficie quinze-mille pieds carrés (15 000 pi²).

9. La subdivision vingt-quatre du lot originaire quatre-vingt-onze (91-24) du susdit cadastre, contenant en superficie quinze mille pieds carrés (15 000 pi²).

10. La subdivision vingt-cinq du lot originaire quatre-vingt-onze (91-25) du susdit cadastre, contenant en superficie quinze mille pieds carrés (15 000 pi²).

11. La subdivision vingt-six du lot originaire quatre-vingt-onze (91-26) du susdit cadastre, contenant en superficie quinze mille pieds carrés (15 000 pi²).

12. La subdivision vingt-sept du lot originaire quatre-vingt-onze (91-27) du susdit cadastre, contenant en superficie seize mille deux cent cinquante-sept pieds carrés et cinq dixièmes (16 257,5 pi²).

13. Une partie du lot quatre-vingt-onze (91 ptie), de figure irrégulière, est bornée au nord-est par le lot 91-7 ptie, au sud-est par le lot 31 ptie (élargissement du chemin du lac Beauport) au sud-ouest par les lots 91-22 à 91-27 et au nord-ouest par le lot 147 ptie. Mesurant cinq cent soixante-trois pieds et soixante-cinq centièmes (563,65 pi) au nord-est, cent soixante pieds et quatre-vingt-huit centièmes (160,88 pi), trois cents pieds (300 pi) et quatre-vingt-dix-neuf pieds et cinq dixièmes (99,5 pi) au sud-ouest et trente-cinq pieds et cinquante-deux centièmes (35,52 pi) au nord-ouest, mesures anglaises. Cette parcelle de terrain contient en superficie quatorze mille six cent trente-huit pieds carrés et sept dixièmes, mesures anglaises (14 638,7 pi² m.a.) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, division d'enregistrement de Québec.

14. Une partie du lot quatre-vingt-onze (ptie 91) du susdit cadastre, de figure irrégulière, est bornée au nord-ouest par une partie du lot 147, à l'est par le lot 91-16 (rue), au sud-est par le lot 91-21 et au sud-ouest par une partie du lot 88. Mesurant cent cinquante-quatre pieds et quatre-vingt-deux centièmes (154,82 pi) au nord-ouest, cent deux pieds et vingt-huit centièmes (102,28 pi) et dix pieds et deux dixièmes (10,2 pi) à l'est, cent trente-huit pieds (138 pi) au sud-est et cent quinze pieds (115 pi) au sud-ouest, mesures anglaises. Contenant en superficie seize mille cent cinquante-huit pieds carrés et deux dixièmes, mesures anglaises (16 158,2 pi² m.a.).

15. Une partie de la subdivision six du lot originaire quatre-vingt-onze (91-6 ptie) du susdit cadastre, de

figure irrégulière, est bornée au nord-est par le lot 92-4 ptie, au sud-est par le lot 91-6 ptie (élargissement du chemin du lac Beauport), au sud-ouest par le lot 91-7 ptie et au nord-ouest par le lot 147 ptie. Mesurant quatre cent quatre-vingt-quatorze pieds et neuf dixièmes (494,9 pi) au nord-est, quarante-huit pieds et neuf dixièmes (48,9 pi) et dix-sept pieds (17 pi) au sud-est, cinq cent dix-huit pieds et quatre-vingt-cinq centièmes (518,85 pi) au sud-ouest et sept pieds et six dixièmes (7,6 pi) au nord-ouest, mesures anglaises. Cette parcelle de terrain contient en superficie vingt mille quarante-cinq pieds carrés, mesures anglaises (20 045 pi² m.a.).

16. Une partie de la subdivision sept du lot originaire quatre-vingt-onze (91-7 ptie) du susdit cadastre, de figure irrégulière, est bornée au nord-est par le lot 91-6 ptie, au sud-est par le lot 91-7 ptie (élargissement du chemin du lac Beauport), au sud-ouest par le lot 91 ptie et au nord-ouest par le lot 147 ptie. Mesurant cinq cent dix-huit pieds et quatre-vingt-cinq centièmes (518,85 pi) au nord-est, quatre-vingt-treize pieds et sept centièmes (93,07 pi) et quatre-vingt-quatre pieds et sept dixièmes (84,7 pi) au sud-est, cinq cent soixante-trois pieds et soixante-cinq centièmes (563,65 pi) au sud-ouest et cent cinquante-deux pieds et deux dixièmes (152,2 pi) au nord-ouest, mesures anglaises. Cette parcelle de terrain contient en superficie quatre-vingt-un mille deux cent quatre-vingt-douze pieds carrés et deux dixièmes, mesures anglaises (81 292,2 pi² m.a.).

17. Une partie de la subdivision quatre du lot originaire quatre-vingt-douze (92-4 ptie) du susdit cadastre, de figure irrégulière, est bornée au nord-est par le lot 92-3 ptie et le lot 92-3-1 (rue), au sud-est par le lot 92-4 ptie (élargissement du chemin du lac Beauport), au sud-ouest par le lot 91-6 ptie, et au nord-ouest par le lot 146 ptie. Mesurant quatre cent cinquante pieds et huit dixièmes (450,8 pi) au nord-est, cent six pieds et deux dixièmes (106,2 pi) au sud-est, quatre cent quatre-vingt-quatorze pieds et neuf dixièmes (494,9 pi) au sud-ouest et cent trente pieds (130 pi) au nord-ouest, mesures anglaises. Cette parcelle de terrain contient en superficie cinquante-trois mille neuf cent quarante pieds carrés, mesures anglaises (53 940 pi² m.a).

18. La subdivision sept du lot originaire quatre-vingt-douze (92-7) du susdit cadastre, contenant en superficie vingt mille quatre-vingt-sept pieds carrés (20 087 pi²).

19. La subdivision huit du lot originaire quatre-vingt-douze (92-8) du susdit cadastre, contenant en superficie vingt mille sept cent neuf pieds carrés (20 709 pi²).

20. La subdivision dix du lot originaire quatre-vingt-douze (92-10) du susdit cadastre, contenant en superficie onze mille quatre cent cinquante-quatre pieds carrés (11 454 pi²).

Ce terrain contient une superficie totale de quatre cent cinquante-six mille neuf cent six pieds carrés et cinq dixièmes (456 906,5 pi²).

Sans bâtisse dessus construite, avec circonstances et dépendances, sans exception ni réserve.

Pour être vendus en bloc suivant jugement de Gérard Grenier, protonotaire spécial, rendu le 25 février 1982.

La mise à prix est fixée à cinquante-six mille cinq cent dix dollars et quatre-vingt-quinze cents (56 510,95 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 25 septembre 1982. 21337-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002210-818
S. 0215-82

CAISSE POPULAIRE LAURIER, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 2600, boulevard Laurier, Sainte-Foy, district de Québec, demanderesse, contre FERNAND GIROUX INC, corps politique légalement constitué, ayant un bureau au 2130, Parc-Gomin, Sillery, et FERNAND GIROUX, homme d'affaires, domicilié et résidant au 2130, Parc-Gomin, Sillery, district de Québec, défendeurs.

La subdivision dix du lot originaire numéro quarante-quatre (44-10) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Colomb de Sillery, division d'enregistrement de Québec, étant un terrain de figure irrégulière borné au nord-est par le lot 44-11, à l'est par le lot 44-4 (rue), au sud-est par le lot 44-9, au sud-ouest par le lot 47-381, et au nord-ouest par les lots 44-18 et 44-17; mesurant cent six pieds et trois dixièmes (106,3 pi) au nord-est, cent neuf pieds et sept dixièmes (109,7 pi) au sud-est, cent quinze pieds (115 pi) au sud-ouest, et cent quinze pieds (115 pi) au nord-ouest; contenant en superficie seize mille huit cent trente pieds carrés (16 830 pi²), mesures anglaises.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, notamment la propriété située au 2130, Parc-Gomin, Sillery, Québec.

Sujet à une servitude de soufflage de la neige en faveur de la cité de Sillery, suivant acte enregistré à Québec, sous le numéro 449133;

Sujet également à une servitude en faveur de la compagnie de téléphone Bell Canada suivant acte enregistré à Québec sous le numéro 459911.

La mise à prix est fixée à quarante-sept mille huit cent cinquante dollars (47 850,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint*,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 25 septembre 1982. 21338-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000732-821
S. 0171-82

CAISSE POPULAIRE ST-SACREMENT DE QUÉBEC, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, chapitre 293, ayant un bureau au 1351, chemin Sainte-Foy, Québec, district de Québec, demanderesse, contre NOËLLA HOUDE, superviseur-crédit, domiciliée et résidant au 735, carré Doucet, Charlesbourg, QC, district de Québec, et MONSIEUR SMOKED MEAT M.H. INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1289, rue Born, Québec, district de Québec, défendeurs.

Le lot numéro quatre mille cent (4100) et le lot numéro deux des subdivisions du lot originaire numéro quatre mille quatre-vingt-dix-neuf (4099-2) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le quartier Montcalm, division d'enregistrement de Québec, avec les bâtisses dessus construites, portant les numéros d'immeubles 875 et 877 et 879 de la rue Saint-Jean, circonstances et dépendances, et aussi avec et sujet à tous les droits et mitoyenneté pouvant exister.

La mise à prix est fixée à vingt mille vingt-huit dollars et soixante-quinze cents (20 028,75 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif de Québec, 39, rue Saint-Louis, Québec, le NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint*,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 25 septembre 1982. 21339-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003249-815
S. 0108-82

HELLER NATOFIN LTD., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 1010, rue Sherbrooke, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre 99629 CANADA LIMITÉE, ayant un bureau au 82, boulevard Cartier, Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, et GEORGES LAGACÉ, domicilié et résidant au 5, rue des Bouleaux, Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, défendeurs.

1. Une partie du lot numéro trois cent sept (307 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, municipalité de la ville de Val-Bélair, de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par les lots 307-2 (rue), 307-6, 307-10, 307-11 (rue), 307-15, 307-19, 307-20 (rue), 307-28, 307-32, 307-35-1, 307-42 ptie, vers le sud-est par les lots 307-72, 307 ptie, 307-28, 307-41 pties, 307-42 pties, 306 ptie, vers le sud-ouest par les lots 307 ptie, 307-41 ptie et par 307-75 (rue), vers le nord-ouest par les lots 308 ptie, 307-2 (rue), 307-6, 307-11 (rue), 307-15, mesurant successivement au nord-est cent pieds (100 pi), cent quarante-sept pieds (147 pi), cent pieds (100 pi), cent soixante-dix pieds (170 pi), deux cent soixante-neuf pieds et trois dixièmes (269,3 pi) et soixante pieds (60 pi).

2. Une partie du lot numéro trois cent huit (308 ptie) du susdit cadastre, de figure irrégulière bornée vers le nord-est par le lot 308-6, vers le sud-est par la partie du lot 307 ci-dessus désignée, vers le sud-ouest par 308-21 (rue), vers le nord-ouest par le lot 309 ptie, mesurant quatre-vingt-seize pieds (96 pi) de largeur.

3. Toute cette partie non subdivisée dudit lot numéro trois cent sept (307 ptie) dudit cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette qui est bornée comme suit, savoir: au nord-est par les lots 307-138, 307-76 (rue), 307-83, 307-82, 307-81, 307-80, 307-79 et 307-78; au sud est par une partie du lot numéro 306 dudit cadastre, au sud-ouest par la route de l'Église et au nord-ouest par la partie ci-après décrite du lot numéro 308.

4. Toute cette partie non subdivisée dudit lot numéro trois cent huit (308 ptie) dudit cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette qui est bornée comme suit, savoir: au nord-est par les subdivisions 308-25, 308-24 et 308-23, au sud-est par la partie ci-dessus désignée dudit lot numéro 307, au sud-ouest par la route de l'Église et au nord-ouest par une partie dù lot numéro 309 dudit cadastre.

5. Cette partie du lot numéro trois cent neuf (309 ptie) dudit cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, contenant en superficie cent cinquante-sept mille pieds carrés (157 000 pi$^2$), mesures anglaises, bornée vers le nord-ouest par la partie ci-après décrite du lot numéro 310, vers le nord-est par un ruisseau, vers le sud-est par la partie ci-dessus désignée au paragraphe 2 du lot numéro 308 et vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot numéro 309.

6. Une partie du lot numéro trois cent dix (310 ptie) dudit cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, contenant en superficie trois cent vingt-cinq mille quatre-vingts pieds carrés (325 080 pi$^2$), mesures anglaises, et bornée comme suit, savoir: au nord-ouest par la partie ci-après décrite du lot numéro 311, au nord-est par un ruisseau, au sud-est par la partie ci-dessus désignée dudit lot numéro 309 et au sud-ouest par une autre partie dudit lot numéro 310.

7. Cette partie du lot numéro trois cent onze (311 ptie) dudit cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, bornée comme suit, savoir: au nord-est par un ruisseau, au sud-est en partie par la partie ci-dessus désignée dudit lot numéro 310 et en partie par une autre partie du même lot, au sud-ouest par les subdivisions 311-7, 311-8, 311-9, 311-10 et 311-1 (rue) et au nord-ouest par la partie ci-après décrite au paragraphe 9 du lot numéro 312.

8. Toute cette partie du lot numéro trois cent onze (311 ptie) dudit cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette qui est bornée comme suit, savoir: au nord-est par les subdivisions 311-6, 311-5, 311-4, 311-11 et par une ligne étant le prolongement dans une direction nord-ouest de la ligne sud-ouest de la subdivision 311-11, au sud-est par une partie du lot numéro 310, au sud-ouest par une autre partie dudit lot numéro 311 appartenant à Léon Beaumont ou représentants et au nord-ouest par la partie du lot numéro 312 ci-après décrite au paragraphe 10.

9. Toute cette partie du lot numéro 312 dudit cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette qui est bornée comme suit, savoir: au nord-est par un ruisseau, au sud-est par la partie ci-dessus décrite au paragraphe 7 du lot numéro 311, au sud-ouest par les subdivisions 312-32, 312-31, 312-30, 312-29, 312-28, 312-27 et par une ligne étant le prolongement dans une direction sud-est de la ligne nord-est de la subdivision 312-27 et au nord-ouest par la partie du lot numéro 313 ci-après décrite au paragraphe 11.

10. Toute cette partie non subdivisée du lot numéro trois cent douze (312 ptie n.s.) dudit cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette qui est bornée comme suit, savoir: au nord-est par les subdivisions 312-21, 312-22, 312-23, 312-24, 312-25, 312-26 et par une ligne située sur le prolongement dans une direction sud-est de la ligne sud-ouest de la subdivision 312-26; au sud-est par la partie ci-dessus désignée au paragraphe 8 dudit lot numéro 311, au sud-ouest par une autre partie dudit lot numéro 312 appartenant à Francis Savard ou représentants et au nord-ouest par la partie ci-après décrite au paragraphe 12 dudit lot numéro 313.

11. Toute cette partie du lot numéro trois cent treize (313 ptie) dudit cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette qui est bornée comme suit, savoir: au nord-est par la ligne du chemin de fer, au sud-est par la partie ci-dessus décrite au paragraphe 9 dudit lot numéro 312 et par une autre partie du lot 312, au sud-ouest par les subdivisions 313-62, 313-63, 313-64, 313-65, 313-66 ptie et 313-2 et au nord-ouest par les subdivisions 314-46, 313-2 à 313-8, 313-49 à 313-55 par une ligne étant la continuation dans une direction sud-ouest de la ligne sud-est de la subdivision 313-49, par les subdivisions 313-48, 313-47, 313-46, 313-20, 313-21, 313-45, 313-44, 313-43, 313-42, 313-41, 313-40, 313-39, 313-38, 313-37, 313-36 et 313-35.

12. Toute cette partie du lot numéro trois cent treize (313 ptie) dudit cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette qui est bornée comme suit, savoir: au nord-est par les subdivisions 313-57, 313-58, 313-59, par une ligne étant la continuation dans une direction sud-ouest de la ligne sud-ouest de la subdivision 313-59, par les subdivisions 313-60-1 et 313-60-2 et par la subdivision 313-61, au sud-est par la partie ci-dessus désignée au paragraphe 10 du lot numéro 312 et par une autre partie du lot numéro 312, au sud-ouest par une autre partie dudit lot numéro 313 appartenant à Francis Savard ou représentants et au nord-ouest par la ligne nord-ouest dudit lot numéro 313.

Sauf et à distraire: une lisière de terrain formant partie des lots trois cent sept et trois cent huit (307 et 308 pties) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, bornée au sud-est par le lot 306, au sud-ouest par la rue portant les numéros 307-75 et 308-21, au nord-ouest par le lot 309 et au nord-est par une autre partie des mêmes lots 307 et 308, mesurant, cette lisière, cent pieds (100 pi) de profondeur perpendiculairement à ladite rue, sur toute la largeur desdits lots 307 et 308, soit environ six cent quatre-vingt-trois pieds (683 pi).

Pour être vendus en bloc suivant jugement de Gérard Grenier, protonotaire spécial, rendu le 29 juin mille neuf cent quatre-vingt-deux.

La mise à prix est fixée à soixante-quinze mille trois cent vingt-quatre dollars et soixante cents (75 324,60 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint*,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 25 septembre 1982. 21340-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002104-821
C.P.Q. 200-02-008693-790
S. 0157-82

GILLES TALBOT, domicilié et résidant au 41, chemin de la Vallée, Lac-Beauport, QC, demandeur, contre BOI-RON INC., corporation légale, ayant son siège social au 1020, boulevard du Lac, Lac-Beauport, QC, défenderesse.

La subdivision quatre-vingt-huit du lot originaire cent quarante-huit (148-88) du cadastre officiel de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisses dessus construites.

La subdivision cent quatorze du lot originaire cent quarante-huit (148-114) du cadastre officiel de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisses dessus construites.

La subdivision cent cinq du lot originaire cent quarante-huit (148-105) du cadastre officiel de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, division d'enregistrement de Québec.

La subdivision cent six du lot originaire cent quarante-huit (148-106) du cadastre officiel de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, division d'enregistrement de Québec.

La subdivision cent neuf du lot originaire cent quarante-huit (148-109) du cadastre officiel de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisses dessus construites.

La subdivision cent dix-neuf du lot originaire cent quarante-huit (148-119) du cadastre officiel de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, division d'enregistrement de Québec.

La subdivision soixante-seize du lot originaire cent quarante-neuf (149-76) du cadastre officiel de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, division d'enregistrement de Québec.

Pour être vendus en bloc suivant jugement du juge Robert Lesage, J.C.S., rendu le 30 juillet mille neuf cent quatre-vingt-deux.

La mise à prix est fixée à vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-sept dollars et vingt-cinq cents (27 887,25 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint*,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 25 septembre 1982. 21341-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-004048-828
C.P.Q. 200-02-010260-810
S. 0268-82

ROSAIRE THIBAULT, domicilié et résidant au 5320, boulevard Henri-Bourassa, Charlesbourg, QC, demandeur, contre JEAN CLAUDE BISSON et J.C. BISSON AUTOS INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 5115, boulevard Hamel, Sainte-Foy, QC, défendeurs.

La subdivision un de la subdivision un du lot originaire quatre cent quatre-vingt-quatorze (494-1-1) pour le cadastre de l'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

La subdivision deux de la subdivision un du lot originaire quatre cent quatre-vingt-quatorze (494-1-2) pour le cadastre de l'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à neuf mille cent soixante-cinq dollars et quatre-vingt-deux cents (9 165,82 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIXIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 25 septembre 1982. 21342-o

## Rimouski

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000068-82

CAISSE POPULAIRE DE RIMOUSKI, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 23, rue de l'Évêché ouest à Rimouski, district de Rimouski, demanderesse, contre JULIEN MAYO, domicilié et résidant au 435, avenue Richelieu à Pointe-au-Père, district de Rimouski, défendeur.

« Partie du lot numéro dix-neuf (P. 19) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski, municipalité de Pointe-au-Père, mesurant à l'ouest et au nord-ouest dix-neuf mètres et cinquante-huit centièmes, puis dix-sept mètres et soixante-huit centièmes, au nord-est vingt-sept mètres et huit centièmes, au sud-ouest vingt-cinq mètres et trente centièmes, et au sud-est vingt-quatre mètres et seize centièmes; bornée à l'ouest et au nord-ouest à partie dudit lot 19, à une rue projetée, au nord-est à une autre partie dudit lot 19, au sud-est au lot 19-40 et au sud-ouest à une rue (19-39), avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances (cette partie du lot doit être connue sous le lot 19-87 dudit cadastre). »

La mise à prix est fixée à 9 825,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Rimouski, 320, Saint-Germain est, Rimouski, QC, le DEUXIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*
MONIQUE LEPAGE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 3 septembre 1982. 21225-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000003-82

LAURENTIDE ACCEPTANCE CORP. LTD., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 201, rue Saint-Jacques, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre OVIDE ST-LAURENT et GÉRARD ST-LAURENT, tous deux domiciliés et résidant au rang 4, Saint-Cléophas, district de Rimouski, défendeurs.

« Un immeuble situé à Saint-Cléophas, connu et désigné comme étant une partie du lot cinquante-trois (P. 53) du cadastre officiel pour le rang IV du canton de Awantjish, mesurant en mesures anglaises, plus ou moins, cent cinq pieds (105 pi) de front au chemin public par deux cent cinquante-cinq pieds (255 pi) de profondeur; borné au sud-est par le chemin public, aux sud-ouest, nord-ouest et nord-est par le résidu du lot 53 (propriété de Fernand Boulanger). Le côté sud-ouest de l'immeuble présentement vendu est situé à deux cents pieds (200 pi) de la ligne de division des lots 52 et 53 dudit cadastre. Avec bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 4 650,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Amqui, 29, Saint-Benoit nord, Amqui, QC, le PREMIER jour de NOVEMBRE 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*
MONIQUE LEPAGE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 2 septembre 1982. 21226-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000075-82

ROLAND SAINT-PIERRE, demandeur, contre ÉDOUARD LAVOIE, Sainte-Luce, défendeur.

« Partie du lot cent trente et un au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Luce-sur-Mer, mesurant 108 pieds de largeur par 115 pieds de profondeur, bornée au sud-est par partie du lot cent trente et un (route 132), au sud-ouest par une partie du lot cent trente-deux, au nord-est et au nord-ouest par une partie du lot cent trente et un, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 13 671,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Rimouski, 320, Saint-Germain est, Rimouski, QC, le VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*
MONIQUE LEPAGE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 13 septembre 1982. 21245-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000074-82

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, partie demanderesse, contre CANADA 99429 LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Matane, et YVON BEAULIEU, 514, rue Rousseau, Matane, partie défenderesse.

« Un terrain situé dans la ville d'Amqui, connu et désigné sous le numéro vingt-neuf-A-un (29-A-1) et vingt-huit-cinq (28-5) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Benoît-Joseph-Labre, rang Un (1) ouest de la seigneurie du lac Matapédia avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, sauf et excepté la petite pointe de terrain située le long du trottoir à l'avant du côté nord et vendue au Dr Antoine Joubert, suivant acte dûment enregistré.

Le terrain en cause est sujet à une servitude de vue que se sont consentis réciproquement monsieur Adrien Fournier et le Dr Antoine Joubert, le 29 mai 1951, devant Henri Larue, notaire, laquelle servitude fut enregistrée à Amqui le 30 mai 1951 sous le numéro 36713. »

La mise à prix est fixée à 20 580,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Matapédia au 29, Saint-Benoît nord, Amqui, QC, le CINQUIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*
MONIQUE LEPAGE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 13 septembre 1982. 21316-o

## Roberval

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
Nos 155-05-000132-820
155-18-000077-820

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE ROBERVAL ST FÉLICIEN, régie par la Loi sur les sociétés d'entraide économique (1981, chap. 31), ayant son siège social au 881, boulevard Saint-Joseph, Roberval, QC, demanderesse, contre AMEUBLEMENT CENTRAL INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Saint-Prime, QC, et ALBÉRIC GILBERT, domicilié et résidant au 799, rang 3, Saint-Prime, QC, et IDONIL GAUTHIER, domicilié et résidant au 1392, Bellevue nord, Saint-Félicien, QC, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, mis en cause.

« Un morceau de terrain situé à Saint-Prime, comté de Roberval, étant partie de la subdivision deux du lot numéro neuf-B, du Premier (1) Rang du cadastre officiel du canton d'Ashuapmouchouan, avec bâtisse y érigée, appartenances et dépendances. Ce morceau de terrain mesurant cent soixante-dix pieds de front ou largeur sur deux cents pieds de profondeur (170 pi × 200 pi) est borné comme suit, savoir: en front, au sud-ouest par le chemin public ou route régionale no 169; du côté nord-ouest par le lot dix-A (10-A) desdits rang et canton, et des deux autres côtés, soit au nord-est et au sud-est par le résidu de cette partie du lot 9-B-2, restant à Service Central Inc.

Lequel morceau de terrain est maintenant connu et désigné aux plan et livre de renvoi révisés de cette partie dudit cadastre pour la municipalité de Saint-Prime, comme étant la redivision deux de la subdivision deux dudit lot numéro neuf-B (no 9-B-2-2), dits rang et canton. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C. au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 51 179,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle: 1,41.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le VINGT-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*
GÉRALD TAILLON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Roberval, le 3 septembre 1982. 21227-o

## Saint-François

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
District de Saint-François
Cour supérieure — District de Mingan
No 650-05-000134-826

OZANAM ST-FRANÇOIS, domicilié et demeurant à Sept-Îles, district de Mingan, au 200A, Régneau, appartement 5, partie demanderesse, contre DAME ALINE GAULIN, domiciliée et demeurant à Lennoxville, R.R.1, partie défenderesse.

« Un lot de forme irrégulière, connu et désigné comme étant une partie du lot six cent soixante-sept (ptie 667) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Windsor, et plus amplement décrit comme suit: partant du coin nord du lot 668-1 (rue), de là, dans une direction sud-ouest, en suivant la ligne nord-ouest dudit lot, une distance de quatre cent quarante pieds (440 pi) jusqu'au point 14 sur plan, de là, tournant vers la droite, un angle de quatre-vingt-neuf degrés, seize minutes et dix secondes (89°16'10") en suivant la ligne sud-ouest d'un passage de trente pieds (30 pi) de largeur, une distance de deux cents pieds (200 pi) jusqu'au point 15 sur plan, de là, tournant vers la droite, un angle de dix-neuf degrés, quarante et une minutes et cinq secondes (19°41'05") dans une direction nord-ouest, une distance de cent trente pieds (130 pi) jusqu'au point 16 sur plan, point de départ du terrain à décrire, de là, tournant vers la gauche, un angle de quatre-vingt-quinze degrés et trente-six minutes (95°36') dans une direction sud-ouest, une distance de deux cent cinquante-cinq pieds (255 pi) jusqu'au point 17 sur plan, de là, dans une direction nord-ouest, une distance de cent neuf pieds et cinq dixièmes (109,5 pi) jusqu'au point 18 sur plan, de là, dans une direction nord-est, une distance de deux cent vingt-huit pieds et six dixièmes (228,6 pi) jusqu'au point 19 sur plan situé sur le côté sud-ouest du passage de trente pieds (30 pi) de largeur, de là, dans une direction sud-est, en suivant la ligne sud-ouest dudit passage, une distance de quatre-vingt-douze pieds et deux dixièmes (92,2 pi) jusqu'au point 20 sur plan, de là, tournant vers la droite, un angle de quinze degrés, cinquante-trois minutes et dix secondes (15°53'10") dans une direction sud-est, une distance de trente-neuf pieds et cinq dixièmes (39,5 pi) jusqu'au point 16 sur plan, point de départ; ledit terrain est borné comme suit: au sud-est, au sud-ouest et au nord-ouest par partie du lot 667 propriété de Placements Roger & Gerry Inc. ou représentants, et au nord-est par une partie du lot 667, passage de trente pieds (30 pi) de largeur; le terrain plus haut décrit est indiqué par les chiffres 17, 18, 19, 20, 16 et contient une superficie de vingt-neuf mille deux cent soixante-deux pieds carrés (29 262 pi²). Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, situées à Baie-Boissonneau. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif, au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 1 320,98 $.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Richmond, 746, rue Principale nord, Richmond, QC, le MARDI VINGT-SIXIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 10 septembre 1982. 21266-o

## Saint-Hyacinthe

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000245-824

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, ayant un siège social à Montréal et une succursale au 161, rue Principale, à Granby, district de Bedford, demandeur, contre 105548 CANADA INC., ayant son siège social au 935, rue Presqu'île, à Saint-Pie, district de Saint-Hyacinthe, défenderesse.

« Un terrain situé en la paroisse de Saint-Pie, rang Sud-Ouest de la branche Est de la Rivière Yamaska, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pie (division d'enregistrement de Bagot) comme étant composé:

1. De la subdivision dix du lot originaire huit cent cinquante-sept (857-10); 1.*a)* De la subdivision cinq du lot originaire huit cent cinquante-sept (857-5), à distraire dudit lot: La partie vendue par Motel Maska Inc. à la corporation municipale de la paroisse de Saint-Pie, suivant acte reçu devant Lucien Lemonde, notaire, le vingt-six octobre, mil neuf cent soixante-dix-huit (26 octobre 1978) et enregistré sous le numéro 147,401 (Bagot), telle partie distraite mesurant vingt-six pieds et cinq dixièmes (26,5 pi) au nord-ouest, vingt-neuf pieds (29,0 pi) au nord-est, dix-sept pieds et sept dixièmes (17,7 pi) au sud, et contenant en superficie deux cent trente pieds (230 pi²) carrés, et étant bornée au nord-ouest par le chemin public, au nord-est par une partie du lot 857-11, et au sud par le résidu du lot 857-5 appartenant à Clément Cloutier et *uxor*, le tout de mesures anglaises et plus ou moins;

2. De la subdivision onze du lot originaire huit cent cinquante-sept (857-11), à distraire dudit lot: la partie vendue par Motel Maska Inc. à la corporation municipale de la paroisse de Saint-Pie, suivant acte reçu devant Lucien Lemonde, notaire, le vingt-six octobre, mil neuf cent soixante-dix-huit (26 octobre 1978) et enregistré sous le numéro 147,401 (Bagot), telle partie distraite mesurant trente-trois pieds et quatre dixièmes (33,4 pi) au nord-ouest, soixante-cinq pieds et cinq dixièmes (65,5 pi) au nord-est, vingt-deux pieds et trois dixièmes (22,3 pi) au sud, vingt-neuf pieds (29,0 pi) au sud-ouest, et contenant en superficie neuf cent quarante-quatre pieds (944 pi²) carrés et étant bornée au nord-ouest par le chemin public, au nord-est par une partie du lot 858-1, au sud par le résidu du lot 857-11 appartenant à Clément Cloutier et *uxor*, et au sud-ouest par une partie du lot 857-5, le tout de mesures anglaises et plus ou moins;

3. De partie du lot un de la subdivision officielle du lot originaire huit cent cinquante-huit (858-P-1) et partie du lot deux de la subdivision officielle du lot originaire huit cent cinquante-huit (858-P-2), cette partie du lot 858-1 mesurant vingt-deux pieds et trois dixièmes (22,3 pi) au nord, deux cent quarante-huit pieds et neuf dixièmes (248,9 pi) au nord-est, vingt-quatre pieds et un dixième (24,1 pi) au sud-est, deux cent soixante-douze pieds et un dixième (272,1 pi) au sud-ouest, et contenant en superficie cinq mille deux cent douze pieds (5,212,0 pi) carrés et étant bornée au nord par le résidu du lot 858-1 appartenant à la corporation municipale de la paroisse de Saint-Pie, au nord-est par une partie du lot 858-2, au sud-est par la route du rang L'Espérance, et au sud-ouest par le lot 857-10 et par une partie du lot 857-11, et cette partie du lot 858-2 mesurant cent vingt-trois pieds et cinq dixièmes (123,5 pi) au nord, cent trente-huit pieds et sept dixièmes (138,7 pi) à l'est, cent quatre pieds (104,0 pi) au sud-est, deux cent quarante-huit pieds et neuf dixièmes (248,9 pi) au sud-ouest et contenant en superficie dix huit mille neuf cent soixante-seize pieds (18 976,0 pi²) carrés et étant bornée au nord par le résidu du lot 858-2 appartenant à la corporation municipale de la paroisse de Saint-Pie, à l'est par la Rivière Noire, au sud-est par la partie du lot 858 faisant partie de la route du rang l'Espérance et au sud-ouest par une partie du lot 858-1, le tout de mesures anglaises et plus ou moins, et tel que le tout apparaît sur un plan et une description technique préparés par Grégoire Girard, arpenteur-géomètre, le vingt-deux juillet mil neuf cent soixante-dix-sept (22 juillet 1977) sous le numéro 12580 de son répertoire.

Avec toutes constructions pouvant y être érigées, circonstances et dépendances.

Avec toutes servitudes pouvant grever tel immeuble, partie du lot originaire 857 paraissant sujette à une servitude en faveur de Southern Canada Power Co. Ltd. suivant acte daté du 14 août 1945, et enregistré sous le numéro 82109, et partie des lots 857-10 et 858-1 et 2 paraissant sujette à une servitude de non-accès en faveur de la route « Approche du pont de la rivière Noire » suivant documents datés des 29 août et 13 novembre 1968 et enregistrés sous le numéro 117026, telles mentions n'étant pas limitatives.

Avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction, et comprenant les machineries, outillage, équipement, ameublement, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de son entreprise, le tout immeuble par nature ou destination. »

La mise à prix est fixée à 48 579,75 $, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendus en bloc, le MARDI VINGT-SIXIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à QUATORZE heures, au bureau de la division d'enregistrement de Bagot, à Saint-Liboire, au numéro 51 de la rue Lemonde.

*Le shérif adjoint,*
MARCEL LEMONDE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 7 septembre 1982. 21256-o

## Terrebonne

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-002866-828

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1979, S.R.C., chap. B-1, art. 100) avec siège social au 500, place d'Armes, en les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre LES HABITATIONS SPATIALES LTÉE., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 150, rue Archambault à Rosemère, district de Terrebonne, et RÉJEAN BOISSONNAULT, résidant et domicilié au 150, rue Archambault à Rosemère, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un emplacement ayant front sur la rue Dandurand à Bois-des-Filion, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro vingt-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix (10-ptie 24), au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

Borné au nord-est par le lot 10-13, passage (rue Dandurand); au sud-est par la rivière des Mille-Îles, au sud-ouest par une partie du lot 10; et au nord-ouest par le résidu du lot 10-24.

Mesurant cent quarante-trois pieds et douze centièmes de pied (143,12 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, et cent huit pieds et soixante-six centièmes de pied (108,66 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie quinze mille cinq cent cinquante et un pieds carrés et quatre dixièmes de pied carré (15 551,4 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses y érigées, et notamment une maison portant le numéro d'immeuble 2 de la rue Dandurand en la ville de Bois-des-Filion; ainsi qu'un garage.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et avec toutes les servitudes d'utilité publique pouvant être enregistrées sur ledit immeuble antérieurement aux présentes.

La mise à prix est fixée à 38 098,75 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e*, C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny ouest, bureau 1.03, Saint-Jérôme, province de Québec, le PREMIER jour de DÉCEMBRE 1982 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*
MICHEL ROULEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 8 septembre 1982. 21228-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000142-822

CAISSE POPULAIRE DE STE-ADÈLE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1014, rue Valiquette à Sainte-Adèle, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre GUY BOUTHILLIER, actuellement résidant au 625, rue Ouimet, appartement 17, Saint-Jovite, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un certain emplacement situé dans la municipalité du village de Saint-Jovite, étant composé d'une partie du lot cinq cent quarante-deux (ptie 542) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de De Salaberry, division d'enregistrement de Terrebonne.

Borné comme suit: vers le nord-est par la rivière de La Diable; vers le sud-est par une partie du lot 542; vers le sud-ouest par une partie du lot 542 étant un chemin public; et vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot 542.

Mesurant quatre-vingt-sept pieds (87 pi) vers le nord-est le long de la rivière de La Diable; cent douze pieds et six dixièmes de pied (112,6 pi) vers le sud-est; soixante-sept pieds (67 pi) vers le sud-ouest; et cent quinze pieds et quatre dixièmes de pied (115,4 pi) vers le nord-ouest. Contenant en superficie huit mille six

cent soixante-cinq pieds carrés (8 665 pi²), mesures anglaises.

Avec bâtisse dessus érigée, portant le numéro d'immeuble 1765, rue Émond, Saint-Jovite.

Tel que le tout est plus amplement montré à un plan préparé par Guy Barbe, arpenteur-géomètre, en date du vingt-huit août mil neuf cent soixante-dix-neuf et portant le numéro 16608 de ses originaux; copie dudit plan demeurant annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les parties aux présentes et le notaire soussigné.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement, sans exception ni réserve de la part du débiteur, notamment une servitude en faveur d'Hydro-Québec aux termes de l'acte enregistré à Terrebonne sous le numéro 430888 ».

La mise à prix est fixée à 8 493,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny ouest, bureau 1.03, Saint-Jérôme, QC, le DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1982 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint*,
MICHEL ROULEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 14 septembre 1982. 21317-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000105-829

LA COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT, 600, boulevard Dorchester ouest, Montréal, QC, partie demanderesse, contre JEAN-CLAUDE MILO, de résidence et domicile inconnus, autrefois résidant au 14185, Philippon, Saint-Canut, QC, partie défenderesse.

« Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot un de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt (ptie no 480-1) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Saint-Jérôme.

Mesurant quatre-vingt-dix-sept pieds et deux dixièmes de pied (97,2 pi) au nord; cinquante-cinq pieds et deux dixièmes de pied (55,2 pi) à l'est; quatre-vingt-quatorze pieds (94 pi) au sud et soixante-huit pieds et huit dixièmes de pied (68,8 pi) à l'ouest. Contenant en superficie cinq mille sept cent soixante-dix pieds carrés (5 770 pi²).

Borné comme suit: vers le nord par le lot 480-2 (rue Raymond), vers l'est par une partie du lot 480, rue Laviolette, vers le sud par le lot 480-95, et vers l'ouest par une autre partie du lot 480-1 tous dudit cadastre.

Avec une maison dessus érigée portant le numéro 710 de la rue Laviolette à Saint-Jérôme. »

La mise à prix est fixée à 8 083,75 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e*, C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny ouest, bureau 1.03, Saint-Jérôme, province de Québec, le PREMIER jour de DÉCEMBRE 1982 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint*,
MICHEL ROULEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 9 septembre 1982. 21248-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 500-02-021851-808

GALERIES LOUISEVILLE INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau à Louiseville, district de Trois-Rivières, partie demanderesse, contre WILFRID CHARRON, plombier, résidant et domicilié au 284, de la rue Hillcrest, district de Terrebonne, partie défenderesse.

L'immeuble du défendeur est connu et désigné comme suit:

« Un morceau de terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du canton de Chatham, comme étant:

*a)* La resubdivision deux (2) de la subdivision trente-quatre (34) du lot originaire numéro huit cent quinze (815-34-2);

*b)* La resubdivision trois (3) de la subdivision trente-cinq (35) du lot originaire numéro huit cent quinze (815-35-3) au cadastre officiel de la paroisse du canton de Chatham.

Avec une maison y dessus érigée et portant le numéro d'immeuble 284, Hillcrest à Brownsburg;

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes audit emplacement. »

La mise à prix est fixée à 6 840,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, situé au 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le DIXIÈME jour de DÉCEMBRE 1982 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint*,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour provinciale
Saint-Jérôme, le 9 septembre 1982. 21249-o

*Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 715-02-000024-819

PLOMBERIE RIVIÈRE DU NORD INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au 1217, chemin de la Rivière, Val-David, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre RESTAURANT LES TROIS CABOUSES INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal à route 117, Val-David, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un emplacement situé en la municipalité de Val-David, dans le comté de Terrebonne (Laurentides-Labelle), dans le Septième Rang du canton de Morin, figurant au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts sous le numéro quatre-vingt-dix-huit de la subdivision du lot originaire numéro un (1-98), avec les bâtisses dessus érigées.

Le tout tel qu'il appert sur un plan préparé par Raymond Alain, arpenteur-géomètre, en date du premier novembre mil neuf cent soixante-dix-neuf.

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes se rattachant audit immeuble, notamment avec une servitude de stationnement en faveur de l'immeuble ci-haut décrit contre ledit lot 1-98 des mêmes rang et canton, ainsi qu'une servitude de stationnement affectant une partie du lot 1-97 en faveur du lot 1-98, lesquelles servitudes ont fait l'objet d'un acte dont copie est enregistrée au bureau d'enregistrement de Terrebonne sous le numéro 590373 avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées, ou en voie de construction, et comprenant les machinerie, outillage, équipement, ameublement, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de son entreprise, le tout immeuble par nature ou destination. »

La mise à prix est fixée à 28 792,80 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny ouest, bureau 1.03, Saint-Jérôme, province de Québec, le PREMIER jour de DÉCEMBRE 1982 à QUINZE heures.

*Le shérif adjoint*,
MICHEL ROULEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 9 septembre 1982. 21250-o

## Vente(s) pour taxes

### Ville de Greenfield-Park

Avis est, par la présente, donné par le Conseil municipal, par une résolution en date du 26e jour d'août 1982, a ordonné au soussigné, conformément à la Loi sur les cités et villes, de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des arrérages de taxes dues à la ville de Greenfield-Park, avec intérêts et frais et qu'en conséquence lesdits immeubles seront vendus à l'enchère publique, dans la salle du Conseil de ville de Greenfield-Park, 156, boulevard Churchill, Greenfield-Park, le QUINZIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à DIX heures, heure normale de l'Est.

Toutefois, seront exclus de la vente les immeubles pour lesquels les taxes municipales et scolaires, tant générales que spéciales, de l'année 1981 et des années antérieures auront été payées avant le moment de la vente.

La Commission municipale du Québec a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles.

Les immeubles ci-après décrits, qui sont tous du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil et dans les limites de la ville de Greenfield-Park, seront vendus, sujets au droit de retrait d'un an.

Ils seront vendus, s'il y a lieu, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sujets à tous les droits acquis de la ville de Greenfield-Park et à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement, en monnaie légale.

| Nom | No de rôle | Adresse propriété | Cadastre |
|---|---|---|---|
| Les Investissements Rojac Ltée | 0538-56-2581-00 | 54, Churchill | 241-25-6-3 |
| Parry Robert S.M. | 0538-73-3106-00 | 380, Victoria | 241-8-2, 241-9-5<br>242-8-3, 242-9-5 |
| M. et Mme R. Dupuis | 0538-75-2831-00 | 321, Hubert | 241-925 |
| M. Roger Authier | 0638-61-5148-00 | 191, Régent | 232-1-12-13 |
| Mme Pauline Marcil | 0539-72-0628-00 | 155, Fairfield | 239-52 pt |
| M. André Panizza | 0638-82-9316-00 | 672, Éva | 232-1-34 ptie |
| Daperli Investment Ltée | 0737-47-5832-00 | Terrain boul. Taschereau | 225-34 ptie |
| | 0737-47-3062-00 | Terrain boul. Taschereau | 225-13 ptie |
| | 0737-47-6196-00 | Terrain boul. Taschereau | 225-14 |
| | 0737-48-9129-00 | Terrain boul. Taschereau | 225-15 ptie |
| | 0737-47-9263-00 | Terrain boul. Taschereau | 225-33 ptie |
| M. Roland Dubois | 0838-35-0738-00 | 685, Massena | 215-131, 214-84 |
| M. Charles Chandra | 0939-01-6423-00 | 990, Judes | 215-191 |
| La Commission scolaire protestante South Central | | | |
| Arthur Lackey, fils | 0539-10-6751 | 57, King Edward | 244-40 ptie |
| John Kenneth Sawers | 0638-26-5468 | 417, Fairfield | 239-6-7-8 |

Greenfield-Park, le 1er septembre 1982.

*Le greffier,*
GEORGE J. ZAKAÏB.

21188-38-2-o

**Ville de Lac-Brome**

Avis est, par les présentes, donné qu'en vertu d'une résolution du Conseil municipal de la ville de Lac-Brome en date du 13 septembre 1982, les immeubles ci-dessous décrits seront vendus à l'enchère publique à la Caserne des pompiers, 27, rue Mont-Écho, Lac-Brome, le MERCREDI VINGT-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à DIX heures pour satisfaire au paiement des taxes municipales, ainsi que les intérêts et frais encourus tel qu'indiqué à moins que ces taxes, intérêts et frais n'aient été payés avant la date de cette vente.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus sujets au droit de retrait de un (1) an.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites circonstances et dépendances s'il y a lieu sujets à toutes servitudes actives ou passives apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chaque immeuble sera payable immédiatement en argent comptant ou chèque visé.

Les numéros de lots sont du cadastre du canton de Brome.

La Commission municipale du Québec, le 26 août 1982, a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux.

Rôle: 800884447620
Lot: P. 1037

Nom: Coderre, Raoul, 494, Knowlton
Taxes municipales: 602,91 $; intérêts et frais: 326,72 $. Total: 929,63 $.
Borne P. 1037: au nord par partie du lot 1037, au sud par un chemin public, à l'ouest par partie du lot 1037, à l'est par partie du lot 1036

Rôle: 720503508000
Lots: 259-4 et 259-5
Nom: Cotman, Clete, chemin Barnes
Taxes municipales: 108,57 $; intérêts et frais: 61,48 $. Total: 170,05 $.

Rôle: 820971101560
Lots: 1198-1 et 1198-2 P.
Nom: Descarries, Landry Thérèse, 33, St-Paul
Taxes municipales: 1 830,43 $; intérêts et frais: 957,28 $. Total: 2 787,71 $.
Borne 1198-2 P.: au nord-ouest par partie non subdivisée du lot 1198, au nord-est par autre partie du lot 1198-2, au sud-ouest par le lot 1198-1.

Rôle: 791144723900
Lot: 468-10
Nom: Rico, Michel, chemin Turner
Taxes municipales: 46,87 $; intérêts et frais: 25,84 $. Total: 72,71 $

Lac-Brome, le 15 septembre 1982.

*Le greffier,*
LUCIE VIAU.

21333-39-2-o

**Ville de Longueuil**

Avis est, par la présente donné, que le Conseil municipal, par une résolution en date du 13e jour du mois de septembre 1982 a ordonné au soussigné, conformément à la Loi sur les cités et villes, de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des arrérages de taxes dues à la ville de Longueuil, avec intérêts et frais, et qu'en conséquence lesdits immeubles seront vendus par encan public dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Longueuil, 300, rue Saint-Charles ouest, le DIX-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à DIX heures.

Toutefois, seront exclus de la vente, les immeubles sur lesquels les taxes municipales de l'année 1981 et des années antérieures, ainsi que les intérêts et frais, auront été payés avant le moment de la vente.

Permission a été accordée par la Commission municipale du Québec pour autoriser une énumération abrégée des numéros cadastraux.

La vente des immeubles décrits dans la troisième partie sera définitive et sans droit de retrait en vertu du paragraphe *b* de l'article 4 des lettres patentes créant la ville de Longueuil.

Première partie: immeubles sujets au droit de retrait d'un an du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil dans les limites de la ville de Longueuil.

Deuxième partie: immeubles sujets au droit de retrait d'un an du cadastre officiel du village de Longueuil Inc. dans les limites de la ville de Longueuil.

Troisième partie: immeubles non sujets au droit de retrait d'un an du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, dans les limites de la ville de Longueuil.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu, sujets à toutes les servitudes actives ou passives pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement, soit comptant ou par chèque certifié.

---

Première partie
Immeubles sujets au droit de retrait d'un an

---

Les lots ci-après décrits sont du cadastre officiel de la paroisse de St-Antoine-de-Longueuil dans les limites de la ville de Longueuil.

| Folio | Nom et adresse | Description de l'immeuble |
|---|---|---|
| 2304-2366 | Déco-Plan Inc., C.P. 90, Boucherville, QC, J4B 5E6 ..... | 7-1 |
| 3018-0020 | Taverne Fatima Inc., 660, boul. Marie-Victorin, Verchères, QC, J0L 2R0 | |

Le lot 9-81 et une partie du lot 9-8, mesurant cettedite partie, 20 pieds de largeur dans ses lignes est et ouest et 73 pieds dans ses lignes nord et sud et contenant une superficie de 1 523 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir au nord par le lot 9-5 et une partie du lot 9-6, au sud par le lot 9-81, à l'est par la rue Guimond, 9-4, et à l'ouest par le lot 9-8-1.

| | | |
|---|---|---|
| 3018-0630 | M. Dietmar Meyer, 440, rue Sherbrooke est, app. 1501, Montréal, QC, H2L 1Y7 | 9-154-2, 9-156-1, 9-157 |
| 3039-0505 | M. Girelle Anstalt Liechtenstein ..... | 9-160-1, 10-160-1 |
| 3039-0717 | M. Anstalt Cormorano, a/s M. Bruno Rezzonico, Via Miravalle 19, Massagno, Lugano | 9-161, 10-164 |
| 3018-0350 | Grancy Construction Inc., 70, avenue Maplewood, Outremont, QC, H2V 2M1 | 9-164 |
| 3022-0064 | M. Yves Couture, 62, Guillerm, Longueuil, QC, J4G 1K9 ..... | 10-10 |
| 3040-0650 | M. Roger Dewitte et Mme Simone Masurelle Dewitte, avenue St-Sébastien 40, 8500, Kortrijk, Belgique | |

Une partie du lot 10-163, mesurant 352 pieds dans sa ligne est, 371,5 pieds dans sa ligne ouest, 322,5 pieds dans sa ligne nord et 293,5 pieds dans sa ligne sud, avec un rayon de 39,2 pieds dans sa ligne sud-nord, comprenant une superficie de 120 320 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le résidu dudit lot 10-163, au sud par la rue de la Province, à l'est par la rue Le Breton et à l'ouest par une partie du lot 11-158.

| | | |
|---|---|---|
| 3029-0171 | Mme Lise Lamontagne Daigle, 171, rue Léo, Longueuil, QC, J4G 1J4 | 11-102, 11-103 |
| 2304-1860 | 85954 Canada Ltée, 50 place Crémazie ouest, local 700, Montréal, QC, H2P 2T4 | |

Une partie du lot originaire 13, mesurant dans sa ligne nord 466,7 pieds, 282,5 pieds dans sa ligne sud, plus un rayon de 281,09 pieds égalant 151,88 pieds et 33,48 pieds dans sa ligne sud-nord, 149,13 pieds dans sa ligne est et 247,3 pieds dans sa ligne ouest, contenant une superficie de 101 852 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au sud, à l'ouest et au nord par d'autre parties du lot originaire 13 et à l'est par le lot 12-17.

| | | |
|---|---|---|
| 3033-0075 | 85954 Canada Ltée, 50 place Crémazie ouest, local 700, Montréal, QC, H2P 2T4 | |

Une partie du lot originaire 13, mesurant dans sa ligne est 236,5 pieds, 136,8 pieds dans sa ligne ouest, 458,8 dans sa ligne sud, 493,3 pieds dans sa ligne nord, de formes irrégulières, contenant une superficie de 71 790 pieds carrés, mesures anglaises plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord et à l'ouest par d'autres parties du lot originaire 13, à l'est par le lot 12-16 et une partie du lot 12-9, et au sud par les lots 13-9, 13-10, 13-11, 13-12 et 13-13.

| | | |
|---|---|---|
| 3033-0235 | 85954 Canada Ltée, 50, place Crémazie ouest, local 700, Montréal, QC, H2P 2T4 | |

Une partie du lot originaire 13, de forme irrégulière, mesurant dans sa ligne ouest 586,8 pieds et 80 pieds le long du lot 13-30, 580 pieds dans sa ligne est, 442 pieds dans sa ligne sud et 442,9 pieds dans sa ligne nord, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au sud par une partie du lot 313, à l'est par la ligne limitative des terres 12 et 13, à l'ouest par le boulevard Jean-Paul-Vincent et au nord par une partie du lot originaire 13 et par les lots 13-33, 13-30, 13-32 et 13-31.

| | | |
|---|---|---|
| 3035-0181 | M. Jean-Louis Mondou et M. Gaston Mondou, C.P. 163, St-Hubert, QC, J3Y 5T3 | 13-2 |
| 3035-0149 | M. Jacques Laporte, 334, rue Frontenac, Berthierville, QC, J0K 1A0 et M. René Noël, St-Cuthbert, QC. | 13-5, 13-6, 13-7 |
| 3035-0109 | Bania Realties Ltd., adresse inconnue, et Evdo Construction Inc., a/s M. Miller & Associated Ltd., 4950, Queen Mary Road local 320, Montréal, QC, H3W 1X3 | |

Une partie du lot 13-11, mesurant 56,1 pieds dans sa ligne est, 84 pieds dans sa ligne nord, 133,1 pieds dans sa ligne ouest et 150 pieds dans sa ligne est, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot originaire 13, au sud par la rue Coulonge, à l'est par le lot 13-50 et à l'ouest par le lot 13-12.

| | | |
|---|---|---|
| 3035-0101 | Bania Realties Ltd., et Evdo Construction Inc. ..... | 13-12 |
| 3035-0093 | Bania Realties Ltd., et Evdo Construction Inc. ..... | 13-13 |
| 2306-0060 | 95518 Canada Ltée, 510, chemin Chambly, Longueuil, QC, J4H 3L7 | |

| Folio | Nom et adresse | Description de l'immeuble |
|---|---|---|

Une partie du lot originaire 14 mesurant dans sa ligne nord 181,26 pieds, 180,01 pieds dans sa ligne sud, 276 pieds dans sa ligne ouest, 297,34 pieds dans sa ligne est et contenant une superficie de 51 521,17 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par la rue Kirouac, à l'est au sud et à l'ouest par d'autres parties dudit lot originaire 14.

3034-0250 95518 Canada Ltée, 510, chemin Chambly, Longueuil, QC, J4H 3L7

*a)* Une partie du lot 14-5 mesurant 100 pieds dans ses lignes nord et sud, 95 pieds dans ses lignes est et ouest et contenant une superficie de 9 500 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord et à l'ouest par une partie du lot originaire 14, ci-bas décrite, au sud par une autre partie du lot 14-5 et à l'est par le boulevard Jean-Paul-Vincent.

*b)* Une partie du lot originaire 14 de forme irrégulière, mesurant 114,99 pieds dans une de ses lignes sud, 100 pieds dans l'autre ligne sud, le long du lot 14-5 ci-haut décrit, 297,34 pieds dans sa ligne ouest, 211,18 pieds dans sa ligne est, de ce point, suivant un rayon de 20 degrés, sur une distance de 34,56 pieds, de ce point sur une distance de 193,96 pieds étant la ligne nord et contenant une superficie de 57 682,83 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par la rue Kirouac, à l'est par le boulevard Jean-Paul-Vincent, à l'ouest et au sud par d'autres parties du lot originaire 14 et au sud et à l'est par la partie du lot 14-5 ci-haut décrite.

2304-1700 Précicon Inc., C.P. 270, station A, Longueuil, QC, J4H 3X6

*a)* Une partie du lot originaire 15, de forme irrégulière, mesurant 609,68 pieds dans sa ligne ouest, avec un rayon de 25 pieds au sud-ouest, 584,4 pieds dans sa ligne nord, 535 pieds dans sa ligne est et 393,3 pieds dans sa ligne sud, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par une autre partie du lot originaire 15, à l'ouest par le lot 15-66, à l'est par la ligne limitative des terres 15 et 14, et au sud par la rue Courtemanche.

*b)* Une partie du lot originaire 15, de forme irrégulière, mesurant 364,5 pieds dans sa ligne nord, avec un rayon de 25 pieds situé au nord-ouest, 323,2 pieds dans sa ligne est, 285 pieds dans sa ligne ouest et 429 pieds dans sa ligne sud, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par la rue Courtemanche, à l'est par la ligne limitative des terres 14 et 15, à l'ouest par la rue Kirouac et au sud par une partie du lot 15-1.

*c)* Une partie du lot originaire 15, de forme irrégulière, mesurant 191,5 pieds dans sa ligne nord, 285 pieds dans sa ligne ouest et 335 pieds dans sa ligne nord-ouest, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par le lot 15-69, à l'est par le lot 15-67, au sud par une partie du lot 17-1 et à l'ouest par la ligne limitative des terres 15 et 17.

La superficie totale de ces parties est de l'ordre de 469 217 pieds carrés de la mesure anglaise.

| | | |
|---|---|---|
| 2330-0246 | Précicon Inc. ..... | 15-70, 17-134 |
| 2330-0238 | Précicon Inc. ..... | 15-71, 17-135 |
| 2330-0230 | Précicon Inc. ..... | 15-72, 17-136 |
| 2330-0222 | Précicon Inc. ..... | 15-73, 17-137 |
| 2330-0214 | Précicon Inc. ..... | 15-74, 17-138 |
| 2330-0206 | Précicon Inc. ..... | 15-75, 17-139 |
| 2330-0198 | Précicon Inc. ..... | 15-76, 17-140 |
| 2330-0190 | Précicon Inc. ..... | 15-77, 17-141 |
| 2330-0182 | Précicon Inc. ..... | 15-78, 17-142 |
| 2330-0174 | Précicon Inc. ..... | 15-79, 17-143 |
| 2304-1620 | Précicon Inc. ..... | |

*a)* Une partie du lot 17-1, mesurant dans sa ligne nord 458,1 pieds, 58,5 pieds dans sa ligne est, 88 pieds dans sa ligne ouest et 469,9 pieds dans sa ligne sud, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot originaire 17, au sud par le lot 17-123, à l'est par une partie du lot 15-1 ci-bas décrite et à l'ouest par une partie du lot 17-125.

*b)* Une partie du lot 17-1 de forme irrégulière mesurant 465,5 pieds dans sa ligne nord, 457,8 pieds dans sa ligne sud, 466,3 pieds dans sa ligne est et 464,7 pieds dans sa ligne ouest, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir; au nord par le lot 17-123, au sud par une partie du lot 313, à l'est par une partie du lto 15-1 ci-bas décrite et à l'ouest par le lot 17-124.

La superficie totale de ces parties de lots 17-1 totalise 246 718 pieds carrés.

2304-1156 Calplac Investments Ltd., a/s Green Bridge Realty Ltd., 625, President-Kennedy, local 635, Montréal, QC, H3A 1K9

*a)* Une partie du lot originaire 28 mesurant 258,4 pieds dans sa ligne nord, 282,2 pieds dans sa ligne sud, 968,9 pieds dans sa ligne est, 1 077,4 pieds dans sa ligne ouest et contenant une superficie de 262 110 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord et à l'est par d'autres parties du lot originaire 28, à l'ouest par la ligne limitative des terres 28 et 29 et au sud par une partie du lot 313.

*b)* Une partie du lot originaire 29 de forme irrégulière mesurant 789,54 pieds dans sa ligne nord, 639,7 pieds dans sa ligne sud, 1 077,4 pieds dans sa ligne est, 493,8 pieds partant du coin sud, ouest, dans sa ligne ouest de ce point longeant le lot 29-1230 pour une distance de 807,6 pieds et contenant une superficie de 607 339 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une autre partie du lot originaire 29, au sud par une partie du lot 313, à l'est par la ligne limitative des terres 28 et 29 et à l'ouest par la ligne limitative des terres 29 et 30 et par le lot 29-1230.

| Folio | Nom et adresse | Description de l'immeuble |
|---|---|---|

2304-1150 Calplac Investments Ltd.
*a)* Les lots 29-1218-1, 29-1218-2, 29-1219-1, 29-1219-2, 29-1220-1, 29-1220-2, 29-1221, 29-1222, 29-1223, 29-1224-1, 29-1224-2, 29-1225, 29-1226, 29-1227-2, 29-1212-2, 29-1212-1, 29-1211, 29-1213, 29-1209, 29-1210-1, 29-1210-2, 29-1210-3, 29-1215, 29-1214, 29-1216, 29-1217.
*b)* Les lots 28-1, 28-2, 28-3.
*c)* Une partie du lot originaire 28 de forme irrégulière mesurant 260,98 pieds dans sa ligne nord, 978,45 pieds dans sa ligne est, 252,44 pieds dans sa ligne sud, 903,26 pieds dans sa ligne ouest, de ce point vers l'est sur une distance de 363,25 pieds de ce point, vers l'ouest sur une distance de 78,5 pieds de ce point, vers le sud sur une distance de 215,6 pieds et contenant une superficie de 205 774,8 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par le boulevard Marie-Victorin, au sud par une autre partie du lot originaire 28, à l'est par les lots 28-6, 28-7, 28-8 et par une autre partie du lot originaire 28 et à l'ouest par les lots 29-1217, 29-1216, 29-1214, 28-3, 28-2, 28-1, 29-1227-3 et une partie du lot originaire 29.
*d)* Une partie du lot 29-1219-3 mesurant 80,3 pieds dans sa ligne nord, 80,4 pieds dans sa ligne sud, 81,4 pieds dans ses lignes est et ouest et contenant une superficie de 6 645 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par le lot 29-1219-2 et une partie du lot 29-1218-2, au sud par le lot 29-1218-3, à l'est par une partie du lot 29-1220-2 et à l'ouest par le lot 29-1219-3-1 et par le lot 29-1218-3.
*e)* Une partie du lot originaire 29 mesurant 425 pieds dans ses lignes nord et sud, 55,6 pieds dans ses lignes est et ouest et contenant une superficie de 23 630 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par la partie du lot 29-1227-3, au sud par une partie du lot originaire 29, à l'ouest par le lot 29-1230 et à l'est par une partie du lot originaire 28 ci-haut décrit.
*f)* Une partie du lot 29-1227-3 mesurant 425 pieds dans ses lignes nord et sud, 151,5 pieds dans sa ligne ouest, 160 pieds dans sa ligne est et contenant une superficie de 68 000 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par les lots 29-1227-2, 29-1225, 29-1226, au sud par une partie du lot originaire 29, ci-haut décrite, à l'est par la ligne limitative des terres 28 et 29 et à l'ouest par le lot 29-1227-3-1 et une partie du lot 29-1227-1.

1077-0635 Plume Canada Feather Inc., 635, rue du Parc-Industriel, Longueuil, QC, J4H 3V7
Le lot 35-34-1 et une partie du lot originaire 35 mesurant cettedite partie 100 pieds dans tous les coins cardinaux et contenant une superficie de 10 000 pieds carrés mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: à l'ouest par le lot 35-34-1, à l'est et au nord par une partie du lot 35-56 et au sud par une partie du lot 35-58.

1312-0350 Les Immeubles Sogevi Inc., 18, chemin des Trilles, Laval, QC, H7Y 1K2 35-82

1234-2450 Triad Overseas Properties Ltd., 6575, avenue Somerled, local 205, Montréal, QC, H4V 1T1
Une partie du lot originaire 49 mesurant 750 pieds dans sa ligne ouest, 380 pieds dans sa ligne sud, de forme irrégulière dans sa ligne est suivant la ligne limitrophe des lots 49 et 328 et 49-5, 376,3 pieds dans sa ligne nord avec un rayon mesurant 40,81 pieds et contenant une superficie de 263 729 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par le chemin du Lac, au sud par une autre partie dudit lot originaire 49, à l'ouest par la ligne limitative des lots originaires 49 et 50 et à l'est par le lot 49-5 et la ligne limitative des lots originaires 49 et 328.

1234-2520 Triad Overseas Properties Ltd., 6575, avenue Somerled, loçal 205, Montréal, QC, H4V 1T1
Une partie du lot originaire 49, enclavée, mesurant 383 pieds dans ses lignes nord et sud, 1 080 pieds dans sa ligne ouest et est et contenant une superficie de 413 640 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord et au sud par d'autres parties dudit lot originaire 49, à l'est par la ligne limitative des terres 41 et 49 et à l'ouest par une partie du lot originaire 50 et une partie du lot originaire 48.

1234-2350 M. John Bacall, 926, Normandie Avenue North, Los Angeles, California 90029
Une partie du lot originaire 50 mesurant 592 pieds dans sa ligne sud, 4 090 pieds dans sa ligne est, 4 012 pieds dans sa ligne ouest, 593 pieds dans sa ligne nord et contenant une superficie de 2 391 632 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au sud par le lot originaire 48, à l'est par la ligne limitative des terres 50 et 49, à l'ouest par une partie du lot originaire 51 et au nord par le chemin du Lac.

1234-2280 M. John Bacall, 926, Normandie Avenue North, Los Angeles, California 90029
Une partie du lot originaire 51 mesurant 577,4 pieds dans sa ligne nord, 4 012 pieds dans sa ligne est, 3 587 pieds dans sa ligne ouest et 577,4 pieds dans sa ligne sud et contenant une superficie de 2 119 680 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par le chemin du Lac, à l'est par la ligne limitative des terres 50 et 51, à l'ouest par la ligne limitative des terres 51 et 52 et au sud par d'autres parties du lot originaire 51.

| Folio | Nom et adresse | Description de l'immeuble |
|---|---|---|

2802-2270 Zaitov Construction Co. Ltd., 5575, rue Durocher, Outremont, QC, H2V 3Y3

Une partie du lot originaire 51 de forme irrégulière incluse dans la zone agricole mesurant 117 pieds dans une de ses lignes nord le long du chemin du Tremblay et 80 pieds dans son autre ligne nord, 1 767 pieds dans sa ligne est, 1 652 pieds dans une de ses lignes ouest et 155,3 pieds dans l'autre ligne ouest et 182,8 pieds dans sa ligne sud et contenant une superficie de 325 530,5 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par le chemin du Tremblay et par une autre partie du lot originaire 51, à l'est par une autre partie dudit lot originaire 51, à l'ouest par la ligne limitative des terres 52 et 51 et par une partie du lot originaire 51 et au sud par la ligne limitrophe des villes de St-Hubert et Longueuil.

2801-2199 Mme Colette Champagne Moreau, 457, Boyd, Greenfield-Park, QC, J4V 1S4

Une partie du lot originaire 52 mesurant 192 pieds dans sa ligne nord, 100 pieds dans une de ses lignes sud et 100,97 pieds dans l'autre ligne sud, 1 398 pieds dans une de ses lignes est et 15 pieds dans l'autre ligne est, 1 297,28 pieds dans sa ligne ouest et contenant une superficie de 258 485 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord et à l'est par d'autres parties du lot originaire 52, à l'ouest par la ligne limitative des terres 52 et 54 et au sud par une autre partie du lot originaire 52.

2801-2235 Les Constructions Perras Inc., 7710, boul. Perras, Montréal, QC, H1E 3A8

Une partie du lot originaire 52 mesurant 310,2 pieds dans sa ligne sud, 1 514 pieds dans ses lignes est et ouest, 310,88 pieds dans sa ligne nord et contenant une superficie de 453 217 pieds carrés mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au sud par le chemin du Tremblay, à l'est par la ligne limitative des terres 51 et 52, à l'ouest et au sud par d'autres parties dudit lot originaire 52.

2802-2220 Zaitov Construction Co. Ltd., 5575, rue Durocher, Outremont, QC, H2V 3Y3

Une partie du lot originaire 52 incluse dans la zone agricole mesurant 622 pieds dans sa ligne nord, 1 652 pieds dans sa ligne est, 778,28 pieds dans sa ligne ouest, 600,33 pieds dans sa ligne sud et contenant une superficie de 376 096 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par le chemin du Tremblay, au sud par le lot originaire 53, à l'ouest par la ligne limitative des terres 52 et 54 et à l'est par la ligne limitative des terres 52 et 51.

1234-2100 M. John Bacall *in trust*, 926, Normandie Avenue North, Los Angeles, California 90029

Une partie du lot originaire 54 mesurant 437 pieds dans ses lignes sud et nord, 4 445 pieds dans sa ligne ouest, 4 620,2 pieds dans sa ligne est et bornée comme suit: au nord par le chemin du Lac, à l'est par le lot 54-28 et par une autre partie dudit lot originaire 54, à l'ouest par la ligne limitative des terres 54 et 55 et par une autre partie du lot originaire 54, et au sud par une autre partie dudit lot originaire 54.

1233-2035 M. John Bacall *in trust*.

Une partie du lot originaire 55 de forme irrégulière, mesurant 512 pieds dans sa ligne sud, 668,7 pieds dans sa ligne est, 384 pieds dans sa ligne ouest et 891 pieds dans sa ligne nord et contenant une superficie de 421 957 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 11-155 et par une partie du lot originaire 12, au sud par le chemin du Lac, à l'est par la ligne limitative des terres 54 et 55, à l'ouest par une autre partie dudit lot 55.

1234-2000 M. John Bacall *in trust*.

*a)* Une partie du lot originaire 55, mesurant 246,36 pieds dans sa ligne nord, 225 pieds dans sa ligne sud, 3 299 pieds dans ses lignes est et ouest et bornée comme suit, savoir: à l'ouest par la ligne limitative des terres 55 et 60, à l'est par le lot 55-1, au nord par le chemin du Lac et au sud par les lots 56-254, 56-456 et une partie du lot 56-457.

*b)* Une autre partie du lot originaire 55 de forme irrégulière, mesurant 602,5 pieds dans sa ligne nord, 310 pieds dans une de ses lignes sud, 297,2 pieds dans l'autre ligne sud, 3 201 pieds dans sa ligne est, 1 087,65 pieds dans une de ses lignes ouest et 2 194,9 pieds dans l'autre ligne ouest et bornée comme suit, savoir: au nord et au sud par d'autres parties du lot originaire 55, à l'est par la ligne limitative des terres 54 et 55, à l'ouest par une partie du lot 55-1 et par la ligne limitative des terres 55 et 56.

La superficie totale de ces deux parties 55 totalise 2 039 780,5 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins.

2705-2545 M.J. Louis Chamberland, adresse inconnue ..... 56-4, 56-5

2802-1980 Station de Service J.G. Crevier (1979) Inc., 1980, chemin du Tremblay, Longueuil, QC, J4N 1A7

*a)* Une partie du lot 56-54, mesurant 30 pieds dans ses lignes est et ouest, 48,6 pieds dans sa ligne est, 47,86 pieds dans sa ligne ouest et contenant une superficie de 1 447,2 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par le chemin du Tremblay, au sud par une partie du lot 56-61, à l'ouest par une partie du lot 56-55 ci-bas décrite et à l'est par la rue Lincourt.

| Folio | Nom et adresse | Description de l'immeuble |
|---|---|---|

*b)* Une partie du lot 56-55, mesurant 30 pieds dans ses lignes est et ouest, 47,86 pieds dans sa ligne est, 47,1 pieds dans sa ligne ouest et contenant une superficie de 1 924,4 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par le chemin du Tremblay, au sud par une partie du lot 56-61, à l'est par la partie du lot 56-54, ci-haut décrite et à l'ouest par une partie du lot 56-56 ci-bas décrite.

*c)* Une partie du lot 56-56 mesurant 30 pieds dans sa ligne est et ouest, 47,1 pieds dans sa ligne est, 46,34 pieds dans sa ligne ouest et contenant une superficie de 1 401,6 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par le chemin du Tremblay, au sud par une partie du lot 56-61, à l'est par la partie du lot 56-55 ci-haut décrite, et à l'ouest par une partie du lot 56-57 ci-bas décrite.

*d)* Une partie du lot 56-57 mesurant 30 pieds dans ses lignes est et ouest, 46,34 pieds dans sa ligne est, 45,58 pieds dans sa ligne ouest et contenant une superficie de 1 378,8 pieds carrés et bornée comme suit, savoir: au nord par le chemin du Tremblay, au sud par une partie du lot 56-60, à l'est par la partie du lot 56-56 ci-haut décrite et à l'ouest par une partie du lot 56-58 ci-bas décrite.

*e)* Une partie du lot 56-58 mesurant 30 pieds dans ses lignes nord et sud, 45,58 pieds dans sa ligne est, 44,81 pieds dans sa ligne ouest et contenant une superficie de 1 355,9 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par le chemin du Tremblay, au sud par une partie du lot 56-60, à l'est par la partie du lot 56-57 ci-haut décrite, et à l'ouest par la partie du lot 56-59 ci-bas décrite.

*f)* Une partie du lot 56-59 mesurant 30 pieds dans ses lignes nord et sud, 44,81 pieds dans sa ligne est, 44,05 pieds dans sa ligne ouest et contenant une superficie de 1 332,9 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par le chemin du Tremblay, au sud par une partie du lot 56-60, à l'est par une partie du lot 56-58 ci-haut décrite et à l'ouest par la rue Bédard.

*g)* Les lots 56-60, 61 et 63.

*h)* Une partie du lot 56-62 mesurant 25 pieds dans ses lignes est et ouest, 30 pieds dans ses lignes nord et sud et contenant une superficie de 750 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 56-61, au sud par une partie du lot 56-65, à l'est par le résidu dudit lot 56-62 et à l'ouest par le lot 56-63.

| | | |
|---|---|---|
| 1256-1148 | M. Carl Merchant, 1148, Forant, Longueuil, QC, J4J 4R9 ..... | 64-1162 |
| 1369-0835 | M. Yvon Parmentier, 847, rue Briggs est, Longueuil, QC, J4J 1S4 ... | 65-93, 65-94, 65-95 |
| 1231-0865 | 97530 Canada Ltée, 1285, terrasse Beaujeu, Longueuil, QC, J4M 1E5 | 66-475 |
| 1387-1025 | Univesco Holdings Corp., 2868, 36e Avenue ouest, Vancouver, C.-B., V6N 2R1 | 67-1-1 |
| 1408-1540 | 95518 Canada Ltée, 510 chemin Chambly, Longueuil, QC, J4H 3L7 | |

Une partie du lot 71 connue comme étant la parcelle A du PUD-5, mesurant 226,6 pieds dans sa ligne ouest, 200,5 pieds dans sa ligne nord, 191 pieds dans sa ligne sud, 30 pieds dans une ligne sud-nord, 206 pieds dans sa ligne est et contenant une superficie de 50 000 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord et à l'ouest par d'autres parties dudit lot originaire 71, au sud et à l'est par une partie du lot originaire 73 et par d'autres parties du lot originaire 71.

| | | |
|---|---|---|
| 2115-1285 | Mme Antonima Libertella Lagiorgia, 1285, terrasse Beaujeu, Longueuil, QC, J4M 1E5 | 78-128 |
| 2117-2873 | P. Talbot Inc., 1555, chemin des Patriotes, St-Hilaire, QC, J3G 4S6 . | 79-165 |
| 2117-2905 | Les Habitations Duranco Inc., 7980, rue Nantes, Brossard, QC, J4Y 1Z1 | 79-171 |
| 2723-2751 | Solodev Inc., 196, rue Alfred-Laliberté, Boucherville, QC, J4B 1B9 .. | 79-272, 81-219 |
| 2117-2953 | M. Abderrazak Boughanmi, 114, boul. Quinn, Longueuil, QC, J4H 2M8, et Mme Diane Bisson, 99, place Charles-Lemoyne, app. B1704, Longueuil, QC, J4K 2T2 | 80-169 |
| 2117-2977 | M. Abderrazak Boughanmi et Mme Diane Bisson ..... | 80-177 |
| 2117-2985 | M. Abderrazak Boughanmi et Mme Diane Bisson ..... | 80-178 |
| 2724-2830 | Solodev Inc., 196, rue Alfred-Laliberté, Boucherville, QC, J4B 1B9 .. | 81-180 |
| 1759-3005 | Les Habitations Duranco Inc., 7980, rue Nantes, Brossard, QC, J4Y 1Z1 | 80-200 |
| 1759-3011 | Les Habitations Duranco Inc. ..... | 80-201 |
| 1759-2999 | 95518 Canada Ltée, 510, chemin Chambly, Longueuil, QC, J4H 3L7 | 80-211 |
| 1759-2987 | 95518 Canada Ltée ..... | 80-214, 81-238 |
| 2221-3131 | M. Louis-Marc Trudel, 3131, rue Belmont, Longueuil, QC, J4M 1S5 | 81-105 |
| 2117-3441 | Solodev Inc. 196, rue Alfred-Laliberté, Boucherville, QC, J4B 1B9 ... | 81-181 |
| 1759-2963 | 95518 Canada Ltée ..... | 81-227, 81-232 |
| 1362-0436 | Mme Anita Rhéaume Gagnon, 436, rue Prévost, Longueuil, QC, J4J 1H5 | 84-199, 84-200, 84-201, 84-206-9 |
| 1001-2025 | 88844 Canada Ltée, 2025, chemin Chambly, Longueuil, QC, J4J 3Y5 | 86-1648-2, 86-1649, 87-27, 87-88, 87-88-1, 87-90 |

| Folio | Nom et adresse | Description de l'immeuble |
|---|---|---|
| 1403-0081 | M. Richard Cartier, 81, rue Brodeur, Longueuil, QC, J4J 2S2 ..... | 88-13, 88-14, 89-69, 89-70 |
| 1404-0334 | M. Gérard Deslauriers, 2220, rue Joliette, app. 4, Longueuil, QC, J4K 4Z8 | 90-61 |
| 1405-0347 | M. Gérald Desève, 347, rue Louise, Longueuil, QC, J4J 2T4 ..... | 91-208, 91-209 |
| 1406-0398 | M. Bernard Darses, 398, rue Louise, Longueuil, QC, J4J 2T5 ..... | 91-230, 91-231, 91-232 |
| 1410-0324 | M. Léo Guay, 324, rue Goyette, Longueuil, QC, J4J 2X2 ..... | 92-276, 92-277, 92-278 |
| 1411-0597 | M. André Forget, 134, Du Puits, Boucherville, QC, J4B 4V8 ..... | 92-402-2, 92-403 |
| 1001-2665 | Atlantic Holdings Ltd., 120, Torbay Road, St. John's, Newfoundland, A1A 2G8 | |

*a)* Les lots 94-1250, 1251, 1252, 1276, 1277, 1278, 1279, 1280, 1281, 1282, 1283, 1284, 1285, 1286, 1287, 1288, 1289, 1303.

*b)* Une partie du lot 94-6, mesurant 20,23 pieds dans ses lignes est et ouest, 102,27 pieds dans sa ligne nord, environ 104 pieds dans sa ligne sud et contenant une superficie de 2 075 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au sud par une partie du lot 94-1661, au nord par la partie du lot 94-7 ci-bas décrite, à l'est par une partie du lot 94-10 et à l'ouest par le chemin Chambly.

*c)* Une partie du lot 94-7 mesurant 25,29 pieds dans sa ligne ouest, 25 pieds dans sa ligne est, 102,27 pieds dans sa ligne sud, environ 93,8 pieds dans sa ligne nord et contenant une superficie de 2 510 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 94-8 ci-bas décrite, au sud par la partie du lot 94-6 ci-haut décrite, à l'est par une partie du lot 94-10 et à l'ouest par le chemin Chambly.

*d)* Une partie du lot 94-8 mesurant 25,8 pieds dans sa ligne ouest, 25,5 pieds dans sa ligne est, environ 93,8 pieds dans sa ligne sud, 94,77 pieds dans sa ligne nord et contenant une superficie de 2 465 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 94-9 ci-bas décrite, au sud par une partie du lot 94-7 ci-haut décrite, à l'est par une partie du lot 94-10 et à l'ouest par le chemin Chambly.

*e)* Une partie du lot 94-9 mesurant 26,31 pieds dans sa ligne ouest, 26 pieds dans sa ligne est, 94,77 pieds dans sa ligne sud, 90,9 pieds dans sa ligne nord et contenant une superficie de 2 413 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 94-53, au sud par une partie du lot 94-8 ci-haut décrite, à l'est par une partie du lot 94-10 et à l'ouest par le chemin Chambly.

*f)* Une partie du lot 94-10 mesurant 12 pieds dans les lignes nord et sud, 96,23 pieds dans ses lignes est et ouest et contenant une superficie de 1 158 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 94-53, au sud par une partie du lot 94-1661, à l'est par une partie du lot 94-1255 et à l'ouest par les parties des lots 94-9, 8, 7, 6 ci-haut décrites.

*g)* Une partie du lot 94-53 mesurant 60,72 pieds dans sa ligne ouest, 60 pieds dans sa ligne est, 106,37 pieds dans sa ligne sud, 115,8 pieds dans sa ligne nord et contenant une superficie de 6 681 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par le lot 94-54, au sud par le lot 94-10 et par des parties des lots 94-1255 et 94-9, à l'est par le lot 94-1251 et à l'ouest par le chemin Chambly.

*h)* Une partie du lot 94-143 mesurant 60,73 pieds dans sa ligne ouest, 60 pieds dans sa ligne est, 106 pieds dans sa ligne nord, 115,4 pieds dans sa ligne sud et contenant une superficie de 6 642 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par les lots 94-151 et 94-144-1, au sud par les lots 94-99 et 60-1 et 60-2, à l'est par une partie du lot 94-1284 et à l'ouest par le chemin Chambly.

*i)* Une partie du lot 94-1249 mesurant 109,13 pieds dans sa ligne ouest, 60 pieds dans ses lignes nord et sud, 114,55 pieds dans sa ligne est et contenant une superficie de 6 711 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une autre partie du lot 94-1249, au sud par le lot 94-1250, à l'ouest par une partie du lot 94-1254 et à l'est par une partie du lot 94-1255.

*j)* Une partie du lot 94-1253 mesurant 50 pieds dans sa ligne ouest, 61,85 pieds dans sa ligne est, 295,33 pieds dans sa ligne nord, 314,05 pieds dans sa ligne sud et contenant une superficie de 14 960 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par les lots 94-1287, 1288, 1289, 1290 et par des parties des lots 94-1286 et 94-1291, au sud par les lots 94-1280, 1281 et par des parties des lots 94-1254 et 94-1279, à l'ouest par le lot 94-1252 et à l'est par une autre partie du lot 94-1253.

*k)* Une partie du lot 94-1254 de forme irrégulière mesurant 140,53 pieds dans sa ligne nord, 183 pieds dans sa ligne ouest, 134,79 pieds dans sa ligne est, 223,12 pieds dans sa ligne sud et contenant une superficie de 29 467 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 94-1253, à l'ouest par les lots 94-1278 et 1281, à l'est par une autre partie dudit lot 94-1254 et au sud par le lot 94-1250 et par des parties des lots 94-1249 et 1251.

*l)* Une partie du lot 94-1255 de forme irrégulière mesurant 648,42 pieds dans une de ses lignes nord, 21 pieds environ dans l'autre ligne nord, 96,23 pieds dans une de ses lignes ouest, 30 pieds dans l'autre ligne ouest, 213,63 pieds dans sa ligne est et environ 713 pieds dans sa ligne sud et contenant une superficie de 90 288 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par les lots 94-1251, 1250 et par des parties des lots 94-53 et 94-1249, au sud par une partie du lot 94-1661 et par la ligne limitative des terres 94 et 95, à l'est par le résidu dudit lot 94-1255 et à l'ouest par des parties des lots 94-1661 et 94-10.

| Folio | Nom et adresse | Description de l'immeuble |
|---|---|---|

*m)* Une partie du lot 94-1290 mesurant 36,93 pieds dans sa ligne nord, 32 pieds dans sa ligne nord-ouest, 58 pieds dans sa ligne sud, 68,26 pieds dans sa ligne est, 100 pieds dans sa ligne ouest et contenant une superficie de 5 500 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par le résidu dudit lot 94-1290 et par une partie du lot 94-1301, au sud par une partie du lot 94-1253, à l'est par une partie du lot 94-1291 et à l'ouest par le lot 94-1289.
*n)* Une partie du lot 94-1291 de forme triangulaire mesurant 40,59 pieds dans sa ligne sud, 68,26 pieds dans sa ligne ouest, 79,42 pieds dans sa ligne nord et contenant une superficie de 1 386 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par le résidu dudit lot 94-1291, au sud par une partie du lot 94-1253 et à l'ouest par une partie du lot 94-1290.
*o)* Une partie du lot 94-1301 de forme triangulaire mesurant 97,58 pieds dans sa ligne nord, 82,87 pieds dans sa ligne ouest, 49,87 pieds dans sa ligne sud et contenant une superficie de 2 091 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par le résidu dudit lot 94-1301, au sud par des parties des lots 94-1289 et 1290, à l'ouest par une partie du lot 94-1302.
*p)* Une partie du lot 94-1302 mesurant 57 pieds dans sa ligne sud, 48 pieds dans une de ces lignes nord, 19,64 pieds dans l'autre ligne nord, 99 pieds dans sa ligne ouest et 82,87 pieds dans sa ligne est et contenant une superficie de 5 575 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une rue 94,231 et par le résidu dudit lot 94-1302, au sud par des parties des lots 94-1288 et 1289, à l'ouest par le lot 94-1303 et à l'est par une partie du lot 94-1301.
*q)* Une partie du lot originaire 95 de forme irrégulière mesurant environ 713 pieds dans sa ligne nord, 560,34 pieds dans sa ligne sud, 383,82 pieds dans sa ligne est, 197,78 pieds dans sa ligne ouest et contenant une superficie de 118 643 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par la ligne limitative des terres 94 et 95, au sud par la ligne limitative des terres 95 et 96, à l'est par le boulevard Jacques-Cartier et à l'ouest par le chemin Chambly.
*r)* Une partie du lot originaire 96 de forme irrégulière mesurant 560,34 pieds dans sa ligne nord, 506,62 pieds dans sa ligne est, 227,26 pieds dans sa ligne sud sur un rayon de 100 pieds, 151,31 pieds dans sa ligne ouest et contenant une superficie de 90 949 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par la ligne séparative des terres 95 et 96, au sud par une autre partie dudit lot 96, à l'ouest par le chemin Chambly et à l'est par le boulevard Jacques-Cartier.

| | | |
|---|---|---|
| 1001-2419 | M. Gerlando Lagiorgia, 1285, terrasse Beaujeu, Longueuil, QC, J4M 1E5 | 94-319-1, 94-320-1, 94-321-1, 94-322-1 |
| 1419-0067 | M. Yvano Martel, 67, rue Briand, Longueuil, QC, J4L 1B6 ..... | 94-338, 94-339, 94-356-20 |
| 1419-0073 | M. Yvano Martel ..... | 94-340, 94-341, 94-356-19 |
| 1825-2951 | M. Émile Verreault, 7201, rue de la Loire, ville d'Anjou, QC, H1K 3M4 | 99-1215 |
| 1825-2945 | M. Émile Verreault, 7201, rue de la Loire, ville d'Anjou, QC, H1K 3M4 | 99-1216 |
| 1744-2948 | M. Émile Verreault ..... | 99-1229 |
| 1749-2959 | Les Placements Solidaires Ltée, 6996, rue Sherbrooke est, Montréal, QC, H1N 1E5 | 99-1266 |
| 1749-2957 | Les Placements Solidaires Ltée ..... | 99-1267 |
| 1815-3085 | Sogebert Inc., 5675, chemin Chambly, St-Hubert, QC, J3Y 3R1 ..... | 101-229, 102-132 |
| 1871-3081 | Isba Construction Inc., 5675, chemin Chambly, St-Hubert, QC, J3Y 3R1 | 102-131 |
| 1941-0195 | Les Habitations Duranco Inc., 7980, rue Nantes, Brossard, QC, J4Y 1Z1 | 103-77, 106-79 |
| 1941-0189 | Les Habitations Duranco Inc. ..... | 103-78, 106-80 |
| 1871-3141 | Construction Roxan Inc., 300, rue de Normandie, Longueuil, QC, J4H 3P2 | 103-84 |
| 1871-3145 | Construction Roxan Inc., 300, rue de Normandie, Longueuil, QC, J4H 3P2 | 103-85 |
| 1871-3149 | Construction Roxan Inc., 300, rue de Normandie, Longueuil, QC, J4H 3P2 | 103-86 |
| 1871-3153 | Construction Roxan Inc. ..... | 103-87 |
| 1871-3173 | Construction Roxan Inc. ..... | 103-92 |
| 1871-3177 | Construction Roxan Inc. ..... | 103-93, 106-53 |
| 1871-3181 | Construction Roxan Inc. ..... | 103-94, 106-54 |
| 1871-3185 | Construction Roxan Inc. ..... | 106-55 |
| 1871-3189 | Construction Roxan Inc. ..... | 106-56 |
| 1871-3193 | Construction Roxan Inc. ..... | 106-57 |
| 1871-3201 | Les Habitations Duranco Inc., 7980, rue Nantes, Brossard, QC, J4Y 1Z1 | 106-59 |
| 1871-3205 | Les Habitations Duranco Inc. ..... | 106-60 |
| 1871-3209 | Les Habitations Duranco Inc. ..... | 106-61 |
| 1941-0225 | Les Habitations Duranco Inc. ..... | 106-74 |
| 1941-0219 | Les Habitations Duranco Inc. ..... | 106-75 |
| 1941-0213 | Les Habitations Duranco Inc. ..... | 106-76 |

| Folio | Nom et adresse | Description de l'immeuble |
|---|---|---|
| 1941-0207 | Les Habitations Duranco Inc. | 106-77 |
| 1941-0201 | Les Habitations Duranco Inc. | 106-78 |
| 1916-3560 | M. Johann Kock, Dressdenerstr. 32, 2214 Hohenlocksted, W. Germany | 109-36 |
| 1903-0161 | M. Thomas Herbert, Zastrowstrasse 48, 2300 Kiel, W. Germany | 109-47 |
| 1926-0360 | M. Paul Hansen, 244 Oldenburg, Hofenmarkt 8, W. Germany | 110-138 |
| 1926-0356 | M. Paul Hansen | 110-139 |
| 1926-0352 | M. Paul Hansen | 110-140 |
| 1938-3636 | M. Hanns Eckart et Mme Mafalda Doppler Echart, 37 Friedrich-Echart Str., 8000 Munchen 81, W. Germany | 110-185 |
| 1938-3646 | M. Hanns Eckart et Mme Mafalda Doppler Eckart | 110-186 |
| 1312-3650 | M. Émile Glockner, a/s A.E.B. Enterprise Ltd., 1440, Ste-Catherine ouest, local 820, Montréal, QC, H3G 1S4 | 110-219 |
| 1312-3660 | M. Émile Glockner | 110-220 |
| 3809-3673 | M. Hubertus Borgers et Mme Cecilia Lenaerts Borgers, 3434, Orsmal, 66 Helenbosstraat, Belgique | 110-264, 111-225 |
| 3804-0420 | M. René Hellin, 2600, Berchem, Fruithoflaan 29, Belgique | 110-323 |
| 3812-1400 | M. Pierre Verlinden et Mme L. Bosschaert Verlinden, Mechelsestraat 85, 3000, Leuven, Belgique | 110-356 |
| 3828-3660 | M. Daniel Bandi et Mme Rose-Marie Rosselet-Bandi, 2123, Saint Sulpice, Ne, Suisse | 110-370 |
| 1901-0285 | M. Édouard Louis Thionville, 7, Boisneuf, Pointe-à-Pitre, Guadeloupe | 111-129 |
| 1935-0435 | M. Isidor Eichinger, 7800 Freiburg, Rotebuckweg 70, W. Germany | 111-171 |
| 3822-3820 | M. Guido Vercammen et Mme Marie Borgers Vercammen, Broekstraat 1, 3341 Limter, Belgique | 111-265 |
| 1901-1135 | M. Kurt Salesch, 46 Rheinstrasse, 7505 Ettlinger, W. Germany | 111-276 |
| 1901-1115 | M. Kurt Salesch | 111-278 |
| 3812-1260 | M. Antoon Schenkel et Mme Maria Niggenabor Antoon, Am Graben 3, 553 Gerolstein, Eifel, West Germany | 111-298 |
| 1641-3519 | M. Hyacinth Griffin 3519, rue Rouvière, Longueuil, QC, J4L 4J9 | 115-38 |
| 1579-0721 | M. Robert Gauthier, 3161, rue Denaut, Longueuil, QC, J4L 3V7 | 120-118-54 |
| 1572-0932 | M. Manuel Da Rocha, 934, rue Davion, Longueuil, QC, J4L 2Z3 | 121-238 |
| 1533-0485 | M. Jean-Marie Bailleul, 485, Fontainebleau sud, Longueuil, QC, J4L 2X9 | 122-110 |
| 1517-2755 | M. Rolland Lamothe, 6130, rue de Carignan, Montréal, QC, H1M 2H8 | 126-886, 126-887-1 |
| 1581-0277 | M. Réal Filion, 279, boul. Jacques-Cartier ouest, Longueuil, QC, J4L 2R7 | 126-1013-2 |
| 0951-2351 | M. Roger Frigon, 2351, rue Montarville, Longueuil, QC, J4L 2K7 | 131-11, 131-12, 131-41, 131-75, 131-76 |
| 0969-2375 | M. Claude Bouffard, 2375, Mc Gill, Longueuil, QC, J4L 2G8 | 131-319-1, 131-320-1, 131-355 |
| 1000-1174 | 93693 Canada Ltée, 2275, rue Holt, Montréal, QC, H2G 1Y1 | 133-43 |
| 0974-1182 | La Garderie Éducative Pierrot La Lune Inc., 1182, rue Daniel Longueuil, QC, J4J 3M7 | 134-68, 134-69, 134-70, 134-71 |
| 0968-1266 | M. Jean-Pierre Leroux, 1266, rue Mc Gill, Longueuil, QC, J4J 3L4 | 135-350, 135-351 |
| 0969-1217 | La Garderie Éducative Pierrot La Lune Inc., 1182, rue Daniel, Longueuil, QC, J4J 3M7 | |

Le lot 135-416 et une partie du lot 135-417, mesurant cettedite partie 21 pieds dans ses lignes est et ouest, 82 pieds dans ses lignes nord et sud et contenant une superficie de 1 722 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le résidu dudit lot 135-417, au sud par le lot 135-416, à l'ouest par la rue Mc Gill et à l'est par une partie du lot 134-69.

| | | |
|---|---|---|
| 0959-1857 | M. Paul Viau, 575, rue St-Laurent ouest, Longueuil, QC, J4H 1N6 | 136-371, 136-372, 136-373, 136-377-10 |
| 0951-1607 | M. Jacques Côté, 1607, rue Montarville, Longueuil, QC, J4J 3H4 | |

Les lots 137-211, 137-212 et une partie du lot 137-210, mesurant cettedite partie 16 pieds dans ses lignes est et ouest, 80 pieds dans ses lignes nord et sud et contenant une superficie de 1 280 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le résidu dudit lot 137-210, au sud par le lot 137-211, à l'est par une partie du lot 137-216 et à l'ouest par la rue Montarville.

| Folio | Nom et adresse | Description de l'immeuble |
|---|---|---|

1140-0616 M. André Ste-Marie, 616, boul. Ste-Foy, Longueuil, QC, J4J 1Y9 ...

*a)* Le lot 138-386

*b)* Une partie du lot 138-384 de forme triangulaire, mesurant 2,61 pieds dans sa ligne nord, 70,55 pieds dans sa ligne est, 71,74 pieds dans sa ligne ouest et contenant une superficie de 91,3 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le boulevard Ste-Foy, à l'ouest par une autre partie du lot 138-384 et à l'est par une partie du lot 138-385.

*c)* Une partie du lot 138-385, mesurant 26,45 pieds dans sa ligne nord, 23,45 pieds dans sa ligne sud, 115,33 dans sa ligne ouest, 107,5 dans sa ligne est et contenant une superficie de 2 751,8 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le boulevard Ste-Foy, au sud par une partie du lot 138-387-A2, à l'est par le lot 138-386 et à l'ouest par une partie dudit lot 138-385 et par une partie du lot 138-384.

*d)* Une partie du lot 138-387-A2 mesurant 45,65 pieds dans ses lignes nord, 45,44 pieds dans sa ligne sud, 6 pieds dans ses lignes est et ouest et contenant une superficie de 273,1 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par les lots 138-385, 386, au sud par une partie du lot 138-387-A1, à l'est par la rue Notre-Dame-de-Grâce et à l'ouest par une autre partie dudit lot 138-387-A2.

| | | |
|---|---|---|
| 0946-1852 | M. Claude Tétreault, 1852, rue Notre-Dame-de-Grâce, Longueuil, QC, J4J 3G4 | 138-562, 563 |
| 0946-2108 | M. Pierre Tessier, 2108, rue Notre-Dame-de-Grâce, Longueuil, QC, J4J 3G8 | 138-1025 |
| 0928-2312 | M. Gaétan Quero, 2314, rue Marmier, Longueuil, QC, J4K 4T7 ..... | 140-1371, 140-1372, 140-1373-1, 141-832-A-14, 832-A-15 |
| 0930-2286 | M. Max Cohen, a/s Lonpar Inc., 475, boul. Nobert, app. 4, Longueuil, QC, J4J 4V6 | 140-1412 |
| 1141-0915 | Mme Marie-Thérèse Cloutier Beaulieu, 917, Després, Longueuil, QC, J4K 1Y9 | |

Les lots 141-243, 141-244 et une partie du lot 141-239-4 mesurant cettedite partie, 48 pieds dans ses lignes nord et sur, 6 pieds dans ses lignes est et ouest et contenant une superficie de 288 pieds carrés mesure anglaise et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord, à l'est et à l'ouest par d'autres parties du lot 141-239-4 et au sud par les lots 141-243, 141-244.

| | | |
|---|---|---|
| 1143-0903 | Club Coop. de Consommation des Travailleurs de Longueuil, 562, rue St-Thomas, Longueuil, QC, J4H 3A6 | 141-405-2, 141-406, 141-407 |
| 0926-2092 | M. Guy Pelletier, 2092, rue Westgate, Longueuil, QC, J4K 4R4 ..... | 141-775, 141-776, 141-793-4 |
| 0919-0841 | M. André Simonet, 623, rue Oasias-Leduc, Otterburn-Park, QC, J3H 1W6 | 142-167 |
| 0920-0842 | M. Réjean Giguère, 842, Marquette, Longueuil, QC, J4K 4H4 ..... | |

Le lot 142-168 et une partie du lot 142-169, mesurant cettedite partie 2 pieds dans ses lignes est et ouest, 100 pieds dans ses lignes nord et sud et contenant une superficie de 200 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le résidu dudit lot 142-169, au sud par le lot 142-168, à l'est par la rue Marquette et à l'ouest par une partie du lot 142-170.

0921-0843 M. Réjean Giguère, 842, rue Marquette, Longueuil, QC, J4K 4H4 ...

Le lot 142-208 et une partie du lot 142-209 mesurant cettedite partie, 2 pieds dans ses lignes est et ouest et environ 132 pieds dans ses lignes nord et sud, et contenant une superficie de 262 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le résidu dudit lot 142-209, au sud par le lot 142-208, à l'ouest par la rue Marquette et à l'est par la rue Duvernay.

| | | |
|---|---|---|
| 0918-2134 | Mme Maria Briault Vézina et M. Louis Vézina, 2134, rue Cartier, Longueuil, QC, J4K 4E8 | 142-738, 143-1065, 143-1071-11 |
| 0916-1300 | M. Gérard Béliveau, 1300, rue St-Georges, Longueuil, QC, J4K 3Z8 | 143-32, 143-33, 143-42-2 |
| 1126-1110 | M. Luc Morin, 1110, rue Albanie, Longueuil, QC, J4K 1R4 ..... | |

*a)* Le lot 143-253.

*b)* Une partie du lot 143-252-1, mesurant cettedite partie 34 pieds dans ses lignes nord et sud, 7,5 pieds dans ses lignes est et ouest et contenant une superficie de 255 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le lot 143-253 et une partie du lot 143-254, au sud par une partie du lot 143-252-2, à l'ouest par une autre partie du lot 143-252-1 et à l'est par la rue Préfontaine.

*c)* Une partie du lot 143-254, mesurant 4 pieds dans ses lignes nord et sud, 90 pieds dans ses lignes est et ouest et contenant une superficie de 360 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par la rue Albanie, au sud par une partie du lot 143-252-1, à l'est par le lot 143-253 et à l'ouest par le résidu dudit lot 143-254.

| | | |
|---|---|---|
| 0913-0915 | M. Louis-Marc Trudel, 3131, rue Belmont, Longueuil, QC, J4M 1S5 | 143-653-14, 143-665, 143-666, 143-667, 143-668, 143-669, 143-670 |

| Folio | Nom et adresse | Description de l'immeuble |
|---|---|---|

0915-1557 M. Claude Landry, 1772, rang Charlotte, St-Simon, comté de Bagot, QC, J0H 1Y0

*a)* Le lot 143-808

*b)* Une partie du lot 143-807, de forme triangulaire, mesurant 3,44 pieds dans sa ligne est, 88,06 pieds dans sa ligne nord, 88 pieds dans sa ligne sud et contenant une superficie de 159,7 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le résidu dudit lot 143-807, au sud par le lot 143-808, à l'est par une partie du lot 143-793-27.

*c)* Une partie du lot 143-793-27, mesurant 3,44 pieds dans ses lignes est et ouest, 7 pieds dans ses lignes nord et sud et contenant une superficie de 25,2 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par une autre partie du lot 143-793-27, au sud par une partie du lot 143-793-26, à l'est par une partie du lot 143-793-4 et à l'ouest par une partie du lot 143-807 ci-haut décrite.

*d)* Une partie du lot 143-793-26, mesurant 31,5 pieds dans ses lignes est et ouest, 7 pieds dans ses lignes nord et sud et contenant une superficie de 220,5 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par la partie du lot 143-793-27 ci-haut décrite, au sud par une autre partie du lot 143-793-26 à l'ouest par la partie du lot 143-809 ci-bas décrite et à l'est par une partie du lot 143-793-5.

*e)* Une partie du lot 143-809, mesurant 6,5 pieds dans ses lignes est et ouest, 88 pieds dans ses lignes nord et sud et contenant une superficie de 572 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le lot 143-808, au sud par le résidu dudit lot 143-809, à l'est par la partie 143-793-26 ci-haut décrite et à l'ouest par la rue Préfontaine.

1140-1104 M. Armando Da Silva, 2165, rue Victoria, Longueuil, QC, J4J 3E5, et M. Manuel Da Rocha, 85, rue St-Jacques, Longueuil, QC, J4H 3B5

*a)* Le lot 143-797-1

*b)* Une partie du lot 143-794, mesurant 29,98 pieds dans sa ligne nord, 29 pieds dans sa ligne sud, 109,02 pieds dans sa ligne est, 100,85 pieds dans sa ligne ouest et contenant une superficie de 3 034,74 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le boulevard Ste-Foy, au sud par une partie du lot 143-797-1, à l'est par des parties des lots 143-756, 143-793-1 et par le lot 143-757, à l'ouest par une partie du lot 143-795 ci-bas décrite.

*c)* Une partie du lot 143-795, mesurant 29,96 pieds dans sa ligne nord, 29 pieds dans sa ligne sud, 100,85 pieds dans sa ligne est, 93,36 pieds dans sa ligne ouest et contenant une superficie de 2 816,14 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par le boulevard Ste-Foy, au sud par une partie du lot 143-797-1, à l'est par la partie du lot 143-794 ci-haut décrite, à l'ouest par une partie du lot 143-796 ci-bas décrite.

*d)* Une partie du lot 143-796, mesurant 31 pieds dans sa ligne nord, 30 pieds dans sa ligne sud, 93,36 pieds dans sa ligne est, 86,5 pieds dans sa ligne ouest et contenant une superficie de 2 682,6 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le boulevard Ste-Foy, au sud par une partie du lot 143-797-1, à l'est par la partie du lot 143-795 ci-haut décrite et à l'ouest par la rue Préfontaine.

| | | |
|---|---|---|
| 1147-1085 | M. Gerlando Lagiorgia, 1285, terrasse Beaujeu, Longueuil, QC, J4M 1E5 | 143-934-5, 143-937-1, 143-938-1 |
| 0915-2711 | Mme Marie-Régina Rousseau Lapointe, 2711, rue Préfontaine, Longueuil, QC, J4K 3Y7 | |

*a)* Les lots 143-1671-28, 143-1683, 144-874

*b)* Une partie du lot 143-1684, mesurant 55 pieds dans ses lignes nord et sud, 17 pieds dans ses lignes est et ouest, et contenant une superficie de 935 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le lot 143-1683, au sud par le lot 143-1728, à l'est par une partie du lot 143-1671-28 et à l'ouest par une partie du lot 144-875 ci-bas décrite.

*c)* Une partie du lot 144-875, mesurant 33 pieds dans ses lignes nord et sud, 17 pieds dans ses lignes est et ouest et contenant une superficie de 561 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: à l'est par la partie du lot 143-1684 ci-haut décrite, à l'ouest par la rue Préfontaine, au nord par le lot 144-874 et au sud par le lot 144-1023.

| | | |
|---|---|---|
| 0912-1524 | M. Gerlando Lagiorgia, 1285, terrasse Beaujeu, Longueuil, QC, J4M 1E5 | 144-93, 144-94, 144-123-2 |
| 0912-2230 | 97530 Canada Ltée, 1285, terrasse Beaujeu, Longueuil, QC, J4M 1E5 | 144-585, 144-586, 144-606-2 |
| 0912-2668 | Mme Lise Pichette Avon, 2007, rue Périgny, Chambly, QC, J3L 4B1 | 144-977-3, 144-977-4, 144-978, 144-979, 144-980, 144-1074, 144-1075, 144-1076, 145-1102-1, 145-1103-5 |

1148-1204 M. Pierre Duret, 1204, boul. Curé-Poirier ouest, Longueuil, QC, J4K 2G2

Le lot 145-348-1, le lot 145-349-1 et une partie du lot 145-347-1, mesurant cettedite partie, 1,7 pieds dans ses lignes nord et sud, 57,75 pieds dans ses lignes est et ouest et contenant une superficie de 98,18 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le boulevard Curé-Poirier, au sud par une partie du lot 145-347, à l'est par une autre partie dudit lot 145-347-1 et à l'ouest par le lot 145-348-1.

| Folio | Nom et adresse | Description de l'immeuble |
|---|---|---|
| 1148-1202 | M. Pierre Duret | |

Une partie du lot 145-347-1, mesurant 23,3 pieds dans ses lignes nord et sud, 57,75 pieds dans ses lignes est et ouest et contenant une superficie de 1 345,57 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le boulevard Curé-Poirier, au sud par une partie du lot 145-347, à l'est par une partie du lot 145-346 et à l'ouest par une autre partie du lot 145-347-1.

| | | |
|---|---|---|
| 0906-2090 | M. Émilien Savard, 2090, rue Papineau, Longueuil, QC, J4K 3L8 | 145-559, 145-560, 145-561, 145-578-10, 145-578-11 |
| 0906-2700 | M. Luc Hainault, 130, rue Alger, La Prairie, QC J5R 2H8 ..... | 145-1201, 145-1202, 145-1203, 145-1204, 145-1212-3, 145-1212-4 |
| 1144-1340 | M. Pierre Aimé Duret et Mme Arlette Collin Duret, 1717, rue Verchères, Longueuil, QC, J4K 2Z8 | |

*a)* Les lots 146-441-4, 441-5, 448, 913

*b)* Une partie du lot 146-447 mesurant cettedite partie, 12,5 pieds dans ses lignes nord et sud, 92 pieds dans ses lignes est et ouest et contenant une superficie de 1 150 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par la rue Front, au sud par une partie du lot 146-441-4, à l'est par le résidu dudit lot 146-447 et à l'ouest par le lot 146-448.

| | | |
|---|---|---|
| 0901-1539 | M. Rodolphe J. Dubois et M. Guy Dubois, a/s Mlle Claudette Dubois, exécutrice testamentaire, 1539, rue Verchères, Longueuil, QC, J4K 2Z6 | 146-491-23, 146-513, 147-461 |
| 1139-1307 | Moto Mania International Inc., 1307, boul. Ste-Foy, Longueuil, QC, J4K 1X8 | 146-538, 146-539, 146-540, 146-541-5 |
| 0902-1300 | M. Jean-René Legault, 209, place Strasbourg, St-Lambert, QC, J4S 1R8 et M. Jacques Legault 5975, rang sud de la Rivière, St-Jean-Baptiste, QC, J0L 2B0 | 146-541-6, 146-553-6, 146-554, 146-555 |
| 0895-1179 | Garage A & B Tremblay, 1179, boul. Taschereau, Longueuil, QC, J4K 2X6 | 147-296-11, 147-296-12, 147-310 147-311, 147-312, 147-313 |
| 0895-1831 | M. Paul J. Desjardins, 253, rue Goyette, Longueuil, QC, J4J 2X1 et M. Guy Nadeau, 253, rue Goyette, Longueuil, QC, J4J 2X1 | 147-550, 147-551 |
| 0882-2268 | M. Jean-Guy Gemme, 440, Charlebois, Ste-Julie-de-Verchères, QC, J0L 2C0 | 148-291, 148-305-7, 148-292 |
| 0882-2270 | M. Yvon Champagne et Mme Nicole Bergeron Champagne, 1149, rue Cartier, Longueuil, QC, J4K 4C8 | 148-293, 148-294, 148-305-8 |
| 0960-0240 | M. Richard Caza, 240, rue de Châteauguay, Longueuil, QC, J4H 2K7 | |

Le lot 154-14 et une partie du lot 154-67, mesurant cettedite partie 20 pieds dans ses lignes nord et sud, 50 pieds dans ses lignes est et ouest et contenant une superficie de 1 000 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 154-68-1, au sud et à l'ouest par d'autres parties dudit lot 154-67 et à l'est par une partie du lot 154-14.

| | | |
|---|---|---|
| 0931-0675 | M. René Diez, 675, rue Joliette, Longueuil, QC, J4K 4V4 ..... | 155-103 |
| 0931-0981 | M. Luc Panneton, 4473, rue de Lanaudière, Montréal, QC, H2J 3P3 et M. Jean-Guy Breault, 10920, rue Tolhurst, Montréal, QC, H3L 3A7 | 155-136 |
| 0930-1020 | M. Jean-Joseph Dormevil, 1386, rue Grant, Longueuil, QC, J4J 3V4 et Propriétaire et Immeuble Dormevil, Marie-Jeanne Sergerie, 1386, rue Grant, Longueuil, QC, J4J 3V4 | 155-150 |
| 0930-0854 | M. Guy Héroux, 105, 3e Avenue, Greenfield-Park, QC, J4V 2R6 | 155-170 |
| 1029-0715 | Mayer Diamond (syndic), L.P. Soucy Faillite, 1475, boul. Normandie, Laval, QC, H7W 1M1 | 155-611-1-1, 155-612-1, 155-613-1 |
| 0903-0211 | M. Jean-François Sprutta et Mme Édith Tremblay Sprutta, 211, boul. Lafayette, Longueuil, QC, J4K 3A1 | 159-92 |
| 0901-0891 | M. Jacques Thériault, 1059, rue Bellevue, Greenfield-Park, QC, J4V 1J8 | 159-974-4, 159-979, 159-980 |
| 1110-1430 | Mme Alice Helen Thomas Austin, 1709, rue Leclair, Verdun, QC, H4H 2M9 | |

*a)* Les lots 160-23-1-17, 333-4, 334.

*b)* Une partie du lot 160-333-3, mesurant cettedite partie 17,5 pieds dans ses lignes nord et sud, 8 pieds dans ses lignes est et ouest et contenant une superficie de 140 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 160-335 ci-bas décrite, au sud par une partie du lot 160-333-1, à l'est par le lot 160-333-4 et à l'ouest par le résidu dudit lot 160-333-3.

| Folio | Nom et adresse | Description de l'immeuble |
|---|---|---|

*c)* Une partie du lot 160-335, mesurant 17,5 pieds dans ses lignes nord et sud, 91,8 pieds dans sa ligne est, environ 92 pieds dans sa ligne ouest et contenant une superficie de 1 607 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par la rue Logan, au sud par la partie du lot 160-333-3 ci-haut décrite, à l'est par le lot 160-334 et à l'ouest par le résidu dudit lot 160-335.

| | | |
|---|---|---|
| 0887-0405 | M. Marc Forgues, 405, chemin Tiffin, Longueuil, QC, J4P 3G4 et M. Serge Forgues, 1280, rue Conefroy, app. 3, Longueuil, QC, J4K 5B3 | 160-678-19, 160-684, 160-685 |
| 3017-0655 | Grancy Construction Inc., 70, avenue Maplewood, Outremont, QC, H2V 2M1 | 327-25 |
| 3101-2385 | Production de Métal B & B Inc., 2385, rue de la Métropole, Longueuil, QC, J4G 1E5 | 327-28 |
| 3017-0355 | Daniel Construction Ltée, 1316, rue Green, Longueuil, QC, J4K 1T7 | 327-32-1 |
| 3017-0375 | Daniel Construction Ltée ..... | 327-32-2 |
| 1234-2760 | Immeubles Stat « Adjudicataire », 1246, terrasse Beaujeu, Longueuil, QC, J4M 1E4 et Webco Forms Limited | 328-11 |
| 3113-1415 | Les Produits de Béton Longueuil Inc., 1401, rue Labadie, Longueuil, QC, J4N 1E2 | |

Le lot 328-28 et une partie du lot originaire 328, mesurant cettedite partie 116,73 pieds dans sa ligne nord, 98,82 pieds dans sa ligne sud, 50,6 pieds dans sa ligne ouest, 50 pieds dans sa ligne est, et contenant une superficie de 5 141 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le lot 328-28, à l'est, l'ouest et le sud par d'autres parties dudit lot originaire 328.

Addenda

| | | |
|---|---|---|
| 2706-2500 | La Compagnie Radev Inc., 1162, boul. Désormeaux, Longueuil, QC, J4M 1E7 | 56-123, 56-126 |
| 2710-1940 | La Compagnie Radev Inc. ..... | 56-355, 56-356, 56-357 |
| 0921-2775 | M. Clément Labissière et M. Jean Durandisse, 1775, rue Marquette, Longueuil, QC, J4K 5B8 | 126-1060, 316-246 |
| 0942-0298 | M. Giorgio Carlevaris, 298, rue Gardenville, Longueuil, QC, J4H 2H8 | 155-57 |

Deuxième partie
Immeubles sujets au droit de retrait d'un an

Les lots ci-après décrits sont du cadastre officiel du Village de Longueuil Inc., dans les limites de la ville de Longueuil.

| | | |
|---|---|---|
| 1053-0135 | M. Alfred Desmond Johnson, 4770, rue Connaught, Montréal, QC, H4B 1X3 | 1-192 |
| 2302-0360 | M. Desmond Johnson, 4770, rue Connaught, Montréal, QC, H4B 1X3 | 1-197 |
| 1060-0008 | Mme Francine Lamoureux Grisé, 10, rue Pratt, Longueuil, QC, J4H 3S8 | |

*a)* Une partie du lot 1-211, mesurant cettedite partie 50,4 pieds dans sa ligne nord, 50,01 pieds dans sa ligne sud, 32,69 pieds dans sa ligne ouest, 38,85 pieds dans sa ligne est, et contenant une superficie de 1 789 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 1-580, au sud par une autre partie dudit lot 1-211, à l'ouest par la partie du lot 1-212 ci-bas décrite, et à l'est par la rue Pratt.

*b)* Une partie du lot 1-212, mesurant 44,28 pieds dans sa ligne nord, 43,94 pieds dans sa ligne sud, 27,29 pieds dans sa ligne ouest, 32,69 pieds dans sa ligne est, et contenant une superficie de 1 789 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par une partie du lot 1-580, à l'ouest et au sud par d'autres parties du lot 1-212, et à l'est par une partie du lot 1-211 ci-haut décrite.

| | | |
|---|---|---|
| 1001-0155 | M. René Vincent Diez et M. Mauricette Normand Diez, 675, rue Joliette, Longueuil, QC, J4K 4V4 | 44 |
| 1093-0155 | M. Joseph André Nadeau et Mme Suzanne Rocheleau Nadeau, C.P. 1058, Cornwall, Ontario, K6H 5V2 | 106-13-2, 106-30 |
| 0976-0230 | Mme Nicoletta Massone, 230, rue Guilbault, Longueuil, QC, J4H 2T5 | 245-11 |

| Folio | Nom et adresse | Description de l'immeuble |
|---|---|---|
| 1000-0700 | Station Service Roger Ménard Inc., 119, rue Wolfe, Longueuil, QC, J4J 2C7 | |

Une partie du lot 348-38 mesurant 86,03 pieds dans sa ligne nord suivant cette ligne vers le sud par un rayon de 45,5 pieds, 112,96 pieds dans sa ligne sud, 106,57 pieds dans sa ligne ouest et 73,67 pieds dans sa ligne est, et contenant une superficie de 11 834,3 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par la rue Lemoyne ouest, au sud par une partie du lot 348-40, à l'ouest par le lot 348-39 et à l'est par le chemin Chambly.

| | | |
|---|---|---|
| 0993-0885 | M. Jacques Fréchette, 885, rue St-Alexandre, Longueuil, QC, J4H 3G8 | 348-188 |
| 0991-0585 | Mme Hélène Roy Gadbois, 585, rue St-Jacques, Longueuil, QC, J4H 3C7 | 348-306 |
| 0982-0450 | 93140 Canada Ltée, 2050, rue Mansfield, local 1010, Montréal, QC, H3A 1Y9 | |

Les lots 348-617, 618, 619, 620, 621, 622 et une partie du lot 348-623, mesurant cettedite partie 53,28 pieds dans sa ligne est, 168,38 pieds dans sa ligne nord, 48 pieds dans sa ligne ouest, 174 pieds dans sa ligne sud, et contenant une superficie de 6 275,4 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: au nord par le lot 348-622, au sud par une partie du lot 351, à l'est par la rue St-Jean et à l'ouest par une partie du lot 340-17.

| | | |
|---|---|---|
| 1003-0795 | South Shore Investments Ltd., 22, place des Lilas, Ste-Madeleine, QC, J0H 1S0 | 349-4, 420 |
| 0961-0375 | M. Roland P. Saucier, 730, rue de Lorraine, Longueuil, QC, J4H 3R5 | 403-320 |
| 0961-0565 | Les Entreprises Intégrées du Polyèdre Inc., 2, complexe Desjardins, C.P. 153, Montréal, QC, H3B 1E8 et Westmore Investment Corp., 560, rue St-Laurent ouest, Longueuil, QC, J4H 3X3 | 404 |

Troisième partie
Immeubles non sujets au droit de retrait d'un an

Les lots ci-après décrits sont du cadastre officiel de la paroisse de St-Antoine-de-Longueuil dans les limites de la ville de Longueuil.

| | | |
|---|---|---|
| 3037-1817 | Dieppe Investments Company Ltd., adresse inconnue ..... | 13-26, 13-27, 13-28 |
| 3035-0089 | Dieppe Investments Company Ltd., adresse inconnue ..... | 13-22, 13-23, 13-24, 13-25, 13-29, 13-30 |
| 2701-2205 | La Compagnie Radev Inc., 1162, boul. Désormeaux, Longueuil, QC, J4M 1E7 | 56-350 |
| 1398-0002 | Z et Z Inc., 506, rue Le Royer, St-Lambert, QC, J4R 1M6 ..... | 69-1022-3 |
| 1755-1429 | Habitations Spartek Inc., 293, boul. L'Assomption, Repentigny, QC, J6A 1B9 | 78-290 |
| 2721-2467 | Solodev Inc., 196, rue Alfred-Laliberté, Boucherville, QC, J4B 1B9 .. | 79-270, 79-271 |
| 1365-0373 | M. Lucien Arsenault, adresse inconnue ..... | 84-355-20 |
| 1709-0459 | Ranville Corp., adresse inconnue ..... | 96-442 |
| 1826-3008 | Labonté & Rouleau Inc., 2530, rue Dover, Longueuil, QC, J4L 2H7 | 99-1309 |
| 1871-0001 | Sogebert Inc., 5675, chemin Chambly, St-Hubert, QC, J3Y 3R1 ..... | 102-108, 102-109, 103-95, 106-82 |
| 1871-3121 | Sogebert Inc. ..... | 102-121 |
| 1816-3182 | Labonté & Rouleau Inc., 2530, rue Dover, Longueuil, QC, J4L 2H7 | 103-42 |
| 1871-3197 | Sogebert Inc., 5675, chemin Chambly, St-Hubert, QC, J3Y 3R1 ..... | 106-58 |
| 1941-0001 | Sogebert Inc., 5675, chemin Chambly, St-Hubert, QC, J3Y 3R1 ..... | 106-81, 107-1 |
| 0927-2129 | M. Jean-Guy Héroux, adresse inconnue ..... | 140-1226-8, 141-755-8 |

| Folio | Nom et adresse | Description de l'immeuble |
|---|---|---|
| 0914-2612 | M. Denis Larivée, 3228, terrasse Vogue, Longueuil, QC, J4L 3N8 ... | 144-820-4 |
| 0900-0336 | M. Pierre Pageau, adresse inconnue ..... | 159-744-4 |

Longueuil, le 14 septembre 1982.

*Le greffier,*
CLAUDE GAUTHIER.

21282-39-2-o

**Ville de Masson**

Avis est, par la présente, donné que le Conseil municipal, par une résolution en date du 7e jour de septembre 1982, a ordonné au soussigné, conformément à la Loi sur les cités et villes, de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêts, plus les frais subséquemment encourus, et qu'en conséquence lesdits immeubles seront vendus à l'enchère publique, dans la salle du Conseil de la ville de Masson, au 57, chemin Montréal, ville de Masson, le MERCREDI VINGTIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à DIX heures.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus, s'il y a lieu, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sujets à tous les droits de la ville de Masson et à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chacun des ces immeubles sera payable immédiatement, en monnaie légale.

La Commission municipale du Québec, par décision en date du 12 mars 1982, a autorisé une énumération abrégée des numéraux cadastraux des immeubles à être vendus.

Les immeubles ci-après décrits sont du cadastre officiel du canton de Buckingham dans les limites de la ville de Masson.

| No de rôle | Propriétaire | Cadastre |
|---|---|---|
| 03 053 03 | Leslie Taylor ..... | P.-28F, rang I |

Un emplacement composé d'une partie du lot 28F, d'une superficie d'environ 30 000 pieds carrés, borné comme suit: au nord par la route 148, à l'est et au sud-est par une ligne courbe formée par un ruisseau, à l'ouest par la ligne de division entre les lots 28D, et 28F.

| | | |
|---|---|---|
| 03 077 02 | Rogathe et Lionel Labine ..... | P.-23-72, P.23-73, P.-23-130, P.-23-131, P.-23-143, P.-23-144, rg I |

Un emplacement composé des parties de lots ci-haut mentionnées, d'une superficie d'environ 64 669 pieds carrés, borné comme suit: au nord par parties des lots 23-122, 23-130, 23-131, 23-132, 23-143 et par les lots 23-123 à 23-129 inclusivement; à l'est par les lots 23-132 et 23-74 et par partie du lot 23-73; au sud par partie du lot 23-73; vers le sud-est par l'ancienne route 8 et par partie des lots 23-72 et 23-64 et par un ancien chemin; au sud-ouest par partie du lot 23-72; à l'ouest par partie des lots 23-64 et 23-144 et par partie du lot 23-129.

| | | |
|---|---|---|
| 03 077 26 | Darcy D. Green en fiducie ..... | P.-23-130, P.-23-131, P.-23-143, rang I |

Un emplacement composé des parties de lots ci-haut mentionnées, d'une superficie de 6 360 pieds carrés et mesurant 120 pieds de largeur par 53 pieds de profondeur et borné comme suit: au nord par la rue de Calais; à l'est par le lot 23-132; au sud par le résidu desdits lots 23-130, 23-131 et 23-143; à l'ouest par le lot 23-165.

| No de rôle | Propriétaire | Cadastre |
|---|---|---|
| 03 091 20 | 70081 Canada Limitée | P.-16A, P.-16B, P.-16C, rang I |

1. Un immeuble composé d'une partie du lot 16A, d'une superficie de 21,227 acres et borné comme suit: au nord par l'emprise sud de l'autoroute 50; à l'est par le lot 16B; au sud, partie par la route 148 et partie par autre partie du même lot 16A; à l'ouest, partie par autre partie du lot 16A et partie par le lot 17D. Cette partie du lot 16A est traversée de l'est à l'ouest par le chemin de fer du Canadien Pacifique.

2. Un immeuble composé d'une partie du lot 16B, d'une superficie de 20,942 acres, et borné comme suit: au nord par l'emprise sud de l'autoroute 50; à l'est partie par une partie du lot 16C et partie par autre partie du lot 16B; au sud, partie par la route 148 et partie par autre partie du lot 16B; à l'ouest par partie du lot 16A. Cette partie du lot 16B est traversée de l'est à l'ouest par le chemin de fer du Canadien Pacifique.

3. Un immeuble composé d'une partie du lot 16C, d'une superficie de 18,920 acres, et borné comme suit: au nord par l'emprise sud de l'autoroute 50; à l'est partie par le lot 16D et partie par autre partie du lot 16C; au sud, partie par la route 148 et partie par autre partie du lot 16C2; à l'ouest, partie par une partie du lot 16B et partie par autre partie du lot 16C. Cette partie du lot 16C est traversée de l'est à l'ouest par le chemin de fer du Canadien Pacifique.

09 091 23 Charles-Henri Rioux en fiducie ..... P.-15A, rang I

Un immeuble composé d'une partie du lot 15A mesurant 650 pieds dans sa limite nord-ouest, 365 pieds dans sa limite nord-est, 360 pieds et 232 pieds dans ses limites sud-est, 208 pieds dans sa limite est et 565 pieds dans sa limite sud-ouest et borné comme suit: au nord-ouest par la voie ferrée, au nord-est par une autre partie du lot 15A; au sud-est par une autre partie du lot 15A et partie par la route 148; à l'est par une autre partie du lot 15A; au sud-ouest par une autre partie du lot 15A. Le coin sud-est de cet immeuble est situé à une distance de 518 pieds en longeant la limite nord de la route 148, de la ligne de division des lots 14 et 15A.

03 092 05 Weldon H.O. Syndic ..... P.-16A, rang I

Un immeuble composé de deux parties du lot 16A:

1. Mesurant 347 pieds de largeur dans sa ligne nord, par 145 pieds de profondeur dans ses lignes est et ouest, et bornée comme suit: au nord par la route 148; à l'est, au sud et à l'ouest par partie du même lot 16A. La ligne est de ce terrain est située à 16 pieds à l'ouest de la ligne de division entre les lots 16A et 16B.

2. Mesurant 105 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur et bornée comme suit: au nord par la route 148; à l'est par la partie de terrain décrite ci-haut; à l'ouest et au sud par partie du même lot.

03 092 15 Willy Anderson ..... P.-17D, rang I

Un immeuble composé d'une partie du lot 17D mesurant 135 pieds dans sa ligne est, 235 pieds dans sa ligne nord, 55 pieds dans sa ligne ouest et 243 pieds dans sa ligne sud, et borné comme suit: au nord, à l'est et à l'ouest par partie du même lot; au sud par l'ancienne route 8. Le coin sud-est de cet immeuble est situé à une distance de 75 pieds, en longeant la limite nord de l'ancienne route 8, de la ligne de division des lots 16A et 17D.

03 093 10 Immeubles Buckson Inc. ..... P.-15A, rang I

Un immeuble composé de deux parties du lot 15A;

1. D'une superficie de 92 320 pieds carrés et borné comme suit: au nord, partie par la route 148 et partie par autre partie du lot 15A; à l'est, au sud et à l'ouest par partie dudit lot 15A.

2. d'une superficie de 15 000 pieds carrés, mesurant 150 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur et borné comme suit: au nord par la route 148; à l'est, au sud et à l'ouest par partie dudit lot 15A.

03 121 78 Norbert Larochelle ..... 23-93-77, rang I
03 223 25 Entreprises Le Caire Inc. ..... 23-3-115, rang I

15 071 48 Jean-Paul Robinette ..... P.-7, rang I

Un immeuble composé d'une partie du lot 7 mesurant 50 pieds de largeur par 65 pieds de profondeur, et borné comme suit: au sud par le chemin du Fer-à-Cheval; au nord, à l'est et à l'ouest par partie du même lot.

15 081 45 Gemma Marcotte Naud ..... P.-2, rang I

Un immeuble composé de 2 parties du lot 2:

1. Mesurant 150 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, et borné comme suit: au nord, à l'est et à l'ouest par partie du même lot; au sud par le chemin du Fer-à-Cheval.

2. Mesurant 150 pieds de largeur par toute la profondeur qui existe entre la rivière Outaouais et le chemin du Fer-à-Cheval, et borné comme suit: au nord par le chemin du Fer-à-Cheval; au sud par la rivière; à l'est et à l'ouest par partie du même lot.

| No de rôle | Propriétaire | Cadastre |
|---|---|---|
| 15 081 56 | Gabrielle Brisebois | P.-2, rang I |

Un immeuble composé de 2 parties du lot 2:
1. Mesurant 85 pieds de largeur sur toute la profondeur qui existe entre le terrain d'Hydro-Québec et le chemin du Fer-à-Cheval, et bornée comme suit: vers le nord, l'est et l'ouest par partie du même lot; vers le sud par le chemin du Fer-à-Cheval.

2. Mesurant 85 pieds de largeur sur toute la profondeur qui existe entre la rivière Outaouais et le chemin du Fer-à-Cheval et bornée comme suit: au nord par le chemin du Fer-à-Cheval; vers le sud par la rivière, vers l'est et l'ouest par partie du même lot.

| | | |
|---|---|---|
| 57 062 02 | Cyrille Lalonde | 12-25G-3, P.-12-25G-4, rang II |

Mesurant 5 pieds de largeur par 79 pieds de profondeur et bornée comme suit: au nord par la rue Charette; à l'ouest par le lot 12-25G-3; au sud par le lot 12-25-46; et à l'est par partie du même lot 12-25G-4.

| | | |
|---|---|---|
| 57 076 06 | Rendez-vous des sportifs Inc. | 12-58-2, rang II |
| 57 131 06 | Doris Hamel | P.-13-4, rang I |

Un immeuble composé d'une partie du lot 13-4, mesurant 140 pieds de largeur sur toute la profondeur du lot, et borné comme suit; au nord par partie du même lot; vers l'est par la rue Georges; vers le sud par partie du même lot; vers l'ouest par le lot 14-3.

| | | |
|---|---|---|
| 57 213 06 | Ovila Larabie | 9-8, rang I |

Masson, le 15 septembre 1982.

*Le secrétaire-trésorier,*
PIERRE HAYES, O.M.A.

21229-39-2-o

**Ville de Saint-Bruno-de-Montarville**

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée greffier de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, qu'en vertu d'une résolution adoptée par le Conseil municipal lors de la séance du 7 septembre dernier, les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, à l'hôtel de ville, 1585, rue Montarville, Saint-Bruno-de-Montarville, le JEUDI VINGT ET UNIÈME jour d'OCTOBRE 1982 à DIX heures (10 h 00) dans la salle du Conseil, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, avec intérêts, plus les frais encourus ou à être encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

La Commission municipale, en date du 17 août 1982 a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles.

Ces immeubles seront vendus avec bâtisses dessus construites, s'il y a lieu, circonstances et dépendances, sujets à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement, soit en monnaie légale du Canada ou par chèque visé.

Ces immeubles sont tous du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Bruno, division d'enregistrement de Chambly et sont situés à l'intérieur des limites de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

Division d'enregistrement de Chambly

| No de rôle | Nom, adresse | Cadastre | Superficie |
|---|---|---|---|
| 0004-2240 | Centre d'accueil garçons & filles Mt-Bruno, 2240, Sir-Wilfrid-Laurier, St-Bruno, QC, J3V 4P6<br>Site: 2240, Sir-Wilfrid-Laurier | P. 328 | 15 000 arp |

| No de rôle | Nom, adresse | Cadastre | Superficie |
|---|---|---|---|
| Borné: vers le nord-est, par le lot 327, vers le sud-est, par le boul. Sir-Wilfrid-Laurier, vers le sud-ouest, par le lot 329, vers le nord-ouest, par une autre partie dudit lot 328, tel que décrit par Michel Moretti, a.-g. no 5404. | | | |
| 0005-1775 | Vincent, Denis, route rurale no 1, St-Germain, QC, J0C 1K0<br>Site: 1775, Sir-Wilfrid-Laurier | P. 120<br>P. 120 | 3,160 arp |
| Borné: au front, par le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, au nord, par le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, au nord-est, P. 122, P. 120, au sud, par le chemin de la Rabastalière, au sud-est, P. 120, au sud-ouest, 120-P. 1, 120-P. 2. | | | |
| 0010-1470 | Kenedi, Peter George, 24105, Woodland Avenue, Southfield, Michigan, USA<br>Site: 1470 109 3 | 109-13 | 9 920 pi² |
| 0014-1552 | Deschamps, Aimé, 4993, Olympia, Pierrefonds, QC, H8Y 1Y9<br>Site: 1552 108 83 109 101 | 109-83 | 9 840 pi² |
| 0019-1405 | Succ. Michael Korowjakowski, 7624, 13e Avenue, St-Michel, QC, H2A 2X7<br>Site: 1405 108 1 109 1 | P. 108 | 5 000 pi² |
| Borné: vers le nord-est, par une autre partie dudit lot 108, vers le sud-est, par le lot 108-1 (rue), vers le sud-ouest, par une autre partie dudit lot 108, vers le nord-ouest, par une autre partie dudit lot 108, tel que décrit par Michel Moretti, a.-g. no 5404. | | | |
| 0262-1530 | Marriott, Alan, 1530, Nelligan, St-Bruno, QC, J3V 2V1<br>Site: 1530, Nelligan | 124-140 | 6 988 pi² |
| 0311-0459 | Kramer, dame Joseph Torma V., 664, Hillsdale Avenue east, Toronto, Ont. M4S 1V3<br>Site: 459 91 5 | 91-81 | 7 722 pi² |
| 0321-0635 | Mager, David, 635, Duquesne, St-Bruno, QC, J3V 3E5<br>Site: 635, Duquesne | 87-98 | 6 469 pi² |
| 0431-0903 | Joly, Jean Pierre, 903, place du Tremblay, St-Bruno, QC, J3V 3N6<br>Site: 903, place du Tremblay | 501-224 | 6 600 pi² |
| 0475-1845 | Sénécal, Mlle Claudette, 1845, Cambrai, St-Bruno, QC, J3V 3J4<br>Site: 1845, Cambrai | 357-33 | 70 020 pi² |
| 0479-1849 | Novak, Anthony, 1849, place St-Laurent, St-Bruno, QC, J3V 4Z2<br>Site: 1849, place St-Laurent | 217-48<br>217-49-2 | 16 880 pi² |
| 0483-2163 | Les Jardins Pierre Inc., 2163, des Cèdres, St-Bruno, QC, J3V 3M4<br>Site: 2163, des Cèdres | 351-P. 18-1<br>351-18-2 | 54 074 pi² |
| Borné: Vers le nord-est, par la rue des Cèdres, vers le sud-est, par le lot 351-18-2, vers le sud-ouest, par le lot 354-4, vers le nord-ouest, par une autre partie dudit lot 351-18-1, tel que décrit par Michel Moretti, a.-g. no 5404. | | | |
| 0483-2255 | Mirandette, André, 5, Grand-Boulevard ouest, St-Bruno, QC, J3V 4P6<br>Site: 2255, des Cèdres | P. 351 | 8 569 pi² |
| Borné: vers le nord-est, par la rue des Cèdres, vers le sud-est, par la rue du Grand-Boulevard ouest, vers le sud-ouest, par une partie du lot 350, vers le nord-ouest, par le lot 351-21, tel que décrit par Michel Moretti, a.-g. no 5404. | | | |
| 0485-2105 | Cwiklinski, Richard *et al.*, 6360, 43e Avenue, Montréal, QC, H1T 2R5<br>Site: 2105, Arvida | 348-193 | 9 596 pi² |
| 0490-2050 | Surprenant, dame D. Gaboriau, 2050, Clavados, St-Bruno, QC, J3V 3K2<br>Site: 2050, Calvados | 354-19<br>355-10 | 15 704 pi² |
| 0514-0910 | Royer, Simon, 910, Gervais, St-Bruno, QC, J3V 5C1<br>Site: 910, Gervais | 142-78 | 7 413 pi² |
| 0516-0824 | Warren, dame Audrey, 5692, Clinton, Burnaby, Col.-Brit.<br>Site: 824, Gaboury | 142-133 | 1 072 pi² |
| 0528-0980 | Landry, Gilles, 980, Baffin, St-Bruno, QC, J3V 3V9<br>Site: 980, Baffin | 76-19<br>77-45 | 6 400 pi² |
| 0540-1430 | Masse, Yves, 1675, Edgewood, St-Bruno, QC, J3V 4N8<br>Site: 1430, Goyer | 140-71-1<br>141-24-10 | 17 999 pi² |
| 0601-2185 | Dixibec Inc., 3305, Madère, Brossard, QC, J4Y 1T4<br>Site: 2185, Boucherville | 322-P38 | 38 460 pi² |
| Borné: vers le nord-est, par le lot 332-14 (rue Boucherville), vers le sud-est, par une autre partie dudit lot 332-38, vers le sud-ouest, par une partie du lot 333, vers le nord-ouest, par le lot 333-39 (rue), tel que décrit par Michel Moretti, a.-g. no 5404. | | | |
| 0673-1619 | Robillard, Guy, 1619, Bourdon, St-Bruno, QC, J3V 3P8<br>Site: 1619, Bourdon | 174-75 | 6 847 pi² |
| 0778-0170 | Roberson Investments Ltd., 599, Parkview, Otterburn-Park, QC, H3L 2K4<br>Site: 170, des Roitelets | 313-93 | 6 686 pi² |
| 0778-0180 | Roberson Investments Ltd., 599, Parkview, Otterburn-Park, QC, H3L 2K4<br>Site: 180, des Roitelets | 313-94 | 6 733 pi² |

| No de rôle | Nom, adresse | Cadastre | Superficie |
|---|---|---|---|
| 0778-0210 | 93539 Canada Ltée., 118, Kingsley, Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 1M9<br>Site: 210, des Roitelets | 313-97 | 10 376 pi² |
| 0781-2035 | Doucet, Bernard, 2035, Sommet-Trinité, St-Bruno, QC, J3V 4P6<br>Site: 2035, Sommet-Trinité | 314-3-2-2 | 7 108 pi² |
| 0781-2045 | Lefebvre, Hubert, 2045, Sommet-Trinité, St-Bruno, QC, J3V 4P6<br>Site: 2045, Sommet-Trinité | 314-2-2<br>314-3-1<br>314-3-2-1 | 9 183 pi² |
| 0781-2047 | Lefebvre, Hubert, 2045, Sommet-Trinité, St-Bruno, QC, J3V 4P6<br>Site: 2047, Sommet-Trinité | P. 315 | 13 253 pi² |
| Borné: vers le nord-est, par les lots 314-2-2, 314-3-1, 314-3-2-1 et 314-3-2-2, vers le sud-est, par une autre partie du lot 315, vers le sud-ouest, par une autre partie du lot 315, vers le nord-ouest, par une autre partie du lot 315, tel que décrit par Michel Moretti, a.-g. | | | |
| 0786-1516 | Cooke, M. R., a/s Sommet Trinité Inc., 10410, d'Auteuil, Montréal, QC, H3L 2K4<br>Site: 1516, des Mésanges | 311-53 | 11 485 pi² |
| 0787-1617 | Mc Connell, W., a/s Sommet Trinité Inc., 10410, d'Auteuil, Montréal, QC, H3L 2K4<br>Site: 1617, des Mésanges | 308-10<br>308-15 | 26 375 pi² |
| 0790-1578 | Sommet Trinité Mt-Bruno Inc., 10410, d'Auteuil, Montréal, QC, H3L 2K4<br>Site: 1578, des Mésanges | 309-41 | 9 280 pi² |
| 0790-1580 | Deschesnes, Michel, 503, Lyon, Ottawa, Ont., K1R 5X6<br>Site: 1580, des Alouettes | 309-40 | 9 280 pi² |
| 0791-1505 | Hamel, dame Marcel, a/s Sommet Trinité Inc., 10410, d'Auteuil, Montréal, QC, H3L 2K4<br>Site: 1505, des Alouettes | 311-56 | 9 900 pi² |
| 0791-1585 | Roy, Léopold, a/s Sommet Trinité Inc. 10410, d'Auteuil, Montréal, QC, H3L 2K4<br>Site: 1585, des Alouettes | 308-11<br>309-34 | 14 549 pi² |
| 1010-0998 | Mercury Land & Housing Corp., succ. Oscar Oswin, 6280, place Northcrest, app. 615, Montréal, QC, H3S 2N1<br>Site: 998 107 8 106 8 | 107-P. 148<br>107-149 | 7 000 pi² |
| Borné: vers le nord-est, par le lot 107-8 (rue), vers le sud-est, par une autre partie dudit lot 107-148, vers le sud-ouest, par le lot 107-157, vers le nord-ouest, par le lot 107-149, tel que décrit par Michel Moretti, a.-g. no 5404. | | | |
| 1011-0929 | Frey Guy, 502, Benoit Mayweg, Schoeftland A.G., Switzerland<br>Site: 929 107 8 106 8 | 107-P. 133<br>107-134 | 7 500 pi² |
| Borné: vers le nord-est, par une partie du lot 107-124, vers le sud-est, par une autre partie dudit lot 107-133, vers le sud-ouest, par le lot 107-8 (rue), vers le nord-ouest, par le lot 107-134, tel que décrit par Michel Moretti, a.-g. no 5404. | | | |
| 1044-0378 | Vincent, Denis, route rurale no 1, St-Germain, QC, J0C 1K0<br>Site: 378, Sabourin | P. 120 | 17 728 arp |
| Borné: au front, par le chemin de la Rabastalière, au nord, par le chemin de la Rabastalière, au nord-est, par P. 122, au sud-est, par le ruisseau Massé, au sud-ouest, par P. 120, emplacement 380, Rabastalière, 10 002 pi² | | | |
| 1045-0317 | Robert, Marcel, 315, montée Sabourin, St-Bruno, QC, J3V 4P6<br>Site: 317, montée Sabourin | P. 122 | 7 520 arp |
| Borné vers le nord, par une autre partie dudit lot 122 (route 116), vers le nord-est, par une partie du lot 124, vers le sud-est, par la montée Sabourin, vers le sud-ouest, par le lot 120-8 et P. 120, tel que décrit par Michel Moretti, a.-g. no 5404. | | | |
| 1100-0344 | Maranda, Luc, 344, Clairevue est, St-Bruno, QC, J3V 1S7<br>Site: 344, Clairevue est | 145-P. 1<br>145-1-2 | 15 952 pi² |
| Borné: vers le nord-est par le lot 146-5; vers le sud-est par le lot 145-1-3; vers le sud-ouest par le lot 144-13 (rue Caisse); vers le nord-ouest par le lot 145-1-2. Tel que décrit par Michel Moretti, a.-g., no 5404. | | | |
| 1159-0975 | Mt-Bruno Floral Co. (1967) Ltd., case postale 90, St-Bruno, QC, J3V 4P8<br>Site: 975, Marie-Victorin | P. 122<br>P. 124 | 37 769 arp |
| Borné: (P. 122): vers le nord-est par une partie du lot 124; vers le sud-est par une autre partie dudit lot 122 (C.N.R.), et par le lot 491 (C.N.R.); vers le sud-ouest par le lot 120; vers le nord-ouest par le lot 122-5 (boul. Marie-Victorin).<br>(P. 124): vers le nord-est par le lot 125; vers le sud-est par une autre partie dudit lot 124 (C.N.R.); vers le sud-ouest par une partie du lot 122; vers le nord-ouest par le lot 122-5 (boul. Marie-Victorin). Tel que décrit par Michel Moretti, a.-g., no 5404. | | | |

| No de rôle | Nom, adresse | Cadastre | Superficie |
|---|---|---|---|
| 1159-1395 | Canadian Admiral Corp. Ltd., 501, Lakeshore Road East, Mississauga, Ont., N5G 4M5<br>Site: 1395, Marie-Victorin | P. 98<br>P. 98<br>P. 99<br>P. 100<br>P. 117<br>P. 118 | 1 188 949 pi² |

Borné: (P. 98): vers le nord par le lot 98-2 (boul. Marie-Victorin); vers le sud-est par une partie du lot 118; vers le sud-ouest par une partie du lot 99.
(P. 98): vers le nord par le lot 98-4-2; vers l'est par le lot 98-2 (boul. Marie-Victorin); vers le sud-ouest par une partie du lot 99.
(P. 99): vers le nord par le lot 99-1; vers le nord-est par le lot 98-2 (boul. Marie-Victorin) et par des parties du lot 98; vers le sud-est par une partie des lots 118 et 117; vers le sud-ouest par une partie du lot 100; vers l'ouest par une partie du lot 99 (autoroute 30).
(P. 100): vers le nord-est par une partie du lot 99 (autoroute 30) et une autre partie du lot 99; vers le sud-est par une partie du lot 117; vers le sud par le lot 491 (C.N.R.); vers l'ouest par une partie du lot 100 (autoroute 30).
(P. 117): vers le nord-est par une partie du lot 118; vers le sud-est par le lot 491 (C.N.R.); vers le nord-ouest par une partie des lots 100 et 99.
(P. 118): vers le nord par le lot 118-4 (boul. Marie-Victorin); vers l'est par une partie du lot 118; vers le sud-ouest par une partie du lot 117; vers le nord-ouest par une partie des lots 98 et 99. Tel que décrit par Michel Moretti, a.-g., no 5404.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1159-1475 | Ind. & Serv. Fort Chambly Ltée., 1261, Barré, Chambly, QC, J3L 2V3<br>Site: 1475, Marie-Victorin | 118-3 | 197 694 pi² |
| 1190-0140 | Jette, Euclide, 150, Grand-Boulevard est, St-Bruno, QC, J3V 4P6 | P. 346 | 60 000 pi² |
| 1190-0150 | Site: 140, Grand-Boulevard est et 150, Grand-Boulevard est | P. 344<br>P. 344<br>P. 346<br>P. 346 | 19 346 arp |

Borné:
*a)* Vers le sud par le Grand-Boulevard est (sans désignation cadastrale); vers le sud-ouest par une partie du lot 346; vers le nord par le lot 491 (C.N.R.); vers le nord-est par une partie du lot 343
*b)* Vers le nord par le Grand-Boulevard est (sans désignation cadastrale);
vers le nord-est par une partie du lot 343, vers le sud par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly; vers le sud-ouest par une partie du lot 346.
*c)* Vers le sud par le Grand-Boulevard est (sans désignation cadastrale); vers le sud-ouest par une partie du lot 347; vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot 346 (voie Sir-Wilfrid-Laurier); vers le nord par le lot 491 (C.N.R.); vers le nord-est par le lot 344.
*d)* Vers le nord par le Grand-Boulevard est (sans désignation cadastrale); vers le nord-est par le lot 344; vers le sud par le cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly; vers le sud-ouest par une partie du lot 347. Tel que décrit par Pierre Bilodeau, a.-g., no 8825-25

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1191-0235 | Dumont, Marc, 235, Grand-Boulevard est, St-Bruno, QC, J3V 4P6<br>Site: 235, Grand-Boulevard est | 340-64 | 10 591 pi² |
| 1266-0290 | Renaud, Paul Émile, 290, Banting St-Bruno, QC, J3V 1Y3<br>Site: 290, Banting | 492-190 | 9 033 pi² |
| 1278-0540 | Kampis, Gabriel, 540, des Rivières, St-Bruno, QC, J3V 2E2<br>Site: 540, des Rivières | 124-34 | 10 000 pi² |
| 1282-0540 | Blanchet, Yvon, 1213, Blanchet, Longueuil, QC, J4M 1H9<br>Site: 540, Croisille | 124-24 | 9 905 pi² |
| 1293-0605 | Sever Septimiu *et al.*, 605, Rabastalière est, St-Bruno, QC, J3V 2B2<br>Site: 605, Rabastalière est | 500-49 | 7 238 pi² |
| 1300-0680 | Magyar, Louis, 7977, Telma, LaSalle, QC, H8P 1N3 | 91-40 | 7,524 pi² |
| 1300-0690 | Site: 680 91 3 et 690 91 3 | 91-39 | 7 590 pi² |
| 1301-0591 | Chilton, dame M. Laplante, Adj. les Inv. Toda Inc., 1084, de Nogent, Boucherville, QC, J4B 2R7<br>Site: 591 91 3 | 91-62 | 7,524 pi² |
| 1301-0697 | Brody, Emmanuel, Adj. les Inv. Toda Inc., 1084, de Nogent, Boucherville, QC, J4B 2R7<br>Site: 697 91 3 | 91-75 | 8 855 pi² |
| 1303-0619 | Knebel, Weland, Adj. les Inv. Toda Inc., 1084, de Nogent, Boucherville, QC, J4B 2R7<br>Site: 619 91 3 | 91-32 | 7 524 pi² |

| No de rôle | Nom, adresse | Cadastre | Superficie |
|---|---|---|---|
| 1303-0639 | Knebel, Weland, Adj. les Inv. Toda Inc., 1084, de Nogent, Boucherville, QC, J4B 2R7 | 91-34 | 7 524 pi² |
| | Site: 639 91 3 | | |
| 1303-0669 | Magyar, Louis, 7977, Telma, LaSalle, QC, H8P 1N3 | 91-37 | 7 524 pi² |
| 1303-0679 | Site: 669 91 3 et 679 91 3 | 91-38 | 7 590 pi² |
| 1437-0053 | Lavoie, Bernard, 53, Sabrevois, St-Bruno, QC, J3V 1G9 | 501-67 | 11 045 pi² |
| | Site: 53, Sabrevois | 501-P. 6 | |

Borné: vers le nord-est par le lot 501-68; vers le sud-est par le lot 501-4 (rue Sabrevois); vers le sud-ouest par le lot 501-67; vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot 501-6.
Tel que décrit par Michel Moretti, a.g., no 5404.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1453-0005 | Flamand, Armand, 5, Caillé est, St-Bruno, QC, J3V 1L7 | 140-39-6 | 6 250 pi² |
| | Site: 5, Caillé est | 140-40-2 | |
| | | 140-41-4 | |
| 1453-0065 | Bellemare, Hervé, 65, Caillé est, St-Bruno, QC, J3V 1L7 | 140-38-3 | 6 000 pi² |
| | Site: 65, Caillé est | 140-42-2 | |
| | | 140-42-1 | |
| | | 140-55-5 | |
| 1563-0295 | Benoit, Michel, 295, Orchard, St-Bruno, QC, J3V 2M4 | 221-26 | 9 463 pi² |
| | Site: 295, Orchard | 221-P. 109 | |

Borné:
*a)* Vers l'est par le lot 221-2 (rue Orchard); vers le sud par le lot 221-25; vers l'ouest par une partie du lot 221-109; vers le nord par le lot 221-6 (passage).
*b)* Vers l'est par le lot 221-26; vers l'ouest par une autre partie dudit lot 221-109; vers le nord par le lot 221-6 (passage); vers le sud par le lot 221-208.
Tel que décrit par Pierre Bilodeau, a.g., no 8578.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1564-0410 | Lalonde, André, 410, place Orchard, St-Bruno, QC, J3V 2N3 | 221-42 | 11 779 pi² |
| | Site: 410, place Orchard | | |
| 1676-0866 | Sommet Trinité Mt-Bruno Inc., 10410, d'Auteuil, Montréal, QC, H3L 2K4 | Roulotte | |
| | Site: 866, des Hirondelles | | |
| 1784-0940 | Sommet Trinité Mt-Bruno Inc., 10410, d'Auteuil, Montréal, QC, H3L 2K4 | 308-7 | 39 960 pi² |
| | Site: 940, de la Corniche | 309-25 | |
| 1785-0895 | Sommet Trinité Mt-Bruno Inc., 10410, d'Auteuil, Montreal, QC, H3L 2K4 | 311-34 | 8 172 pi² |
| | Site: 895, de la Corniche | | |
| 1785-0905 | Sommet Trinité Mt-Bruno Inc., 10410, d'Auteuil, Montréal, QC, H3L 2K4 | 310-7 | 8 851 pi² |
| | Site: 905, de la Corniche | 311-33 | |
| 1785-0915 | Sommet Trinité Mt-Bruno Inc., 10410, d'Auteuil, Montréal, QC, H3L 2K4 | 309-21 | 9 781 pi² |
| | Site: 915, de la Corniche | 310-6 | |
| | | 311-32 | |
| 1785-0925 | Sommet Trinité Mt-Bruno Inc., 10410, d'Auteuil, Montréal, QC, H3L 2K4 | 309-22 | 11,335 pi² |
| | Site: 925, de la Corniche | | |
| 1785-0935 | Sommet Trinité Mt-Bruno Inc., 10410, d'Auteuil, Montréal, QC, H3L 2K4 | 309-23 | 8 431 pi² |
| | Site: 935, de la Corniche | | |
| 1788-1580 | Sommet Trinité Mt-Bruno Inc., 10410, d'Auteuil, Montréal, QC, H3L 2K4 | 309-12 | 14 632 pi² |
| | Site: 1580, du Cap | | |
| 1792-0894 | Sommet Trinité Mt-Bruno Inc., 10410, d'Auteuil, Montréal, QC, H3L 2K4 | 312-58 | 10 509 pi² |
| | Site: 894, des Passereaux | 312-60 | |
| 1793-0887 | Sommet Trinité Mt-Bruno Inc., 10410, d'Auteuil, Montréal, QC, H3L 2K4 | 311-70 | 10 509 pi² |
| | Site: 887, des Passereaux | 312-59 | |
| 3101-0655 | 96667 Canada Inc., a/s Percy Jones, 1310, Vignau, St-Bruno, QC, J3V 4K8 | 95-4 | 60 000 pi² |
| | Site: 655, Clairevue ouest | | |
| 3190-0010 | Murdock, Willis, 10, Grand-Boulevard ouest, St-Bruno, QC, J3V 4P6 | P. 361 | 470 989 pi² |
| | Site: 10, Grand-Boulevard ouest | P. 361 | |
| | | 361-6-1 | |

Borné: *a)* Vers le nord-ouest par les lots 361-10, 361-1, 361-3, 361-4, 361-5, 361-9, 361-11, 361-6-2, 361-6-1, et par le chemin du Grand-Boulevard, sans désignation cadastrale; vers l'est par le lot 361-11; vers le nord-est par le lot 361-11 et par une partie du lot 349; vers le sud-est par la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly; vers le sud-ouest par les lots 361-9, 361-1, et par une autre partie du lot 361.

| No de rôle | Nom, adresse | Cadastre | Superficie |
|---|---|---|---|
| *b)* Vers le nord-ouest par le chemin du Grand-Boulevard (sans désignation cadastrale); vers le nord-est par une partie du lot 349; vers le sud-est par une partie du lot 361; vers le sud-ouest par le lot 361-6-2. Tel que décrit par Pierre Bilodeau, a.g., no 8161-3 | | | |
| 3190-0160 | Sénécal, Mlle Claudette, 160, Grand-Boulevard ouest, St-Bruno, QC, J3V 4P6<br>Site: 160, Grand-Boulevard ouest | 362-7 | 8 500 pi² |
| 3190-0550 | Daigneault, Gilles, 550, Grand-Boulevard ouest, St-Bruno, QC, J3V 4P6<br>Site: 550, Grand-Boulevard ouest | P. 369 | 30 000 pi² |
| Borné: vers le nord-est par le lot 368; vers le sud-est une autre partie dudit lot 369; vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot 369; vers le nord-ouest par la rue du Grand-Boulevard ouest. Tel que décrit par Michel Moretti, a.g., no 5404. | | | |
| 3292-0180 | Quicke, Robert L.R., 266, Lawrence, app. 129, Greenfield-Park, QC, J4V 2Z4<br>Site: 180, Rabastalière ouest | 131-260 | 13 661 pi² |
| 3292-0200 | Gauthier, René, 200, Rabastalière ouest, St-Bruno, QC, J3V 1Z2<br>Site: 200, Rabastalière ouest | P. 131 | 12 408 pi² |
| Borné: vers le nord-est par le lot 131-259 et une autre partie dudit lot 131; vers le sud-est par une autre partie dudit lot 131; vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot 131; vers le nord-ouest par la rue Rabastalière ouest. Tel que décrit par Michel Moretti, a.g., no 5404. | | | |
| 3292-0360 | Novak, Anthony, 1565, Lacombe, St-Bruno, QC, J3V 2Y7<br>Site: 360, Rabastalière ouest | 128-20 | 2 865 pi² |
| 3452-0076 | Champlin, Robert, 76, Caillé ouest, St-Bruno, QC, J3V 4L1<br>Site: 76, Caillé ouest | 135-P. 43 | 3 835 pi² |
| Borné: vers le nord-est par une autre partie dudit lot 135-43; vers le sud-est par une partie du lot 135-46; vers le sud-ouest par le lot 135-44; vers le nord-ouest par le lot 135-40 (rue Caillé O.) Tel que décrit par Michel Moretti, a.g., no 5404. | | | |

Saint-Bruno-de-Montarville, le 9 septembre 1982.

*Le greffier,*
HÉLÈNE DRAPEAU, *notaire.*

21211-38-2-o

## Errata

### CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES NOUVELLE BEAUCE

Prenez note que dans l'avis de lettres patentes supplémentaires de la corporation « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES NOUVELLE FRANCE », paru à la *Gazette officielle du Québec* le 3 juillet 1982, à la page 5843 du numéro 27, le nom de la corporation aurait dû se lire « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES NOUVELLE BEAUCE ».

*Le directeur,*
HUBERT GAUDRY.
1648-1186

21213-o

### FOURRURES JEFF LTÉE JEFF'S FUR CO. LTD.

Prenez note que dans l'avis de changement de dénomination sociale « JEFF'S FUR CO. LTD. » paru le 1er mai 1982, à la page 4452 du numéro 18 de la *Gazette officielle du Québec*, le nouveau nom aurait dû se lire ainsi: « FOURRURES JEFF LTÉE — JEFF'S FUR CO. LTD. »

*Le directeur,*
HUBERT GAUDRY.
1204-1950

21213-o

### Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Veuillez apporter les corrections suivantes à l'avis publié à la page 7182 de l'édition numéro 38 du 18 septembre 1982.

Au numéro de rôle 1159-1475, le numéro de cadastre aurait dû se lire: « **118.3** » au lieu de: « **18.3** »

Au numéro de cadastre 1303-0679, il y a lieu d'ajouter la superficie qui est de 7 590 pi².

21212-o

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 700-05-001323-819

CAISSE POPULAIRE DE TERREBONNE contre MICHEL SANSCARTIER.

Veuillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié à la page 6836 de l'édition numéro 35 du 28 août 1982. Le nom du défendeur aurait dû se lire: « **MICHEL SANSCARTIER** » au lieu de: « **MICHEL SANSCHAGRIN** ».

*Le shérif adjoint*,
JEANNE MATTE.

21234-o

# INDEX

## ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

Page

CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION « LE BOISSEAU » DE ST-CÔME (*Formation*) ..... 7222
CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION QUÉVILLONNAIS (*Dissolution*) ..... 7222
CO-OP D'HABITATION LE LAC ST-FRANÇOIS, VALLEYFIELD (*Formation*) ..... 7223
COOPÉRATIVE D'ALIMENTATION DU VILLAGE-ERMITAGE (VICTORIAVILLE) (LA) (*Formation*) ..... 7223
COOPÉRATIVE D'HABITATION « ENTRE-NOUS » DE MONTRÉAL (*Formation*) ..... 7223
COOPÉRATIVE D'HABITATION FLORALIES (POINTE-AUX-TREMBLES) (*Formation*) ..... 7223
COOPÉRATIVE D'HABITATION LE PORTAGE (MONTRÉAL-NORD) (*Formation*) ..... 7223
COOPÉRATIVE D'HABITATION LES JARDINS (MONTRÉAL) (*Formation*) ..... 7223
COOPÉRATIVE D'HABITATION ST-AUGUSTIN DE MONTRÉAL (*Formation*) ..... 7224
COOPÉRATIVE D'HABITATION « TOUS ENSEMBLE » DE SAINT-LÉONARD (*Formation*) ..... 7224

## AVIS DIVERS

COMMISSION SCOLAIRE DE MONTMAGNY (*Rachat d'obligations*) ..... 7224
FRONT JEUNESSE NOUVEAU-QUÉBEC (*L.P.*) ..... 7224
MONT-JOLI, VILLE (*Rachat d'obligations*) ..... 7224
MONTRÉAL, VILLE (*Rachat d'obligations*) ..... 7225
MONTRÉAL, VILLE (*Rachat d'obligations*) ..... 7226
MONTRÉAL, VILLE (*Rues et ruelles*) ..... 7226
MONTRÉAL, VILLE (*Rues et ruelles*) ..... 7228
PAROISSE NOTRE-DAME-DE-FATIMA (LA) (*Annexion*) ..... 7229
POINTE-À-LA-CROIX, MUNICIPALITÉ (*Requête*) ..... 7229
SAINT-FIDÈLE-DE-RISTIGOUCHE, MUNICIPALITÉ (*Requête*) ..... 7229
SAINTE-FRANÇOISE, PAROISSE (*Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39*) ..... 7231
SUCCESSION ELZÉAR SIMARD (*Bénéfice d'inventaire*) ..... 7231
SUCCESSION RAOUL POULIN (*Bénéfice d'inventaire*) ..... 7231
SUCCESSION RICHARD MERCIER (*Bénéfice d'inventaire*) ..... 7231

## CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

### DEMANDES

ABRAMOVITCH, JACOB ..... 7232
ABRAMOVITCH, BRIAN ..... 7232
BROUILLETTE, RITA ..... 7232
CAISSY, RÉJEANNE ..... 7232
DEFOY, MARIALLE ..... 7232
DUVAL, JOSEPH THÉOPHILE (DIT ROGER) ..... 7232
DUVAL, MARIE LISE ..... 7232
FERRARA, JOSEPH CARMELO ..... 7233
GAGNÉ, MARIE OZILDA ..... 7233
GAUDREAU, MARIE SIMONE CARMEN LISE ..... 7233
GOUSSE, EWALD ..... 7233
JOSEPH SIMÉON SYLVAIN ..... 7233
KEFALOPOULOS, ARGYRO LOULA ..... 7233
MAHEU, MARIE LAURENTINE ..... 7233
MARTINEAU, FERNANDE ..... 7233
MIMEAULT BEAULIEU, SOLANGE ..... 7234
MLYNARSEWSKI, CHAIM ..... 7234
PROVENCHER, ÉMILIENNE ..... 7234
SAVARD, MARIE ..... 7234
SHERATZKY, SIDNEY ..... 7234
VILLEMAIRE, ALAIN ..... 7234

## CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. GILLES NOËL (*Assignation*) ..... 7234
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. JACQUES DOYON (*Assignation*) ..... 7235
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. JEAN-JACQUES ROUSSEAU (*Assignation*) ..... 7235
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. JOCELYN DESCHÊNES (*Assignation*) ..... 7235

## CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139) — *suite*

Page

PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. JOYCE TERRY SMILEY TIERNEY (*Assignation*) 7235
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. NORMAND BELISLE (*Assignation*) ..... 7235
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. SERGE BLANCHET (*Assignation*) ..... 7236
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. THÉODOROS FORTIS (*Assignation*) ..... 7236

## COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

### CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)

ALPHA REFLECTORS CO. LTD. ..... 7201
ALPHA REFLECTORS LTD. ..... 7201
ALTO MACHINERY CORPORATION OF CANADA ..... 7201
BROMURES ..... 7201
CLUB DE PÊCHE ET DE CHASSE OUAREAU ..... 7201
CORPORATION DE MACHINES ALTO CANADA (LA) ..... 7201
D'ALLAIRE CHASSE & PÊCHE ..... 7201
FOURRURES JEFF LTÉE (*Erratum*) ..... 7333
JEFF'S FUR CO. LTD. (*Erratum*) ..... 7333
JEWISH FAMILY SERVICES OF MONTRÉAL ..... 7201
KONDIARONK FISH & GAME CLUB ..... 7201
OUAREAU FISH AND GAME CLUB ..... 7201
PLASTISEAL INC. ..... 7201
PRODUITS PLASTISEAL INC. ..... 7201
RÉFLECTEURS ALPHA LTÉE ..... 7201
SERVICES D'AIDE À LA FAMILLE JUIVE DE MONTRÉAL (LES) ..... 7201
SERVICES SOCIAUX JUIFS À LA FAMILLE DE MONTRÉAL (LES) ..... 7201
VU CENTRE D'ANIMATION ET DE DIFFUSION DE LA PHOTOGRAPHIE, QUÉBEC ..... 7201

### CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)

ASSOCIATION DES DISTRIBUTEURS EXCLUSIFS DE LIVRES EN LANGUE FRANÇAISE A.D.E.L.F. INC. ..... 7201
CONSTRUCTION J.C. CÔTÉ LTÉE ..... 7201
DUVERGAL INC. ..... 7202
GRUES BEAUCHAMP INC. (LES) ..... 7202
IMEREXBRANLY INC. ..... 7202
INDUSTRIES AWARD (MÉCANIQUES) LTÉE (LES) ..... 7202
PASCAL (SAM) INC. ..... 7202

### CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)

APPRÊTEURS DE PRODUITS GRAPHIQUES INC. ..... 7202
AVENUE AUTO LTÉE ..... 7202
BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE LA CÔTE-NORD ..... 7202
BOUTIQUE CANDIDE INC. ..... 7202
CHOEUR DES TROUBADOURS DE MA VALLÉE INC. (LE) ..... 7202
COASTLAND CORPORATION ..... 7202
CONSTRUCTION J.C. CÔTÉ LTÉE ..... 7202
CORPORATION SUPERSEAL ..... 7202
ELDRIGE INC. ..... 7202
FONDATION ROUSSEAU-FALARDEAU ..... 7203
FONDATION WILBROD BHERER ..... 7203
FRADET (JOS) ET FILS, LIMITÉE ..... 7203
M P ENTERPRISES INC. ..... 7203
MONTRAD INC. ..... 7203

### DEMANDES DE DISSOLUTION

ATELIER DE PLANIFICATION EN LOISIRS A.P.L. INC. ..... 7236
BOEUF ST. NORBERT INC. (LE) ..... 7236
CERAMIC DENTAL LABORATORIES LTD. ..... 7236
CHEZ ÈVE INC. ..... 7237
CONSTRUCTION LUCIEN BRISSON INC. ..... 7237
CORPORATION DE GESTION ORTHO ..... 7237

## COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

Page

**DEMANDES DE DISSOLUTION** — *suite*


CÔTÉ, DUVIEUSART & ASSOCIÉS LTÉE ..... 7237
CRÉATIONS NUGGET INC. ..... 7237
ENTREPRISES CASCADE INC. (LES) ..... 7237
FOYER VIVANT DE ST-ESPRIT INC. (AU) ..... 7237
GENE VENNE LTÉE ..... 7237
GESTION DE BUREAU CLANIFRANC INC. ..... 7237
GROUPE C.T.F. LTÉE (LE) ..... 7238
GROUPE D'ACTIVITÉS SOCIALES FLEURS DE LYS ..... 7238
GROUPE RENAISSANCE INC. (LE) ..... 7238
H. & H. ENTERPRISES LTD. ..... 7238
IMMEUBLES A.J.R.P. INC. ..... 7238
IMMEUBLES BROSSEAU INC. (LES) ..... 7238
IMMEUBLES QUENNEVILLE LTÉE (LES) ..... 7238
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ZÉLAR LTÉE (LES) ..... 7238
JOURNAL DES MARCHANDS UNIS DES DEUX RIVES INC. ..... 7239
LOCATION ADANAC INC. ..... 7239
McISAAC (PAUL) INC. ..... 7239
ORTHO MANAGEMENT CORPORATION ..... 7237
P.R. EXPRESS INC. ..... 7239
PRODUITS G.G.D. INC. (LES) ..... 7239
PULSION INC. ..... 7239
REXFISHER INC. ..... 7239
ROUSSEAU (CLERMONT), ENTREPRENEUR PLOMBIER INC ..... 7239
SAMDRO INC. ..... 7240
SAUCIER, BELLEAU & ASSOCIÉS LIMITÉE ..... 7240
SHERBROOKE MARINA INC. ..... 7240
SOCAN INC. ..... 7240
SOCIÉTÉ DE GESTION DE LACHUTE INC. ..... 7240
VENTILATION C.A.S. (MAURICIE) INC. ..... 7240


**DISSOLUTION (Article 28)**


ARMDING INC. ..... 7203
BOUTIQUE BAGATELLE INC. ..... 7203
C & G IMPORT CO. LTD. ..... 7203
CINÉMA DE LACHUTE LIMITÉE ..... 7203
COBEFORT INC ..... 7203
COMBUSTION CHEMICALS COMPANY LTD. ..... 7203
COMPAGNIE DU MAUSOLEE ST-CHARLES INC. (LA) ..... 7203
COMPAGNIE MINIÈRE CLAUDE LIMITÉE (LA) (*L.R.P.*) ..... 7203
CONSTRUCTION DEVTECH LTÉE ..... 7204
CONSTRUCTIONS J.J.C. INC. (LES) ..... 7204
CONSTRUCTIONS PARSONS & WHITTEMORE (QUÉBEC) LTÉE (LES) ..... 7204
CRANG & OSTOGUY INC. ..... 7204
DIOPTREX LTÉE ..... 7204
ENTREPRISES MARITIMES P.G.L. INC. ..... 7204
ENTREPRISES MARMIJO INC. (LES) ..... 7204
FACTORERIE DE TAPIS D.B. LTÉE (LA) ..... 7204
4395 BEAUBIEN STREET CORP. (THE) ..... 7204
FRAIGER INVESTMENT CORP. ..... 7204
GRANBY SALES LTD ..... 7204
IMMEUBLES NORFER INC. (LES) ..... 7204
IMMEUBLES PRO-CAN LIMITÉE (LES) ..... 7204
KEABLE (PHILIPPE) INC. ..... 7204
LANGLAIS (ALFRED) INC. ..... 7204
LEROUX (ALBERT) AUTO INC. ..... 7204
LETENDRE (CLÉMENT) INC. ..... 7204
LOCATION O.H. LTÉE ..... 7204
MAGASIN VOGUE INC. (LE) ..... 7204
MARDEN HOLDINGS LTD. ..... 7205

## COMPAGNIES (PARTIE 1) — LOI SUR LES

Page

**DISSOLUTION (Article 28)** — *suite*


MÉNARD (R.) TRANSPORT LTEE ..... 7205
MINES & AUTO SUPPLIES LTD. ..... 7205
MOWHAWK INVESTMENTS LTD. ..... 7205
NOËL (EARL) INC. ..... 7205
PISCINES D.L. INC. ..... 7205
PLACEMENTS BREG INC. (LES) ..... 7205
PLACEMENTS D. & C. INC. ..... 7205
PLACEMENTS P.R.B. INC. (LES) ..... 7205
PRODUITS PARY INC. ..... 7205
QUINCAILLERIE DU VILLAGE INC. (LA) ..... 7205
ROBLIN ENTERPRISES INC. ..... 7205
SALON DE MARSEILLE INC. ..... 7205
SINGER (DAVID) INC. ..... 7205
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT CHARLING LTÉE ..... 7205
STUCAGE CAMDEN INC. ..... 7205
UNITRAC INC. ..... 7205
VENDÔME ENTERPRISES INC. ..... 7205
VIDÉO-CONTRÔLE S.P.M. LTÉE ..... 7206


**ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32)**


AGENCE DE PUBLICITÉ FORTIN INC. ..... 7206
ATWILL-MORIN (D.) ET FILS INC. ..... 7206
BOIS H. BOISSE (1967) INC. (LES) ..... 7206
CENTRE D'ADAPTATION AU TRAVAIL LAURENTIDES-LANAUDIÈRE ..... 7206
CONFECTION FLEURY INC. ..... 7206
CONSEIL RÉGIONAL DE PROMOTION DE LA FEMME DE L'ESTRIE INC. (LE) ..... 7206
CONSTRUCTION CANVAR LTÉE ..... 7206
CORPORATION DES CRÉATEURS EN ARTS VISUELS DE LANAUDIÈRE ..... 7206
CORPORATION D'EXPLOITATION PREMIÈRE, QUÉBEC INC. (LA) ..... 7206
CUIVRE MOBRUN INC. (*L.R.P.*) ..... 7206
ENTREPRISES SOMANIC INC. (LES) ..... 7206
FER LAC ST-JOSEPH INC. (*L.R.P.*) ..... 7207
MAISON MARCEL INC. ..... 7207
MINES DU LAC WAITE INC. (*L.R.P.*) ..... 7207
SOCIÉTÉ DE TÉLÉINFORMATIQUE R.T.C. INC. ..... 7207
TRANSPORT M.G.R. LTÉE ..... 7207


**LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES**


C.T. LAURENTIDES INC. ..... 7207
CENTRE D'ADAPTATION AU TRAVAIL LAURENTIDES-LANAUDIÈRE ..... 7207
CHAMBLY MARINA INC. ..... 7207
CLUB OPTIMISTE MASCOUCHE INC. ..... 7207
DISTRIBUTION JACQUES LAPIERRE INC. ..... 7207
ÉGLISE BAPTISTE DE WINDSOR ..... 7207
ÉGLISE BAPTISTE ÉVANGÉLIQUE DE WINDSOR ..... 7207
LABORATOIRE DERMO-COSMÉTIQUE (1979) INC. ..... 7207
LUKON INC. ..... 7207
PROMOTIONS DE LA COTERIE INC. (LES) ..... 7207
RÉSEAU PLURI-ARTS ..... 7208
RÉSIDENCE LAVAL-DES-RAPIDES INC. ..... 7208
TEXTELLE INC. ..... 7208


**LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES (Article 20)**


GROUPE D'AIDE ET D'INFORMATION S.B.H. INC. ..... 7208
SOCIÉTÉ SPINA-BIFIDA ET HYDROCÉPHALIE, RÉGION DE QUÉBEC ..... 7208

# COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

## DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION


Page

ACCORD ALUMINIUM INC. ..... 7208
AGENCE DE COURTAGE WILKIE, PAQUETTE & ASSOCIÉS INC. ..... 7208
AGENCE DE DISTRIBUTION JACQUES GAGNON INC. ..... 7209
AGRÈS MARINS NORMAN TAKER INC.(LES) ..... 7209
AMUSEMENTS ORLÉANS INC. ..... 7209
ARMOTEC INC. ..... 7209
ATELIERS DE TÉLÉVISION ABEL ÉLECTRONIQUE INC. (LES) ..... 7209
AUBERGE J. PAQUET INC. ..... 7209
AUTOBUS CLAUDE LAVOIE INC. (LES) ..... 7209
AUTOBUS GARRY LAVOIE INC. (LES) ..... 7209
BOIS DE ROLETTE INC. (LES) ..... 7209
BOUTIQUE DU CANTON INC. ..... 7209
BOUTIQUE TOURLOU LTÉE ..... 7209
BOYAU ET RACCORD B.R. INC. ..... 7209
CASSE-CROUTE JOAN INC. ..... 7209
CENTRE DU CADEAU FASCINATION INC. ..... 7209
CLUB DE RACQUETBALL ST-JÉRÔME INC. ..... 7209
CONSEIL P.M.O. INC. ..... 7209
DAIGLE ET PÉLISSIER INC. ..... 7209
DÉMOLITIONS TELEVER INC. (LES) ..... 7209
DISTRIBUTEURS DE CARBURANT OQSIVIK INC. (LES) ..... 7210
DISTRIBUTRICES VERMETTE (1982) LTÉE (LES) ..... 7210
ENTREPRISES BRISSETTE & GOULET INC. (LES) ..... 7210
ENTREPRISES DAQUET INC. (LES) ..... 7210
ENTREPRISES DE CONSTRUCTIONS GILLES BOURBONNAIS INC. (LES) ..... 7210
ENTREPRISES GILBERT BOURQUE INC. (LES) ..... 7210
ENTREPRISES LOUISE VERREAULT INC. (LES) ..... 7210
ÉPICERIE BERTRAND FORTIN INC. ..... 7210
ÉQUIPEMENT DE BUREAU ARPIN INC. ..... 7210
ÉVA-BERT INC. ..... 7210
EXCAVATION FORCIER INC. ..... 7210
EXCAVATIONS GUYCHAR INC. (LES) ..... 7210
FERME FORÊT NOIRE INC. ..... 7210
GARAGE WILLY INC. ..... 7210
GAUTHIER (RÉJEAN), ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC. ..... 7210
GESTION CLAUDE GIRARD INC. ..... 7210
GESTION PLEIN AIR INC. ..... 7210
GESTION ROLAND INC. ..... 7210
GESTION SAURETTE INC. ..... 7211
GROUPE HÔTELIER QUÉBÉCOIS INC. (LE) ..... 7211
HÉBERCO LTÉE ..... 7211
IMMEUBLES PERRICH INC. (LES) ..... 7211
INVESTISSEMENTS CANDEM INC. ..... 7211
LG PLANIFICATIONS INC. ..... 7211
LIBRAIRIE RÉGIONALE (1982) INC. ..... 7211
LOCATION D'AUTOS USAGÉES MORDAV INC. ..... 7211
MAÎTRE-BOUCHER DE LA PLACE INC. (LE) ..... 7211
MEUBLESCO INC. ..... 7211
1860-5246 QUÉBEC INC. ..... 7211
1860-5287 QUÉBEC INC. ..... 7211
1860-5329 QUÉBEC INC. ..... 7211
1860-7176 QUÉBEC INC. ..... 7211
1860-8109 QUÉBEC INC. ..... 7211
1860-8174 QUÉBEC INC. ..... 7211
1860-8240 QUÉBEC INC. ..... 7211
1860-8323 QUÉBEC INC. ..... 7211
1860-8331 QUÉBEC INC. ..... 7211
1860-8364 QUÉBEC INC. ..... 7212
1860-8372 QUÉBEC INC. ..... 7212

## COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

### DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite*


1860-8448 QUÉBEC INC. ..... 7212
1860-8471 QUÉBEC INC. ..... 7212
1860-8489 QUÉBEC INC. ..... 7212
1860-8604 QUÉBEC INC. ..... 7212
1860-8653 QUÉBEC INC. ..... 7212
MUSIQUE ÉCLAIR INC. ..... 7212
NORMAN TAKER MARINE RIGGING INC. ..... 7209
OQSIVIK FUEL DISTRIBUTORS INC. ..... 7210
PAQUET (JEAN ET CHRISTINE) INC. ..... 7212
PÂTISSERIE J.L.B. INC. ..... 7212
PAUL LE COSTUMIER INC. ..... 7212
PAUL-HUS (JACQUES O.) INC. ..... 7212
PEINTURES GRONDIN & FRÈRES INC. (LES) ..... 7212
PLACEMENTS ANDRÉ BORDELEAU INC. (LES) ..... 7212
PLACEMENTS CÉLINE BORDELEAU INC. (LES) ..... 7212
PLACEMENTS G.M.L. INC. (LES) ..... 7212
PLACEMENTS GILLES JEAN INC. (LES) ..... 7212
PLACEMENTS MARC BORDELEAU INC. (LES) ..... 7212
RÉCLAMATIONS JULES LAPIERRE INC. (LES) ..... 7212
RÉPARATIONS TRONIK INC. ..... 7213
RÉSIDENCE LOUIS-HÉMON INC. ..... 7213
SENACO INC. ..... 7213
SOCIÉTÉ D'ENTRETIEN D'IMMEUBLES CENTURION INC. ..... 7213
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE PARC SAMUEL HOLLAND INC. ..... 7213
SOCIÉTÉ SERLI INC. (LA) ..... 7213
TRANSPORT L.B.C. INC. ..... 7213
TRAVAILLEURS DE VARIPAK INC. (LES) ..... 7213
VALEXPORT INC. ..... 7213


### DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION


ALIMENTATION J.A. DROLET INC. ..... 7213
AVIATION CONSTRUCTION LTD. ..... 7213
AVIATION CONSTRUCTION LTÉE (LTD.) ..... 7213
BENJAMIN ELECTRIC MANUFACTURING COMPANY OF CANADA LIMITED ..... 7213
BOUTIQUE SÉLECTION INC. ..... 7213
CENTRE D'AMUSEMENT REPENTIGNY INC. ..... 7214
CENTRE DE RÉCRÉATION BOULEVARD PIE IX INC. ..... 7214
COLMONT INC. ..... 7214
COMPLEXE JUAN INC. ..... 7214
CONSTRUCTEURS EN TUYAUTERIE S.R.C. LTÉE (LES) ..... 7214
CONSTRUCTION AVIATION LTÉE ..... 7213
COULIS CANADA LTÉE (LES) ..... 7214
CUISINES GASPÉSIENNES DE MATANE LTÉE (LES) ..... 7215
DANCON INC. ..... 7214
DESNA INC. ..... 7214
DUPÉRÉ (D.) INC. ..... 7214
ENTREPRISES GA-FON INC. (LES) ..... 7214
FOURNIER (JEAN) INC. ..... 7214
G.R.S. INTERNATIONAL INC. ..... 7214
GAGNÉ (J. M.) INC. ..... 7214
GAGNON & GAGNON NOUVEAUTÉS INC. ..... 7214
GAGNON & GAGNON, NOUVEAUTÉS, INC. ..... 7214
GAGNON (WELLIE) LIMITÉE ..... 7214
GARAGE SILLERY INC. ..... 7214
GESTION B. NADEAU INC. ..... 7214
GESTION P.A.B. INC. ..... 7214
GESTION S.M.B. INC. ..... 7214
GROUPE GUYTÔT (1980) INC. ..... 7215
IMMEUBLES L'ÉTRIER INC. (LES) ..... 7215

## COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

Page

### DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — *suite*


IMPRIMERIE SHERBROOKE INC. ..... 7215
INSTALLATIONS BENJAMIN INC. ..... 7213
INVESTISSEMENTS STANBUD INC. ..... 7215
LEMAY AUTOBUS LTÉE ..... 7215
MARCELLE L. INC. ..... 7215
MEUBLES J.P.M. GERVAIS INC. ..... 7215
OUTILS DE COUPE UNIVERSELLE INC. ..... 7215
PATATES DE L'EST DU QUÉBEC LTÉE (LES) ..... 7215
PETIT COIN BRETON LTÉE (AU) ..... 7215
PETIT COIN BRETON (STE-FOY) LIMITÉE (AU) ..... 7215
PHOTO DIX-QUATRE INC. ..... 7215
PLACEMENTS GUINDON INC. ..... 7215
PLACEMENTS LAGOBERT LTÉE (LES) ..... 7215
POMERLEAU (LÉANDRE) INC. ..... 7215
PRODUCTIONS OP INC. (LES) ..... 7215
RIOPEL (P.) LTD. ..... 7215
RIOPEL (P.) LTÉE ..... 7215
SÉDUTEK INC. ..... 7215
SERVICES PHOSALAC LTÉE (LES) ..... 7216
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA FERME LIMBOUR INC. ..... 7216
THERMO-GRAVEURS MONARQUE LTÉE (LES) ..... 7216
TRANSPORT BAIE COMEAU INC. ..... 7216
VALGER LTÉE ..... 7216


### DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION


COLUMBIA-WERTEK INC. ..... 7216
ENTREPRISES DE NETTOYAGE D'ÉDIFICES LTÉE (LES) ..... 7216
FRANCNOR INC. ..... 7216
L.A.B. (QUÉBEC) INC. ..... 7216
LAVIGNE (JULES) INC. ..... 7216
MAISON FUNÉRAIRE HARVEY LTÉE (LA) ..... 7216


### DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION


AGENCE MUSICALE GUY DROLET LTÉE ..... 7217
AGENCES CAYER INC. ..... 7217
AGENCES D'ÉLITE INC. ..... 7217
APPROVISIONNEMENT DE CHANTIER R.D.H. INC. ..... 7217
AUTOMOBILES J. ROY INC. ..... 7217
AUVECO CANADA INC. ..... 7217
BAR-AUX-MAÎTRES INC. (LE) ..... 7217
BRASSERIE AU MOUSTACHU INC. ..... 7217
BRASSERIE AU TIRE-BOUCHON INC. ..... 7217
COLMONT INC. ..... 7217
CONSTRUCTION TIBO INC. ..... 7217
2224 ST-LOUIS INC. (LE) ..... 7217
ENTREPRISES TÉLÉ-CAPITALE LTÉE ..... 7217
FERME MARGIRIC INC. ..... 7217
GENO INDUSTRIES INC. ..... 7217
INDUSTRIES GENO INC. (LES) ..... 7217
LOCATION D'AUTOS B.C. INC. ..... 7218
LOGIS G.L.S. INC. (LES) ..... 7218
M.L. AIR INC. ..... 7217
MARCHÉ G. BISSON INC. ..... 7217
MARCHÉ J.P. LAFOREST INC. ..... 7217
MARTEL ET FORTIER INC. ..... 7217
1858-4383 QUÉBEC INC. ..... 7217
1859-3269 QUÉBEC INC. ..... 7218
1859-5520 QUÉBEC INC. ..... 7218
PLACEMENTS VIATEUR BOUCHARD INC. (LES) ..... 7217

## COMPAGNIES (PARTIE 1A) — LOI SUR LES

### DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION — *suite*


Page

ROY (J.) AUTO INC. ..... 7217
SOCIÉTÉ DE GESTION 2020 INC. ..... 7218
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 2020 INC. ..... 7218
SOCIÉTÉ LESSARD ET FILS INC. (LA) ..... 7218


## COMPAGNIES (PARTIE 3) — LOI SUR LES

### LETTRES PATENTES


ÂGE D'OR JOIE & LUMIÈRE ..... 7218
ARTISTES ASSOCIÉS DU QUÉBEC INC. (LES) ..... 7218
ASSOCIATION BASILICATA (QUÉBEC) INC. ..... 7218
ASSOCIATION DES CADRES DE CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC ..... 7218
ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES EN SCIENCES INFIRMIÈRES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (AESIUL) ..... 7218
ASSOCIATION DES FEMMES SALVADORIENNES (L') ..... 7218
ASSOCIATION DES MARCHANDS ET PROFESSIONNELS DE LA PETITE ITALIE DE MONTRÉAL INC. (L') ..... 7218
ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE CHÛTE-AUX-OUTARDES (L') ..... 7219
ASSOCIATION DES PROGRAMMEURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (APL) ..... 7219
ASSOCIATION SOCIALE ET CULTURELLE QUÉBÉCOISE INC. ..... 7219
ASSOCIATION TOURISTIQUE DU LAC BEAUPORT INC. ..... 7219
ATELIER DE THÉÂTRE ET D'EXPRESSION DE RIMOUSKI (L'ATER) (L') ..... 7219
CENTRE D'AÏKIDO UYESHIBA DE QUÉBEC ..... 7219
CLUB DE CHASSE ET PÊCHE DU LAC DULAIN INC. ..... 7219
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE ST-GILLES INC. ..... 7219
CLUB FAMILIAL MAGNUM II INC. ..... 7219
CLUB SOCIAL DES EMPLOYÉS DE PASCAL DE VILLE LASALLE (LE) ..... 7219
CLUB SOCIAL ET SPORTIF DES POMPIERS VOLONTAIRES DE BELLECOMBE ..... 7219
CLUB SPORTIF LE BISON INC. ..... 7219
COLLECTIF QUÉBÉCOIS DE L'ÉCOLE MODERNE — PÉDAGOGIE FREINET (C.Q.E.M.) ..... 7219
COMITÉ DES ACTIVITÉS SOCIALES DU BIC ..... 7219
DAUPHINELLE (LA) ..... 7219
FONDATION JONATHAN QUIRION INC. ..... 7219
FONDATION UNIVERSITAIRE MARGUERITE D'YOUVILLE DE VARENNES ..... 7220
FRONT JEUNESSE NOUVEAU-QUÉBEC ..... 7224
GARDERIE « TROIS P'TITS TOURS » ..... 7220
GÎTÉE INC. (LA) ..... 7220
GROUPE BIBLIQUE DU RICHELIEU INC. ..... 7220
GROUPE D'OBSERVATION ET DE RECHERCHE EN PLEIN AIR DE L'OUTAOUAIS INC. ..... 7220
JEUNES ABEILLES (LES) ..... 7220
MOUVANCE INC. (LA) ..... 7220
MOUVEMENT POUR LA SURVIE DES AGRICULTEURS DU QUÉBEC INC. ..... 7220
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ANSE ST-MICHEL INC. ..... 7220


## COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

### CHANGEMENTS


ENTREPRISES JIM PATTISON LTÉE (LES) ..... 7220
McKENZIE (A.E.) CO. LTD. ..... 7221


### NOUVEAU PERMIS


EMBALLAGES BELKIN LTÉE ..... 7221


## CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

### AVIS DE QUALITÉ


DELAPLANTE, MARIE-ANDRÉE ..... 7240
GODBOUT, LIONEL ..... 7241
WAITE, MAURICE ..... 7241

## DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

Page

### AMENDEMENT

CAPRI LIMITED PARTNERSHIP. SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CAPRI ..... 7221
DEERFIELD LIMITED PARTNERSHIP ..... 7221
EXECUTIVE PLAZA I PARTNERSHIP. SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ..... 7221

### FORMATION

116784 CANADA. SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ..... 7222

## DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE

SUCCESSION C. S. COMPBELL ..... 7241

## LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

CARDINAL INSURANCE COMPANY ..... 7241

## MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

### ÉNERGIE ET RESSOURCES

*CADASTRES*

CHATHAM, CANTON ..... 7242
CHICOUTIMI, PAROISSE ..... 7242
CHICOUTIMI, PAROISSE ..... 7242
CÔTE-SAINT-LOUIS, VILLAGE ..... 7242
COTEAU-LANDING, VILLAGE ..... 7242
DE MONTS, CANTON ..... 7243
GRANDISON, CANTON ..... 7243
GRANTHAM, CANTON ..... 7243
ÎLE-BIZARD, PAROISSE ..... 7243
LACHENAIE, PAROISSE ..... 7243
LACHENAIE, PAROISSE ..... 7244
LACHENAIE, PAROISSE ..... 7244
LAUZON, VILLAGE ..... 7244
LETELLIER, CANTON ..... 7244
LÉVIS, VILLE (QUARTIER NOTRE-DAME) ..... 7245
LÉVIS, VILLE (QUARTIER NOTRE-DAME) ..... 7245
LÉVIS, VILLE (QUARTIER NOTRE-DAME) ..... 7245
LONGUE-POINTE, PAROISSE ..... 7245
LONGUEUIL, VILLAGE ..... 7246
LONGUEUIL, VILLAGE ..... 7246
LONGUEUIL, VILLAGE ..... 7246
MÉGANTIC, VILLAGE ..... 7246
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER EST) ..... 7246
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-ANTOINE) ..... 7247
MONTRÉAL, PAROISSE ..... 7247
MONTRÉAL, PAROISSE ..... 7247
NORANDA, VILLE ..... 7247
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE ..... 7247
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE ..... 7248
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE ..... 7248
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE ..... 7248
NOTRE-DAME-DE-SAINT-HYACINTHE, PAROISSE ..... 7248
ONSLOW, CANTON ..... 7249
ORFORD, CANTON ..... 7249
ORFORD, CANTON ..... 7249
PABOS, MUNICIPALITÉ ..... 7249
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE ..... 7249

## MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

Page

### ÉNERGIE ET RESSOURCES

*CADASTRES — suite*


POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE ..... 7250
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE ..... 7250
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE ..... 7250
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE ..... 7250
RIVIÈRE-AU-TONNERRE, MUNICIPALITÉ ..... 7251
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE ..... 7251
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE ..... 7251
ROUYN, CANTON ..... 7251
SAINTE-ADÈLE-D'ABERCROMBIE, PAROISSE ..... 7251
SAINTE-ADÈLE-D'ABERCROMBIE, PAROISSE ..... 7252
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, PAROISSE ..... 7252
SAINT-ANTOINE-DE-LAVALTRIE, PAROISSE ..... 7252
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE ..... 7252
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE ..... 7253
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE ..... 7253
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE ..... 7253
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE ..... 7253
SAINT-ATHANASE, PAROISSE ..... 7253
SAINT-BRUNO, PAROISSE ..... 7254
SAINT-CHARLES-BORROMÉE, PAROISSE ..... 7254
ST-ÉPHREM-D'UPTON, PAROISSE ..... 7254
ST-ÉPHREM-D'UPTON, PAROISSE ..... 7254
ST-ÉPHREM-D'UPTON, PAROISSE ..... 7254
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE ..... 7255
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE ..... 7255
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE ..... 7255
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE ..... 7255
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE ..... 7255
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE ..... 7256
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE ..... 7256
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE ..... 7256
SAINT-FÉRÉOL, PAROISSE ..... 7256
SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES, PAROISSE ..... 7257
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE ..... 7257
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE ..... 7257
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE ..... 7257
SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE, PAROISSE ..... 7257
SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE, PAROISSE ..... 7258
SAINTE-JEANNE-DE-L'ÎLE-PERROT, PAROISSE ..... 7258
SAINTE-JEANNE-DE-L'ÎLE-PERROT, PAROISSE ..... 7258
SAINTE-JEANNE-DE-L'ÎLE-PERROT, PAROISSE ..... 7258
SAINTE-JEANNE-DE-L'ÎLE-PERROT, PAROISSE ..... 7258
SAINT-JÉRÔME, PAROISSE ..... 7259
SAINT-JÉRÔME, PAROISSE ..... 7259
SAINT-JÉRÔME, PAROISSE ..... 7259
SAINT-JÉRÔME, PAROISSE ..... 7259
SAINT-JOSEPH-DE-CHAMBLY, PAROISSE ..... 7260
SAINT-JOSEPH-DES-CÈDRES, PAROISSE ..... 7260
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE ..... 7260
SAINT-LUC, PAROISSE ..... 7260
SAINTE-MARIE, PAROISSE ..... 7260
SAINTE-MARIE-DE-MONNOIR, PAROISSE ..... 7260
SAINT-MARTIN, PAROISSE ..... 7261
SAINT-MARTIN, PAROISSE ..... 7261
SAINT-MARTIN, PAROISSE ..... 7261
SAINT-MICHEL-DE-VAUDREUIL, PAROISSE ..... 7261
SAINTE-ROSE, PAROISSE ..... 7262
SAINTE-ROSE, PAROISSE ..... 7262
SAINTE-ROSE, PAROISSE ..... 7262

## MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

Page

### ÉNERGIE ET RESSOURCES

*CADASTRES — suite*

SAINT-SULPICE, PAROISSE ..... 7262
SAINTE-THÉRÈSE, VILLAGE ..... 7262
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE ..... 7263
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE ..... 7263
SAINT-VINCENT-DE-PAUL, PAROISSE ..... 7263
SAINT-VINCENT-DE-PAUL, PAROISSE ..... 7263
SAINT-ZOTIQUE, PAROISSE ..... 7264
SAINT-ZOTIQUE, PAROISSE ..... 7264
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE ..... 7264
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE ..... 7264
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE ..... 7264
SHERBROOKE, VILLE (QUARTIER SUD) ..... 7265
SIMARD, CANTON ..... 7265
TERRE-FERME-DE-MINGAN, SEIGNEURIE ..... 7265
TROIS-RIVIÈRES, CITÉ ..... 7265
WICKHAM, CANTON ..... 7265
WICKHAM, CANTON ..... 7266

### FINANCES

REVENUS ET DÉPENSES, ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1982 ..... 7267

### INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET COOPÉRATIVES

*ASSURANCES — LOI SUR LES*

COMPAGNIE D'ASSURANCE L'ANGLAIS-AMÉRICAINE LTÉE (LA) (*Modification de permis*) ..... 7270
ENGLISH & AMERICAN INSURANCE COMPANY LIMITED (*Modification de permis*) ..... 7270
LA PROTECTION, COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE (*Modification de permis*) ..... 7270
L'ÉQUITABLE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES (*Modification de permis*) ..... 7271
PROTECTION MUTUAL INSURANCE COMPANY (*Modification de permis*) ..... 7270

### TRANSPORTS

COMPAGNIE DE GESTION DE MATANE INC. (COGEMA) (*Modification au tarif COGEMA no. F. 300*) ..... 7271

## POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS — LOI SUR LES

### CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 2)

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET D'ÉLECTRICITÉ DE SHERBROOKE LTÉE ..... 7271
SHERBROOKE RAILWAY AND POWER COMPANY ..... 7271

## RÉGIE DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ — LOI SUR LA

GAZ PROVINCIAL DU NORD DE QUÉBEC LTÉE (LE) (*Requête 2893-82*) ..... 7272

## RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

### REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)

ACTION DÉTENU DE MONTRÉAL INC. ..... 7222
ASSOCIATION DES PARENTS DES ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE TROIS-RIVIÈRES (L') .... 7222

## SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE D'ACCUEIL DRAPEAU (*L.P.S.*) ..... 7272
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES NOUVELLE BEAUCE (*L.P.S.*) (*Erratum*) ..... 7333
HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DU PONTIAC INC. (L') (*L.P.S.*) ..... 7272
PONTIAC COMMUNITY HOSPITAL, INC. (THE) (*L.P.S.*) ..... 7272

## SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC — LOI SUR LA

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAC-MÉGANTIC (*L.P.S.*) ..... 7272
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROQUEMAURE (*L.P.*) ..... 7273
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-SÉVERIN (*L.P.*) ..... 7273
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION SAINT-ALEXIS-DES-MONTS (*L.P.*) ..... 7273
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION SAINT-LIGUORI (*L.P.*) ..... 7273
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION SAINT-SIMÉON (*L.P.*) ..... 7273

## SOUMISSIONS — DEMANDES DE

CHÂTEAUGUAY, VILLE ..... 7274
LACHINE, VILLE ..... 7275
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BREAKEYVILLE, PAROISSE ..... 7275
SAINT-LOUIS-DE-PINTENDRE, PAROISSE ..... 7276
SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC, VILLE ..... 7277

## VENTE(S) PAR SHÉRIF

### BEDFORD

GOSSELIN c. TRÉPANIER ..... 7278
SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT c. LE CHÂTEAUNEUF BOISÉ INC. *ET AL.* ..... 7279
SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT c. LE CHÂTEAUNEUF BOISÉ INC. *ET AL.* ..... 7280

### CHICOUTIMI

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. G.E. RUELLAND & FILS LTÉE *ET AL.* ..... 7281
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE JONQUIÈRE c. LALANCETTE ..... 7281
SERVICES FINANCIERS AVCO QUÉBEC LTÉE c. BOUCHARD ..... 7282

### DRUMMOND

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DRUMMOND (LA) c. SAUVAGEAU ..... 7282

### HULL

BANQUE DE MONTRÉAL c. INGLIS ..... 7283

### JOLIETTE

BANQUE DE MONTRÉAL c. GLICKMAN ..... 7283
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. CARRIER ..... 7284
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. DODON ..... 7285
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LES ENTREPRISES GIULIANO & FILS LTÉE *ET AL.* ..... 7286
CAISSE POPULAIRE DE TERREBONNE c. SANSCARTIER (*Erratum*) ..... 7334
DE HASS c. ROULEAU ..... 7289

### MINGAN

SEPT-ÎLES, VILLE c. FONDS NORDIC LIMITÉE ..... 7289

### MONTRÉAL

BANQUE DE MONTRÉAL MASTER CHARGE c. PERATIKOS ..... 7290
BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. CYR *ET AL.* ..... 7290
BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. MARTIN *ET AL.* ..... 7291
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. CARPENTIER *ET AL.* ..... 7292
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. DAOUST ès qualités à la faillite de PAUL-ÉMILE CORMIER ..... 7292
BRODEAU (RAYMOND) INC. c. KATERI HOLDING INC. ..... 7292
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE BROSSARD c. HAINAULT *ET AL.* ..... 7293
CAISSE POPULAIRE SAINT-STANISLAS DE MONTRÉAL c. DAGENAIS *ET AL.* ..... 7293
CAISSE POPULAIRE SAINT-STANISLAS DE MONTRÉAL c. TREMBLAY *ET AL.* ..... 7294
CONSTRUCTION ST-PAUL LTÉE c. LES AMÉNAGEMENTS DINBEC INC. ..... 7295
MONTRÉAL THROWING CO. LTD. c. SUCCESSFUL CRÉATIONS (CANADA) INC. ..... 7295
PROVENCHER CONSTRUCTION INC. c. FORGUES ..... 7296
SALACIAK (BETTY SCERBA) c. SALACIAK ..... 7296
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT c. COOPÉRATIVE D'HABITATION COMMUNAUTAIRE (CENTRE SUD MONTRÉAL) ..... 7297

## VENTE(S) PAR SHÉRIF — *suite*

Page

**PONTIAC**

LAURENTIDE ACCEPTANCE CORP. LTD c. TURPIN *ET AL.* ..... 7297

**QUÉBEC**

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BUZETTI ès qualités à la faillite de LES CONSTRUCTIONS J.M. GAGNON INC. ..... 7298
CAISSE POPULAIRE DE CAP-ROUGE c. BERNIER ..... 7298
CAISSE POPULAIRE DE CHARLESBOURG c. GAGNÉ *ET AL.* ..... 7299
CAISSE POPULAIRE LAURIER c. FERNAND GIROUX INC *ET AL.* ..... 7300
CAISSE POPULAIRE ST-SACREMENT DE QUÉBEC c. HOUDE *ET AL.* ..... 7301
HELLER NATOFIN LTD. c. 99629 CANADA LIMITÉE *ET AL.* ..... 7301
TALBOT c. BOI-RON INC. ..... 7303
THIBAULT c. BISSON *ET AL.* ..... 7303

**RIMOUSKI**

CAISSE POPULAIRE DE RIMOUSKI c. MAYO ..... 7304
LAURENTIDE ACCEPTANCE CORP. LTD. c. ST-LAURENT *ET AL.* ..... 7304
SAINT-PIERRE c. LAVOIE ..... 7305
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA c. CANADA 99429 LTÉE *ET AL.* ..... 7305

**ROBERVAL**

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE ROBERVAL ST FÉLICIEN c. AMEUBLEMENT CENTRAL INC. *ET AL.* ..... 7305

**SAINT-FRANÇOIS**

ST-FRANÇOIS c. GAULIN ..... 7306

**SAINT-HYACINTHE**

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. 105548 CANADA INC. ..... 7307

**TERREBONNE**

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LES HABITATIONS SPATIALES LTÉE *ET AL.* ..... 7308
CAISSE POPULAIRE DE STE-ADÈLE c. BOUTHILLIER ..... 7308
COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT (LA) c. MILO ..... 7309
GALERIES LOUISEVILLE INC. c. CHARRON ..... 7309
PLOMBERIE RIVIÈRE DU NORD INC. c. RESTAURANT LES TROIS CABOUSES INC. ..... 7310

## VENTE(S) POUR TAXES

GREENFIELD-PARK, VILLE ..... 7310
LAC-BROME, VILLE ..... 7311
LONGUEUIL, VILLE ..... 7312
MASSON, VILLE ..... 7326
SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, VILLE ..... 7328
SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, VILLE (*Erratum*) ..... 7333